

# Le soldat valaisan au service de l'Empereur Napoléon: un service étranger différent (1806-1811)<sup>1</sup>

Louiselle GALLY-DE RIEDMATTEN

## Introduction

Lorsque l'on s'intéresse de près au service étranger valaisan, et plus particulièrement aux régiments au service de France, on constate avec étonnement que peu de documents font état du soldat, de ses origines, de sa vie et de son destin à l'armée. Le soldat, force vive du service étranger, apparaît alors comme le grand oublié de l'histoire militaire. N'écrivant pas, ou très rarement, il laisse peu de traces dans son sillage.

Quelques documents d'ordre militaire, cependant, ont pour vocation d'établir et de tenir à jour des listes de soldats d'un régiment ou d'une compagnie: ce sont les registres de compagnie, appelés aussi «rolles ou revues de compagnie». Grâce à ces textes, l'homme de troupe émerge de l'anonymat. Ces documents émanent, en général, de l'administration militaire étrangère qui emploie le corps. Par ce moyen, elle connaît le nombre exact de soldats qui servent sous ses drapeaux et l'argent à verser pour leur entretien: on apprend enfin les nom et prénom du soldat, l'identité de son père, son lieu d'origine, son âge, sa taille et son signalement physique. Lorsque ces registres sont tenus par le capitaine même de la compagnie, ils sont encore plus complets et détaillent les dépenses et la situation financière de la recrue au sein de la troupe.

Nous touchons là à une des sources principales, voire l'unique, pour qui veut approcher le soldat valaisan. Rapidement pourtant, le chercheur est confronté à deux difficultés majeures: il existe peu de registres de compagnie pour le Valais et ils sont lacunaires, incomplets et inexacts. Cette source en elle-même non seulement ne suffit pas, mais elle livre des informations trop imprécises pour être utilisées. Les registres de compagnie doivent impérativement être croisés avec les sources civiles valaisannes.

Abréviations utilisées: A.E.: Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris; AEV: Archives de l'Etat du Valais, Sion; BWG: *Blätter aus der Walliser Geschichte*; R.p.: Registres paroissiaux; SE: AEV, fonds Service Etranger; SHAT: Service historique de l'Armée de Terre, Vincennes, France.

<sup>1</sup> Nous effectuons une thèse sur le service étranger valaisan, sous la direction du professeur André Hohenstein, de l'Université de Berne, et avec le concours du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Cet article présente une partie des résultats obtenus dans le cadre de cette recherche.

Il est vrai qu'en retrouvant la trace du soldat dans les registres paroissiaux valaisans, des pans entiers de son histoire nous sont révélés: la profession de son père et la sienne, le nom de ses parrain et marraine, le nombre de ses frères et sœurs, sa date de décès, son mariage éventuel... Détails qui, jusque là, nous étaient inconnus. Mais une fois encore, la recherche n'est ni aisée, ni exacte, car les registres de paroisse sont tenus de manière très inégale. La rencontre entre les sources militaires et les sources civiles ne se fait pas facilement et dépend grandement du facteur chance. Au regard de ce tableau peu optimiste, faire l'histoire du soldat valaisan au service étranger semble une entreprise perdue d'avance. La levée du Bataillon valaisan au service de Napoléon vient heureusement entamer cette croyance par la richesse des sources qu'il offre au regard de l'historien.

Il existe aux archives de Vincennes plusieurs documents qui traitent du Bataillon valaisan sous l'Empire, dont deux registres de compagnie qui détaillent les hommes de ce corps<sup>2</sup>. Tenus avec précision et clarté, ils apparaissent comme des sources de premier ordre pour l'étude du soldat valaisan et donnent un grand nombre de renseignements, jusqu'alors jamais vus dans aucun autre registre. L'état civil de la recrue est énoncé très clairement, ainsi que celui de ses parents, et pour la première fois dans l'histoire du service étranger valaisan, le nom de la mère est connu.

Tant de précisions facilitent grandement l'identification des hommes dans les actes paroissiaux du Valais, sans compter que bon nombre de fonds conservés à Sion viennent compléter les registres de Vincennes, aussi bien les archives privées que celles de l'Etat. La rencontre entre les sources militaires étrangères et les diverses sources valaisannes s'opère dans une subtile alchimie, les unes vérifiant, précisant et complétant les autres, pour nous permettre d'éclaircir une partie du mystère qui entoure l'homme de troupe valaisan.

L'étude que nous présentons ici est avant tout une recherche sur le soldat valaisan, sur sa vie au corps, mais surtout sur son milieu familial, ses relations sociales et son intégration dans la société, afin d'essayer de percer les motivations de son départ. Pour ce faire, nous avons travaillé sur un échantillon de 646 soldats, pour lesquels nous avons compilé, dans une liste publiée en annexe, tous les renseignements obtenus, aussi bien militaires que civils, au gré des sources consultées. Cette liste est un instrument de travail précieux et il convient, avant d'entrer dans le vif du sujet, de présenter ici les sources qui nous ont permis de l'élaborer.

### *Le Bataillon valaisan: la richesse des sources*

Les sources françaises proviennent principalement du Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) qui se trouve à Vincennes. Le document le plus riche et le plus complet est sans conteste le registre 23 YC 182 qui a pour titre: *Bataillon valaisan incorporé dans le 11<sup>e</sup> d'infanterie légère, du 23 septembre 1806 au 17 septembre 1811*. Il s'agit d'un registre relié de 158 pages qui détaille les 946 hommes incorporés au Bataillon valaisan entre 1806 et 1811. Il est rédigé en français et donne des informations détaillées sur chaque recrue. Hormis la traditionnelle déclinaison de l'identité du soldat, telle que son nom, prénom, prénom du père, on trouve aussi des informations sur l'identité de la mère, ce qui est extrême-

<sup>2</sup> Il s'agit des documents XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1 et 23 YC 182. Ce sont deux listes d'hommes concernant les recrues valaisannes enrôlées dans ce Bataillon, de 1806 à 1811. Elles se trouvent au Service historique de l'Armée de Terre (SHAT), à Vincennes. Je remercie tout spécialement M. Alain-Jacques Czouz-Tornare pour m'avoir indiqué l'existence de ces listes à Vincennes.

ment rare dans les registres militaires. Puis chaque homme est minutieusement décrit: lieu d'origine, âge, taille, couleur des yeux, des cheveux, des sourcils, description du front, du nez, de la bouche, du menton et mention de marques particulières, telles que des cicatrices ou des traces encore visibles de la petite vérole. Les autres rubriques concernent la date d'entrée du soldat, le prix de son engagement, son grade et les détails sur son avancement dans le Bataillon, la date de sa sortie du corps et les conditions dans lesquelles il a quitté la troupe, avec les mentions: départ à la retraite, congédié pour infirmité, désertion, mort, fait prisonnier, etc. Il faut encore préciser que de telles données n'existent que pour les 646 premiers hommes du Bataillon valaisan. Ensuite, les rubriques sont lacunaires.

La seconde source présente à Vincennes, qui vient compléter la première, se trouve dans la série XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1. Ce document non relié de plusieurs pages a pour titre: *Bataillon valaisan, recrutement*. Il s'agit aussi d'une liste d'hommes du Bataillon valaisan. A vrai dire, la liste est identique à celle mentionnée plus haut, mais moins complète: ce document ne détaille que les 646 premiers engagés du Bataillon et ne donne aucune indication sur le nom et le prénom des parents. Cette source en elle-même ne permet pas d'identifier les soldats dans les sources valaisannes. Mais elle est utile malgré tout, car elle confirme ou corrige la source principale 23 YC 182.

Enfin, aucun officier n'est mentionné dans ces deux listes: les seuls grades indiqués sont ceux de fusilier, grenadier, sergent. Les informations concernant le corps des officiers du Bataillon valaisan se trouvent principalement dans les archives de Vincennes, dans les liasses de correspondances et de rapports administratifs<sup>3</sup>.

Si les sources de Vincennes se complètent, nous constatons que, seules, elles sont vides de sens; il manque une clé pour les décrypter. Cette clé se trouve dans les archives valaisannes.

La source française 23 YC 182 détaille avec tant de précisions l'état civil du soldat, le nom de ses parents et son lieu d'origine, ainsi que son âge, qu'elle rend possible la recherche et l'identification de cet homme dans les registres de baptêmes valaisans. Ces données sont primordiales pour amorcer l'enquête: le lieu d'origine permet de savoir approximativement dans quelle paroisse la recrue doit être «pistée»; le prénom du père offre l'opportunité de distinguer entre les nombreux homonymes qui existent dans un même lieu, et l'âge déclaré par la recrue facilite le choix des années où effectuer le repérage. Sans ces trois éléments, l'acte de baptême de la recrue ne peut être retrouvé.

Mais à quoi cela sert-il de vouloir repérer le soldat valaisan dans les registres paroissiaux? Cette démarche poursuit deux buts: tout d'abord vérifier la source française, autrement dit confirmer ou contredire les renseignements qu'elle fournit, aussi bien en ce qui concerne les noms des parents que le lieu d'origine ou l'âge. Car il ne faut pas être dupe: si les deux listes de soldats de Vincennes semblent très précises et si parfaitement exactes, elles n'en sont pas moins truffées d'erreurs, voulues ou non. Cette perfection apparente n'est qu'un vernis que seuls les registres paroissiaux valaisans peuvent faire craquer.

Ensuite, nous voyons apparaître, au hasard des actes de naissance, de précieuses informations sur le contexte familial du soldat. Les origines des parents, la

<sup>3</sup> SHAT, XG 62: ce carton d'archives contient six dossiers, tous consacrés au Bataillon valaisan. Au sujet des officiers, bon nombre d'informations se trouvent aussi dans AEV, fonds Service Etranger (SE), cartons 14, 15 et 17.

profession du père, l'identité des parrains et marraines, tous ces renseignements que le curé note parfois au moment du baptême sont précieux pour approcher le réseau relationnel de la recrue. Il ne faut pas oublier non plus que, lorsque l'on connaît la date de baptême du soldat, on peut établir avec sûreté son âge réel au moment de l'engagement, donnée d'autant plus importante que l'âge qui figure dans les registres de compagnie est très souvent inexact. Mais nous y reviendrons. Ainsi, l'identification dans les registres paroissiaux permet d'amasser des informations, aussi humbles soient-elles, qui nous renseignent sur le milieu social du soldat valaisan et les raisons du départ au service étranger.

On peut aussi se demander pourquoi l'identification du soldat se fait uniquement à partir des registres de baptêmes et arguer qu'il serait intéressant de le débusquer aussi dans les registres de mariages et de décès. Il n'y a pas de véritable argument à opposer à cette constatation, si ce n'est le peu d'efficacité d'un tel travail. En effet, lorsque l'on considère combien il est délicat et aléatoire de repérer avec certitude les actes de baptême des Valaisans qui nous intéressent, on imagine aisément ce qu'une telle recherche, aussi bien dans les registres de mariages que dans ceux de décès, peut avoir de méticuleux et de fastidieux. De plus, les registres de mariages indiquant rarement la filiation et l'ensemble des prénoms des mariés, le risque de se tromper entre les nombreux homonymes est grand. Sans oublier que le soldat peut changer de commune entre sa naissance et sa mort et, si aucun document ne l'indique, il devient alors introuvable.

Que dire de la qualité des registres paroissiaux, si ce n'est qu'elle est très inégale. Quelques paroisses, telles qu'Eischoll, Nendaz, Troistorrents et Bagnes, par exemple, possèdent des registres bien tenus. Certaines ont des archives manquantes pour quelques années seulement; c'est le cas de la paroisse de Saint-Léonard, qui ne possède aucun registre pour les années 1772 à 1781. D'autres paroisses ont perdu un grand nombre de leurs archives dans des incendies occasionnels ou provoqués par les guerres de la période révolutionnaire: Massongex, par exemple, n'a aucun acte avant l'année 1787 et les registres de Grengiols ne débutent qu'en 1800. Pour la paroisse de Niederwald, nous n'avons qu'une reconstitution des archives paroissiales faite à l'initiative des principales familles du lieu. Inutile d'y chercher, éventuellement, des individus de passage. Il existe aussi des paroisses où le curé, négligent, oublie de retranscrire les actes de baptême, ou se trompe et recopie une ligne pour une autre, un nom pour un autre: la future recrue du Bataillon valaisan devient alors difficilement identifiable. C'est le cas, par exemple, du curé de Münster qui mettait au propre plus tard les actes de baptême griffonnés sur de petits morceaux de papier, d'où bon nombre d'oublis, d'erreurs et de lacunes.

Comme on le constate, l'exactitude des registres paroissiaux est sujette, elle aussi, à caution. Mais dans les cas de divergences entre les listes de Vincennes et les registres paroissiaux valaisans, la préséance a toujours été donnée à la source valaisanne. A titre d'exemple, on peut citer le cas des hommes du Bataillon valaisan originaires de Conthey. Ces derniers, en déclinant leur identité, ainsi que celle de leurs parents, commettent des erreurs si nombreuses qu'elles paraissent suspectes, pour ne pas dire volontaires. Comment se fait-il, en effet, que presque aucun des renseignements inscrits dans les registres de Vincennes ne se retrouve dans le registre de la paroisse de Conthey? Se pourrait-il que les soldats aient voulu sciemment brouiller les pistes? La question demeure ouverte.

C'est un peu par hasard que deux autres sources valaisannes sont venues s'ajouter aux documents déjà nombreux qui traitent du Bataillon valaisan. Il s'agit

tout d'abord du fonds privé de la famille de Bons, fonds récemment déposé et inventorié aux Archives de l'Etat du Valais<sup>4</sup>, qui contient des documents relatifs à la constitution du Bataillon valaisan, dont le premier commandant fut Charles Joseph Marie Louis de Bons (8 mai 1756 - 8 novembre 1841): ces archives détaillent le sort des soldats du Bataillon et, par là même, vérifient et complètent la rubrique similaire qui existe dans le registre de Vincennes 23 YC 182<sup>5</sup>. Dans le fonds *Service Etranger* (SE) des Archives de l'Etat du Valais, on trouve encore un autre registre tenu par le commandant de Bons<sup>6</sup>. Ce document détaille la comptabilité de la troupe et l'équipement des hommes, mais, au gré des pages, apparaissent aussi quelques listes de morts et de déserteurs du Bataillon.

Entre les registres de Vincennes, les papiers de la famille de Bons et ce dernier registre, il est alors possible de recueillir bon nombre d'informations concernant le sort des Valaisans au Bataillon; parfois, les sources valaisannes mentionnent un départ ou une maladie, là où les registres de Vincennes ne disent rien. De plus, elles relèvent les infirmités ou les maladies dont souffrent les hommes: mal à une jambe, surdité, mal caduc (épilepsie), goitre, etc. Ainsi, par petites touches «impressionnistes», nous parvenons à appréhender l'état de santé du soldat valaisan, rarement abordé dans les registres de compagnie. Mais ces deux sources sont liées à la carrière de Charles de Bons et s'arrêtent donc à la fin de son commandement en 1809. Elles ne couvrent pas les années 1810-1811, pour lesquelles les documents de Vincennes sont notre unique réservoir d'informations.

Pour terminer ce panorama des sources du Bataillon valaisan, il faut encore citer des fonds importants qui concernent plus spécifiquement la levée de ce corps. Ces documents se trouvent aux Archives de l'Etat du Valais, dans le fonds *Service Etranger*<sup>7</sup> et dans le fonds *Médiation*<sup>8</sup> ainsi qu'aux Archives des Affaires Etrangères, à Paris<sup>9</sup>. Ces fonds rassemblent la correspondance des différents acteurs impliqués dans la levée du Bataillon.

Enfin, si le soldat écrit très rarement – nous n'avons, à ce jour, que quelques lettres de recrues –, c'est un peu moins le cas pour les officiers valaisans. Deux recueils de mémoires d'officiers du Bataillon valaisan viennent enrichir encore le grand éventail des sources qui s'offrent à nous. Le capitaine Hyacinthe Clemenzo (ou Clemenzo) a laissé un journal très complet qui conte avec allant les vingt années de sa vie passées au service de France. Cette source publiée est enrichie de nombreuses notes explicatives qui permettent d'identifier les officiers du Bataillon valaisan. Ces pages se révèlent d'une grande richesse tant pour comprendre les contraintes et les plaisirs de la vie de garnison que la société valai-

<sup>4</sup> AEV, fonds de Bons. Ce fonds a été découvert, il y a peu, dans la maison de Mme Joëlle Farquet Luisier, ancienne maison de Bons, sise à Saint-Maurice, Grand'Rue 50. Nous remercions M. Hans-Robert Ammann, directeur des Archives de l'Etat du Valais, de nous l'avoir signalé.

<sup>5</sup> AEV, fonds de Bons, 68/1/4: *état des hommes tués, décédés de maladie, désertés, renvoyés, chassés, congédiés, originaires de Savoie, réformés, depuis la création du Bataillon valaisan, le 23 septembre 1806, au 1<sup>er</sup> juillet 1809* et AEV, fonds de Bons, 69/2/10: *s.d., liste des hommes décédés dans les hôpitaux externes, dont les extraits mortuaires sont à sortir*. Cette liste concerne la fin de l'année 1809.

<sup>6</sup> AEV, SE 31/1: *Bataillon valaisan érigé à Gênes, comptes de M. Charles de Bons, chef du Bataillon 1806-juillet 1809*. Il s'agit d'un registre relié de 288 pages qui donne les différentes dépenses du Bataillon ainsi que des informations sommaires sur le sort des hommes.

<sup>7</sup> AEV, SE, 14 et 15 principalement: *Bataillon érigé à Gênes*.

<sup>8</sup> AEV, fonds Médiation. Il s'agit de plusieurs registres qui contiennent les recès de la Diète, ainsi que la correspondance du Conseil d'Etat et du grand bailli, durant la période du Bataillon valaisan, soit entre 1806 et 1811.

<sup>9</sup> Voir aux Archives des Affaires étrangères, à Paris (Paris, A.E.), le fonds Correspondance politique, Valais, et plus particulièrement les volumes 7, 8, 10, 11 et 13.

sanne de l'époque<sup>10</sup>. Quant aux mémoires du chirurgien-major Antoine Kämpfen, ils sont sans aucun doute plus fragmentaires<sup>11</sup>. Ce dernier, frère d'Ignace Kämpfen, un des soldats de notre liste, n'est autre que le chirurgien du Bataillon valaisan. Malheureusement, il parle peu dans ses écrits de l'état sanitaire des soldats. En revanche, nous y avons trouvé des renseignements intéressants sur les déplacements du Bataillon et les combats auxquels il a pris part.

### *L'échantillon étudié*

Le registre de compagnie 23 YC 182 donne la liste des hommes enrôlés pour le Bataillon valaisan de 1806 à 1811. Le total des soldats s'élève alors à 946 hommes, qui n'ont pas tous servi ensemble, mais ont été recrutés, à un moment donné, pour combler les vides laissés par les morts, les congédiés et les déserteurs et maintenir le Bataillon au nombre de 661 soldats, officiers compris, fixé par la capitulation.

Parmi ces 946 hommes, nous avons choisi de travailler sur un échantillon de 646 soldats. Il s'agit des premiers soldats recrutés pour ce corps entre septembre 1806 et octobre 1807. Ces recrues sont en majorité valaisannes, comme l'exige la capitulation, et les renseignements les concernant dans les registres de Vincennes sont complets. Ces conditions optimales ne se retrouvent plus pour les recrues suivantes, nous l'avons dit. En effet, pour faire face à un recrutement toujours plus difficile, les officiers sont autorisés, dès 1808, à engager des recrues étrangères. Les renseignements les concernant sont alors lacunaires, voire inexacts: dans le meilleur des cas, on connaît au moins les noms et prénoms de la nouvelle recrue et, dans le pire des cas, on possède seulement un numéro de matricule et aucune autre indication. Sans doute l'administration française n'a-t-elle plus mis à jour ses registres à partir de cette époque. L'échantillon des 646 soldats présente donc de grandes qualités d'homogénéité et de précision, nécessaires à leur identification dans les registres de baptêmes valaisans.

Il ne faut jamais perdre de vue, tout au long de cette étude, que l'échantillon que nous avons choisi n'est qu'une représentation partielle du Bataillon valaisan et aucunement son reflet exact. En conséquence, les résultats statistiques commentés plus loin ne sont que des estimations, des «tendances» qui caractérisent les soldats valaisans au service de Napoléon.

Le document que nous publions en annexe est la liste complète de ces 646 hommes, dans laquelle nous rassemblons tous les renseignements trouvés dans les différentes sources évoquées plus haut. Cette liste est notre base de travail pour l'étude du soldat valaisan. Elle nous permet à la fois de l'observer dans son milieu social et dans sa vie militaire. Mais cette liste n'est pas exhaustive. Elle est mouvante et changeante; le soldat ne laisse peut-être pas de traces très évidentes dans les archives, mais souvent, par hasard, au détour d'un document inattendu, on trouve une mention le concernant, lui ou sa famille.

Le grand nombre de sources relatives au Bataillon valaisan nous donne la possibilité de mieux connaître le soldat valaisan. Mais les hommes ne sont pas disso-

<sup>10</sup> «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France: le capitaine Hyacinthe Clemenso, 1781-1862», publ. par Léon DUPONT LACHENAL et Léon IMHOFF, in *Annales valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 1957, p. 1-110 et plus particulièrement p. 22-38, qui concernent son service au sein du Bataillon valaisan.

<sup>11</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856), de Brigue, chirurgien-major au service de France», publ. par Georges FOËX, in *Vallesia*, XVII (1962), p. 1-121.

ciables de leur époque, et il serait erroné de nous lancer dans l'étude du soldat au service de Napoléon, sans en avoir au préalable défini et expliqué le cadre politique et juridique.

## I. Les circonstances de la création du Bataillon valaisan

Les régiments suisses au service de France sont en quelque sorte une «armée dans l'armée»<sup>12</sup>, car ils jouissent, au sein de l'armée française, d'un statut très similaire à celui de l'immunité diplomatique<sup>13</sup>. En effet, ces troupes, levées en vertu d'un traité appelé *capitulation*, servent une puissance étrangère tout en restant soumises aux juridictions des états qui les ont recrutées: elles conservent leur propre justice ainsi que la liberté de culte, marchent sous leurs propres bannières et avec leurs propres officiers. Parce que les régiments suisses représentent leur «souverain» partout où ils combattent, la puissance qui les emploie ne peut les utiliser totalement à sa convenance.

Le service étranger engage donc la souveraineté de l'Etat, ce qui le distingue du mercenariat, qui peut être défini comme un engagement individuel et illégal, qui ne dépend d'aucun traité officiel<sup>14</sup>. Au regard de cette définition, que l'histoire au cours des siècles s'est chargée de malmener, brouillant souvent les pistes entre service étranger et mercenariat, le Bataillon au service de Napoléon apparaît bien comme relevant du service étranger: il s'agit d'un corps recruté et organisé avec l'accord du gouvernement valaisan, dans le cadre d'une capitulation.

Mais ce Bataillon, sous une apparence de continuité, vient en fait bouleverser profondément les mécanismes du service étranger, tel qu'il était pratiqué sous l'Ancien Régime; il le vide de son sens premier pour en proposer une forme nouvelle. Au travers des circonstances de la création du Bataillon valaisan, du contexte politique dans lequel il s'inscrit, de sa capitulation et de son recrutement, nous allons tenter de mettre en évidence les causes de cette rupture avec le passé.

### 1. La «satellisation du Valais»

Les événements politiques qui amènent à la levée du Bataillon valaisan sont multiples et denses, car il s'agit de l'une des époques les plus troublées de l'histoire valaisanne. Le service étranger étant le reflet de la souveraineté de l'Etat, il

<sup>12</sup> André CORVISIER, «Une armée dans l'armée: les Suisses au service de France», in *Cinq siècles de relations franco-suisses. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, Neuchâtel, 1984, p. 87-98: «Les troupes suisses se distinguaient donc, non seulement des troupes françaises, mais également des autres corps étrangers au service de France. Elles constituaient bien une armée dans l'armée ayant des caractères propres: une solde supérieure, une justice plus rigoureuse, une organisation leur donnant une unité réelle, originalité encore accrue par la délimitation stricte des terrains d'opération et l'interdiction de les faire combattre contre les troupes de leur nation servant dans d'autres armées [...] Cette clause n'avait pas d'équivalent dans les autres corps étrangers au service de France où seule la prudence des chefs guidait leur action en la matière», p. 91.

<sup>13</sup> Alain-Jacques CZOUZ-TORNARE, *Vaudois et Confédérés au service de France, 1789-1798*, Yens-sur-Morges, 1998, p. 15 et Ghougas SALERIAN-SAUGY, *La justice militaire des troupes suisses en France sous l'Ancien Régime*, Paris, 1927, p. 144-152.

<sup>14</sup> CZOUZ-TORNARE, *Vaudois et Confédérés*, p. 13-14. Pour cet auteur, «définir le service étranger comme un vulgaire mercenariat, c'est non seulement ne pas faire justice à la diplomatie, mais c'est réduire à un folklore un phénomène aux ressorts autrement plus complexes». Au sujet de la différence entre mercenariat et service étranger, voir aussi Dominic PEDRAZZINI «Les Capitulations militaires dans les traités d'alliances des anciens Etats confédérés au regard des théories d'Emer de Vattel (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)», in *Revue militaire Suisse*, 11 (1985), p. 505.

illustre concrètement les différents changements politiques que le pays a connus tout au long de cette sombre période.

Durant l’Ancien Régime, le Valais est une République composée de sept dizains, qui exercent le pouvoir souverain par l’intermédiaire de leurs députés à la Diète, sur mandat des communes qui les constituent<sup>15</sup>. Ce «souverain» décide de la politique étrangère du pays et des troupes à lever pour les puissances alliées. En matière de service étranger, les sept dizains ont suivi le plus souvent la même politique que les cantons suisses dont ils sont alliés, tout en se réservant le droit de ne pas signer certaines capitulations qui ne servaient pas directement les intérêts du pays<sup>16</sup>. Mais pour ce qui regarde le service de France, le Valais participe à toutes les capitulations, s’alliant étroitement à cette puissance. En 1690, la création du régiment de Courten, premier régiment valaisan permanent au service de France, marque un moment fort de cette collaboration: le régiment de Courten va servir durant un peu plus d’un siècle les intérêts de la France. Le licenciement de ce corps sur la place d’armes de Valenciennes, le 10 septembre 1792, qui applique le décret de l’Assemblée nationale du 20 août précédent, amène la fin brutale et rapide du service étranger valaisan en France<sup>17</sup>.

Peu de temps après le licenciement de 1792, l’Espagne engage des pourparlers dans les cantons suisses, «dans le but de conclure de nouvelles capitulations et pour empêcher la révolution française de se renforcer avec des troupes suisses»<sup>18</sup>. Le Valais accueille favorablement cette proposition, car la France se montre peu pressée de verser les pensions aux anciens officiers du régiment de Courten, dont la situation financière s’aggrave. Les négociations, qui débutent à l’automne 1792, sont rapidement interrompues par les événements politiques: après l’exécution du roi Louis XVI, le 21 janvier 1793, l’Espagne s’allie à l’Angleterre et déclare la guerre à la France. La paix de Bâle du 22 juillet 1795 met fin au conflit et place l’Espagne dans l’orbite de la France. Au regard de ces tensions, le Valais se montre très prudent, voire réticent à s’engager à nouveau dans une capitulation, et «la diète de mai 1794 interdit tout recrutement pour les compagnies étrangères: cette décision touchait le service de Piémont et les deux compagnies que le Valais possédait déjà au service d’Espagne», soit deux compagnies dans les régiments Jeune et Vieux Reding<sup>19</sup>.

Après de longues tergiversations et grâce à la ténacité du colonel Antoine de Courten<sup>20</sup>, le Valais décide finalement de ne pas «avouer»<sup>21</sup> immédiatement ce

<sup>15</sup> Wolfgang-Amédée LIEBESKIND, «L’Etat valaisan. Esquisse d’une histoire politique des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle», in *Annales valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 1971, p. 55-62.

<sup>16</sup> On peut citer en exemple l’alliance de 1587 faite avec l’Espagne. Signée par tous les cantons catholiques, elle remplaçait celle faite avec la France, qui n’assurait plus le versement des pensions en raison des guerres de Religion. Mais le Valais ne la signa pas de peur de perdre son indépendance et, surtout, de mécontenter la France. Voir Richard FELLER, «Alliances et service mercenaire, 1515-1798», in *Histoire militaire de la Suisse*, 6<sup>e</sup> cahier, Berne, 1916, p. 5-64.

<sup>17</sup> Jacques SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l’Espagne, 1796-1808», in *Annales valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 1969, p. 287.

<sup>18</sup> *Idem*, p. 288.

<sup>19</sup> *Idem*, p. 290.

<sup>20</sup> Jean Antoine Adrien de Courten (1725-1803), né à Sion, entre dans le régiment de Courten au service de France comme sous-lieutenant le 6 février 1744. Capitaine le 31 août 1757, chevalier de Saint-Louis le 7 septembre 1760, lieutenant-colonel le 20 juin 1767, maréchal de camp le 1<sup>er</sup> janvier 1784 et commandant du régiment de Courten le 7 mars 1790, il est licencié le 10 septembre 1792. Colonel au régiment d’Espagne le 1<sup>er</sup> janvier 1796, il prend sa retraite le 1<sup>er</sup> juin 1801 et meurt le 9 mars 1803 à Sierre. *Idem*, p. 355.

<sup>21</sup> Lorsque l’Etat du Valais «avoue» un régiment, cela signifie qu’il le reconnaît comme sien, comme dépendant de son autorité, et qu’il en protège le recrutement. En effet, les officiers des corps «avoués» ont le monopole du recrutement dans le pays. Dès 1656, la Diète fédérale pro-

régiment, mais autorise les officiers valaisans à traiter avec l'Espagne et les capitaines à recruter sur son territoire pour ce régiment. La capitulation entre l'Espagne et les trois officiers valaisans, le colonel Jean Antoine de Courten, le major Joseph Elie de Courten<sup>22</sup> et le capitaine des grenadiers Charles de Preux<sup>23</sup>, est signée le 8 octobre 1795 à Lucerne. L'effectif total du régiment s'élève à 1907 hommes et cette capitulation prévoit une bonne solde tant pour les officiers que pour les soldats. Quant aux places d'officiers, elles sont réservées aux Valaisans ou naturalisés valaisans et les grades de colonel et de major reviennent de droit aux natifs du Haut-Valais. C'est la première fois que le Valais possède un régiment entier au service d'Espagne; l'engagement séculaire qui l'avait toujours uni à la France semble bel et bien appartenir au passé<sup>24</sup>.

La chute de l'Ancien Régime va entraîner de grands changements pour le service étranger. En janvier 1798, les communes du Bas-Valais, sujet du Haut-Valais depuis 1475<sup>25</sup>, se proclament libres et indépendantes. Les sept dizains renoncent alors à leur souveraineté et reconnaissent l'existence de deux états égaux en droit: le Bas et le Haut-Valais. La République des sept dizains laisse place à celle des dix dizains, en accueillant comme territoires souverains Saint-Maurice, Monthey et Entremont<sup>26</sup>.

mulgus que seul est autorisé le recrutement «avoué», afin d'interdire le recrutement sauvage des capitaines. Ainsi, tout Etat qui désire lever des troupes doit traiter désormais avec les autorités du canton ou du pays allié concerné, ou avec le corps helvétique en son entier, si le recrutement doit s'étendre sur plusieurs cantons. Voir à ce sujet: CORVISIER, «Une armée dans l'armée», p. 88, Pierre CARLES, «Le recrutement étranger dans l'armée de terre française de 1610 à 1792», in *Histoire et défense, les Cahiers de Montpellier*, 21, I (1990), p. 15-28, et du même auteur, «Le Recrutement avoué; une des clefs de la politique militaire franco-suisse sous l'Ancien-Régime», in *Histoire et défense, les Cahiers de Montpellier*, 26, II (1992), Montpellier, p. 73-81.

<sup>22</sup> Elie Joseph Hyacinthe de Courten (1733-1827), né à Sierre, entre comme cadet au régiment de Courten au service de France le 28 septembre 1752. Capitaine le 19 mai 1761, major le 20 juillet 1769, chevalier de Saint-Louis le 23 novembre 1775, il est nommé lieutenant-colonel du régiment de Courten au service d'Espagne le 1<sup>er</sup> janvier 1796, puis colonel de ce même régiment le 23 mars 1802. Il se retire en 1805 et décède à Sierre le 24 mai 1827. Voir SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 355.

<sup>23</sup> Charles de Preux (1737-1813), né à Moyenvic en Lorraine, entre comme cadet au régiment de Courten en France en 1754. Capitaine avec compagnie en 1786, il est licencié le 10 septembre 1792 et entre comme capitaine des grenadiers au régiment de Courten au service d'Espagne, en 1796. Lieutenant-colonel en 1803, colonel le 5 février 1805, maréchal de camp au printemps 1808, il est fait prisonnier à Séville en 1810. Il commande les places de Tolède et Guadalajara en 1811 et 1812. Prisonnier de l'armée de Wellington cette même année, il est envoyé en Grande-Bretagne, où il meurt à Bridgnorth en 1813. *Idem*, p. 363-364.

<sup>24</sup> L'histoire du régiment valaisan au service d'Espagne ne s'arrête pas là. En 1803, le roi d'Espagne Charles IV demande à traiter avec les cantons, afin de réduire à une seule les capitulations particulières passées avec les cinq régiments suisses à son service. Cette nouvelle capitulation est signée le 2 août 1804. Saluée par tous les contemporains comme très avantageuse, cette dernière met fin aux rivalités de recrutement et apporte des avantages financiers importants pour les soldats. Le régiment valaisan désire, bien entendu, y adhérer, mais les négociations entre l'Espagne et le Valais vont durer plus d'un an. La Diète insiste tout spécialement pour que le principe de l'ancienneté soit mieux sauvegardé que par le passé. Mais l'Espagne ne cède pas. Finalement, le traité d'Accession à la capitulation des cinq régiments suisses est signé le 22 septembre 1805 et ratifié le 21 janvier 1806. Cette nouvelle capitulation n'est pas très différente de la première, de 1795, mais, cette fois, les négociations ont été officielles et l'on a traité entre Etats: le régiment valaisan est «avoué» et non plus seulement toléré. SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 321-336 et Louiselle de RIEDMATTEN, «Les régiments suisses à la bataille de Baylen, 19 juillet 1808», in *Vallesia*, LI (1996), p. 163-216, voir p. 174-175.

<sup>25</sup> Voir, entre autres, sur ce sujet, Pierre DEVANTHEY, *La Révolution bas-valaisanne de 1790*, Martigny, 1972, 475 p.

<sup>26</sup> Pour ce qui regarde cette période, nous renvoyons aux ouvrages suivants: Anne-Joseph de RIVAZ, *Mémoires historiques sur le Valais (1798-1813)*, t. 1, Lausanne, 1961, p. 19-103, Michel SALAMIN, «Histoire politique du Valais sous la République helvétique (1798-1802)», in *Vallesia*, XII (1957), p. 1-281, et André DONNET, *La Révolution valaisanne de 1798*, 2 vol., Martigny, 1984.

Mais les vicissitudes entraînées par l'onde de choc de la Révolution française n'affectent pas que le Valais. La Suisse entière est ébranlée et, après la défaite de Berne face au général Brune, c'est le statut de l'ensemble des territoires helvètes qui est sur la sellette. Certains, tels le résident français Mangourit et le général Brune, proposent de faire du Valais une République indépendante. Mais Pierre Ochs et Frédéric-César de La Harpe<sup>27</sup>, partisans d'une République unitaire à l'échelle suisse, l'emportent et, le 10 avril 1798, le Valais devient un canton de la toute jeune République helvétique. En réalité, le pays perd son indépendance politique pour ne devenir qu'une «simple circonscription administrative d'un Etat unitaire, comme les départements français»<sup>28</sup>. Désormais, la politique étrangère du Valais, et plus particulièrement le sort du régiment valaisan en Espagne, est entre les mains du Directoire helvétique.

Si le service étranger n'a alors pas très bonne presse auprès du nouveau gouvernement helvétique, celui d'Espagne est malgré tout toléré car, par un retournement des alliances, l'Espagne et la France sont désormais unies contre l'Angleterre. Ce ne serait pas servir les intérêts français que d'interdire ces régiments<sup>29</sup>.

Les Valaisans, qui avaient espéré un instant obtenir le statut de République indépendante, s'insurgent en 1798 et 1799 contre le régime qu'on leur impose: ces deux insurrections, parties du Haut-Valais, sont réprimées dans le sang par les armées françaises. La désorganisation du régime helvétique dans le pays est totale<sup>30</sup>, mais les autorités centrales ne s'en préoccupent guère, trop soucieuses qu'elles sont de régler leurs dissensions internes. Quant au Directoire français, il poursuit un projet politique tout autre: poussé par Bonaparte qui connaît toute l'importance du col du Simplon, il cherche par différents moyens à obtenir la mainmise sur cet axe alpin, chemin le plus court entre la France et la République Cisalpine, nouvellement conquise par les armées révolutionnaires.

Après d'interminables négociations qui tendent à détacher le Valais de la République helvétique, soit en le démembrant, soit en l'annexant purement et simplement, Bonaparte ordonne finalement, le 23 novembre 1801, l'occupation militaire du Valais par le général Turreau. Ce dernier a pour mission d'amener le pays à demander l'annexion à la France. Mais malgré les destitutions illégales et les réquisitions extraordinaires dont Turreau accable le pays, les communes valaisannes résistent et proclament jusqu'à Berne leur volonté de rester suisses. Face à cet échec, Bonaparte opte pour une solution médiane et accepte de rendre au pays son indépendance politique: le 5 septembre 1802, le Valais, détaché de la République helvétique, est érigé en République indépendante. Ainsi la France, après avoir voulu l'incorporation du Valais à la République helvétique, pensant y trouver un avantage, changea sa vision politique, lorsqu'elle se rendit compte qu'elle serait mieux servie par un Valais indépendant: «L'essentiel, pour elle, était de s'assurer un passage la reliant à la Cisalpine»<sup>31</sup>.

Le Valais retrouve enfin un statut de République indépendante qui, l'on s'en doute, n'a rien à voir avec le statut dont il jouissait sous l'Ancien Régime. Car la Révolution française a complètement inversé le rapport des forces entre les deux pays. Le préambule de la constitution du 30 août 1802 ne dit d'ailleurs pas autre chose, lorsqu'il proclame que les Républiques française, helvétique et italienne se

<sup>27</sup> Pierre Ochs (1752-1821) et Frédéric-César de La Harpe (1754-1838) sont les héros de l'indépendance du canton de Vaud.

<sup>28</sup> LIEBESKIND, «L'Etat valaisan», p. 65.

<sup>29</sup> SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 299.

<sup>30</sup> SALAMIN, «Histoire politique du Valais», p. 221.

<sup>31</sup> *Idem*, p. 222.

portent garantes de l'indépendance du Valais: la France, présente à cette époque des deux côtés des cols valaisans, laisse peu de marge de manœuvre au pays. Et l'article 4 qui accorde à la République française «le libre et perpétuel usage d'une route commerciale et militaire dirigée par le Simplon et traversant le Valais depuis le département du Mont Blanc jusqu'au territoire de la République italienne», ne fait que consacrer sa présence toute puissante dans le pays.

Dans la forme, le Valais retrouve son indépendance et la gestion de ses affaires internes<sup>32</sup>. L'article 13 lui rend même sa souveraineté en matière de service étranger. Mais, dans le fond, cette nouvelle constitution, savant agencement de traditions et de nouveautés, fait du pays un état satellite de la France, sans autre politique possible que celle de se plier aux exigences de son puissant voisin: « Durant huit années, ce pays jouit apparemment de la liberté; mais derrière chacune de ses décisions, tracée en filigrane, apparaît la volonté de Bonaparte »<sup>33</sup>. L'exemple du Bataillon valaisan confirme cette réalité.

## 2. *Le cadre juridique du Bataillon valaisan: la capitulation*

Les sources qui traitent des négociations, de la capitulation et du recrutement du Bataillon valaisan sont abondantes et dispersées dans différents dépôts: aux Archives des Affaires Etrangères à Paris<sup>34</sup>, dans les fonds du Service historique de l'armée de Terre (SHAT), à Vincennes<sup>35</sup>, et en Valais, bien entendu<sup>36</sup>. Sans compter que ce sujet a déjà été traité dans l'excellent article de Philippe Gern. Au vu de tout cela, nous n'avons pas la prétention d'être exhaustive et encore moins celle de refaire ce qui a déjà été fait.

Nous proposons de retracer brièvement les grandes étapes de la négociation jusqu'à la signature de la capitulation, puis de détailler plus longuement la capitulation elle-même, afin de mieux cerner les enjeux de ce contrat et ce qu'il révèle des relations politiques existant entre le Valais et la France.

### *Entre lenteur et précipitation*

En 1802, le service étranger en France est interrompu depuis une dizaine d'années, mais les relations entre les deux pays se sont normalisées après les événements troublés de la Révolution. Le Valais est une République indépendante sous la protection française; sa marge de manœuvre politique s'en trouve, nous l'avons dit, fortement réduite. C'est pourquoi, lorsqu'en janvier 1803 le premier consul Bonaparte émet le désir d'entretenir un corps à son service, le Valais ne peut que manifester son enthousiasme: «[...] les Députés ont senti dès le premier instant tout ce que cette intention contenait d'avantageux et d'honorable pour le peuple valaisan»<sup>37</sup>.

<sup>32</sup> Sur le sujet voir entre autres: Paul BIDERBOST, *Die Republik Wallis: 1802-1810. Ein Beitrag zur walliser Verfassungsgeschichte*, Visp, 1959, Michel SALAMIN, *La République indépendante du Valais, 1802-1810: l'évolution politique*, Sierre, 1971, et LIEBESKIND, «L'Etat valaisan», p. 3-80.

<sup>33</sup> SALAMIN, *La République indépendante du Valais*, p. 16.

<sup>34</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, volumes 7, 8, 10, 11, 12, entre autres. C'est sur la base de ces archives que repose l'article de Philippe GERN «Le recrutement d'un bataillon valaisan au service de Napoléon (1804-1807)», in *Vallesia*, XVIII (1963), p. 163-175.

<sup>35</sup> SHAT, XG 62: *Bataillon valaisan à Gènes*.

<sup>36</sup> En Valais, les sources qui concernent le Bataillon valaisan se trouvent principalement dans les fonds *Service Etranger* et *Médiation*. On trouve aussi des documents dans le fonds *Protocoles du Grand Conseil*, série 1001.

<sup>37</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 12: *copie d'une lettre du Grand Bailli au Premier Consul, Paris 18 janvier 1803*.

Mais en réalité, le gouvernement se trouve très embarrassé d'une telle proposition; conscient du peu de possibilités qu'offre sa population réduite et lié déjà à l'Espagne, puissance pour laquelle il doit lever et entretenir un régiment de près de 2000 hommes, le Valais craint de ne pouvoir tenir ses engagements. Cependant, connaissant le danger qu'il y aurait à ne pas répondre aux désirs du puissant «Restaurateur de l'indépendance»<sup>38</sup> du pays, le gouvernement valaisan propose la formation d'un bataillon de 600 hommes, à la condition que l'on y autorise les recrues étrangères<sup>39</sup>. Cette pratique était courante dans le service étranger d'Ancien Régime, puisque c'est par ce seul moyen «que la République du Valais aux époques les plus florissantes, et avec des conditions d'engagement avantageuses... avait réussi à entretenir un régiment au service de France»<sup>40</sup>, mais elle n'a pas l'heur de plaire au Premier Consul, qui la repousse catégoriquement. En agissant ainsi, Bonaparte met fin brutalement au mode de recrutement tel qu'il était traditionnellement pratiqué en Valais et dans les cantons suisses en général<sup>41</sup>. Nous touchons ici à une question cruciale dont va dépendre tout le recrutement à venir du Bataillon valaisan.

Après ce premier refus, le Valais propose un corps de 350 hommes seulement, tous valaisans, et manifeste son désir de le voir faire partie de la garde consulaire. En réalité, le gouvernement se fait peu d'illusions sur ses chances de négocier une capitulation avantageuse: les cantons suisses viennent à peine de conclure un nouveau traité militaire avec la France<sup>42</sup>, qui ne leur offre aucun avantage économique, et le Valais doute de pouvoir obtenir des conditions très différentes<sup>43</sup>.

Ces premières ouvertures montrent à quel point les nouvelles règles du jeu sont déjà bien établies; la marge de manœuvre du Valais est fort étroite et ses souhaits ne sont pas entendus. Mais pour l'instant, «la paix régnant en Europe, on peut penser que Napoléon n'a pas un urgent besoin de troupes»<sup>44</sup>.

L'arrivée du chargé d'affaires français en Valais, Joseph Eschassériaux<sup>45</sup>, nommé le 8 juillet 1804, impose un tout autre rythme aux négociations. A son instigation, le gouvernement valaisan présente, le 29 octobre 1804, un projet de capi-

<sup>38</sup> Bonaparte, Premier Consul de la République française et Président de la République italienne, est officiellement proclamé par la loi, Restaurateur de l'indépendance de la République du Valais. Voir AEV, fonds Médiation, *Abscheid de la Diète*, vol. M6, n° 1, p. 3-4 et M8, n° 1, p. 3: *extrait du procès verbal de la diète, 25 octobre-9 novembre 1802*.

<sup>39</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations secrètes du Grand Conseil*, vol. M10, p. 10 et 16-17: *délibérations du 24 mai et du 18 juin 1803*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 43: *lettre du Grand Bailli Augustini au citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures, Sion 20 juin 1803*.

<sup>40</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 45: *lettre du Grand Bailli Augustini à Bonaparte, Premier Consul de la République française, Sion 20 juin 1803*.

<sup>41</sup> Durant l'Ancien Régime, en cas de difficultés, les régiments suisses avaient le droit de faire appel au recrutement allemand, dans une proportion qui ne devait pas excéder un tiers. CORVISIER, «Une armée dans l'armée», p. 91. Voir aussi l'article 3 de la capitulation du Valais avec l'Espagne, qui exige que le tiers du régiment soit composé de Valaisans. RIEDMATTEN, «Les régiments suisses à la bataille de Baylen», p. 175.

<sup>42</sup> Il s'agit de la capitulation du 27 septembre 1803, ou 4 vendémiaire an XII, signée à Fribourg dans le cadre de l'Acte de Médiation.

<sup>43</sup> AEV, SE 29/2/38: *lettre du Conseil d'Etat à la Diète de la République, Sion 17 novembre 1803*.

<sup>44</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 164.

<sup>45</sup> Joseph Eschassériaux ou Echasseriaux naît à Corme-Royal en Charente-Maritime le 29 septembre 1753. Avocat, député à l'Assemblée Législative, à la Convention, au Conseil des Cinq Cents et au Tribunat, il se rallie à Bonaparte les 18-19 brumaire an VIII, soit les 9-10 novembre 1799. Nommé chargé d'affaires en Valais, il exerce cette charge de 1804 à 1806. Ministre plénipotentiaire à Lucques et à Piombo de 1806 à 1809, il connaît l'exil aux Pays Bas (1816-1819) et se retire à Thénac où il décède le 24 février 1823. Voir à son sujet, entre autres, l'article de Pierre REICHENBACH dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, consultable en ligne, [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch).

tulation pour un corps valaisan au service de France. L'article premier est rédigé comme suit: «Sa Majesté l'Empereur des Français entretiendra à son service un corps de 300 à 400 hommes outre les officiers. Ces hommes seront enrôlés librement et volontairement»<sup>46</sup>. Il n'est donc plus question d'un Bataillon de 600 hommes et cette modification ne semble pas alerter Paris, qui ne manifeste même aucune réaction. Cinq mois plus tard, le grand bailli Augustini se permet de rappeler que le retard profite à l'Espagne, qui recrute en ce moment des hommes normalement destinés au service de France<sup>47</sup>. A ce stade des négociations, on peut s'étonner à juste titre de «la lenteur, pour ne pas dire la négligence, avec laquelle Paris mène cette affaire»<sup>48</sup>. C'est le 31 juillet 1805 seulement que Napoléon autorise Talleyrand à faire une convention avec le Valais<sup>49</sup>.

À partir de cet instant les choses s'accélèrent; la France veut régler cette affaire entre septembre et octobre 1805, sans doute pour profiter de l'hiver, saison favorable au recrutement, mais aussi parce que le spectre de la guerre se profile dans le ciel européen. Le besoin en hommes se fait plus pressant. L'Empereur veut un bataillon de 600 Valaisans, à Gênes, le plus rapidement possible. En conséquence, Eschassériaux est autorisé à conclure immédiatement une capitulation, sur la base de celle faite avec les cantons suisses lors de l'Acte de Médiation, le 27 septembre 1803.

### *La capitulation*<sup>50</sup>

Le 8 octobre 1805, la capitulation militaire est conclue entre la France et le Valais. Cette alliance a pour but, comme le précise le préambule, à la fois de «resserrer les liens d'amitié, et bonne intelligence, qui existent entre les deux états et renouveler les anciennes capitulations relatives au regiment valaisan que la France entretenait à son service». L'étude des seize articles qui la composent illustre avec clarté à quel point cette capitulation instaure un service étranger en rupture totale avec le passé.

Selon l'article premier, les Valaisans ne pourront être enrôlés que librement et volontairement. Ce principe est, à n'en pas douter, la base même de tout service étranger, qui se démarque du service national en ceci justement: aucune loi ni autorité ne peut contraindre les hommes à s'engager et à partir. Mais nous verrons que, concrètement, les autorités françaises s'embarrasseront peu de ces nuances juridiques pour obtenir les hommes voulus. Ce Bataillon est composé d'un état major, de seize officiers et de cinq compagnies, dont une de grenadiers et quatre de fusiliers, de 129 hommes chacune. Et l'article premier de finir laconiquement sur cette constatation: «Ainsi, la force de ce bataillon sera de 661 hommes, officiers compris». Il ne reste rien des 400 hommes proposés par le Valais et la stupé-

<sup>46</sup> AEV, fonds Diète et Grand Conseil, série 1001/1, p. 158: *procès verbal de la Diète extraordinaire du 22 octobre 1804*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 332 et vol. 10, p. 40.

<sup>47</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 380: *lettre du Grand Bailli Augustini à Talleyrand, Sion 28 mars 1805*.

<sup>48</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 165.

<sup>49</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 396: *lettre de Napoléon à Talleyrand, Saint-Cloud 31 juillet 1805*.

<sup>50</sup> La capitulation est un contrat qui engage les deux parties et détaille les modalités d'engagement et d'entretien des troupes: «Les capitulations étaient des conventions militaires, divisées en chapitres, d'où leur nom. Y étaient stipulées les obligations des parties contractantes: recrutement, solde, subsistance, durée du service, pensions, effectifs, congés, nomination des officiers, secours réciproques en cas d'invasion, uniformes et armement», PEDRAZZINI, «Les Capitulations militaires», p. 505.

faction est grande dans le pays, mais aussi parmi les autorités françaises: le ministre de la guerre, tout comme le chargé d'affaires, n'ont pas été prévenus de cette décision. Un projet de capitulation retrouvé aux archives de Vincennes et daté du 4 octobre 1806, soit quatre jours avant le projet définitif, le prouve bien, puisqu'il fixe la force du Bataillon valaisan à 431 hommes<sup>51</sup>. Jusqu'au dernier moment, le Conseil d'Etat a lutté pour maintenir la population du Bataillon à 400 hommes<sup>52</sup>. Mais rien n'y a fait; la consternation et le sentiment d'avoir été trompé prévaut de toutes parts comme le dit, de manière voilée, Eschassériaux:

Le gouvernement du Valais aurait désiré que Sa Majesté se fut restreinte au nombre d'hommes qui avait été offert dans le premier projet de Capitulation comme mesure de ce qui pouvait être enrôlé d'après la population du Valais: j'ai été le témoin des embarras du gouvernement à cet égard: j'ai eu quelq'embarras moi-même<sup>53</sup>.

Et l'embarras est d'autant plus grand que, selon l'article 4 de la capitulation, ce corps doit être composé uniquement de Valaisans. Non seulement Napoléon n'autorise plus le recrutement d'étrangers, mais il retient le nombre de 600 hommes, certes proposé d'abord par le gouvernement valaisan, mais sans tenir compte des exigences de ce dernier.

L'article 2 établit la création d'un Conseil d'administration; composé de onze officiers et sous-officiers, ce conseil est au cœur de toute la gestion du Bataillon valaisan. Depuis Gênes, où il reçoit l'ordre de s'installer (article 6), il gère les fonds nécessaires au recrutement, et réceptionne les nouvelles recrues. Le gouvernement du Valais n'approuve pas le choix de Gênes comme ville de garnison, lui préférant Turin, autrefois dépôt du régiment valaisan au service de Piémont-Sardaigne: la proximité de cette ville réduirait considérablement les frais de recrutement et «les montagnards valaisans s'engageraient beaucoup plus volontiers pour aller se former à Turin qu'à Gênes, où ils sont persuadés qu'on doit les embarquer sur le champ et où d'ailleurs ils peuvent être facilement débauchés pour le service d'Espagne»<sup>54</sup>. Mais Gênes, récemment annexée à la France, doit être défendue et l'Empereur juge donc la présence du Bataillon indispensable<sup>55</sup>.

L'article 4 s'attarde sur la recrue, son âge et sa taille, mais aussi sur la durée de son engagement, de quatre ans minimum, et les modalités de son réengagement. Le gouvernement français donne 180 francs par recrue, soit 115380 francs pour la première levée, payés par tiers, au fur et à mesure de l'organisation du Bataillon (article 5). Nous touchons ici à la délicate répartition des charges financières entre l'administration française et les officiers valaisans. En effet, le Conseil d'administration doit, avec cet argent, payer les frais des recruteurs, le transport pour se rendre à Gênes et compléter le petit équipement du soldat. Il suffit de peu, comme d'un recrutement plus coûteux que prévu, pour que la machine financière mise en place par la capitulation s'enraye. Notons aussi au passage que les capitulations de l'Ancien Régime, et même celle conclue avec l'Espagne en cette même année 1805, quelques jours après celle du Bataillon valaisan, ne décrivent pas avec

<sup>51</sup> SHAT, XG 62, dossier n°1, pièce n° 2: *extrait des minutes de la secrétairerie d'Etat du 4 octobre 1806*.

<sup>52</sup> AEV, SE 29/2/63: *séance extraordinaire du Conseil d'Etat, 30 septembre - 2 octobre 1805*.

<sup>53</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 426: *lettre d'Eschassériaux à Talleyrand, Sion 8 octobre 1805*.

<sup>54</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 98: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 9 octobre 1806*.

<sup>55</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 407: *lettre de Talleyrand à Berthier, ministre de la Guerre, Paris 12 septembre 1805* et p. 408: *lettre du même à Eschassériaux, Paris 13 septembre 1805*.

autant de minutie le physique de la recrue: que les hommes soient aptes au service et de nation autorisée leur suffisait<sup>56</sup>.

En ce qui concerne la nomination des officiers (article 7), l'Empereur fait son choix, pour la première formation, parmi les hommes que lui propose le gouvernement valaisan. Pour la suite, les emplois doivent se donner selon le principe de l'ancienneté. Le Valais tient beaucoup au respect de ce principe<sup>57</sup>, car il évite, en théorie, l'esprit d'intrigue «qui pourrait concentrer dans quelques familles ou parmi quelques personnes favorisées la présentation aux grades de capitaines»<sup>58</sup>. L'Empereur accepte, tout en se réservant le droit de «se fier à un autre critère, le seul valable à ses yeux: le mérite, les services»<sup>59</sup>. C'est d'ailleurs au mépris de la volonté du gouvernement que Napoléon nommera en 1810 le lieutenant Joseph Blanc à la place de chef du Bataillon valaisan, reconnaissant par là ses mérites, plus que la noblesse de sa condition.

Les autres articles viennent rappeler les clauses des capitulations d'Ancien Régime, comme l'article 3, qui conserve l'uniforme rouge, uniforme traditionnel des Suisses au service de France, ou encore l'article 10, qui affirme que ce corps ne sera jamais employé dans les colonies. Quant à l'article 11, il réitère le libre exercice de la religion et de la justice, privilèges accordés de tous temps aux régiments suisses dans les armées françaises. Notons cependant qu'à propos de l'uniforme il existe une petite différence, significative, puisque les boutons sont marqués du sceau de l'employeur et non pas seulement de celui du Bataillon<sup>60</sup>.

On pourrait s'étonner de ne voir apparaître aucune clause économique. En effet, les capitulations d'Ancien Régime étaient un moyen de renégocier les privilèges économiques que le pays recevait en échange des troupes qu'il levait. Ces avantages, appelés plus couramment les *fruits de l'alliance*, concernent les pensions que la France versait aux cantons suisses et au Valais, la fourniture de sel et les privilèges économiques et financiers pour les Suisses vivant en France. Si, lors de la dernière capitulation avec la France, conclue en 1777, ces avantages existent toujours, puisque le ministre Vergennes confirme les usages précédents en matière de pensions et de sel, on constate cependant qu'il montre «sa détermination à mettre fin au désordre et à la confusion, en fixant précisément les droits et les obligations des parties»<sup>61</sup>. Dans un tel contexte, le fait de ne pas s'étendre plus amplement sur les pensions et le sel, et de les renvoyer à d'ultérieures négociations, fragilisent ces privilèges. N'oublions pas qu'ils sont inexistant dans la capitulation

<sup>56</sup> A titre d'exemple, l'article 1<sup>er</sup> de la capitulation du régiment bernois de Tschärner, au service du roi de Sardaigne, des 19 et 28 août 1775, parle en ces termes des recrues: «Les Soldats devront être de nation Suisse, Grisonne, ou Allemande, bons hommes de service [...]». Cité par Dominic PEDRAZZINI, *Le régiment bernois de Tschärner au service de Piémont-Sardaigne (1760-1786)*, Fribourg, 1979, p. 95.

<sup>57</sup> Ce principe instaure que l'emploi vacant revient à l'officier qui a le plus d'ancienneté. C'est une préoccupation constante du gouvernement valaisan. En 1795, craignant que la capitulation signée cette année-là avec le roi d'Espagne ne protège pas l'ancienneté, la Diète fit jurer aux officiers de n'accepter aucune charge au détriment de ce principe. C'est encore et toujours les discussions sur ce principe, qui, en 1805, retardèrent les négociations pour le renouvellement de la capitulation avec l'Espagne. Voir SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 293 et 323.

<sup>58</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 426: *lettre d'Eschassériaux à Talleyrand, Sion 8 octobre 1805*.

<sup>59</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 168.

<sup>60</sup> «[...] boutons jaunes, ayant autour les mots: Empire français, au milieu ceux-ci: Bataillon valaisan». Voir article 3 de la capitulation, annexe II.

<sup>61</sup> Philippe GERN, *Aspects des relations franco-suisses au temps de Louis XVI. Diplomatie, économie, finances*, Neuchâtel, 1970, p. 110 et 162.

de 1795, conclue avec l'Espagne, si bien que le gouvernement valaisan trouve un subterfuge pour que l'Etat tire tout de même profit de ce service étranger. Constatant que «le service d'Espagne n'était pas d'un grand rapport pour la République du Valais, le Conseil d'Etat avait imposé aux chefs et aux capitaines en premier du régiment un impôt de 122 louis pour la protection accordée par le Valais au recrutement»<sup>62</sup>. A défaut de faire payer le gouvernement espagnol, à travers les pensions notamment, ce sont les officiers au service de l'Espagne qui vont devoir verser une contribution aux caisses de l'Etat!<sup>63</sup>

On ne peut donc pas accuser la capitulation du Bataillon valaisan de mettre fin au régime des privilèges qu'avaient instauré celles d'Ancien Régime: il serait plus exact de dire que cette capitulation s'inscrit dans un courant qui tend à abolir toute forme d'avantages en nature que l'Etat du Valais pouvait retirer du service étranger. En soi la capitulation du Bataillon valaisan n'instaure rien de nouveau, mais elle participe à un courant déjà en formation depuis quelque temps. En effet, la capitulation valaisanne, rappelons-le, est identique à celle signée le 23 septembre 1803 avec les cantons suisses, lors de l'Acte de Médiation. Si ces capitulations semblent instaurer le retour de la traditionnelle alliance avec la France, elles vident en réalité de son sens premier le service étranger, car elles n'ont plus aucun attrait pour les Suisses et les Valaisans en terme de privilèges<sup>64</sup>.

Sous l'Ancien Régime, le service étranger était une monnaie d'échange, des troupes contre du sel et des pensions. Au regard de cette capitulation, il apparaît comme un moyen, pour les puissances étrangères, de recruter des hommes à bon compte, puisqu'il n'y a plus de contreparties sur le plan économique. Rapidement, la France va considérer le service étranger comme un monopole utile à sa conquête de l'Europe<sup>65</sup>.

### 3. Le choix des officiers

S'il est vrai que l'étude du Bataillon valaisan que nous proposons ici s'attarde plus spécifiquement sur le soldat, cela ne nous dispense pas de considérer aussi l'officier. Connaître les officiers du Bataillon valaisan, c'est déjà s'approcher du soldat, même si, bien sûr, officiers et soldats ne s'engagent pas pour les mêmes motifs et ne connaissent pas la même réalité militaire. En effet, un corps d'officiers ne se constitue pas de la même manière qu'un corps de soldats. Les premiers

<sup>62</sup> SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 294.

<sup>63</sup> Cette situation ne change pas lors du traité d'Accession à la capitulation des cinq régiments suisses, signé entre l'Espagne et le Valais le 22 septembre 1805. Voir ci-dessus la note 24. Cette nouvelle capitulation apporte des avantages importants en ce qui concerne la solde, mais elle n'instaure aucunement le système des avantages économiques ou financiers versés directement à l'Etat. En cela, elle diffère, elle aussi, des capitulations d'Ancien Régime. Voir SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 321 et RIEDMATTEN, «Les régiments suisses à la bataille de Baylen», p. 174.

<sup>64</sup> Georges ANDREY, Alain-Jacques CZOUZ-TORNARE, *Louis d'Affry, 1743-1810, premier landamman de la Suisse. La Confédération suisse à l'heure napoléonienne*, Genève, 2003, p. 196-197 et Alain-Jacques CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon. Des Pyramides à Waterloo, 1798-1815*, Yens-sur-Morges, 2003, p. 51-53.

<sup>65</sup> CZOUZ-TORNARE, *idem*, p. 50. Les capitulations de 1798, 1803 et 1812, signées entre les cantons helvétiques et la France, «créent un quasi-monopole de recrutement au bénéfice de la France et de ses satellites».



Dessin de Jacques Calpini, février 1943, d'après un dessin de Bellangé. Un voltigeur (à gauche) et un grenadier (à droite) du Bataillon valaisan. (AEV, fonds hoirie Calpini, service de France, n° 227).

ne servent jamais comme soldats ou très rarement<sup>66</sup>. Le plus souvent, ils entrent, grâce à leur milieu social d'origine et à leurs relations, comme cadets dans un régiment et obtiennent très vite une place de sous-lieutenant. Ils considèrent, en effet, le service étranger comme une carrière à part entière, se proposent spontanément pour obtenir un emploi et sont choisis, en général, en fonction de leurs compétences et de leurs états de services. Quant aux soldats, ils n'ont pas accès aux places d'officiers, car ils n'ont pas l'instruction nécessaire et ne proviennent pas des milieux adéquats. Le service étranger ne leur apparaît pas comme une évidence; au contraire, il faut parfois les convaincre, avec des arguments très persuasifs, des avantages qu'ils peuvent en tirer. Un officier est choisi et un soldat se recrute; il s'agit donc bien de deux classes de la société valaisanne, qui abordent le service étranger de manière très différente.

Avec les officiers, nous pénétrons dans la sphère des familles valaisannes influentes. Ces dernières voient dans le service étranger non seulement une source de revenus intéressante, mais encore un moyen de faire carrière, aussi bien dans le métier des armes que dans celui de la politique, et d'assurer ainsi leur ascension sociale. Elles souhaitent et appellent de tous leurs vœux le service étranger. En effet, à peine les premières tractations pour un Bataillon au service de Napoléon ont-elles lieu, que le gouvernement valaisan reçoit une pétition de plusieurs officiers valaisans qui appuient la création de ce nouveau corps: ils expriment leur grand désir de s'engager dans un service prestigieux et très prometteur pour leur future carrière<sup>67</sup>. Le grand bailli va même jusqu'à penser que si le gouvernement refuse la proposition du Premier Consul, il est probable que «les individus qui poussent cette affaire pour leur propre intérêt viendraient à bout de faire lever un régiment contre le gré du gouvernement»<sup>68</sup>. La pression des grandes familles auprès du gouvernement valaisan, pour trouver des débouchés à leurs carrières, est donc très forte.

Les registres de Vincennes ne nous apprennent rien sur le corps des officiers du Bataillon valaisan et la liste que nous publions en annexe reflète cette réalité. Seuls les bas-officiers, tels que les sergents-majors, sergents et caporaux, sont mentionnés. Pour retrouver la trace des officiers de ce corps, il faut donc se tourner vers d'autres sources.

En conséquence, nous proposons de réunir dans ce chapitre tous les renseignements glanés dans les différents fonds d'archives, aussi bien valaisans que français, qui concernent les officiers et sous-officiers de ce Bataillon, afin de mettre en lumière les critères qui les ont fait choisir, leur motivation pour servir la France et leur destin au sein de ce nouveau corps.

<sup>66</sup> Nous possédons, dans notre liste, l'exemple de cinq recrues qui se sont engagées comme simples soldats et qui ont obtenu une place d'officier: il s'agit d'Antoine Andenmatten (n° 453), sergent de la 4<sup>e</sup> compagnie, qui est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, puis promu au grade d'officier le 1<sup>er</sup> juillet 1809; de Benjamin Bertrand (n° 131), promu sous-lieutenant le 17 octobre 1807; de Hyacinthe Clemenso (n° 3), fait officier le 1<sup>er</sup> avril 1809; de Louis Rappaz (n° 1), proposé comme porte-enseigne en janvier 1808, qui décède en juillet 1808; d'Ignace Tabin (n° 102) fait sous-lieutenant en 1807. En général, ils restent très peu de temps soldats et gradent très rapidement, lorsqu'une qu'une place se libère. Ainsi, Hyacinthe Clemenso est nommé fourrier le 23 septembre 1806, le jour même de son arrivée au corps, puis sergent-major le 8 décembre 1806. Voir SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan, état des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prats-de-Mollo 2 avril 1809* et «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», p. 25.

<sup>67</sup> AEV, SE 29/2/3: *pétition de Pierre Joseph Blanc, chef du bataillon helvétique, de Bruno Gay, idem, de Louis Ganioz et d'Alexandre de Maye, Sion 13 mai 1803*. Remarquons au passage que les officiers signataires de cette pétition seront tous incorporés dans le Bataillon valaisan.

<sup>68</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations secrètes du Conseil d'Etat*, vol. M10, p. 10: *délibération du 24 mai 1803*.

Une fois la capitulation signée, les autorités françaises se montrent très pressées de constituer le Bataillon. Pour ce faire, il convient d'abord de nommer au plus vite les officiers, afin d'entreprendre le recrutement. Comme le prévoit l'article 7 de la capitulation, c'est au gouvernement valaisan qu'il incombe de présenter, pour la première formation, une liste d'officiers; l'Empereur fait son choix définitif parmi ces candidats. Impatient, le chargé d'affaires Eschassériaux se plaint amèrement des tergiversations qui paralysent les autorités valaisannes:

C'est le pays des formes et des délibérations sans fin. Il y a dans ce pays une force d'inertie dans les affaires que toute l'activité d'un agent politique ne peut mettre en mouvement qu'avec une peine extrême, et, quand à cela se mêlent encore des intrigues et des intérêts divers, il arrive des retards qu'on ne peut prévoir<sup>69</sup>.

Pourtant, une fois encore, le gouvernement valaisan ne peut être taxé de négligence. Dès le 6 novembre 1805, le conseil d'Etat énonce quelques règles pour la nomination des officiers. La préférence est accordée aux officiers licenciés des services de France et de Piémont. Le gouvernement leur attribue un rang et un emploi suivant leur ancienneté et, avant de les présenter à l'Empereur, s'assure de leur accord, par l'intermédiaire des présidents de dizains. Tout officier qui, après avoir accepté, choisit de se désister, doit alors payer une amende à la caisse d'instruction publique<sup>70</sup>. A la suite de ces instructions, le Conseil d'Etat présente aux députés de la Diète une première liste d'officiers, qu'il s'agit d'élaguer et de perfectionner, puis de soumettre à l'Empereur.

Avant d'entrer au cœur des nominations des officiers, arrêtons-nous un instant sur les critères exigés pour faire partie du Bataillon valaisan. Pour les autorités valaisannes, l'officier est avant tout un Valaisan; homme compétent et instruit, il doit avoir une conduite irréprochable, savoir parler et écrire le français et avoir des connaissances d'arithmétique<sup>71</sup>, mais aussi être issu d'une famille influente et considérée du pays. Sous l'Ancien Régime, l'officier qui désirait obtenir le commandement d'une compagnie devait impérativement être naturalisé valaisan, autrement dit être admis franc-patriote<sup>72</sup>, domicilié et installé dans le Haut-Valais. Si un officier retournait habiter le Bas-Valais, il perdait sa compagnie et aussi le droit de patriotage pour lui et ses descendants<sup>73</sup>. La concurrence était donc farouche entre les officiers et être haut-valaisan constituait un sérieux avantage pour obtenir une place. La Révolution valaisanne de 1798, en faisant du Bas-Valais une «république souveraine» à l'égal du Haut-Valais, change profondément le système de répartition des officiers. Dès 1803, la Diète désire:

établir une égalité fraternelle entre tous les Dixains dans le remplacement des officiers du Régiment valaisan au service d'Espagne... Il est juste en effet que, puisque les changements survenus dans notre constitution ont augmenté le nombre des membres

<sup>69</sup> Paris, A. E., Correspondance politique, Valais, vol. 7: *lettre d'Eschassériaux à Talleyrand, Sion 4 novembre 1805*.

<sup>70</sup> AEV, SE 37, p. 35: *le Conseil d'Etat à la Diète de la République, Sion 9 novembre 1805*.

<sup>71</sup> AEV, SE 15/5/1/13: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 13 février 1808*.

<sup>72</sup> Au sujet du statut de franc-patriote, voir Janine FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Sion, 1994 (Cahiers de Vallesia, 4), p. 96 et ss. Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans le paragraphe qui concerne le soldat valaisan.

<sup>73</sup> «[...] wan dise officierer mit der zeit in das undere Wallis solten zuruck kehren und den wohnsitz in dem oberen Wallis verlassen, sollen sie nicht nur allein ihrer Compagnie verlurstig sein, sondern auch für sich und ihre nachkomende das obere Landrecht verlühren», AEV, Recès de la Diète valaisanne, AVL 7: *Diète du 23 juin au 5 juillet 1777*. Cette Diète va même plus loin en statuant qu'à l'avenir il ne faudra pas que «so leicht undere Wallisser besonders officierer zu freÿen oberen Landsleüthen angenomen werden».

de la République, la répartition des avantages s'étend proportionnellement sur tous comme celle des charges, et que si chaque Dixain est obligé de laisser recruter dans son arrondissement, il y ait aussi le droit d'avoir... un nombre d'officiers proportionné à celui de soldats qu'il peut fournir<sup>74</sup>.

Cette nouvelle répartition devra se faire par dizain en proportion du nombre de députés qui siègent à la Diète<sup>75</sup>. Les officiers doivent impérativement être communiens et, si possible aussi, domiciliés dans le dizain. Mais si aucun candidat compétent ne se présente, le dizain sera en droit de proposer un officier communien et non domicilié<sup>76</sup>.

Ce système instaure une concurrence à deux niveaux: entre les dizains, puisqu'il faut déterminer lesquels sont prioritaires et le nombre de places qui leur revient, et entre les officiers, qui sont choisis en fonction de leur expérience, de leur instruction et de leur aptitude à commander. Mais son grand avantage réside dans le fait qu'il permet de nommer des officiers dans l'ensemble du pays. Ainsi, au moment du recrutement, soldats et officiers très souvent se connaissent, puisqu'ils sont originaires des mêmes lieux: «les pères et mères consentent bien plus volontiers à l'enrôlement de leurs enfants lorsqu'ils peuvent les recommander à un officier de leur vallée, Dixain ou Commune»<sup>77</sup>. Ces deux mondes, jusqu'alors si différents et éloignés, apparaissent très proches dans le cadre du service étranger, car un étroit rapport de confiance se tisse entre l'officier et le soldat.

Il peut paraître étonnant de voir à quel point le gouvernement valaisan s'implique dans la nomination des officiers. Mais au regard de la capitulation très désavantageuse que le pays vient de signer avec la France, la nomination des officiers semble être l'unique domaine dans lequel la volonté du pays peut librement s'exercer. Cependant, l'article 7 réduit considérablement ce pouvoir, puisque l'Empereur choisit lui-même les officiers, en dernier ressort, au mépris même du principe de l'ancienneté, si tel est son désir. Il ne faut pas perdre de vue que les places d'officiers peuvent être, parfois, une source de revenus intéressante pour le pays. On se souvient en effet que les officiers supérieurs et les capitaines du régiment valaisan en Espagne doivent verser une contribution financière à la caisse de l'Etat<sup>78</sup>. Mais en ce qui concerne le Bataillon valaisan, le gouvernement n'est jamais parvenu à obtenir une telle clause; les avantages financiers, qui découlent de la nomination des officiers, sont donc moins évidents, mais cependant bien réels. En effet, le pays peut ainsi placer ses anciens officiers – parfois désœuvrés et ruinés –, leur assurer une pension et donc un moyen de subsistance. C'est aussi une façon de procurer un emploi «à la jeunesse du Valais bien élevée, qui... a si peu de moyen d'établissement»<sup>79</sup>. Le Valais ne peut que profiter du mieux-être financier qui en découle.

<sup>74</sup> AEV, SE 37, p. 1: *le Conseil d'Etat à la Diète de la République, Sion 13 février 1803*. Voir aussi SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 303.

<sup>75</sup> Voir à ce sujet le décret du 5 décembre 1805, qui fixe de manière très précise la conduite à tenir en matière de nomination des officiers. Selon l'article 6, dans les cas de concurrence entre les dizains, «les présidents des dizains respectifs tireront au sort en présence du Conseil d'Etat». AEV, fonds Médiation, *Abscheid de la Diète*, vol. M8, n° 7, p. 20: *décret du 5 décembre 1805 qui fixe les principes à suivre pour les nominations d'officiers dans le corps valaisan au service de France pour les places qui viendraient à vacquer*.

<sup>76</sup> AEV, fonds Médiation, *Abscheid de la Diète*, vol. M9, n° 2, p. 17: *décret du 2 décembre 1806*.

<sup>77</sup> AEV, SE 37, p. 237: *projet de loi sur la répartition des places d'officiers dans les troupes capitulées au Service de France, Sion 9 décembre 1810*.

<sup>78</sup> AEV, SE 29/2/38: *message du Conseil d'Etat à la Diète, Sion 17 novembre 1803*. Voir aussi SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 294.

<sup>79</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 25: *copie d'une lettre du Grand Bailli de la République au ministre de la Guerre, Sion 7 février 1810*.

Les autorités françaises ont une vision quelque peu différente de l'officier valaisan, qui doit, avant tout, être un fidèle serviteur de la France et n'avoir jamais servi ses ennemis. Homme d'expérience, rompu aux connaissances de l'administration et apte à commander, l'officier valaisan est un jeune homme de belle taille, qui fait honneur au corps<sup>80</sup>. La jeunesse, le mérite et les compétences sont bien plus importantes, aux yeux des autorités françaises, que le respect du principe de l'ancienneté, si précieux pour le Valais. Le grand bailli Augustini, fidèle défenseur des intérêts français, rejoint tout à fait ce point de vue, lorsqu'il se plaint de ce que le principe de l'ancienneté empêche de «présenter des personnages, des noms distingués, qui inspirent la confiance au public et facilitent la levée»<sup>81</sup>. Pour lui, la nomination du commandant de Bons à la tête du Bataillon est une erreur, même s'il a l'ancienneté voulue, et c'est le capitaine Pancrace de Courten qui, par son nom prestigieux et sa grande fidélité à la France<sup>82</sup>, apparaît comme le commandant idéal de ce corps. Ainsi, l'officier valaisan doit être un personnage connu et charismatique, qui inspire confiance et facilite par là le recrutement.

Considérons à présent comment ces différentes images de l'officier valaisan se sont concrétisées dans la réalité. Nous allons passer en revue tous les hommes qui sont proposés dans la première liste que le Conseil d'Etat valaisan soumet à l'Empereur<sup>83</sup>, puis confronter ces premiers noms avec la liste définitive des officiers<sup>84</sup>, afin de considérer les changements survenus. Rappelons que le gouvernement valaisan est habilité à proposer les officiers pour la première formation seulement. Selon l'article 7 de la capitulation, les nominations qui surviennent après la première formation du corps ne sont plus présentées par le gouvernement valaisan, mais par le chef du Bataillon: ce dernier transmet ses choix aux autorités valaisannes, qui les soumettent à l'Empereur. Dans la liste des officiers que nous présentons ici, nous mentionnons tous les officiers, aussi bien ceux de la première formation que ceux proposés plus tardivement, dans le but de mieux connaître leur personnalité, leur carrière et leur vie au Bataillon.

Le 14 novembre 1805, le gouvernement valaisan présente à la France la liste des officiers et sous-officiers qui désirent être incorporés dans le Bataillon valaisan et dont le gouvernement appuie la candidature. Le Conseil d'Etat a dressé cette première liste et l'a soumise au vote des députés de la Diète en à peine plus d'un mois, ce qui semble rapide, si l'on considère la complexité des institutions valaisannes et les particularités géographiques du pays. Le grand bailli Augustini justifie d'ailleurs le retard dont la France accuse le Valais en ces termes:

[...] la maladie dangereuse d'un membre distingué du gouvernement, les empêchements majeurs d'un autre, le trajet de 28 lieues en long et dans plusieurs vallées pro-

<sup>80</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 70: *lettre du Grand Bailli Augustini au Résident Eschassériaux, Sion 1<sup>er</sup> novembre 1805*.

<sup>81</sup> AEV, SE 29/222: *note du Grand Bailli sur la nomination des officiers du corps valaisan, 5 novembre 1805*.

<sup>82</sup> Jean Joseph Louis Antoine Pancrace de Courten (1774-1845) est né à Sierre. Entré le 23 octobre 1789 comme sous-lieutenant au régiment de Courten au service de France, il est licencié le 10 septembre 1792. Il passe alors au service de l'Espagne, comme lieutenant des grenadiers dans le régiment de Courten, le 2 janvier 1796. Capitaine en second le 17 novembre 1797, il quitte le service le 13 octobre 1800. Il entre au service du Saint-Siège comme capitaine dans le 2<sup>e</sup> régiment étranger le 5 avril 1832, démissionne en 1833 et meurt à Sierre le 31 octobre 1845. Voir à son sujet SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 357.

<sup>83</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 447.

<sup>84</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 10: *procès verbal de la réception de Messieurs les officiers du Bataillon valaisan capitulé pour le service de France, faite à Sion le 24 août 1806*.

fondes, que les circulaires ont dû parcourir pour arriver aux membres de la Diète, l'absence de certains membres à cause des vendanges et le temps qu'il fallait pour s'informer des sujets et de leur volonté... ont nécessité ce retard, que le gouvernement ne croyait pas préjudiciable par la raison qu'il croyait que le recrutement n'aurait pas lieu avant la ratification de Sa Majesté et l'envoi des fonds nécessaires [...]»<sup>85</sup>.

Les véritables lenteurs proviennent en réalité de l'administration française qui égare à plusieurs reprises le document; les officiers ne seront nommés que neuf mois plus tard<sup>86</sup>.

Dans cette première liste, les autorités valaisannes proposent pour chaque emploi plusieurs candidats, laissant à l'Empereur le choix final; elle nous offre alors un précieux panorama des officiers valaisans disponibles et désireux de servir la France. Pour la charge de chef du Bataillon valaisan, le pays présente, en première position, Charles Joseph Marie de Bons, de Saint-Maurice, ancien lieutenant licencié au service de France<sup>87</sup>. Remarquons que le Valais choisit un officier bas-valaisan, issu d'une famille peu connue dans le service étranger en France; l'Empereur approuve ce choix et le nomme commandant du Bataillon valaisan, ce qui illustre à quel point ce Bataillon est en rupture avec le service étranger d'Ancien Régime, car jusqu'alors la famille Courten avait régné sans partage sur le service de France. Certains, comme le grand bailli, jugent Charles de Bons dénué de «charisme». L'administration française semble penser la même chose car, tout en reconnaissant le zèle et les compétences de cet officier, elle pense que le Bataillon «se trouverait mieux d'un autre chef s'il était obligé d'aller à la guerre»<sup>88</sup>. Quant à Derville-Maléchar, nouveau résident de France auprès de la République du Valais, il le décrit ainsi: «Dévoué à la France, connaissant bien l'administration d'un régiment, mal les affaires et les hommes, peu d'esprit et de talent, une rare probité et toutes les vertus d'un bon citoyen, M. de Bons est le chef d'une famille très considérée»<sup>89</sup>. Il semblerait donc que le nouveau commandant du Bataillon valaisan soit avant tout un bon administrateur, zélé défenseur des intérêts français et issu d'une famille de notables, reconnue et fortunée du Bas-Valais, mais qu'il n'ait pas l'envergure d'un commandant.

En revanche, il est apprécié et respecté de ses officiers. Nous en voulons pour preuve la relation que fait Hyacinthe Clemenso de leur première rencontre: «Ce

<sup>85</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1 pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*. Voir aussi Paris, A.E., *Correspondance politique, Valais*, vol. 7, p. 447.

<sup>86</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 168.

<sup>87</sup> Charles Joseph Marie Louis de Bons, fils de Louis de Bons et de Louise de Quartéry, naît à Saint-Maurice le 18 mai 1756. Il entre comme cadet au régiment de Courten au service de France, en avril 1769, passe sous-lieutenant en 1773 et se voit licencié avec le grade de lieutenant le 18 septembre 1792. Nommé lieutenant-colonel du Bataillon valaisan aux ordres de Napoléon, le 10 juillet 1806, il prend sa retraite en 1809. Il a fait les campagnes de 1778, 1779, 1780 et 1784, la campagne de Flandre en 1799 et les campagnes en Catalogne de 1808 et 1809. Il est dit avoir servi durant 46 ans, 11 mois et 8 jours. Chevalier de Saint-Louis, président de Saint-Maurice après sa retraite, député à la Diète valaisanne, il est enseveli à Saint-Maurice le 8 novembre 1841. Il épouse, en 1792, Adélaïde, fille de Pierre de Chaignon, résident de France en Valais, et de Louise de Quartéry. Voir à son sujet SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan: état des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prats-de-Mollo 2 avril 1809*; Charles-Louis de BONS, *Origine et généalogie de la famille de Bons*, Sion, 1864, p. 34; André DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française du département du Simplon (1811). Trois exemples de la *Statistique morale et personnelle* de l'Empire», in *Vallesia*, XLI (1986), p. 193-308, voir p. 246; Henri de MANDROT, *Recueil des généalogies vaudoises*, vol. 1, 1914, p. 146.

<sup>88</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gènes 9 décembre 1807*.

<sup>89</sup> DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 246.

digne homme que j'ai toujours regardé comme un père me reçut comme son propre fils et je le vois encore presque les larmes aux yeux m'annoncer que mon brevet pour lequel on m'avait proposé n'était pas arrivé»<sup>90</sup>. Le chirurgien-major Kämpfen, de Brigue, montre tout d'abord quelques réticences à l'égard de ce commandant bas-valaisan, mais très vite il reconnaît son erreur et confirme la bienveillance du chef du Bataillon<sup>91</sup>. Les sources mentionnent de manière très discrète l'a priori des officiers haut-valaisans à l'égard de ce commandant bas-valaisan et le climat de suspicion qui règne entre les officiers de ce corps. Des bruits courent, en effet, que la commune de Saint-Maurice, dont est originaire le commandant, est favorisée dans le Bataillon. Ce dernier rétorque que: «cette commune a 40 hommes à elle seule sous les drapeaux», ce qui justifie sans aucun doute un nombre plus important d'officiers<sup>92</sup>.

Charles de Bons demande sa retraite en 1809: âgé de 53 ans, il se dit malade et épuisé par les guerres<sup>93</sup>. Le chirurgien-major, Antoine Kämpfen raconte, dans ses mémoires, comment Charles de Bons, blessé lors du siège de Gérone au bas des reins, près de l'anus, lui demanda: «de ne pas désigner l'endroit précis de la blessure et de [se] servir de l'expression vague *blessé à la cuisse*», afin de faire valoir plus tard cette blessure pour obtenir la retraite<sup>94</sup>.

Pour la place de chef de Bataillon, les autorités valaisannes proposent aussi Dominique Weger, de Geschinen dans le dizain de Conches. Cet ancien officier du service de Piémont-Sardaigne a servi, après son licenciement le 3 janvier 1798, dans le régiment de Courten à la solde de l'Angleterre<sup>95</sup>. Il n'est pas choisi pour

<sup>90</sup> «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», p. 25.

<sup>91</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 86.

<sup>92</sup> AEV, SE 15/5/1/13: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 13 février 1808*. Dans cette lettre, le commandant énumère les officiers de Saint-Maurice présents au corps: lui-même, le capitaine de Nucé, Meinrad de Werra et Benjamin Bertrand. Cependant, les deux derniers n'ont pas été engagés pour cette commune: Meinrad de Werra a été nommé pour le dizain de Loèche et Benjamin Bertrand pour celui d'Héremence. Ainsi, Saint-Maurice est loin d'être surreprésenté. Quant aux deux premiers, s'ils ont été nommés, c'est grâce à leur ancienneté.

<sup>93</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan: état des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prats-de-Mollo 2 avril 1809*: «il est atteint d'une hernie inguinale du côté droit, maladie contractée à la suite des fatigues d'une campagne contre les Espagnols en Catalogne en 1808 qui l'empêche de faire le moindre exercice pénible, tant à pied qu'à cheval et l'oblige à faire usage de bandages à ressort pour résister à la douleur causée par chaque mouvement. Il est encore atteint d'une maladie hémoroidale causée par suite d'une blessure par balle le 16 août 1808 devant le fort de Gironne, très près du sphincter. Ces deux maladies rapport à son âge avancé et les ligaments ayant perdus leur élasticité et les vases sanguifères leur énergie sont devenues incurables et son contractées à la suite des fatigues de la guerre».

<sup>94</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 89. Le certificat médical se trouve dans les archives de la famille de Bons. Voir AEV, fonds de Bons, liasse 69/2/4: *certificat de visite signé par le chirurgien-major Kämpfen au chef du Bataillon, Charles de Bons, Prats-de-Mollo 19 mars 1809*. Le chirurgien conclut que ce dernier est hors d'état de continuer le service.

<sup>95</sup> Jean Dominique Georges Weger est baptisé le 28 mars 1758 à Geschinen. Il est le fils de Jean Dominique Weger, major de Conches, et de Barbara Garbelin (acte retrouvé dans le registre paroissial, R.p.). Il entre comme cadet au service de Piémont-Sardaigne le 15 octobre 1775. Nommé sous-lieutenant en novembre 1776, il passe capitaine propriétaire le 3 janvier 1798. Après la défaite du Piémont-Sardaigne, il sert comme capitaine dans la Légion helvétique au service de France de décembre 1798 à septembre 1799. Il entre comme capitaine dans le régiment de Courten levé à Novare à la solde de l'Angleterre, où il sert jusqu'en 1801. Retiré dans ses foyers, il est nommé lieutenant-colonel du 2<sup>e</sup> bataillon valaisan confédéré en avril 1815. Voir à son sujet AEV, SE, 17/1/6: *états de services de Monsieur Dominique Veguer* et aussi Louis ROBATEL, *Mémoires*, publ. par André DONNET, Martigny, 1966, p. 287.

cette place, mais il obtient un emploi de capitaine dans le Bataillon. Reçu officiellement le 26 août 1806, il reste en Valais pour s'occuper du recrutement. Le 12 novembre 1806, il présente sa démission sans s'être jamais présenté à Gênes<sup>96</sup>. La véritable cause de cette démission précipitée se trouve sans doute dans les accusations qui sont portées contre lui. On lui reproche de ne pas avoir fait assez de recrues: «soit que sa santé y aie mis quelques empêchemens, soit que le dizain de Conche qu'il habite soit de nos valaisans les moins empressés à prendre du service»<sup>97</sup>. Cet incident montre la difficulté d'être haut-valaisan dans ce corps, car cet officier semble être rendu responsable des difficultés de recrutement que connaissent les dizains du Haut-Valais. N'oublions pas non plus qu'il a servi un temps contre la France, et peut-être est-il devenu un élément suspect au sein du Bataillon. Le commandant de Bons propose de le remplacer par un officier bas-valaisan, Hyacinthe de Nuce, alors en charge de l'emploi de quartier-maître.

Enfin, Jean Joseph Etienne Eyer, de Brigerberg, ancien officier du Piémont-Sardaigne<sup>98</sup>, est, lui aussi, pressenti comme chef du Bataillon et obtient finalement la charge de capitaine. Lors de son inspection, le général Pille ne tarit pas d'éloges à son sujet: «officier intelligent et brave, conduisant bien sa compagnie. Parle le français et l'allemand»<sup>99</sup>. Nous reviendrons sur les difficultés linguistiques qu'a pu connaître le Bataillon, mais constatons qu'être bilingue est alors un grand avantage pour les officiers et un signe d'instruction. Cet officier reste, les premiers temps, en Valais, où il s'illustre comme recruteur. Il obtient sa retraite le 8 novembre 1809<sup>100</sup> et se voit remplacé par Louis Ganioz, de Martigny.

Selon l'article premier de la capitulation, le Bataillon valaisan est composé de cinq compagnies, dont une de grenadiers et quatre de fusiliers. Le gouvernement valaisan propose pour les places de capitaines les deux officiers déjà présentés pour l'emploi de commandant, Dominique Weger et Jean Joseph Etienne Eyer. François Perrig, de Brigue<sup>101</sup>, vient alors s'ajouter à cette liste. Après son licenciement

<sup>96</sup> AEV, SE 15/5/9: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 12 novembre 1806.*

<sup>97</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 17: *lettre du commandant Charles de Bons au prince maréchal Berthier, ministre de la Guerre, Gênes 19 octobre 1806.*

<sup>98</sup> Nous ne sommes pas parvenu à identifier avec certitude cet officier dans les registres de baptêmes. Il s'agit sans doute de Jean Joseph Etienne Eyer, dont les états de services sont connus: cadet au service de Piémont-Sardaigne le 4 avril 1777, il passe sous-lieutenant en 1778, lieutenant en 1786, capitaine en 1793 et capitaine propriétaire, le 1<sup>er</sup> décembre 1798. Après avoir été licencié, il sert la France comme capitaine dans la première Légion helvétique le 6 janvier 1799. Blessé et fait prisonnier de guerre aux alentours de Vérone, le 5 avril 1799, il est relâché et quitte Turin le 5 septembre 1800 pour se rendre chez lui à Brigue. Il occupe en Valais les postes de lieutenant de la milice et de commissaire des guerres. Entré comme capitaine au Bataillon valaisan en 1806, il obtient sa retraite en 1809. Voir à son sujet: AEV, SE 14/2/3, 14/2/14, 17/2/3 et 17/2/9, SHAT XG 62, dossier n° 6, pièce n° 2, ainsi que «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», note p. 35.

<sup>99</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807.*

<sup>100</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan, état des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prats-de-Mollo 2 avril 1809.* Outre ses douleurs rhumatismales, Jean Joseph Etienne Eyer souffre d'une blessure reçue le 5 avril 1799, lors de la bataille qui a eu lieu aux alentours de Vérone.

<sup>101</sup> Jean François Perrig est le fils de Jean Perrig et de Catherine Kuonen. Il est baptisé à Brigue, paroisse de Glis, le 14 novembre 1749 (R.p.). Il entre comme cadet, le 27 janvier 1774, dans le régiment valaisan au service de Piémont-Sardaigne. Sous-lieutenant le 31 janvier 1775, lieutenant le 3 avril 1782, il obtient son brevet de capitaine propriétaire le 1<sup>er</sup> mars 1794. Il sert alors jusqu'au 5 décembre 1798, époque où les régiments suisses au service du roi de Sardaigne forment la première Légion helvétique au service de la France. Prisonnier de guerre à Mantoue, il est blessé au bras gauche et se retire chez son beau-père à Novare. Capitaine dans le Bataillon valaisan au service de Napoléon en 1806, il obtient sa retraite le 1<sup>er</sup> février 1808. AEV, SE

ment du service de Piémont-Sardaigne, il passe à celui de France, comme capitaine dans la légion helvétique<sup>102</sup>. Il perd alors sa compagnie et s'en plaint en ces termes: «Elle était l'unique ressource qui me restait pour remplir les engagements ruineux que j'avais contractés pour son entretien, armement, équipement pour le recrutement. Tout mon bien me fut enlevé dans un instant»<sup>103</sup>. Cet exemple illustre avec clarté les difficultés financières que connaissaient certains capitaines après leur service. La place qu'il obtient en tant que capitaine de première classe dans le Bataillon valaisan lui permet donc de reprendre du service. L'administration française le décrit comme «un ancien et brave officier»<sup>104</sup>, mais reconnaît qu'il est usé et, finalement, accepte son départ à la retraite le 1<sup>er</sup> février 1808<sup>105</sup>. Son remplacement sera sujet à de longues tergiversations.

Benjamin Copt fait partie, également, des officiers présentés par le gouvernement valaisan à la place de capitaine<sup>106</sup>. Son destin ressemble beaucoup à celui de François Perrig, puisqu'il a servi de même en Piémont-Sardaigne et perdu sa compagnie après la défaite du Piémont; il se voit alors contraint de servir la France comme capitaine dans la première Légion helvétique. Fait prisonnier au siège de Mantoue, le 29 juillet 1799, il est libéré sur parole et rentre à Orsières, où les difficultés financières commencent. Fervent adepte de la France et des idées révolutionnaires, armé d'une solide et «féroce haine contre les *seigneurs* haut-valaisans»<sup>107</sup>, ami fidèle de Joseph-Louis Pittier<sup>108</sup>, tout semble le pousser dans le

14/2/2: *lettre du capitaine Perrig à son Excellence, Novare 4 novembre 1803*; AEV, fonds de Bons, liasse 70/4/1: *copie du mémoire du capitaine de première classe Perrig, Gênes 26 juin 1807*; SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 2: *état des militaires qui ont droit à la solde de retraite, Gênes 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807* et SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*.

<sup>102</sup> Après la défaite du Piémont, les régiments suisses au service du roi de Sardaigne sont versés dans l'armée française d'Italie du général Joubert pour former la «1<sup>ère</sup> Légion helvétique» et cela au terme d'une convention en bonne et due forme conclue le 4 décembre 1798 entre le gouvernement français et celui de la République helvétique. Henri COUCHEPIN, «Heurs et malheurs d'un capitaine valaisan au service étranger: Benjamin Copt», in *Annales valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 1946, p. 93.

<sup>103</sup> AEV, fonds de Bons, liasse 70/4/1: *copie du mémoire du capitaine de première classe Perrig, Gênes 26 juin 1807*.

<sup>104</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

<sup>105</sup> Le capitaine Perrig demande sa retraite à 59 ans. Il souffre «d'une tumeur variqueuse sur la région latérale interne de l'extrémité inférieure de l'avant bras gauche à cause de la chute faite dans un fossé au siège de Mantoue», ainsi que de douleurs rhumatismales et de diarrhées; il est dans un état de faiblesse continu. SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 2: *état des militaires qui ont droit à la solde de retraite, Gênes 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*.

<sup>106</sup> Joseph Bruno Benjamin Copt est né à Orsières, le 6 octobre 1755. Il est le fils de Jean Joseph Copt (1725-1782), notaire et commissaire, et de Marie Madeleine Gaillard. Son père participe, comme sous-lieutenant du régiment de Courten au service de France, à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745). Quant à Benjamin Copt, il obtient, le 28 avril 1774, son diplôme de notaire et il s'engage, le 5 mai, comme volontaire au régiment de Kalbermatten au service de Piémont-Sardaigne. Sous-lieutenant en 1775, lieutenant en 1783 et capitaine propriétaire en 1795, il passe capitaine dans la première Légion helvétique. Prisonnier à Mantoue, il rentre chez lui et obtient une place dans le Bataillon valaisan, dont il se retire le 1<sup>er</sup> février 1808. Il décède à Martigny, le 8 juin 1824. Au sujet de cet officier, voir SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 2: *état des militaires qui ont droit à la solde de retraite, Gênes 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*; Jules-Bernard BERTRAND, «Notices sur quelques intellectuels valaisans: Benjamin Copt», in *Annales valaisannes*, 1<sup>ère</sup> série, 1917, p. 113-121 et COUCHEPIN, «Heurs et malheurs d'un capitaine valaisan», p. 89-98.

<sup>107</sup> COUCHEPIN, «Heurs et malheurs d'un capitaine valaisan», p. 95.

<sup>108</sup> Joseph Louis Pittier (1753-1815), avocat et notaire, est un personnage important de la Révolution bas-valaisanne. Il est reçu apprenti maçon dans la loge de Mont-Joux-Saint-Bernard, à Martigny le 14 avril 1803. Voir à son sujet DEVANTHEY, *La Révolution bas-valaisanne de 1790*, p. 466, DONNET, *La Révolution valaisanne de 1798*, p. 363 et SALAMIN, «Histoire politique du Valais», p. 269.

camp de l'opresseur de la patrie. En effet, il accepte le commandement de la place de Saint-Maurice que lui offre le général Turreau, en février 1802, puis celui de la place de Martigny, en novembre de la même année. Le 14 avril 1803, son poste est supprimé: aux problèmes d'argent s'ajoute alors une baisse considérable de la vue. C'est donc un homme déjà usé et malade qui obtient son brevet de capitaine du Bataillon valaisan le 23 septembre 1806. Il a alors 50 ans. Peu de temps après, le 26 juin 1807, il demande sa retraite, qu'il obtient le 1<sup>er</sup> février 1808<sup>109</sup>. Benjamin Copt nous apparaît comme le type de l'officier valaisan marginal et forte tête, agissant au nom de ses idées plus que par opportunisme, et qui ne s'est jamais caché d'appartenir à la franc-maçonnerie, ce qui, en Valais, n'était certainement pas vu d'un bon œil<sup>110</sup>. Si d'autres officiers valaisans en ont sûrement fait partie, ils se sont toujours montrés extrêmement discrets sur cette d'activité.

Le dernier officier présenté pour la place de capitaine est Joseph Ignace d'Allèves, ou Dallèves, de Sion<sup>111</sup>. Il a fait, lui aussi, toute sa carrière en Piémont-Sardaigne. Au moment de la chute du Piémont, il est en congé. De retour en mars 1799, il ne peut rejoindre son corps, bloqué à Mantoue, et encore moins rentrer chez lui, car les Autrichiens occupent le Simplon. Il est alors contraint d'incorporer leurs rangs durant quatre mois. Ce court passage au service des ennemis de la France ne l'empêche aucunement d'obtenir la place de capitaine des grenadiers au sein du Bataillon valaisan. Tout d'abord affecté au recrutement en Valais, où il se montre extrêmement zélé, il rejoint le Bataillon à Gênes et s'illustre en ramenant vingt et un déserteurs au corps<sup>112</sup>. Le général Pille, inspecteur du Bataillon à Gênes, ne tarit pas d'éloges à son égard: «officier plein de bravoure et de zèle, il administre bien sa compagnie. Aimé de ses soldats»<sup>113</sup>. Mais Ignace d'Allèves décède d'une fièvre maligne, le 21 février 1809 à Rosas<sup>114</sup>.

<sup>109</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*.

<sup>110</sup> Voir à ce sujet les différents papiers concernant cet officier dont une copie microfilmée se trouve aux Archives cantonales de Sion: AEV, MF 35/66/2: «*Délassement d'un vieux militaire aveugle*», *œuvres littéraires, philosophiques et historiques du capitaine Benjamin Copt*. On y trouve une ode maçonnique. Les originaux se trouvent chez Monsieur Jean-Jules Couchepin, que nous remercions sincèrement de son aimable accueil.

<sup>111</sup> Joseph Ignace, fils de Joseph Ignace d'Allèves, banneret de Sembrancher, et de Pétronille Pellissier, est baptisé le 23 avril 1762, à Sion. Au moment du licenciement du régiment valaisan au service de Piémont-Sardaigne, il est capitaine en second. Entré comme capitaine des grenadiers au sein du Bataillon valaisan en 1806, il décède à Rosas, en Catalogne, le 21 février 1809. Il épouse, en 1787, Marie Christine de Torrenté (1767-1800). SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*; SHAT XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*; FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, G 77, p. 420; Pierre-Alain PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour: Louis, Pierre-Marie, Adrien, Marguerite, Casimir, Joseph, Frédéric et Pauline, dite aussi Henriette», in *Vallesia*, LVIII (2003), p. 199.

<sup>112</sup> AEV, SE 31/1: *Bataillon valaisan érigé à Gênes, comptes de M. Charles de Bons, chef du Bataillon, 1806-juillet 1809*. Nous revenons sur cet incident dans le paragraphe qui concerne la désertion au sein du Bataillon valaisan.

<sup>113</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

<sup>114</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 63: *lettre du chef du Bataillon valaisan au ministre de la Guerre, le comte d'Hunembourg, Prats-de-Mollo 8 mars 1809*.

La charge de quartier-maître est attribuée à Hyacinthe Emmanuel de Nucé, de Saint-Maurice, ancien officier au service de France<sup>115</sup>. Cet emploi de trésorier est un des postes clés du Bataillon valaisan, qui va entraîner un certain nombre de conflits entre la France et le Valais. Très vite, le capitaine de Nucé fait montre de peu d'aptitude et de peu d'intérêt pour cet emploi<sup>116</sup>. C'est pourquoi il passe officier recruteur, puis capitaine, le 22 avril 1807, à la place de Dominique Weger, démissionnaire<sup>117</sup>. Pour les autorités françaises, il est un bon capitaine: «officier très intelligent et instruit, il conduit bien sa compagnie»<sup>118</sup>.

A la suite de ce remaniement, la place de quartier-maître devient vacante et le lieutenant François Perrig est désigné pour faire l'intérim. Originaire de Brigue et âgé d'environ 35 ans, cet ancien officier au service de France était en réalité destiné à une place de lieutenant au sein du Bataillon valaisan<sup>119</sup>. Ce changement précipité lui offre un rapide avancement et les autorités françaises semblent satisfaites de ce choix puisqu'elles le décrivent comme «intelligent et plein d'activité», doté d'une bonne connaissance de l'administration<sup>120</sup>. Mais François Perrig ne recevra jamais son brevet de quartier-maître car, entre-temps, les autorités changent d'avis et exigent la nomination d'un officier français à cet emploi. Il est question alors qu'il reprenne la compagnie laissée vacante par le départ de son cousin et homonyme, François Perrig, capitaine au Bataillon valaisan. Mais finalement il préfère donner sa démission pour rentrer chez lui, s'occuper de sa jeune épouse, de ses cinq enfants en bas-âge et des intérêts de sa famille<sup>121</sup>.

Le chirurgien-major, Antoine Kämpfen, parent et concitoyen de François Perrig, nous éclaire sur le prestige de la charge de trésorier:

<sup>115</sup> Marie Hyacinthe Emmanuel, fils de Hyacinthe de Nucé et de Marie Catherine Marclay, est baptisé à Saint-Maurice le 2 juillet 1762 (R.p.). Entré comme cadet au régiment de Courten au service de France, le 15 mai 1781, il passe sous-lieutenant le 10 septembre 1782. Licencié en 1792, il rentre dans ses foyers et attend sa remise en activité. Le 4 mars 1798, il sert comme volontaire dans la brigade qui marche contre les Bernois dans la vallée des Ormonts, sous les ordres du général Chastel. En 1806, il obtient la place de quartier-maître au sein du Bataillon valaisan et passe capitaine le 22 avril 1807. Il a participé aux campagnes de 1781, à Belle-Ile en mer contre l'Angleterre, de 1792 en Flandre, et 1808-1809 en Catalogne. Il obtient sa retraite le 9 septembre 1809. Voir SHAT, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan, état des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prats-de-Mollo 2 avril 1809* et AEV, fonds de Bons, 70/42: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan, mémoire de révision de la solde de retraite de M. Hyacinthe, Marie, Emmanuel de Nucé, s. d.*

<sup>116</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 22: *lettre du Conseil d'administration du Bataillon valaisan à M. Denier, Inspecteur en chef aux revues et secrétaire en chef du département de la Guerre, Gênes 19 février 1807* et pièce n° 92: *lettre du directeur général Lannes au ministre de la Guerre, Paris 24 septembre 1807.*

<sup>117</sup> AEV, SE 15/5/1/14: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 22 avril 1807.*

<sup>118</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807.*

<sup>119</sup> François Aloys Marie Perrig est le fils de Joseph Ignace Perrig et de Jeanne Marie Heinzen. Il est baptisé à Brigue, paroisse de Glis, le (?) juillet 1768 (R.p.). Il sert en France, dans le régiment de Courten et obtient le grade de sous-lieutenant le 10 août 1786, avant d'être licencié le 18 septembre 1792. Nommé, en 1806, comme lieutenant au Bataillon valaisan, il occupe en réalité la place de quartier-maître par intérim et démissionne en 1809. SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*; SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 136: *lettre du commandant Charles de Bons à son Excellence le ministre de la Guerre, le comte d'Hunembourg, Prats-de-Mollo 8 février 1809.* Voir aussi A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 447.

<sup>120</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807.*

<sup>121</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 136: *lettre du commandant Charles de Bons à son Excellence le ministre de la Guerre, le comte d'Hunembourg, Prats-de-Mollo 8 février 1809.*

J'étais [...] dans la persuasion qu'il était nécessaire qu'un officier fût bien avec un trésorier, et que ce dernier n'était pas un simple agent du gouvernement chargé et obligé de payer les appointements, mais qu'il pouvait pour ainsi dire les retenir et les diminuer, et M. Perrig était assez adroit pour me le faire croire, assez de mauvaise foi pour le faire, et assez ignorant en comptabilité pour s'imaginer qu'il pourrait rendre ses comptes à sa manière aux sous-inspecteurs<sup>122</sup>.

Cet exemple illustre bien le prestige dont est investi le quartier-maître, parce qu'il a en charge toute la comptabilité du corps, y compris la distribution de la solde. Perrig s'adonne au jeu, mène grand train et l'argent paraît couler à flot<sup>123</sup>. Puise-t-il dans la caisse? Nous n'en savons rien et aucune charge de ce genre ne semble avoir pesé sur lui. En revanche, si nous doutions encore de ses qualités comme trésorier, le chirurgien-major vient nous confirmer sa totale incompétence: «[...] l'idée me vint de demander à M. Perrig le montant de mes emprunts et, ce que je n'ai jamais pu m'expliquer que par le désordre qui régna dans toute sa comptabilité, il a fallu insister plusieurs fois de suite pour le connaître»<sup>124</sup>.

Si François Perrig n'a pas les qualités requises pour être quartier-maître, cela ne justifie aucunement qu'un officier français doive être nommé à ce poste. Le commandant de Bons s'insurge fortement contre cette décision française, affirmant qu'il s'agit là d'une grave infraction à la capitulation, selon laquelle tous les officiers de ce corps doivent être des Valaisans. Il se voit même le jouet d'un complot: «cet acte arbitraire ne peut être que l'effet du dépit et de la vengeance, que sais je même si Mr. Perrig n'a pas prêté [sic] par un peu de roideur dans son caractère, et son éloignement de ces personnes qui plus ou moins veulent être courtisées»<sup>125</sup>. Charles de Bons accuse ici, en des termes à peine voilés, les sergents secrétaires du 67<sup>e</sup> régiment d'infanterie français, qui jusqu'alors aidaient le Bataillon valaisan dans sa comptabilité, ou encore un certain Cere, Marseillais, qui a secondé François Perrig dans sa tâche et qui brigue désormais le poste. En fait, il est patent que certains officiers français veulent s'attribuer cette place qui ne leur revient pas.

Pour contrer ces sourdes menées, le commandant propose à cet emploi Hyacinthe Clemenso, sergent-major<sup>126</sup>, qui parvient, en prenant des leçons de comptabilité auprès du quartier-maître du 67<sup>e</sup> régiment de ligne, à rétablir les comptes du

<sup>122</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen», p. 87.

<sup>123</sup> *Idem*, p. 86.

<sup>124</sup> *Idem*, p. 87.

<sup>125</sup> AEV, SE 15/5/1/13: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 13 février 1808*. Il faut entendre le mot «prêté» par «prêter le flanc à». François Perrig, par son caractère et sa manière de ne pas courtiser les bonnes personnes, aurait «prêté le flanc à la calomnie».

<sup>126</sup> Hyacinthe Clemenso ou Clemenzo est né le 27 avril 1781 à Ardon. Après avoir obtenu son diplôme de notaire, il s'engage au Bataillon valaisan pour se soustraire, selon ses dires, aux disgrâces qu'il connaît dans son mariage. On lui avait promis le poste de quartier-maître mais, ce dernier étant déjà pourvu, il s'engage alors comme simple soldat, ce qui explique qu'il ne figure dans aucune liste d'officiers. En revanche, il est présent dans les registres de Vincennes et dans la liste publiée en annexe. Entré au Bataillon valaisan comme volontaire, le 23 septembre 1806, il est nommé fourrier le même jour, puis sergent-major le 8 décembre 1806 et sous-lieutenant le 25 février 1809. Passé quartier-maître, le 24 octobre 1810, il est promu lieutenant le 17 mai 1811. Après la campagne de Catalogne (1808-1810), il participe à celle de Russie (1811-1812) avec le 11<sup>e</sup> régiment français d'infanterie légère. Il est nommé capitaine le 19 juin 1812. Durant la campagne d'Allemagne (1813), il est blessé, fait prisonnier et renvoyé en Suisse. En 1814, il reprend du service et entre dans la Légion royale étrangère qui, plus tard, deviendra le régiment de Hohenlohe. C'est en 1816 qu'il obtient la nationalité française et change l'orthographe de son nom qui devient alors: Clemenso. En 1827, il prend sa retraite et rentre s'installer à Martigny, où il ne reste pas. Il retourne en France en 1831, pour sauvegarder, d'après lui, sa pension de retraite. En réalité, il semblerait que ses nombreuses dettes l'aient poussé à quitter le Valais.

Bataillon et en reçoit même des éloges très flatteurs<sup>127</sup>. Malgré ce succès, le gouvernement valaisan conteste ce choix, car Hyacinthe Clemenso est en faillite ouverte<sup>128</sup>. Or, sans l'appui du pays, il n'a aucune chance d'obtenir ce poste. En effet, l'administration impériale impose deux Français, le sieur Verdun, puis Défermont qui, six mois après sa nomination, n'est toujours pas arrivé au corps<sup>129</sup>. Finalement, Philippe Boudet, officier français, prend la place de quartier-maître du Bataillon valaisan en février 1809<sup>130</sup>. L'aventure pourtant ne s'arrête pas là, puisque cet officier est fait prisonnier de guerre le 18 octobre 1810<sup>131</sup>, avec tous les registres comptables. On sollicite alors à nouveau Hyacinthe Clemenso, qui raconte dans ses mémoires: «Je me mis en devoir de recueillir tous les papiers qui nous restaient avec les anciens registres qui avaient été par précaution laissés à Perpignan lors de notre entrée en Espagne.»<sup>132</sup> Il obtient enfin sa nomination à ce poste le 24 octobre 1810, mais, contre toute attente, M. Boudet revient au corps, sain et sauf, et réclame son emploi. Les autorités françaises proposent alors d'envoyer Hyacinthe Clemenso comme quartier-maître dans un régiment français ou de le nommer lieutenant au sein du Bataillon valaisan. Il opte pour le second choix et rend définitivement la comptabilité du corps à M. Boudet «qui était bien loin d'être bien vu»<sup>133</sup>. Au-delà de ces revirements parfois cocasses, une vraie lutte d'influence s'est cristallisée autour de la charge de quartier-maître, les Valaisans tentant désespérément de ne pas se laisser déposséder de la gestion financière de leur corps. Mais grâce à cette affaire, on s'aperçoit que la France ne semble pas avoir eu clairement le dernier mot, puisque Hyacinthe Clemenso, sans en avoir le titre officiel, a tout de même occupé le poste de quartier-maître de nombreux mois.

Passons maintenant à la charge d'adjudant-major: le gouvernement présente à cet emploi Bruno Gay, de Martigny<sup>134</sup>, ancien officier en Piémont-Sardaigne et

Hyacinthe Clemenso décède le 11 juillet 1862, à son domicile français de Saint-Martin des Vignes. Voir AEV, SE 15/5/4/56 : *mémoire de proposition de Hyacinthe Clemenso à l'emploi de lieutenant, Prats-de-Mollo 30 juillet 1810*, et aussi «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», p. 1-110. Nous remercions M<sup>me</sup> Astride Gaillard pour les renseignements fournis au sujet de cet officier.

<sup>127</sup> «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», p. 25.

<sup>128</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 41: *lettre du Grand Bailli Sépibus au ministre de la Guerre, Sion 24 mars 1808*. Le commandant de Bons répond avec véhémence à ces assertions qu'il regarde comme des calomnies. Voir AEV, SE 39: *lettre du commandant Charles de Bons aux membres du Conseil d'Etat, Gênes 14 avril 1808*. Notons au passage que Hyacinthe Clemenso ne parle pas, dans ses mémoires, de sa situation financière personnelle.

<sup>129</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 103: *lettre du Conseil d'administration du Bataillon valaisan au ministre de la Guerre, Collioure 2 septembre 1808*.

<sup>130</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 136: *lettre du commandant Charles de Bons à son Excellence le ministre de la Guerre le comte d'Hunnebourg, Prats-de-Mollo 8 février 1809*.

<sup>131</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièces nos 10 et 11: *état nominatif des officiers du Bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> novembre 1810*.

<sup>132</sup> «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», p. 33.

<sup>133</sup> *Idem*, p. 35.

<sup>134</sup> Joseph Bruno est le fils de Pierre Laurent Gay, lieutenant, et d'Anne Marie Prajet. Il est baptisé à Martigny, le 6 octobre 1760, et enseveli le 23 juin 1830 dans la même ville. Sous-lieutenant au service de Piémont-Sardaigne le 26 octobre 1783, il passe capitaine le 5 février 1795. Il est en recrutement en Valais au moment de la prise de Mantoue par les Autrichiens et fait la campagne de 1799 à l'armée du Rhin, sous les ordres de Masséna. En 1800, il commande un bataillon helvétique demandé par le Premier Consul pour établir la communication entre l'armée d'Helvétie et l'armée de Réserve. Châtelain de sa commune, membre de la Diète et vice-conseiller d'Etat, il épouse, le 6 février 1783, en premières noces, Marie Julienne Damay (ensevelie le 14 octobre 1808 à Martigny) et se remarie le 14 février 1810 avec Jeanne Marie Morand (morte à Martigny le 10 mai 1826). Le résident français Derville-Malécharde nous en laisse un portrait plutôt flatteur: «Ancien militaire recommandable par la sagesse de son esprit, l'intégrité de ses mœurs, la bonté de son caractère et son attachement à la France» et d'ajouter que ses revenus s'élèvent à 2500 francs. Voir AEV, SE 18/3/7: *lettre de Bruno Gay au Grand Bailli, Martigny 1<sup>er</sup> janvier 1803* et DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 252.

âgé de 44 ans. Mais très rapidement, sans même avoir jamais paru au corps, ce dernier fait savoir qu'il désire renoncer à sa place à cause de «sa faible poitrine»<sup>135</sup>. Il est étonnant de voir cet officier se retirer de la sorte, alors qu'il fait partie, on s'en souvient, des officiers signataires d'une pétition en faveur de la reprise du service de France<sup>136</sup>. Mais sans doute les raisons de santé ont-elles été les plus fortes. Le lieutenant Joseph Blanc est alors désigné pour le remplacer.

En ce qui concerne les places de lieutenants, les autorités valaisannes proposent tout d'abord François Perrig, dont nous avons déjà parlé, puis Alexandre du May ou Dumaye, de Chamoson, ancien lieutenant en Piémont-Sardaigne<sup>137</sup>. Nous savons peu de choses sur cet officier, si ce n'est qu'il espérait, lui aussi avec ferveur, la reprise du service de France<sup>138</sup>. Les autorités françaises le considèrent comme un «officier actif et intelligent, propre à la comptabilité et à la partie du recrutement. Parle allemand et français.»<sup>139</sup> Nommé capitaine en 1809, il prend la tête de la compagnie laissée vacante par le départ du capitaine Copt<sup>140</sup>.

Simon Ignace Zenklusen, de Simplon, ancien officier au service de Piémont-Sardaigne<sup>141</sup>, est proposé à son tour pour l'emploi de lieutenant. Arrêté par les

<sup>135</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 10: *procès verbal de la réception de Messieurs les officiers du Bataillon valaisan capitulé pour le service de France, faite à Sion le 24 août 1806.*

<sup>136</sup> AEV, SE 29/2/3: *pétition de Pierre Joseph Blanc, chef du bataillon helvétique, de Bruno Gay, idem, de Louis Ganioz et Alexandre de Maye, Sion 13 mai 1803.*

<sup>137</sup> Le 11 décembre 1772 est baptisé à Chamoson, paroisse d'Ardon, Pierre Damas Alexandre, fils légitime de Pierre Jacques Demayo et de Marie Catherine Carrupt (R.p.). Entré comme volontaire dans le régiment de Courten au service de Piémont-Sardaigne, le 3 août 1792, il devient sous-lieutenant le 12 août 1793 et lieutenant le 2 juin 1794. Après la défaite du Piémont, il passe dans la Légion helvétique, où il est fait prisonnier de guerre à Mantoue. Il y reste jusqu'à la paix. De retour au pays, il est nommé lieutenant du Bataillon valaisan au service de Napoléon, le 10 juillet 1806, et promu capitaine dans le même corps, le 25 février 1809. Il a participé aux campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795, 1796 et 1799 dans la Légion helvétique, ainsi qu'à celles de 1808-1809 en Catalogne. Il a été blessé une première fois au pied droit, le 30 novembre 1793, au siège de Toulon et une seconde fois à Mantoue d'un éclat de bombe, le 25 juillet 1799. Il prend sa retraite en 1813, après la campagne de Russie, et décède le 27 mars 1849, à Chamoson. Voir AEV, SE 15/5/45: *présentation de Monsieur Dumaye pour l'emploi de chef du Bataillon, Figueras 25 février 1810*, ainsi que Joseph REYMONDEULAZ, «La glorieuse carrière militaire du capitaine chamosard Alexandre Dumaye, retraité du service de Napoléon I<sup>er</sup>», in *Almanach du Valais*, 1949, p. 133-139.

<sup>138</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 10: *procès verbal de la réception de Messieurs les officiers du Bataillon valaisan capitulé pour le service de France, faite à Sion le 24 août 1806.*

<sup>139</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807.*

<sup>140</sup> AEV, SE 15/5/1/13: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 13 février 1808.*

<sup>141</sup> Simon Ignace est baptisé le 28 octobre 1773 à Simplon-Village; il est le fils du châtelain Christian Kluser et de Marie Catherine Kluser (R.p.). Entré comme cadet au régiment de Courten en Piémont-Sardaigne, le 21 février 1793, il est nommé sous-lieutenant le 23 août 1793 et lieutenant le 4 juin 1794. Après la défaite du Piémont, il passe dans la Légion helvétique au service de la France où, fait prisonnier par les Autrichiens après la prise de Mantoue en 1799, il passe au service de l'Angleterre, dans le régiment de Courten. Lieutenant-commandant en 1800, puis capitaine en 1801, il est licencié la même année. De retour en Valais, il passe capitaine des grenadiers, en 1803, puis capitaine du bataillon valaisan au service de la Confédération, en 1814. Le 30 juillet 1816, il est nommé major-commandant du 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment suisse de ligne au service de France. Lieutenant-colonel dans ce même corps, le 8 juin 1825, il est licencié du service de France le 3 octobre 1830. Nommé chevalier de Saint-Louis le 25 avril 1821, il reçoit du roi d'Espagne, le 21 mai 1825, l'ordre militaire de Saint-Ferdinand et, le 23 mai de la même année, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Conservateur, il est «gérant» de la Gazette du Simplon du 6 novembre 1844 au 24 août 1847 et membre du Tribunal central de 1845-1847. Il épouse, en 1804, Anne-Catherine Mabillard (1780-1826) et décède en 1849. Voir à son sujet: AEV, SE 32: *papiers du colonel Simon Zenklusen et PUTALLAZ*, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 228-229.

Autrichiens après la prise de Mantoue en 1799, il est contraint de servir dans le régiment de Courten à la solde de l'Angleterre. Bien que reçu officiellement comme officier du Bataillon valaisan, il ne s'y présentera jamais et sera remplacé par Nicolas Joris, d'Orsières<sup>142</sup>. Adrien Zimmermann, natif de Viège, ancien lieutenant au service du Piémont-Sardaigne<sup>143</sup>, agira de même. Il est alors remplacé par Louis Ganioz, de Martigny<sup>144</sup>. Enfin, Louis Gay, de Martigny, également ancien officier au service de Piémont-Sardaigne, est présenté pour la dernière place de lieutenant<sup>145</sup>. L'administration française voit en lui un «jeune homme actif et intelligent d'un caractère bouillant. Il a besoin de quelques années d'expérience pour devenir un officier distingué»<sup>146</sup>. Il est promu capitaine, le 6 août 1809.

Il reste à pourvoir les cinq places de sous-lieutenant. Le Valais propose à cet emploi Nicolas Joris, originaire d'Orsières<sup>147</sup>. Les autorités françaises le considèrent comme un «officier intelligent faisant exactement son service sans de bien grands moyens militaires»<sup>148</sup>. En plus de quelques connaissances en comptabilité, il parle le français et l'allemand et fait fonction de grand juge au sein du Bataillon.

<sup>142</sup> AEV, SE 15/5/1/14: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 22 avril 1807* et SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*.

<sup>143</sup> Sébastien Adrien Christian Ignace Zimmermann, fils premier-né de Sébastien Zimmermann, capitaine en Savoie, et de Madeleine Roten, est baptisé le 16 janvier 1777, à Viège. Il a pour parrain Christian Roten, major du dizain de Rarogne, capitaine au service du roi catholique d'Espagne et Marguerite Venetz, veuve du châtelain Zimmermann (R.p.). Le 29 décembre 1793, il entre au service de Piémont comme sous-lieutenant. Nommé lieutenant le 11 juillet 1794, il passe aide-major le 6 juillet 1796. Le 22 mai 1799, il est fait prisonnier par les Autrichiens devant Vérone et le reste jusqu'en 1801. Le 29 juillet 1803, il est nommé aide-major au service de la République du Valais. Le 2 mai 1815, il devient capitaine dans le contingent fédéral. En 1818, il sert dans la milice valaisanne comme major dans le 1<sup>er</sup> bataillon, puis comme lieutenant-colonel, en 1822, et comme colonel de 1828-1829. Il a participé à neuf campagnes dont celles de Piémont, de 1793 à 1796, celle de 1798, en Italie, dans la Légion helvétique au service de France et celle de 1815, avec le contingent fédéral. Mais, comme le démontrent ses états de services, il n'est pas entré dans le Bataillon valaisan et a servi la France pour la dernière fois en 1801. Depuis, «il ne cherche plus à entrer au service de l'usurpateur et attend le retour du souverain légitime». En 1802, il épouse Anne Marie Charvet (1777-1853) et décède en 1829. Voir AEV, SE 17/3/1: *états de services de Monsieur Adrien Sébastien Zimmermann, Sion 9 mai 1816* et PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 229.

<sup>144</sup> AEV, SE 15/5/1/14: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 22 avril 1807* et SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*.

<sup>145</sup> Joseph Louis et Anne Marie Julie, enfants jumeaux de Jean Joseph Gay, lieutenant en France, et d'Anne Marie Du Fay, sont baptisés le 11 juin 1774, à Martigny (R.p.). Selon ses états de services, Louis Gay entre comme volontaire dans le régiment de Courten au service du roi de Piémont-Sardaigne, le 2 avril 1794. Il est nommé sous-lieutenant le 29 avril 1794 et lieutenant le 16 juin 1795. Après la chute du Piémont, il sert comme lieutenant dans la Légion helvétique le 6 janvier 1799. Fait prisonnier à Mantoue, il y reste jusqu'à la paix, en 1801. De retour au pays, il est nommé lieutenant dans le Bataillon valaisan au service de Napoléon, le 10 juillet 1806, et passe capitaine le 6 août 1809. Blessé à Leipzig et fait prisonnier le 19 octobre 1813, il rentre de captivité en février 1815 et décède en 1833. Voir à son sujet: AEV, 15/5/4/43: *présentation de Monsieur Gay pour l'emploi de Chef de Bataillon, Figueras 25 février 1810* et PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 208.

<sup>146</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

<sup>147</sup> Il s'agit sans doute de Stéphane Nicolas, fils de Jean Nicolas Joris, notaire, et de Marie Séraphine Joris, baptisé le 23 avril 1773 à Orsières (R.p.). Il entre au service de Piémont-Sardaigne et passe sous-lieutenant le 9 juillet 1794. Entré comme sous-lieutenant au Bataillon valaisan en 1806, il décède d'une pneumonie en 1807. SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*.

<sup>148</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

Pressenti pour remplacer le lieutenant Simon Zenklusen, il décède d'une pneumonie avant sa nomination. Cette mort donne d'ailleurs au chirurgien-major du Bataillon l'occasion d'établir un diagnostic très détaillé:

Pendant mon séjour à Gênes, le cas le plus remarquable qui se soit présenté à moi était une pneumonie chez un lieutenant Joris, de Martigny. Il fut atteint subitement avec une violence extrême et succomba le 4<sup>e</sup> jour. Il avait eu précédemment plusieurs fluxions de poitrine et toussait depuis longtemps... L'ouverture du corps m'a prouvé que le poumon était rempli de cavernes et en partie hépatisé, et que, par conséquent, il pouvait pas être sauvé [...] <sup>149</sup>.

Louis Ganioz, de Martigny, est aussi proposé pour un emploi de sous-lieutenant <sup>150</sup>. Selon l'administration française, il a encore besoin de perfectionner son instruction militaire, malgré toute l'application qu'il met à son métier. Il parviendra cependant au grade de capitaine en 1809 et démissionnera l'année suivante, le 15 mars 1810 <sup>151</sup>.

Quant à Pierre Joseph Blanc <sup>152</sup>, d'Ayent, ancien sous-lieutenant au service de Piémont, il est très vite remarqué par les autorités françaises: «officier de mérite, intelligent et très actif, il a de l'instruction et il concurre de tout son pouvoir à celle du Bataillon qui n'est composé que de recrues. Fermeté, bonne conduite, connaît l'allemand » <sup>153</sup>. Ainsi, lorsque la charge d'adjudant-major se libère, suite à la démission de Bruno Gay, Joseph Blanc est immédiatement proposé pour le remplacer, car il a déjà servi à ce grade dans le Bataillon helvétique en 1799. Mais

<sup>149</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 87. Voir aussi AEV, SE 15/5/1/13: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 13 février 1808*.

<sup>150</sup> Louis Joseph Auguste, fils de Joseph Germain Ganioz, banneret, et de Marie Pétronille Bastian, est baptisé le 21 juillet 1773, à Martigny (R.p.). Le 17 décembre 1795, il obtient son brevet de sous-lieutenant au service du Piémont-Sardaigne. Entré comme sous-lieutenant au Bataillon valaisan en 1806, il obtient son brevet de capitaine en 1809 et donne sa démission le 15 mars 1810. Il décède en 1865. Voir à son sujet SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*; SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du Bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*; AEV SE 15/5/1/20: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 25 octobre 1809*; ROBATEL, *Mémoires*, p. 281.

<sup>151</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *état nominatif des officiers du Bataillon valaisan à l'époque du 1<sup>er</sup> juin 1810*.

<sup>152</sup> Pierre Joseph Blanc est baptisé le 22 juillet 1769 à Ayent. Il est le fils de François Blanc et de Marie Madeleine Savioz, de Saxon. Il entre, le 28 mars 1793, comme cadet au régiment de Courten au service du roi de Piémont-Sardaigne. Nommé enseigne le 10 avril 1794, il passe sous-lieutenant des grenadiers le 28 février 1796. De retour en Valais il devient, en 1799, adjudant-major du bataillon helvétique et prend part au combat de Finges. En 1800, il passe chef de bataillon. Entré au Bataillon valaisan comme sous-lieutenant, le 10 juillet 1806, il est nommé adjudant-major le 9 avril 1807 et remplace le commandant Charles de Bons à la tête de ce corps en 1810. Après l'annexion du Valais à la France, Joseph Blanc continue sa carrière dans l'armée française et plus particulièrement dans le 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. En avril 1813, il est nommé major de ce corps. Le 4 août 1814, il est mis en non activité et admis à la retraite comme lieutenant-colonel, le 3 mars 1823. Il se retire à Prats-de-Mollo, où il décède le 20 mars 1850. Il a fait les campagnes de 1793 à 1796 en Piémont, celles de 1798 et 1799 en Suisse et celles de 1808-1809 en Catalogne. Blessé à la tête au bois de Finges, le 29 mai 1799, et à la poitrine à Bascara, en Catalogne, le 11 avril 1809, il est «porteur d'un titre honorable» du Général Amey, baron de l'Empire et gouverneur de Gérone, pour sa bonne conduite pendant le siège de cette place. En 1797, il épouse Marie Thérèse Bovier (morte en 1807), veuve de Jean Philippe Bruttin. En 1811, Pierre Joseph Blanc se remarie avec Anne Marie Parès, à Prats-de-Mollo. Voir à son sujet AEV, 15/5/4/44: *présentation de Monsieur Blanc pour l'emploi de Chef du Bataillon, Figueras 25 février 1810*; «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», note p. 35; PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 193.

<sup>153</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

comme il n'est que sous-lieutenant au Bataillon valaisan, cette nomination pose quelques problèmes et ne semble pas tout à fait conforme au principe qui veut que l'officier le plus ancien accède à la place laissée vacante. Le grand bailli stipule bien que: «ses camarades plus anciens pourraient conserver leur ancienneté sur lui pour passer au grade de capitaine avant lui»<sup>154</sup>. Le commandant de Bons, constatant l'esprit d'envie et de jalousie qui règne parmi les officiers du Bataillon, en vient à se demander si la nomination de Joseph Blanc à ce poste n'y est pas pour quelque chose<sup>155</sup>. Malgré tout, ce dernier est nommé adjudant-major en avril 1807.

Cet officier mène une carrière rapide au sein du Bataillon: loué par les autorités françaises, il est cependant bien moins apprécié par les soldats. En effet, à l'été 1809, alors qu'il commande le détachement de guerre, des plaintes surgissent à son sujet, l'accusant de maltraiter les recrues, en les bastonnant et en leur faisant subir des violences intolérables. Ce dernier se justifie devant le conseil d'Etat valaisan, affirmant que la présence dans ce corps de mauvais sujets et d'étrangers l'a obligé à agir de la sorte et que beaucoup d'entre eux mériteraient la peine capitale. Il est soutenu par les officiers, sergents et caporaux du Bataillon, qui confirment qu'il a agi avec l'autorisation de sa hiérarchie et que depuis «plus aucune désertion n'a eu lieu dans ce détachement»<sup>156</sup>. Le grand bailli demande que ces violences cessent, car elles sont normalement réprochées par les lois françaises. Le résident français Derville-Malécharde prend, à son tour, connaissance de l'affaire. Après enquête, il donne entièrement raison à Joseph Blanc. Selon lui, bon nombre d'individus de ce détachement auraient déjà été passés par les armes ou envoyés aux galères, si ce corps avait dépendu de la justice française, «mais en usant du privilège des capitulations qui réserve au corps valaisan la connaissance des délits, M. Blanc a, du consentement du chef du Conseil d'administration, pris un moyen intermédiaire qui a sauvé la vie à un grand nombre d'individus»<sup>157</sup>. Outre le soutien complet et total que reçoit Joseph Blanc des autorités françaises, qui le font passer du statut d'officier cruel et tortionnaire à celui de bienfaiteur qui évite la mort à ses hommes indisciplinés, remarquons aussi l'intérêt que manifeste le Conseil d'Etat valaisan pour la discipline du Bataillon. Autrefois, la discipline au sein d'un corps était l'affaire des officiers: plus elle était sévère, mieux cela était considéré<sup>158</sup>. Mais il est vrai que depuis la Révolution française, les châtiements corporels ne sont plus de mise; c'est pourquoi le Conseil d'Etat semble inciter les officiers à plus de clémence. Encore une fois, le Bataillon valaisan marque son appartenance à un service étranger en rupture profonde avec celui d'Ancien Régime.

<sup>154</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 16: copie d'une lettre du Grand Bailli adressée au ministre des relations extérieures, Sion 22 septembre 1806.

<sup>155</sup> AEV, SE 15/5/1/12: lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 16 février 1807.

<sup>156</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M23, n° 194, p. 185: protocole du 21 août 1809. Voir aussi AEV, SE 14/14/28: lettre des officiers, sous-officiers, caporaux du Bataillon valaisan, Prats-de-Mollo 9 juillet 1809.

<sup>157</sup> AEV, SE 15/6/50: lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 10 août 1809.

<sup>158</sup> La terrible discipline prussienne, connue aussi sous le nom de «drill», fut également pratiquée dans les armées françaises et les régiments suisses. La Révolution française remit en cause cette pratique. Voir à ce sujet entre autres: André CORVISIER, *Dictionnaire d'Art et d'histoire militaire*, Paris, 1988, p. 229, CZOUZ-TORNARE, *Vaudois et Confédérés*, p. 46 et Germain HAUSMANN, *Suisses au service de France. Etude économique et sociologique (1763-1792)*, thèse de l'Ecole nationale des Chartes, Paris, 1980, p. 331.

Cet incident nous montre le caractère assez sanguin de Joseph Blanc, ce que confirme le chirurgien-major, lorsqu'il relate un incident survenu entre ce dernier et l'aumônier du corps, Adrien de Riedmatten, au sujet d'un mulet. L'officier n'hésite pas alors à souffleter l'ecclésiastique<sup>159</sup>. Joseph Blanc va encore faire parler de lui au moment de la démission du commandant du Bataillon. Il est, en effet, immédiatement pressenti par les autorités françaises pour remplacer Charles de Bons. Mais les officiers n'acceptent pas cette proposition et une vraie cabale se monte contre Joseph Blanc. Le commandant finit même par s'en offusquer et par dénoncer les «menées sourdes de ses officiers contre M. Blanc», seul capable, selon lui, de commander<sup>160</sup>. Quant aux autorités valaisannes, elles non plus ne veulent pas entendre parler d'une telle nomination, car ce dernier «n'est pas d'une famille noble et distinguée du Valais»<sup>161</sup>. En revanche, le gouvernement français le considère comme le seul officier vraiment capable qui mérite, à cause de son immense dévouement, d'être décoré, voire peut-être même anobli par l'Empereur, et d'accéder aux grades supérieurs du corps<sup>162</sup>. C'est pourquoi, malgré le tollé général, l'Empereur décide de nommer Joseph Blanc à la tête du Bataillon valaisan, en 1810, usant par là de son droit de nommer tout officier selon ses mérites et non pas selon son ancienneté.

Pour les deux places restantes de sous-lieutenant, le Valais semble être à cours d'anciens officiers. C'est pourquoi il présente deux jeunes hommes qui n'ont encore jamais servi. Meinrad de Werra, de Loèche, est issu d'une famille distinguée et exerce la profession de notaire public<sup>163</sup>. Pour les autorités françaises, il s'agit d'un jeune homme intelligent et bilingue, qui a besoin d'instruction militaire<sup>164</sup>. Il obtient le grade de capitaine des grenadiers en 1810, en remplacement de Louis Ganioz<sup>165</sup>.

<sup>159</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 89. Nous relatons l'incident plus loin, p. 38-39.

<sup>160</sup> AEV, SE 15/51/20: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 25 octobre 1809.*

<sup>161</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 74: *copie d'une lettre adressée par le chargé d'affaires de Sa Majesté en Valais, M. Derville-Maléchar, au ministre des Relations extérieures, Sion 8 février 1810.*

<sup>162</sup> *Ibidem.*

<sup>163</sup> Baptisé à Loèche, le 16 août 1782, Frédéric Meinrad Théodule Léon est le fils de Meinrad de Werra et d'Anne Marie de Courten, de Sion. Il a pour parrain Frédéric de Courten, capitaine en France, et pour marraine Marie Catherine de Courten, épouse de Pierre de Werra (R.p.). Notaire, il entre comme sous-lieutenant au Bataillon valaisan, en 1806. Capitaine au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie en 1812, il est nommé commandant du bureau de recrutement de Sion, la même année. Passé commandant de la place de Saint-Maurice, en 1814, il reprend du service en France, en 1816, comme capitaine du 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment suisse de ligne. De 1831 à 1832, il est capitaine aide-major dans la milice valaisanne. Il reçoit les distinctions de chevalier de Saint-Louis et de chevalier de la Légion d'honneur (vers 1826). En 1804, il épouse Marie Cécile [Macognin] de la Pierre. Voir à son sujet SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805* et PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 227. Nous remercions Monsieur Pierre de Werra, à Sion, pour les renseignements qu'il a bien voulu nous transmettre sur ce sujet.

<sup>164</sup> SHAT, XG 62 dossier n° 2, pièces nos 11 et 12: *résultat de la revue d'Inspection du Bataillon valaisan passée à Gênes le 9 décembre 1807 par le général Pille et notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807.*

<sup>165</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 4: *10<sup>e</sup> division militaire, état nominatif des officiers du dit Bataillon valaisan faisant effectif au 1<sup>er</sup> août 1810.*

Enfin, Pierre Joseph Fumeaux, de Conthey<sup>166</sup>, âgé de 25 ans, est présenté par le Valais comme «un jeune homme d'espérance qui appartient à des personnes de mérite»<sup>167</sup>. Pour les autorités françaises, il est plein de zèle et de bonne volonté, mais il doit parfaire son instruction<sup>168</sup>. La proposition de ce dernier, passé lieutenant en 1809, pour la place de capitaine, provoque une vague de protestations parmi les officiers du Bataillon valaisan. Il est alors accusé d'avarice et de crapulerie, car il achète des cigares et les revend aux officiers et sous-officiers. Il manque à son honneur lorsque, au cours d'une altercation avec Gay, il a «la bassesse de se laisser donner un soufflet, sans en demander satisfaction». D'un naturel grossier, il n'a aucune autorité sur ses soldats qui le traitent de manière très familière. Il subit, sans réagir, «des paroles outrageantes qui ne devraient même pas être adressées à un roturier». En conséquence, les officiers exigent qu'il soit rayé du corps<sup>169</sup>. Un mois plus tard, le Conseil d'administration du Bataillon valaisan réitère ses réclamations au sujet de Pierre Joseph Fumeaux, mais auprès du grand bailli cette fois. En effet, ils se plaignent de ce que cet officier se disait prêt à démissionner; il avait même été envoyé en recrutement pour faciliter son départ. Mais par un revirement de situation, il a fait valoir ses droits à la place de capitaine qui lui revenait par l'ancienneté<sup>170</sup>. Bien entendu, le lieutenant Fumeaux réfute toutes les accusations que l'on porte contre lui et prouve, attestations à l'appui, qu'il a donné satisfaction à bon nombre de ses supérieurs<sup>171</sup>. Même si ceux qui l'accusent clament que seul l'honneur les fait agir, cette affaire reflète avec clarté les guerres intestines qui se déclenchaient souvent lors de la vacance d'une place. Finalement Pierre Joseph Fumeaux ne sera jamais capitaine au Bataillon valaisan: il sera muté, en vertu des ordres du ministre de la Guerre, dans le régiment de Vacheren, le 8 août 1811<sup>172</sup>.

Il reste encore la place de porte-enseigne à pourvoir. Le gouvernement valaisan propose à cette charge Grégoire de Riedmatten, de Sion, communier de Müns-ter, âgé de vingt-trois ans et huit mois. Ce jeune homme, issu d'une famille très distinguée, sort tout juste du collège<sup>173</sup>. Pour les autorités françaises, il est «jeune,

<sup>166</sup> Pierre Joseph Fumeaux, fils légitime de Pierre Joseph et Catherine Dessimoz, est baptisé le 12 mai 1780, à Conthey (R.p.). Entré comme sous-lieutenant dans le Bataillon valaisan le 10 juillet 1806, il passe lieutenant le 25 février 1809. Le 10 décembre 1813, il est nommé lieutenant au régiment de Walcheren ou Vacheren, qui devient le 131<sup>e</sup> régiment de ligne, où il obtient le grade de capitaine, le 31 décembre 1813. Il a fait les campagnes de 1808 à 1811 en Espagne, celle de 1812 en Russie, celle de 1813 en Prusse et en Saxe et celle de 1814 en Moselle. En 1818, il sert comme capitaine dans la milice valaisanne. En 1800, il épouse Marie Josèphe Duc (1778-1841). Voir AEV, SE 17/9/4: *état des services de Pierre Joseph Fumaux* et PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p 207.

<sup>167</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*. Voir aussi Paris A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 447.

<sup>168</sup> SHAT, XG 62 dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

<sup>169</sup> AEV, SE 15/8/1: *lettre des officiers du Bataillon valaisan à M. Blanc, lieutenant-colonel et commandant le Bataillon, Terrouella de Montgrys 25 avril 1810*.

<sup>170</sup> AEV, SE 15/8/2: *lettre du Conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli le baron de Stockalper, Terrouella le 9 mai 1810*.

<sup>171</sup> AEV, SE 15/8/3: *lettre du lieutenant Fumaux au Grand Bailli, Sion le 3 juin 1810*.

<sup>172</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièces n°s 25 et 26: *état nominatif des officiers du Bataillon valaisan pour le 1<sup>er</sup> septembre 1811*.

<sup>173</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 8: *lettre du Grand Bailli de la République à M. Eschassériaux, Sion 14 novembre 1805*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 447. Pierre Joseph Grégoire, fils de Joseph Janvier de Riedmatten, châtelain de Granges et de Bramois, gouverneur de Saint-Maurice, et de Marie Louise de Courten, est baptisé le 12 mars 1782, à Sion. Ses parrain et marraine sont Joseph Bay, capitaine en France, et Marie Josèphe de Riedmatten, née Charvet (R.p.). Entré au Bataillon valaisan le 23 septembre 1806, il est nommé

intelligent et actif, il s'applique à son instruction et sait les deux langues»<sup>174</sup>. Der-ville-Malécharde le décrit comme étant de constitution très faible, de caractère doux, possédant une instruction soignée et à la tête de 20 000 francs de revenus<sup>175</sup>. Effectivement, Grégoire de Riedmatten ne remplira jamais cette charge, puisqu'on lui attribue finalement une place de sous-lieutenant. Son brevet n'arrivant pas, il connaît de grandes difficultés financières et le Bataillon doit lui avancer l'argent pour vivre. L'emploi de porte-enseigne est alors attribué à Louis Rappaz, de Saint-Maurice<sup>176</sup>. A sa mort, en 1808, cette place va rester vacante, malgré les réclamations du gouvernement valaisan. Ce n'est qu'en juillet 1810 que le sous-lieutenant Ignace Tabin sera nommé à ce poste<sup>177</sup>. Durant toutes ces années, le Valais a donc perdu un emploi pour l'un de ses officiers.

A la place de chirurgien-major est présenté un certain Rey, de Val d'Illeiez. Nous savons fort peu de choses sur son compte, si ce n'est qu'il a suivi des cours de chirurgie à Lyon et qu'un mariage, ainsi que «la perspective d'une clientèle dans les environs de Lyon le déterminèrent de donner sa démission avant de rejoindre le bataillon»<sup>178</sup>. Effectivement, il ne viendra jamais au Bataillon valaisan. Il est remplacé par Antoine Kämpfen de Brigue<sup>179</sup>, nommé à ce poste par un décret de la Diète, le 19 mai 1807<sup>180</sup>. Cet officier raconte en détail ce qui l'a poussé à accepter cette charge, alors que jeune médecin, sa clientèle était en train de se constituer en Valais:

[...] l'état honorable d'un chirurgien-major avec les appointements de 2000 francs, ce qui me parut une somme considérable, le désir de voyager, l'attrait d'une

sous-lieutenant la même année, mais n'obtient son brevet que le 17 octobre 1807. Lieutenant le 25 février 1809, capitaine en septembre 1810, il démissionne en 1811. De 1813 à 1814, il sert comme lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur, puis comme capitaine dans les troupes valaisannes au service de la Confédération, en 1815. Sous la Restauration, il est nommé capitaine dans le 2<sup>e</sup> régiment suisse de ligne au service de France. Le 14 août 1824, il épouse à Landerneau, dans le Finistère, Françoise Louise Nathalie de la Jonquière (morte en 1862) et décède aux Mayens-de-Sion, le 31 août 1846. Voir AEV, SE 15/5/54: *mémoire de proposition à l'emploi de capitaine, La Jonquière 24 juillet 1810*; SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièces nos 8-9 et 25-26; DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 276-277; PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 218.

<sup>174</sup> SHAT, XG 62 dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807.*

<sup>175</sup> DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 276-277.

<sup>176</sup> Louis Rappaz figure dans notre liste en annexe, car il fait partie des officiers entrés comme simples soldats dans le Bataillon valaisan. Baptisé le 12 août 1778, il est nommé enseigne le 7 janvier 1808 et décède sur le champ de bataille le 31 juillet 1808. Voir à son sujet: «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», note p. 28. Pour sa nomination en tant qu'enseigne, voir AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M21, n° 172, p. 149: *délibération du 7 janvier 1808.*

<sup>177</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 4: *10<sup>e</sup> division militaire, état nominatif des officiers du dit bataillon valaisan faisant effectif au 1<sup>er</sup> août 1810.*

<sup>178</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 83.

<sup>179</sup> Antoine Kämpfen est le fils de Joseph Ignace Kämpfen et de Catherine Tschieder. Il est baptisé à Glis, le 22 avril 1784. En 1807, il est nommé chirurgien-major du bataillon valaisan en France. Il sert dans le 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère de 1812 à 1814 puis, toujours au service de France, dans le 2<sup>e</sup> régiment étranger, en 1815, et dans le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie suisse (Freuler), de 1816 à 1821. Enfin, il passe dans le 1<sup>er</sup> régiment suisse de la Garde royale, de 1821 à 1830. Il a participé aux campagnes de Catalogne, de Russie, aux Cent Jours, à la défaite de Waterloo et à la Restauration. Après sa retraite, obtenue le 30 juin 1839, il s'installe comme médecin à Paris, où il meurt le 17 janvier 1856. Voir à cet effet «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 1-111 et PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 228-229.

<sup>180</sup> AEV, fonds Médiation, *Abscheid de la Diète*, vol. M7, n° 1, p. 7-8 et M9, n° 3, p. 6.

vie qui me paraissait indépendante d'un côté et la gêne dans laquelle je vivais continuellement à Brigue sous le rapport des prêtres et des personnes superstitieuses, me déterminèrent à l'accepter<sup>181</sup>.

Si son nouvel emploi nourrit sans aucun doute sa soif de voyages, il lui permet aussi de secourir financièrement ses parents et de rejoindre son frère, Ignace, déjà parti comme simple soldat au Bataillon, et qu'il espère, dit-il: «pouvoir pousser après quelques temps au grade d'officier lorsqu'il se serait un peu dégourdi»<sup>182</sup>. Cet exemple éclaire très justement le désir des officiers de faire profiter leurs proches des avantages de leur situation. Mais Antoine ne pourra rien pour son frère, qui décèdera du typhus à l'hôpital de Perpignan<sup>183</sup>.

Notre chirurgien-major doit cependant attendre de longs mois avant de recevoir son brevet, qui n'arrive que vers la mi-octobre 1807<sup>184</sup>. Il se met en route pour Gênes le 11 novembre 1807, accompagné d'Alexandre Dumaye et du quartier-maître Perrig. Antoine Kämpfen raconte son arrivée au Bataillon en ces termes:

Les premiers jours se passèrent en visites et en dîners comme cela arrive toujours lorsqu'un nouvel officier arrive dans un corps. Les officiers formèrent trois pensions: dans la première se trouvèrent le chef de Bataillon de Bons, l'adjutant-major et la plupart des capitaines qui n'étaient pas en famille; la seconde était formée par les lieutenants; la troisième, par les sous-lieutenants. D'après l'ordre établi et les vœux que nous venait d'exprimer le chef de bataillon, nous aurions dû nous mettre dans la 1<sup>re</sup> pension, mais M. Perrig qui voulait être indépendant et qui avait idée de former une coterie particulière, déclara qu'il ferait une table particulière<sup>185</sup>.

Perrig entraîne d'ailleurs dans son clan Antoine Kämpfen et l'aumônier de Riedmatten, sous prétexte, précise-t-il, que:

M. de Bons n'aimait pas les Haut-Valaisans et que ma nomination à la place de chirurgien-major lui avait déplu par ce même motif. J'eus la faiblesse de croire à ce mensonge et je commençai d'abord mon entrée au service par négliger tout ce que l'usage et la politesse prescrivent d'égards et de respects envers son chef [...] <sup>186</sup>.

Cet exemple illustre à quel point la société des officiers est hiérarchisée et donne un aperçu de la profondeur du clivage entre officiers du Haut et du Bas-Valais. Antoine Kämpfen avoue plus loin que la bienveillance du commandant Charles de Bons le touche et que le trésorier Perrig l'a sans aucun doute induit en erreur: «Cependant je ne pouvais pas me détacher de lui puisqu'il me montrait de la confiance et qu'il était mon parent et mon concitoyen»<sup>187</sup>. Ainsi, la force des relations du clan, au sens de la famille élargie, empêche le jeune chirurgien-major inexpérimenté de penser et d'agir par lui-même. Antoine Kämpfen suit encore quelque temps l'influence néfaste de son parent, perd beaucoup d'argent au jeu et connaît de grands désordres:

il ne se passait presque pas de jours sans quelque partie de plaisir chez les restaurateurs et je ne manquais également que très rarement une réunion de joueurs où je per-

<sup>181</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 83.

<sup>182</sup> *Idem*, p. 85.

<sup>183</sup> *Idem*, p. 89. Ce dernier décède le 28 mars 1809, voir liste en annexe.

<sup>184</sup> Son brevet fut signé avec beaucoup de retard «par suite d'une méprise des bureaux du (nouveau) grand bailli (de Sépibus) qui, au lieu d'envoyer sa demande au ministère de la Guerre, l'avait adressée au ministre des Affaires étrangères, où elle resta pendant assez longtemps», *idem*, p. 84. L'administration semble avoir causé bien des tracasseries aux officiers du Bataillon valaisan.

<sup>185</sup> *Idem*, p. 85.

<sup>186</sup> *Idem*, p. 85-86.

<sup>187</sup> *Idem*, p. 86.

dais toujours mon argent, et où je devais nécessairement le perdre, parce que je jouais de bonne foi, et qu'il y avait entre autres un capitaine qui trompait<sup>188</sup>.

Ainsi, ses appointements qui devaient normalement l'aider à soutenir sa famille fondent comme neige au soleil. Brutalement, prenant conscience de la situation, il décide de changer d'attitude: «dès ce moment, je n'ai plus fais de dettes de ma vie, et j'ai pris pour base de ne plus jouer un jeu où je pourrais perdre plus d'un jour de solde; je m'habituai ainsi petit à petit à être sobre dans l'usage du vin»<sup>189</sup>.

Ce récit nous montre un corps d'officiers divisé, hiérarchisé à l'extrême et menant une vie dissolue. Bien entendu, tous les officiers ne peuvent être logés à la même enseigne, puisque les sources ne nous disent rien sur leur vie au corps, du moins sur leur vie de «loisirs». Cette image que nous renvoie Antoine Kämpfen est bien loin de celle désirée par les autorités françaises et valaisannes. Quoiqu'il en soit, cette première expérience au sein du Bataillon valaisan ne va pas dégoûter Antoine Kämpfen de la carrière militaire, et encore moins du service de France, puisque ce n'est qu'en 1839 qu'il donne sa démission, après des campagnes militaires très difficiles, dont celle de Russie en 1812.

Enfin, pour la place d'aumônier du Bataillon valaisan, Adrien de Riedmatten de Sion, recteur de Viège, âgé d'environ trente ans, est présenté<sup>190</sup>. Il n'est pas sans expérience, puisqu'il a déjà exercé dans plusieurs paroisses. Il arrivera au corps avec presque autant de retard que le chirurgien-major. Selon le témoignage de ce dernier, l'aumônier de Riedmatten semble, dès son arrivée, se ranger aux côtés de François Perrig, autrement dit dans le camp des officiers haut-valaisans<sup>191</sup>. Mais cela ne le rend pas sympathique pour autant à Antoine Kämpfen qui, à plusieurs reprises dans ses mémoires, s'attarde sur le comportement peu exemplaire de cet aumônier. Alors que les combats commencent en Catalogne: «notre aumônier», précise-t-il, «donna à tout le bataillon la bénédiction et l'absolution, et se cacha dans un enfoncement»<sup>192</sup> et, plus loin, il ajoute: «L'aumônier se cacha dans un fossé où il serait resté si je ne l'avais pas cherché»<sup>193</sup>. Quant à l'attitude de l'ecclésiastique devant Gérone, voici comment il la stigmatise: «Notre bataillon est placé à une petite portée de canon de la ville... M. l'aumônier se fait un rempart avec son domestique et un sac de blé»<sup>194</sup>. Outre sa couardise, Adrien de Riedmatten semble être aussi atteint d'une certaine avarice, comme le révèle l'affaire du mulet, à laquelle nous avons déjà fait allusion. Laissons Kämpfen la conter:

<sup>188</sup> *Ibidem*.

<sup>189</sup> *Idem*, p. 87.

<sup>190</sup> Jean Adrien de Riedmatten est baptisé à Reckingen le 3 novembre 1773. Il est le fils de Jean Adrien de Riedmatten et de Marie Joséphe Blatter. Ordonné prêtre le 3 avril 1802, il est nommé recteur d'Ergisch de 1803 à 1805, puis recteur de Viège de 1805 à 1807. Entré dans le Bataillon valaisan comme aumônier, le 8 janvier 1807, il est incorporé dans le 11<sup>e</sup> d'infanterie légère en 1812. Prisonnier de guerre à Dinslay dans le duché de Berg le 12 décembre 1814, il rentre dans ses foyers le 5 mars 1814. Nommé aumônier dans le second bataillon fédéral le 12 juin 1815, il est licencié le 18 juillet 1815. Prêtre de Massongex de 1815-1816, recteur de Ried-Brigue en 1816 et recteur de l'autel du Rosaire, aumônier en Sicile de 1817 à 1835, en charge du 3<sup>e</sup> régiment valaisan à Naples de 1826 à 1835, recteur de la Sainte-Trinité à Sion de 1836 à 1839, il décède à Laufenburg, en Argovie, le 3 octobre 1839. Voir à son sujet: AEV, SE 17/1/9: *état des services et des campagnes de M. l'aumônier Adrien de Riedmatten*; Josef LAUBER, «Verzeichnis von Priestern aus dem deutschen Wallis», in *BWG*, 6 (1924), p. 275, n<sup>o</sup> 1740; Paul MARTONE, Bernard TRUFFER, «Das Weihebuch des Bistums Sitten. 2. Teil: 1735-1829», in *Vallesia*, LV (2001), voir p. 187.

<sup>191</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 85.

<sup>192</sup> *Idem*, p. 88.

<sup>193</sup> *Idem*, p. 89.

<sup>194</sup> *Ibidem*.

«[...] nos soldats prirent deux beaux mulets [...] J'achète un des mulets et l'aumônier s'empare de l'autre en promettant de dire des messes [...] Grande dispute le lendemain entre M. Blanc et l'aumônier à cause du mulet; le dernier reçoit un soufflet»<sup>195</sup>. A lire ces pages, il semble que le jeune chirurgien-major goûte fort peu son aumônier, voire même qu'il s'acharne quelque peu sur ce dernier. Mais souvenons-nous qu'Antoine Kämpfen s'est engagé parce qu'il ne supportait plus de vivre à Brigue «sous le rapport des prêtres»<sup>196</sup>; Adrien de Riedmatten ne l'a visiblement pas fait changer d'avis. Toujours est-il que la carrière militaire de cet aumônier ne prend pas fin avec le Bataillon valaisan, puisqu'il s'engage aux côtés du Bataillon fédéral en 1815, puis en Sicile et à Naples, avec le régiment valaisan, dès 1817.

Avec l'emploi d'aumônier du Bataillon valaisan se clôt la liste des officiers présentés par le gouvernement valaisan. Mais cela ne signifie pas que cette liste soit exhaustive. Comme nous l'avons vu, certains officiers ont choisi de démissionner avant même de se présenter au corps, d'autres les remplacent et des places se libèrent. Il faut alors nommer de nouveaux officiers. Ainsi, après la démission du capitaine Weger et la redistribution des places d'officiers qui s'ensuit, une place de sous-lieutenant demeure vacante. Après le tirage au sort entre les dizains, celui d'Hérémece est désigné pour la repourvoir. Parmi les trois candidats<sup>197</sup> que présente le dizain, la place est attribuée à Benjamin Bertrand, bourgeois de Saint-Maurice et communier de Nax<sup>198</sup>. Ce dernier, tout comme Grégoire de Riedmatten, devra attendre huit longs mois avant d'obtenir son brevet et vivre des avances sur sa solde, que lui fournira le Conseil d'administration du Bataillon. Les autorités françaises le considèrent comme un «officier jeune et intelligent aimant son métier»<sup>199</sup>. C'est d'ailleurs en officier courageux, encourageant ses hommes jusqu'au bout, qu'il trouvera la mort à Polotzk, en octobre 1812.

<sup>195</sup> *Ibidem*.

<sup>196</sup> *Idem*, p. 83.

<sup>197</sup> Les deux autres candidats malheureux sont: Joseph Bruttin, bourgeois de Sion et communier de Nax, et Dayer, communier d'Hérémece. Il s'agit sans doute d'Antoine Théodule Dayer (n° 477) qui, dès son entrée au Bataillon, en mai 1807, se démène pour son avancement. Nommé sergent-major en 1810, il n'obtient pas la place d'officier tant désirée et accuse ouvertement la commune d'Hérémece qu'il qualifie de «maudite et ingrate». AEV, Ph 2344/5: *lettre d'Antoine Théodule Dayer à son père, Prats-de-Mollo 18 octobre 1808*. Cet officier va connaître un destin tout à fait particulier puisque, blessé et fait prisonnier lors de la campagne de Russie, en 1812, il est soigné par la princesse Anastasia Kutusowa, petite nièce du commandant en chef de l'armée russe contre Napoléon, le comte Kutusow, prince de Smolensk. Antoine Dayer désirant épouser sa bienfaitrice, la commune d'Hérémece lui décerne un titre de noblesse et le déclare comte de la Bachanna. Ils ont eu cinq enfants. Voir à son sujet AEV, Ph 2344/1-18bis, *Antoine Dayer et sa famille* et Bernard TRUFFER, «Antoine Théodule Dayer, Graf von Bachanna – ein Söldnerschicksal», in *Walliser Jahrbuch*, Visp, 2002, p. 31-34.

<sup>198</sup> François Benjamin Bertrand est baptisé le 19 juillet 1783, à Saint-Maurice. Il est le fils de Benjamin Bertrand et de Marie Joséphe Varonier. Son parrain est François Preux, porte-enseigne, et sa marraine Louise de Quartéry (R.p.). Entré dans le Bataillon valaisan comme volontaire le 1<sup>er</sup> novembre 1806, il est nommé sous-lieutenant le 17 octobre 1807 et lieutenant le 6 août 1809. Le 1<sup>er</sup> octobre 1811, il attend sa nomination à la place de capitaine. Il est tué en octobre 1812, à la seconde bataille de Polotzk, en Biélorussie. AEV, SE 15/5/52: *mémoire de proposition à l'emploi de capitaine en faveur de M. Bertrand Benjamin, Pont Major près de Gérone, 18 mars 1810*; SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 27: *10<sup>e</sup> division militaire, état nominatif des officiers du Bataillon valaisan au 1<sup>er</sup> novembre 1811*; «Deux cahiers des Souvenirs du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 96.

<sup>199</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

Jean-Baptiste Tabin, d'Anniviers, est, lui aussi, proposé à la place de sous-lieutenant<sup>200</sup>: il est considéré comme «jeune, plein de zèle et de bonne volonté»<sup>201</sup>. Arrivé au corps, il connaît également de grandes difficultés pour obtenir son brevet, sans compter qu'un conflit d'ancienneté l'oppose à Benjamin Bertrand: en effet, ce dernier, sous prétexte qu'il est arrivé au corps un mois avant Tabin, s'estime plus ancien alors que leurs brevets sont datés du même jour<sup>202</sup>. Or c'est le brevet seul qui détermine l'ancienneté de l'officier. Le Conseil d'Etat tranche et exige que Jean Baptiste Tabin soit maintenu dans son ancienneté et Benjamin Bertrand se plie à cette décision<sup>203</sup>. Signalons encore la présence au corps d'Ignace Tabin, cousin de Jean Baptiste, et également originaire d'Anniviers<sup>204</sup>. Ignace entre comme sergent dans le Bataillon valaisan, ce qui explique qu'il se trouve dans la liste que nous publions en annexe. Il obtiendra, par décret impérial du 11 mai 1810, la place de porte-enseigne, si longtemps restée vacante au sein du Bataillon.

Pierre-Marie Dufour et son frère cadet, Adrien, font aussi partie du corps des officiers. Dès le 23 septembre 1806, Adrien Dufour<sup>205</sup>, que Derville-Maléchar

<sup>200</sup> Jean Baptiste Joseph Alexandre, fils de Mathias Tabin, curial, et de Catherine Vissent, est baptisé le 22 juillet 1784 à Anniviers, paroisse de Vissoie (R.p.). Entré au service comme cadet le 3 décembre 1806, il passe sous-lieutenant le 17 octobre 1807 et lieutenant le 6 août 1809. Il meurt au Bataillon le 11 mai 1810. Voir AEV, SE 15/5/48: *mémoire de proposition à l'emploi de capitaine en faveur de Jean Baptiste Tabin, à Pont Major près de Gérone, 18 mars 1810* et SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 1: *10<sup>e</sup> division militaire, état nominatif des officiers du Bataillon valaisan au 1<sup>er</sup> juin 1810*.

<sup>201</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 12: *notes sur les talents et la conduite des officiers de ce Bataillon, établies par le général Pille, Gênes 9 décembre 1807*.

<sup>202</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M21, n° 120, p. 107: *délibération du 14 décembre 1807*.

<sup>203</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M21, n° 172, p. 149: *délibération du 7 janvier 1808*.

<sup>204</sup> Georges Ignace Tabin est baptisé le 2 décembre 1781 à Anniviers, paroisse de Vissoie. Il est le fils d'Ignace Tabin et de Marie Duc (R.p.). Il entre au Bataillon valaisan comme sergent le 15 octobre 1806 et passe sergent-major le 8 décembre 1806. Nommé adjudant sous-officier, le 1<sup>er</sup> novembre 1808, il sert comme sous-lieutenant porte-enseigne dès 1810. Il épouse, en 1814, Catherine Marguerite Loye (1784-1827), puis, en 1829, Marie Crettaz (née sans doute entre 1787 et 1788 et morte en 1849). Voir AEV, SE 15/5/47: *mémoire de proposition à l'emploi de sous-lieutenant en faveur d'Ignace Tabin, 18 mars 1810*; SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 4: *10<sup>e</sup> division militaire, état nominatif des officiers du Bataillon valaisan au 1<sup>er</sup> août 1810*; PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 224. Au sujet de son cousinage avec Jean Baptiste Tabin, voir AEV, SE 14/6/3: *lettre de Tabin père au Grand Bailli, Anniviers 11 décembre 1809*.

<sup>205</sup> Joseph Adrien est le fils légitime de Michel Dufour et de Marguerite Du Fay. Il est baptisé sans doute en 1791, à Vionnaz. En raison de l'incendie de l'église de Vionnaz, en 1800, qui a détruit les registres paroissiaux, il est impossible de connaître sa date de baptême exacte. Il existe cependant au SHAT à Vincennes, un document qui affirme qu'il a été baptisé le 11 juillet 1780 et que ses parrain et marraine sont Joseph Raboud, châtelain de Troistorrens, et Marie Marguerite Burgener, épouse de Jacques de Bons, major général de la bannière de Saint-Maurice. Mais cette date de baptême est tout à fait improbable, puisqu'à cette époque les deux frères aînés d'Adrien, Louis et Pierre-Marie, ne sont pas encore nés. Voir SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 53: *extrait de l'acte de baptême d'Adrien Dufour, transmis par le curé de Vionnaz, 30 août 1809*. Entré comme cadet dans le régiment de Preux au service d'Espagne, entre avril et mars 1804, Adrien Dufour n'a jamais pu, en réalité, rejoindre son corps, en raison de la situation extrêmement confuse qui régnait dans la Péninsule ibérique à l'époque. Après la dissolution du régiment de Preux, il est nommé sous-lieutenant au Bataillon valaisan en 1810 et cède à la première bataille de Polotzk, en Biélorussie, le 18 août 1812. Voir à son sujet: DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 264, Pierre-Alain PUTALLAZ, «La carrière publique de Michel Dufour (1767/1768-1834) jusqu'en 1810. Seconde partie (août 1802-novembre 1810)», in *Vallesia*, LV (2000), p. 313-608, voir p. 455-463, et du même auteur, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 102-103 et 203.

décrit d'un caractère doux, vif et intelligent<sup>206</sup>, est proposé par le Conseil d'Etat à l'emploi de sous-lieutenant dans ce corps. Mais, après une très longue attente, il apprend que Benjamin Bertrand lui a été préféré à cette place. On peut voir, dans ce revirement des autorités françaises, un avertissement lancé à son père, le conseiller d'Etat Michel Dufour<sup>207</sup>, à cause des retards innombrables du recrutement du Bataillon<sup>208</sup>. Toujours est-il qu'en mars 1808 Adrien renonce à cette place et entre comme cadet dans le régiment de Preux au service d'Espagne; c'est alors qu'il apprend avec étonnement qu'il avait été finalement nommé sous-lieutenant du Bataillon valaisan, en avril 1808. Pour sortir de cet imbroglio, les autorités valaisannes obtiennent que son frère, Pierre-Marie<sup>209</sup>, puisse le remplacer. C'est chose faite, le 27 juillet 1808, date à laquelle il obtient son brevet de sous-lieutenant, et débute «sa carrière militaire qui, quoique quelque peu chaotique en son commencement, sera hors du commun»<sup>210</sup>. En mai 1810, il passe lieutenant dans ce corps où son frère Adrien, après la dissolution du régiment de Preux en Espagne, le rejoint comme sous-lieutenant, en janvier de la même année<sup>211</sup>.

Enfin, pour terminer notre tour d'horizon des officiers valaisans, arrêtons-nous un instant sur une nomination qui a opposé Charles de Bons aux autorités valaisannes. En 1807, le commandant propose pour une sous-lieutenance vacante, Melchior de Quartéry<sup>212</sup>, fils de son beau-frère, Louis Melchior de Quartéry. Charles de Bons insiste d'ailleurs sur le fait que ce jeune homme est issu d'une famille distinguée et que son père, syndic du Conseil de la ville et de la commune de Saint-Maurice, jouit d'une grande influence dans son dizain: il a grandement contribué au recrutement, si bien que la commune de Saint-Maurice a fourni des

<sup>206</sup> DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 264.

<sup>207</sup> Michel Barthélemy Dufour est né à Vionnaz entre 1767 et 1768 et décède à Monthey le 6 décembre 1843. Notaire et avocat, il est nommé conseiller d'Etat de 1806 à 1809 et occupe la charge de grand bailli de 1829 à 1831, de 1835 à 1837 et celle de vice grand bailli de 1821 à 1825, de 1831 à 1835, de 1837 à 1839. Le 3 juillet 1787, il épouse, à Vionnaz, Marie Marguerite Du Fay (1767-1852). Voir DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 205-207; Pierre-Alain PUTALLAZ, «La carrière publique de Michel Dufour (1768-1843) jusqu'en 1810. Première partie (1768-août 1802)», in *Annales valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 1994, p. 3-160; PUTALLAZ, «La carrière publique de Michel Dufour (1767/1768-1834) jusqu'en 1810. Seconde partie»; du même auteur, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 203.

<sup>208</sup> PUTALLAZ, «La carrière publique de Michel Dufour (1767/1768-1834) jusqu'en 1810. Seconde partie», p. 458.

<sup>209</sup> Pierre Marie Alexandre Dufour est le fils de Michel Dufour et de Marguerite Du Fay. Il est né à Vionnaz, le 11 mai 1790, et décède à Monthey, le 21 janvier 1862. Sous-lieutenant dans la milice valaisanne en septembre 1807, il passe, en 1808, sous-lieutenant dans le Bataillon valaisan, puis lieutenant, en 1810, dans ce même corps. Nommé capitaine dans le 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, le 1<sup>er</sup> mars 1813, il est admis à la demi-solde de non activité, le 4 août 1814. Major dans le 2<sup>e</sup> bataillon du contingent valaisan en décembre 1817, il est nommé lieutenant-colonel de ce même corps le 16 mai 1820 et démissionne le 3 mars 1827. Il sert ensuite à Naples, comme major dans le 3<sup>e</sup> régiment suisse, en novembre 1826, et passe lieutenant-colonel le 19 juin 1830, colonel le 7 septembre 1840 et, enfin, général de brigade le 6 mai 1848. Il démissionne avec ce grade le 15 mai 1848. Il a épousé, à Sion, le 30 octobre 1836, Eugénie de Rivaz (1808-1903), nièce de Charles de Bons. Voir à son sujet: SHAT, XG 62, dossier n<sup>o</sup> 4, pièces n<sup>os</sup> 1 et 4; DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 264; PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 44-102 et ses états de services p. 93.

<sup>210</sup> PUTALLAZ, «La carrière publique de Michel Dufour (1767/1768-1834) jusqu'en 1810. Seconde partie», p. 460.

<sup>211</sup> Pour obtenir cette place, qui revenait au dizain de Rarogne, Adrien Dufour a dû devenir membre d'une commune de ce dizain. *Idem*, p. 463.

<sup>212</sup> Louis Melchior Maurice de Quartéry est baptisé le 28 mai 1792 à Saint-Maurice. Il est le fils de Louis Melchior Gaspard de Quartéry et de Marie Patience Preux. Il a pour parrain Louis de Quartéry, banneret, et Eléonore Preux, née Odet (R.p.).

recrues bien au-delà de son contingent<sup>213</sup>. Mais malgré ces arguments de poids, le gouvernement valaisan repousse cette candidature et va même jusqu'à contester le droit du commandant à présenter des candidats aux postes vacants, craignant que ses propositions soient trop influencées par des considérations personnelles. Pour le gouvernement valaisan, les places d'officiers doivent être réparties plus également dans tout le pays afin de faciliter le recrutement. C'est pourquoi, il propose à cet emploi Antoine Andenmatten, de Viège<sup>214</sup>. C'est avec véhémence que Charles de Bons, furieux de se voir dicter sa conduite et de perdre la main en matière de nomination des officiers, s'insurge contre cette décision. En effet, le dit Andenmatten dans ses foyers depuis un an, sous prétexte qu'il recrute, or il n'a toujours pas engagé un seul homme, et Charles de Bons de conclure: «si c'est, votre Excellence, de ces etres que vous attendez que je puisse faire fleurir et stimuler les talents dans ce Bataillon, je vous en demande pardon, mais je ne le crois pas»<sup>215</sup>. Il semblerait que cette affaire se soit arrangée, puisqu'en 1810 Quartéry, comme Andenmatten, apparaissent en tant que sous-lieutenants au Bataillon<sup>216</sup>.

Le Bataillon valaisan apparaît comme le passage obligé de tout officier bas-valaisan qui désire faire carrière. En effet, si nous considérons la liste définitive des officiers, nous constatons que sur les seize qui sont nommés, six seulement sont haut-valaisans, parmi lesquels quatre démissionnent sans jamais avoir été au corps; ils seront remplacés par des officiers bas-valaisans. Le dizain de Conches est particulièrement mal représenté, car il n'a qu'un seul officier à son actif, Grégoire de Riedmatten, qui n'est même pas domicilié dans le dizain. Le fait que les dizains du Bas-Valais soient plus peuplés que ceux du Haut explique, en partie seulement, cette surreprésentation des officiers bas-valaisans. En vérité, les dizains du Haut n'ont pas oublié la répression sanglante des soulèvements de 1798 et 1799 par les armées françaises et demeurent foncièrement hostiles au service de France. Ce sentiment existe non seulement chez les officiers, mais aussi dans la population, puisque le recrutement sera particulièrement difficile dans cette partie du pays.

Les grandes familles valaisannes qui servaient traditionnellement à l'étranger, telles que les Courten en France et les Kalbermatten en Piémont, sont complètement absentes du Bataillon valaisan. C'est un fait établi que le service de Napoléon attire peu ces familles, dont la puissance s'est construite sous l'Ancien Régime: «Rares sont les Suisses de vieille souche à vouloir suivre spontanément les aigles toujours en mouvement du conquérant insatiable»<sup>217</sup>. Le Bataillon valaisan présente donc un nouveau visage du service de France et confirme l'émergence au pouvoir des notables bas-valaisans. Le corps des officiers du Bataillon, bien loin de réduire le clivage entre Haut et Bas-Valais, qui minait les troupes

<sup>213</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 3: *lettre du commandant Charles de Bons au prince maréchal Berthier, ministre de la Guerre, Gênes 25 avril 1807* et dossier n° 3, pièce n° 38: *lettre du commandant Charles de Bons au général de division Clarcke, Gênes 2 février 1808*.

<sup>214</sup> Antoine Andenmatten (n° 453) figure dans la liste publiée en annexe. Baptisé à Viège le 24 décembre 1781, il entre le 1<sup>er</sup> mai 1807 au Bataillon valaisan. Nommé sergent, il passe sous-lieutenant en 1809.

<sup>215</sup> AEV, SE 37, p. 39: *lettre de Charles de Bons aux membres du Conseil d'Etat, Gênes 14 avril 1808*.

<sup>216</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 4, pièce n° 4: *10<sup>e</sup> division militaire, état nominatif des officiers du dit Bataillon valaisan au 1<sup>er</sup> août 1810*.

<sup>217</sup> Ce phénomène existe aussi dans d'autres cantons suisses où Napoléon tente de fidéliser les familles au pouvoir sous l'Ancien Régime, sans grand succès. Voir CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 115 et Yves FROIDEVAUX, *Officiers mercenaires neuchâtelois du XVIII<sup>e</sup> siècle: statistique des origines sociales et des carrières*, travail de recherche de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 1995, p. 13.

d'Ancien Régime, le creuse au contraire toujours plus, les favorisés appartenant, cette fois, à l'autre camp. Il met en évidence la force incroyable du clan, qui amène les officiers à s'entraider au nom d'un lien familial, mais aussi et surtout, au nom de leur lieu d'origine.

Une autre remarque nous vient à l'esprit en considérant le corps des officiers dans son ensemble. En effet, la grande majorité d'entre eux a servi en Piémont-Sardaigne; trois seulement, dont le commandant, sont des anciens du service de France. Cette situation étonne d'ailleurs les autorités françaises elles-mêmes, qui s'attendaient à voir affluer dans le Bataillon valaisan tous les officiers, sous-officiers et bas-officiers du régiment de Courten licencié à Valenciennes en 1792<sup>218</sup>. En fait, ceux-ci, au moment de la levée du Bataillon, servent déjà dans le régiment de Courten au service d'Espagne. Ce régiment, constitué dès 1795, a permis aux officiers du service de France de retrouver rapidement un nouvel emploi. Quant aux officiers au service de Piémont-Sardaigne, après leur licenciement survenu en 1798, ils ont été immédiatement incorporés dans la Légion helvétique au service de la France. Certains, durant cette période troublée, sont contraints de servir l'ennemi; d'autres sont faits prisonniers au siège de Mantoue en 1799. Lorsque la paix survient, en 1801, ils rentrent au pays sans emploi et sont donc tout à fait libres et disponibles au moment de la création du Bataillon valaisan.

Ces officiers ont servi la France peu de temps, ils ne connaissent donc pas les subtilités de son administration et vont subir de nombreuses vexations de la part des généraux français, chargés de les surveiller en permanence: «ce corps d'officiers a la meilleure volonté mais... ils acquèrent beaucoup plus lentement et difficilement les connaissances militaires qui distinguent nos officiers français»<sup>219</sup>. Les lenteurs bureaucratiques, la pression des autorités françaises, les maladies et l'insalubrité qui règnent dans la garnison de Gênes, tous ces facteurs ont rendu le service au Bataillon valaisan spécialement difficile pour ces anciens officiers de Piémont-Sardaigne qui se prennent à regretter le service sarde «doux, paisible et complaisant»<sup>220</sup>. Les difficultés importantes que vont connaître ces officiers au cours du recrutement ne leur permettront pas de résorber ce profond malaise.

<sup>218</sup> AEV, SE 15/5/1/1: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 29 septembre 1806.*

<sup>219</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 4: *rapport sommaire du Bataillon valaisan à l'époque du 14 mai 1807, par le général de division Montchoisy.*

<sup>220</sup> AEV, SE 15/5/1/12: *lettre du commandant de Bons au Grand Bailli, Gênes 16 février 1807.*

**Tableau n° 1: récapitulatif des officiers du Bataillon valaisan<sup>221</sup>**

Grades	Proposés le 14/11/1805	Acceptés le 24/08/1806
<b>Chef du Bataillon</b>	1. Charles de Bons – France. 2. Dominique Weger – Piémont. 3. Jn Jh Etienne Eyer – Piémont.	Charles de Bons.
<b>Capitaines</b>	1. Benjamin Copt – Piémont. 2. François Perrig – Piémont. 3. Dominique Weger – Piémont. 4. Jn Jh Etienne Eyer – Piémont. 5. Jh Ignace d'Allèves – Piémont.	Tous acceptés. Dominique Weger démissionne avant même d'arriver au corps. Joseph Ignace d'Allèves décède au corps.
<b>Quartier-maître</b>	Hyacinthe Emmanuel de Nucé – France.	Accepté. Il reste peu de temps à cette charge. François Perrig le remplace, puis le sergent-major Hyacinthe Clemenso.
<b>Adjudant-major</b>	Bruno Gay – Piémont.	Accepté. Il démissionne avant même d'arriver au corps. Il est remplacé par Pierre Joseph Blanc.
<b>Lieutenants</b>	1. François Perrig – France. 2. Alexandre du May – Piémont. 3. Simon Zenklusen – Piémont. 4. Adrien Zimmermann – Piémont. 5. Louis Gay – Piémont.	Tous acceptés. Simon Zenklusen et Adrien Zimmermann démissionnent avant même d'arriver au corps.
<b>Sous-lieutenants</b>	1. Nicolas Joris – Piémont. 2. Louis Ganioz – Piémont. 3. Pierre Joseph Blanc – Piémont. 4. Meinrad de Werra n'a jamais servi auparavant. 5. Pierre Jh Fumeaux n'a jamais servi.	Tous acceptés. Nicolas Joris décède au corps.
<b>Porte-enseigne</b>	Grégoire de Riedmatten n'a jamais servi.	Grégoire de Riedmatten ne remplira jamais cette charge. Elle sera confiée à Louis Rappaz, qui décèdera au corps.
<b>Chirurgien-major</b>	Nicolas Rey – n'a jamais servi.	Il refuse cette place. Antoine Kämpfen est nommé à sa place.
<b>Aumônier</b>	Adrien de Riedmatten n'a jamais servi.	Accepté.

<sup>221</sup> Nous avons ajouté, en face du nom de chaque officier, la puissance qu'il a servie avant d'entrer dans le Bataillon valaisan.

#### 4. Le recrutement

Avec la constitution du corps des officiers, le recrutement des hommes, dernier acte de l'organisation du Bataillon valaisan, peut commencer. Comme le précise l'article 1<sup>er</sup> de la capitulation, les hommes ne peuvent s'engager que librement et volontairement dans ce corps. Cette clause est fondamentale et marque la frontière entre les troupes levées au service étranger et les troupes nationales, levées au moyen de la conscription:

La différence est totale entre le mode de la conscription et celui de l'enrôlement volontaire; au moyen d'une ordonnance, la loi des appels fournit la quantité d'hommes dont on a besoin et cela à la minute. Le recrutement volontaire, par contre, ne s'opère que par les soins du capitaine et au moyen des sacrifices qu'il fait, car les gouvernements de la Suisse ne sont pas tenus par la capitulation à fournir des recrues, mais simplement à permettre aux capitaines de leurs cantons respectifs de recruter pour la formation et l'alimentation de leurs compagnies<sup>222</sup>.

Ainsi, les principaux acteurs du recrutement, dans le cadre du service étranger, sont donc les officiers, évidence qui ne s'applique pas tout à fait pour le service de Napoléon.

Le recrutement du Bataillon valaisan se déroule, il est vrai, dans un contexte historique plutôt défavorable. En 1806, le spectre de la guerre se profile partout en Europe, les levées en masse sont fréquentes, le besoin en hommes toujours plus pressant. La puissance politique de la France est incontestable et indiscutable, comme l'ont démontré les négociations, puis la signature de la nouvelle capitulation, le 8 octobre 1805, qui contraint le Valais à fournir un nombre d'hommes bien supérieur à ses possibilités. Enfin, pour ne rien arranger, le pays doit soutenir un autre recrutement, celui du régiment valaisan au service d'Espagne. Et tous les contemporains s'accordent à trouver ce service bien plus avantageux que celui de France: «[...] les recruteurs du dit Bataillon (valaisan) ne pourraient tenir à côté des recruteurs pour le régiment valaisan au service d'Espagne qui peuvent donner des engagements considérablement plus forts»<sup>223</sup>. Avant même d'avoir commencé, le recrutement du Bataillon apparaît fortement compromis.

##### *Les différents acteurs du recrutement*

Le recrutement du Bataillon valaisan débute en août 1806; selon les ordres de l'administration française, le grand bailli doit désigner les officiers et sous-officiers qui restent en Valais pour recruter<sup>224</sup>.

Le grand bailli Augustini apparaît comme un acteur essentiel du recrutement du Bataillon valaisan<sup>225</sup>. Rappelons qu'il est le premier grand bailli depuis que le

<sup>222</sup> AEV, SE 13/16/2: *copie de plusieurs rapports du baron de Gady concernant le recrutement des régiments suisses en France, 1824-1825*. Voir plus particulièrement: *extrait du précis de la capitulation conclue en 1816 entre le Roi et la Suisse*.

<sup>223</sup> Paris, A.E., *Correspondance politique, Valais, vol. 10: lettre du Grand Bailli à Derville-Maléchar, Sion 11 décembre 1806*.

<sup>224</sup> Paris, A.E., *Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 66: lettre de Dejean à Talleyrand, Paris 2 août 1806*.

<sup>225</sup> Antoine Marie Augustini (1742-1823) naît à Macugnaga, val d'Anzasca, dans le Piémont. Naturalisé Valaisan dans sa jeunesse, il sert dès 1762 dans les régiments de Courten en France et Ehrler en Espagne. Il est major d'Ardon, Chamoson et Saint-Pierre-de-Clages en 1781, gouverneur de Monthey en 1785-1787 et député du dizain de Loèche en 1787. En 1798, il est membre du Directoire exécutif provisoire du Valais et négocie à Berne l'admission du Valais dans l'Helvétique. En 1801, il préside la Chambre administrative du Valais. Membre, l'année suivante, de la Consulta, il obtient le retrait des troupes françaises du Valais et participe à Berne aux discussions

Valais a retrouvé son indépendance, en 1802, et qu'il doit, en grande partie, cette nomination à la France. D'ailleurs, selon l'article 52 de la constitution du 30 août 1802, il est chargé, en sa qualité de président du Conseil d'Etat, de la sûreté intérieure et extérieure de la République et des relations d'amitié, de politique et de commerce avec les puissances étrangères<sup>226</sup>. Le recrutement du Bataillon entre donc dans ses attributions politiques. Mais un autre facteur intervient, en cette année 1806, qui l'incite à développer un zèle hors du commun pour les intérêts français: la fin de son baillivat approche et il craint beaucoup de retourner à nouveau dans la «classe des simples citoyens»<sup>227</sup>. En se rendant indispensable à la France, il espère prolonger sa fonction, comme il l'explique à Talleyrand:

par l'intérêt que je prends au service de Sa Majesté et par mon désir constant de servir, je dois lui dire qu'il est urgent que le recrutement pour le Bataillon valaisan commence aussitôt, pendant que je serai encore grand baillif. Je pourrai encore beaucoup faire de bien en cecy<sup>228</sup>.

Et il ne peut s'empêcher d'insister, avec un léger soupçon de vantardise, sur sa grande expérience en matière de recrutement:

personne connaît mieux que moi la manière de réussir en recrutement en Valais, parce que dans le temps que j'étais officier en France au régiment suisse de Courten, je m'occupais de recrutement pendant chaque semestre et j'ai réussi au point que j'ai fait moi-même en Valais plus de recrues que le nombre d'un Bataillon<sup>229</sup>.

Augustini se dévoue alors entièrement à cette cause. Le 24 août 1806, il reçoit officiellement et solennellement les seize officiers du Bataillon valaisan et désigne les officiers et sous-officiers qui restent en Valais pour recruter. Quant à ceux qui doivent se rendre à Gênes, il les retient quelque temps, afin qu'ils enrôlent déjà des hommes avant de partir<sup>230</sup>. Cette initiative se révèle, en réalité, fort peu judicieuse, puisque les fonds pour le recrutement doivent être remis aux officiers valaisans, une fois arrivés à Gênes; elle ne fait que retarder l'envoi de l'argent au pays, qui arrivera seulement en décembre 1806. Il semblerait que les autorités françaises lui en aient tenu rigueur<sup>231</sup>. Comme l'argent, véritable nerf du recrutement, se fait attendre, Augustini décide de contourner cet obstacle et propose que le gouvernement valaisan avance des fonds. Il utilise à cet effet l'argent destiné à payer les

qui aboutissent à la proclamation de la République du Valais en 1802. Il accède, le 5 septembre de la même année, à la charge suprême de grand bailli, qu'il occupe jusqu'en 1807. Conseiller général et juge à la cour de justice du département français du Simplon (1810-1813), député de Loèche à la Diète valaisanne en 1817, il occupe à nouveau le poste de grand bailli en 1821. Délégué à la Diète fédérale (1819-1820), il est fait baron par Charles-Félix, roi de Sardaigne, en 1822. Il meurt dans l'exercice de ses fonctions, le 18 juin 1823, à Loèche-la-Ville. Voir à son sujet *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2002, vol. 1, p. 602, ainsi que Patrick WILLISCH, «Anton Augustini (1743-1823)», in *BWG*, 24 (1992), p. 5-124.

<sup>226</sup> AEV, fonds Médiation, *Autonomie du Valais, pouvoirs diplomatiques, Diète, constitution, minutes*, vol. M2-3, fascicule 4, n° 3: *constitution de la République du Valais, 30 août 1802*. Le texte de la constitution de 1802 se trouve aussi à Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 15 et ss.

<sup>227</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Sion 9 juin 1806*. Son baillivat doit prendre fin en novembre 1806, mais il sera prolongé jusqu'en juin de l'année suivante.

<sup>228</sup> *Ibidem*.

<sup>229</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 70: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Bains de Loèche 15 août 1806*.

<sup>230</sup> Paris, A. E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 74: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, 25 août 1806*.

<sup>231</sup> GERN, «Le recrutement d'un Bataillon valaisan», p. 168-169.

soldes arriérées de «pauvres militaires» valaisans<sup>232</sup>. Enfin, le grand bailli s'investit personnellement dans la réussite du recrutement; il se déplace dans le pays pour enflammer la jeunesse et convaincre les autorités des dizains, et multiplie les proclamations en faveur du service de France.

Mais Augustini s'aperçoit très vite qu'il est «physiquement impossible»<sup>233</sup> pour le Valais de compléter le Bataillon au 1<sup>er</sup> octobre 1806, comme l'ordonne l'Empereur; malgré les avances du pays, le manque de fonds se fait cruellement sentir et paralyse le recrutement. Ainsi, la levée du Bataillon apparaît plus difficile qu'il n'y paraissait au premier abord et ce, malgré toute la conviction et l'énergie du grand bailli.

Avant d'entrer plus en détail dans les mécanismes du recrutement, considérons, en premier lieu, les interlocuteurs français d'Augustini. Au début de l'année 1806, Eschassériaux quitte le Valais et se voit remplacé dans sa charge de résident français par Claude Derville-Malécharde<sup>234</sup> qui, nommé le 19 avril 1806, arrive en Valais le 1<sup>er</sup> octobre de la même année. Fils de la Révolution, homme énergique et dévoué à l'Empereur, il s'implique immédiatement dans le recrutement du Bataillon. S'il reconnaît que les officiers recruteurs qui parcourent le pays sont fort bien secondés par le grand bailli, il prend très vite conscience des difficultés rencontrées dans les communes du Haut-Valais, où le recrutement stagne à cause de «quelques fonctionnaires qui n'ont pas tenu une conduite exempte de reproche»<sup>235</sup>. Très vite, cependant, sa bienveillance s'efface pour laisser place à une intransigeance qui ne permet pas de discussion. Dès le début de l'année 1807, il dénonce sans relâche les lenteurs de cette levée et critique les arrêtés du Conseil d'Etat qu'il trouve mal formulés et timides, peu aptes à faire réagir les Valaisans, au «caractère apathique»<sup>236</sup>. Le résident français préconise alors des méthodes plus efficaces, telles que la conscription et l'arrêt du recrutement pour le service espagnol; elles seront effectivement mises en place, au mépris du service étranger et des institutions valaisannes. Pour lui, le seul espoir du Valais réside dans son annexion à la France, annexion dont, dès 1810, Derville-Malécharde est l'un des plus fervents partisans:

[...] il n'est qu'un seul moyen infaillible pour le complètement et l'entretien du bataillon valaisan: la conscription; pour le bonheur d'une population demi-sauvage,

<sup>232</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 74: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Sion 29 septembre 1806*. Le gouvernement du Valais, «afin d'être utile au recrutement, a aussitôt avancé tout l'argent qu'il avait dans sa caisse, quoique cette somme était déjà destinée à des créanciers pressés, et privilégiée dénommativement pour solde arriéré des pauvres militaires».

<sup>233</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 89: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Sion 29 septembre 1806*.

<sup>234</sup> Claude Joseph Parfait Derville-Malécharde est né le 3 avril 1774 à Lyon. Militaire et agent de Bonaparte, il est nommé chargé d'affaires à Lucques de 1803 à 1806, puis, en Valais, de 1806 à 1810, dont il prépare le rattachement à la France. Préfet du département du Simplon de 1811 à 1813, Derville-Malécharde s'efforce d'y introduire rapidement la législation et l'administration française. En 1813, il est nommé préfet de la Sarthe, puis du Doubs en 1815. Révoqué le 8 juillet 1815, il reprend du service sous la Monarchie de Juillet. Il est préfet du Vaucluse et du Doubs, en 1831, puis de l'Orne en 1833. Il décède à Verneuil-Saint-Firmin, en Picardie, le 3 décembre 1842. Voir à son sujet: DONNET, «Personnages du Valais fichés par l'administration française», p. 195 et l'article de Pierre REICHENBACH dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, consultable en ligne, [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch) et aussi Marie-Andrée SADRAIN, *La réunion du Valais à la France (1810)*, Bourges, 1936, p. 35-123. Dans cet ouvrage, il est décrit comme «impulsif, emporté, et surtout si sûr de soi et de sa position exceptionnelle et supérieure», p. 52.

<sup>235</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 98: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 9 octobre 1806*.

<sup>236</sup> AEV, SE 15/6/7: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 12 février 1807*.

qu'une ressource: la loi française; pour la convenance topographique, militaire et commerciale des deux Etats, qu'un avantage: l'établissement d'une sous-préfecture dans ce pays<sup>237</sup>.

Venons-en maintenant aux interlocuteurs locaux. Les officiers, sous-officiers et bas-officiers, sont, bien entendu, des acteurs très importants du recrutement, bien qu'ils n'y participent pas tous au même moment. Le corps des officiers se divise en deux groupes: ceux qui restent au pays, pour recruter, et ceux qui se rendent à Gênes, pour former le Conseil d'administration.

Pour les premiers, la charge est colossale, car il s'agit de mettre en place la toute première levée du Bataillon et donc de recruter la totalité des hommes, soit 645 soldats<sup>238</sup>, dans un laps de temps extrêmement court. Pour commencer, les officiers se voient attribuer une zone de recrutement bien précise, qui correspond le plus souvent à leur lieu d'origine. On imagine aisément, en effet, qu'il est difficile pour un officier haut-valaisan de recruter dans le Bas-Valais, et vice-versa, non seulement à cause du problème de la langue, mais aussi à cause de la méfiance que peut inspirer un recruteur inconnu. Ainsi, dans un premier temps, le recrutement du Bataillon valaisan s'effectue localement: les officiers enrôlent dans le clan et la clientèle de leur famille, dans leur lieu d'origine. Recruteurs et recrues se connaissent<sup>239</sup>. Ce type de recrutement est régulier et sûr, car des liens de confiance se tissent entre l'officier et le soldat, qui se sent tenu de remplir son engagement, ce qui contribue à créer une véritable cohésion dans la troupe. Cela se révélait sans doute suffisant pour les régiments d'Ancien Régime, qui étaient autorisés à compléter les vides en recrutant des étrangers. Mais pour le Bataillon valaisan, qui ne doit enrôler que des Valaisans, le recrutement local ne suffit pas. Les officiers ont alors recours au racolage, méthode qui tente d'attirer le plus d'hommes possible, avec de l'argent, du vin, de la musique et de beaux discours. Dans ce cas, la confiance n'est plus de mise, le recruteur ne connaît plus les hommes qu'il engage, et une relation de profit naît entre les deux: l'officier doit remplir son quota d'hommes à tout prix et le futur soldat tente de lui soutirer le maximum d'avantages. Les recruteurs écumant alors les cabarets mal famés et les fêtes villageoises pour séduire la jeunesse et, parfois, se retrouvent au milieu de sanglantes bagarres. De l'avis du grand bailli, cet emploi demande, pour «soutenir les veillées, et les courses dans toutes les vallées et montagnes»<sup>240</sup>, une robuste santé.

Le racolage est un recrutement à grande échelle fort coûteux et la prime de 60 batz (soit deux écus valaisans<sup>241</sup>), que le corps alloue aux officiers pour chaque engagé, ne suffit pas: «il faudrait, pour recruter avec succès, qu'ils (les recruteurs)

<sup>237</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 183: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 27 octobre 1807*. Cité par SADRAIN, *La réunion du Valais*, p. 62.

<sup>238</sup> Selon l'article premier de la capitulation, le Bataillon valaisan est composé de 661 hommes, officiers compris. Si l'on soustrait de ce chiffre les seize officiers, on obtient un total de 645 soldats, en théorie, les effectifs du Bataillon étant perpétuellement en mouvement. L'article 5, quant à lui, affirme que ce corps doit être composé de 641 sous-officiers et soldats. On peut en déduire que le total de soldats présents au Bataillon tourne autour des 640 hommes, ce que confirme la liste publiée en annexe, qui fait état de 646 hommes.

<sup>239</sup> André CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, vol. 1, Paris, 1964, p. 171 et 263 et ss. Le recrutement local est une forme de recrutement seigneurial ou féodal.

<sup>240</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 78: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Sion 5 septembre 1806*.

<sup>241</sup> Un écu valaisan équivaut à 30 batz. FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 29.

puissent [...] mener grand train, ainsi que tenir table ouverte»<sup>242</sup>. Les officiers connaissent donc des difficultés financières insurmontables, car les recrues sont non seulement chères, mais encore très peu fiables; certaines, à peine engagées, refusent de rejoindre le corps et disparaissent à tout jamais. Le recruteur perd alors définitivement tout l'argent investi et risque de devoir payer les frais de sa propre poche. C'est le cas du capitaine Eyer, qui se trouve dans une situation très embarrassante, après avoir engagé trois recrues de Naters, Joseph Wissen de 27 ans, Pierre Walden de 18 ans et Antoine Wissen de 16 ans. Très vite, les deux premiers sont déclarés inaptes au service; quant au dernier, ses parents le cachent dans la montagne au moment de partir. Quelques jours plus tard, ils se rendent chez le capitaine et lui font constater qu'une plaie profonde recouvre la jambe gauche d'Antoine Wissen. Or cette blessure n'existait pas au moment de son engagement. Ces trois hommes ont occasionné, durant quatre à cinq jours, de très grands frais en «dansant, mangeant, buvant et brisant des verres» et le capitaine Eyer craint de devoir régler lui-même ces dépenses<sup>243</sup>. Ainsi, outre une bonne santé, le recruteur doit aussi posséder une bourse personnelle bien fournie.

Les officiers recruteurs qui opèrent en Valais dépendent du Conseil d'administration, installé à Gênes. Selon les articles 2 et 4 de la capitulation, ce Conseil, constitué de onze officiers et sous-officiers avec à leur tête le commandant Charles de Bons, est chargé de la comptabilité du corps et du contrôle des hommes. Cette instance reçoit les fonds pour le recrutement, comme le stipule l'article 5 de la capitulation, et doit les faire parvenir aux recruteurs en Valais le plus rapidement possible. Mais cet argent ne permet pas de faire face au racolage, car le gouvernement français alloue seulement 180 francs de France, soit environ 182 livres<sup>244</sup>, pour chaque nouvel engagé. Le Conseil d'administration doit, avec cette somme, payer le petit équipement de la recrue, qui consiste «en deux chemises, un col noir, une paire de bas de fil, une dite [paire de bas] en couverture, deux paires de souliers, une paire de guêtres grises, une dite [paire de guêtres] en étamine noire, un sac de toile, un sac de peau et deux cocardes. Ces objets s'élèvent à 32 livres». Il faut ajouter les frais d'engagement qui comprennent la somme versée à la recrue<sup>245</sup>, l'indemnité de route depuis le lieu de l'engagement jusqu'au dépôt, «à raison de 5 sols par lieue», son entretien durant son séjour en Suisse, des frais de racolage, ainsi que des faux frais, «tels que les primes accordées aux recruteurs qui se distinguent, frais de bureaux, impression d'engagements, visites des chirurgiens, paie des conducteurs, etc.»<sup>246</sup>. Une recrue coûte donc très cher. Pour éviter la banqueroute, il est important que les prix d'engagement demeurent bas et que le recruteur n'avance pas trop d'argent car, tant que la recrue n'est pas définitivement admise, elle demeure aux frais du recruteur, et donc du Conseil d'administration, qui perd tout si elle est renvoyée ou si elle déserte en route<sup>247</sup>.

Le Conseil d'administration du Bataillon valaisan a aussi pour tâche d'inspecter les recrues tout juste arrivées à Gênes et de leur faire passer une visite médicale

<sup>242</sup> AEV, SE 14/8/2: *lettre du capitaine d'Allèves et du lieutenant May au Conseil d'Etat de la République, Sion 4 décembre 1806.*

<sup>243</sup> AEV, SE 14/2/20: *lettre du capitaine Eyer au Grand Bailli, Brigue 16 novembre 1807.*

<sup>244</sup> En 1795, la France adopte le système décimal; le taux du franc par rapport à la livre tournois s'établit alors à 100 francs pour 101 livres 5 sous.

<sup>245</sup> Les registres de Vincennes ne font pas mention de la prime allouée à chaque recrue. On peut cependant l'estimer entre douze et vingt francs, selon la loi de l'offre et de la demande au moment du recrutement. Voir plus loin p. 53-54.

<sup>246</sup> Archives fédérales, C 625, fol. 8, cité par CZOUZ-TORNARE, *les Vaudois de Napoléon*, p. 142.

<sup>247</sup> *Idem*, p. 145.

approfondie<sup>248</sup>; elles sont mesurées, sans souliers, afin de vérifier si leur taille atteint bien les cinq pieds deux pouces, soit les 1,677 mètres exigés par l'article 4 de la capitulation. On contrôle ensuite leur hygiène buccale, l'absence de goitre et de toute autre malformation physique qui aurait pu échapper à l'officier recruteur en Valais<sup>249</sup>. Si la recrue ne remplit pas les conditions sanitaires exigées, elle est alors renvoyée, ce qui constitue encore une fois un manque à gagner important pour les officiers. On imagine donc les tensions importantes qui naissent entre les officiers de Gênes et les recruteurs restés en Valais, les uns se plaignant de la mauvaise qualité des recrues et les autres se justifiant tant bien que mal: «[...] on prend des gens de toutes mains, tarés, perdus de mœurs et couverts de fautes capitales, tout autant de sujets qui à la première et favorable occasion gagneront le large et cela semble arriver tout spécialement dans la partie supérieure du Valais»<sup>250</sup>. Si l'engagé est accepté, le recrutement est terminé; la recrue devient alors un soldat qui n'est plus à la charge des recruteurs, puisqu'il touche une solde.

Le recrutement effectué par les officiers ne s'arrête pas à cette première levée; il s'agit en réalité d'une activité permanente au sein du Bataillon valaisan. En effet, d'après l'article 6 de la capitulation, les officiers, mais aussi les soldats, sont des recruteurs potentiels: «Pour faciliter le recrutement il sera accordé chaque année trois Congés de semestre d'officiers et 15 de sous officiers et soldats»<sup>251</sup>. Ainsi, tout homme qui part en congé a le devoir de revenir avec de nouveaux engagés. Il s'agit, dans ce cas, d'un recrutement local et non d'un recrutement à grande échelle. Nous pouvons donc affirmer que les officiers recruteurs de la première levée sont bien les premiers et les derniers à avoir dû organiser un recrutement d'une telle ampleur pour le Bataillon valaisan.

Les dizains, et plus particulièrement les communes valaisannes, sont les derniers acteurs de ce recrutement, et sans doute les plus inattendus. En temps normal, lorsqu'il se déroule sur leur territoire, les communes doivent tout faire, s'il est autorisé, pour le favoriser, mais elles ne s'immiscent pas plus avant, le recrutement étant, principalement, l'affaire des officiers. Avec le Bataillon valaisan, le rapport de force a changé et le Valais ne peut risquer de mécontenter la France. C'est pourquoi, lorsque le gouvernement valaisan comprend que, malgré les différentes mesures mises en place et les efforts des recruteurs, le Bataillon ne se complète pas, il ordonne aux dizains de recruter un contingent d'hommes, en proportion de leur population. Les conseils des dizains sont habilités à déterminer de quelle façon leur contingent doit se répartir entre chaque commune, en fonction, là aussi, de leur population<sup>252</sup>. Suite à ce décret, les dizains et les communes se transforment alors en recruteurs actifs, de peur que la responsabilité d'un échec ne leur soit imputée. Tous les moyens sont bons pour favoriser les enrôlements: proposer une prime supplémentaire aux hommes qui acceptent de partir<sup>253</sup>, fournir le vin et

<sup>248</sup> AEV, SE 15/5/1/1: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 29 septembre 1806.*

<sup>249</sup> *Ibidem.*

<sup>250</sup> AEV, SE 15/5/1/2: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 14 octobre 1806.*

<sup>251</sup> Voir annexe II.

<sup>252</sup> AEV, fonds Médiation, *Comptes, signalements, abscheid, instructions*, vol. M61, p. 9: *arrêté du Conseil d'Etat relatif au recrutement, 12 février 1807.* Voir aussi Paris, A.E, Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 147: *arrêté du conseil d'Etat, 19 février 1807.*

<sup>253</sup> Le dizain de Sierre propose une prime de seize francs et celui de Saint-Maurice, de douze francs. AEV, SE 14/6/4: *lettre de Monnier, curial du dizain de Sierre, au Grand Bailli, Sierre 24 février 1807* et AEV, SE 14/12/9: *lettre de Barman, vice-président du dizain au Grand Bailli, Saint-Maurice, 26 février 1807.*

la musique en abondance<sup>254</sup>, ou encore enrôler en cachette des étrangers, comme le prouve la liste publiée en annexe. Le recrutement devient l'affaire de tous et l'immense difficulté que rencontrent les communes pour fournir leur quota d'hommes explique les tensions qui vont naître avec le Conseil d'administration qui, de son côté, se permet de renvoyer ces hommes si chèrement acquis.

Remarquons, avant d'étudier plus avant les mécanismes du recrutement, qu'il n'y a pas, pour le Bataillon valaisan, de chambre de recrues à proprement parler. Lorsqu'un tel organe existe, l'agent recruteur est obligé de présenter ses recrues devant cette autorité neutre, qui enregistre et vérifie la sincérité de leur consentement; il s'agit, par là, d'empêcher les enrôlements forcés, ainsi que les levées illícites et clandestines dans le pays<sup>255</sup>. Dans le cas du Bataillon valaisan, on peut penser que les communes forment les organes qui contrôlent la validité de l'engagement du soldat et qu'elles font, en quelque sorte, office de chambre de recrues. Le dizain de Monthey, par exemple, décrète que les «enrôlés sont présentés au Président du dizain qui prendra note de leur nom, commune et du jour de l'engagement»<sup>256</sup>. Mais en réalité, les communes sont bien trop impliquées dans le recrutement pour tendre une oreille attentive aux doléances des soldats et le Conseil d'administration les accuse même de frauder, en envoyant au Bataillon valaisan des recrues non conformes. Et c'est en vain que le commandant de Bons réclame avec force «l'institution d'une chambre des recrues pour s'assurer des conditions requises et exigibles dans les hommes engagés»<sup>257</sup>, puisque celle-ci ne sera jamais mise sur pied.

Ainsi, les acteurs de la levée du Bataillon valaisan sont divers, multiples et très impliqués. Le fait qu'aucun organisme supérieur ne contrôle la manière dont elle se déroule, explique la grande méfiance qui règne entre ces différents agents, prêts à tout pour trouver des hommes rapidement. Les officiers, habituellement en charge du recrutement, se trouvent ici dépossédés d'une partie de leurs prérogatives au profit du gouvernement valaisan, qui, face aux lenteurs et aux pressions de la France, prend le contrôle des opérations.

### *Les différentes phases du recrutement*

La première phase du recrutement du Bataillon valaisan s'étend de septembre 1806 à février 1807. Le grand bailli Augustini et les officiers en sont les principaux acteurs. Ils doivent compléter ce corps dans des délais extrêmement courts: en effet, à peine les officiers choisis et intronisés en août 1806, l'Empereur ordonne que ce corps soit complet au 1<sup>er</sup> octobre 1806. Or, à cette époque, les fonds pour le recrutement ne sont pas parvenus en Valais et seulement 150 hommes ont été engagés<sup>258</sup>. De plus, l'ordre impérial ne parvient aux autorités valaisannes que le 19 septembre. Augustini demande un nouveau délai et la France accepte que le corps soit mis sur pied à la fin du mois de novembre. Mais,

<sup>254</sup> AEV, SE 14/10/1: *articles du conseil de la commune de Bagnes pour favoriser le recrutement au service de l'Empereur, 7 janvier 1807.*

<sup>255</sup> CZOUZ-TORNARE, *Vaudois et Confédérés au service de France*, p. 15. Cette institution voit le jour en 1684 dans le canton de Berne: «La chambre des recrues était là pour veiller au bon grain, le séparer de l'ivraie, orienter les candidats à l'émigration militaire, empêcher les levées illicites et clandestines. Dans un marché de toute manière saturé, Berne entendait protéger de toute concurrence déloyale les régiments reconnus».

<sup>256</sup> AEV, SE 14/13/16: *séance du Conseil du dizain, Monthey 3 février 1807.*

<sup>257</sup> AEV, SE 15/5/1/2: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli de la République du Valais, Gênes 14 octobre 1806.*

<sup>258</sup> Paris, A.E., *Correspondance politique, Valais*, vol. 8, p. 91: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Sion 29 septembre 1806.*

encore une fois, le gouvernement valaisan n'apprend cette nouvelle décision que le 6 novembre, ce qui lui laisse fort peu de temps pour réagir: comme toujours, les liaisons entre Paris et le Valais sont lentes et chaotiques<sup>259</sup>.

Le Valais se trouve alors dans de grandes difficultés: sans avoir reçu aucun argent, il est censé avoir déjà terminé la levée. Augustini multiplie les voyages et les proclamations: «je me suis transporté moi-même dans les montagnes où il a de belles et nombreuses jeunesse pour les exhorter et les attacher au service de Sa Majesté»<sup>260</sup>. Les recruteurs sont, eux aussi, consultés sur les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer le recrutement. Pour le capitaine d'Allèves et le lieutenant Maye, la cause est entendue: il faut passer à un recrutement de plus grande envergure, au racolage, et ils préconisent la présence, dans chaque dizain, de recruteurs permanents, intelligents et persuasifs<sup>261</sup>. Ces conseils donnent lieu à la promulgation d'un décret du Conseil d'Etat, le 6 décembre 1806, qui arrête:

1. Que sera établi un recruteur affidé et intelligent pour faciliter le recrutement dans chaque chef-lieu de dizains et dans les communes les plus peuplées.
2. Le gouvernement passera à chaque recruteur dix francs de dix baches pour chaque homme recevable qu'il engagera, outre ce que passe le Conseil d'administration.
3. On interdit aux recruteurs de dégager un homme engagé sans avoir prévenu le Conseil d'Etat<sup>262</sup>.

Ce décret institue clairement le racolage sur tout le territoire valaisan et le gouvernement accepte officiellement de se charger d'une partie des frais de ce recrutement: il paie lui-même les recruteurs permanents, engagés pour servir de renfort aux officiers du Bataillon, ainsi qu'une prime supplémentaire pour chaque homme engagé. En contrepartie, il exige un droit de regard sur les recrues: tout recruteur qui voudra libérer de son engagement un homme à peine enrôlé devra en rendre compte. Le Valais élargit ainsi le champ d'action des recruteurs. Mais au travers de ce texte «perce tout l'embarras du gouvernement; d'une part, il craint d'indisposer l'Empereur par l'inexécution de la capitulation, mais d'autre part ses moyens d'actions sont limités par la clause de l'engagement libre et volontaire»<sup>263</sup>.

Claude Derville-Maléchar, arrivé en Valais sur ces entrefaites, souligne quelques disfonctionnements inhérents au recrutement de ce Bataillon. Tout d'abord, la mauvaise volonté du Haut-Valais et le choix de Gênes comme ville de garnison, qui ne convient pas aux montagnards valaisans, parce que située en bord de mer et trop éloignée du pays<sup>264</sup>. Ensuite, la cherté des recrues, qu'il impute au caractère dissipé des Valaisans: «les officiers recruteurs sont réellement obligés à des frais extraordinaires pour décider le Valaisan qui dans aucun temps n'a pris du service qu'au milieu des bouteilles et des violons»<sup>265</sup>. Mais il reconnaît aussi que

<sup>259</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 169.

<sup>260</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 91: *lettre du Grand Bailli à Talleyrand, Sion 29 septembre 1806*.

<sup>261</sup> AEV, SE 14/8/2: *lettre du capitaine d'Allèves et du lieutenant Maye au Conseil d'Etat de la République, Sion 4 décembre 1806*.

<sup>262</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M19, n° 321, p. 399: *délibération du 6 décembre 1806*, voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 112: *arrêté pour favoriser le recrutement, Sion 7 décembre 1806*.

<sup>263</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 169.

<sup>264</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 98: *lettre de Derville-Maléchar à Talleyrand, Sion 9 octobre 1806*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 115: *lettre de Derville-Maléchar à Talleyrand, Sion 9 décembre 1806*. D'après lui, les montagnards «témoignent une forte répugnance pour l'Italie et surtout pour un port en mer».

<sup>265</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 108: *lettre de Derville-Maléchar à Talleyrand, Sion 20 novembre 1806*.

le recrutement au service d'Espagne, qui se déroule simultanément, joue en défaveur de la France: «L'Espagne dépense beaucoup plus que la France et ce n'est que par une sorte de prépotence [mot souligné dans le texte] que nous empêchons souvent à ses recruteurs d'emmener les beaux hommes qu'ils ont engagés»<sup>266</sup>. Ainsi, les recruteurs du Bataillon valaisan, au regard de leurs homologues du service espagnol, manquent cruellement de moyens financiers; les premiers tentent donc, par des moyens détournés, d'empêcher les seconds de recruter, procédé tout à fait illégal, puisque le service d'Espagne est «avoué» et son recrutement autorisé et protégé par le gouvernement. Enfin, le résident français souligne des différences de traitement entre le Bataillon valaisan et les régiments suisses au service de France. Il semblerait, en effet, que la France donne à la République helvétique 200 francs par recrue, au lieu des 180 qu'elle accorde au Valais, et que ces régiments possèdent un officier de plus que le Bataillon valaisan<sup>267</sup>. Les autorités françaises contesteront toujours de telles assertions<sup>268</sup>.

Selon le résident français, seuls 200 enrôlés sont présents au Bataillon en décembre 1806<sup>269</sup>. Le schéma n° 1, qui illustre la répartition des 646 premières recrues du Bataillon, confirme, en effet, l'enrôlement de 173 hommes, soit 27%. Si le recrutement se porte bien en octobre 1806, avec 91 nouveaux engagés, il chute violemment au mois de novembre, qui comptabilise seulement dix-huit hommes. Un recrutement local actif explique, sans doute, les bons résultats du mois d'octobre: les officiers parviennent à toucher des recrues dont ils sont proches et qui sont favorables à ce service. Mais très vite, les ressources de ce recrutement s'épuisent, car les offres des recruteurs sont trop peu attractives. Le racolage se met alors en place avec le décret du 6 décembre 1806, qui donne une impulsion nouvelle au recrutement: on constate, entre décembre 1806 et janvier 1807, une très légère remontée des résultats avec vingt-deux et trente recrues. Mais son effet dans le temps est très ponctuel et ne peut venir à bout des déficiences chroniques, telles qu'un contexte politique défavorable et un recrutement espagnol pourvu de moyens financiers importants. Ces 173 recrues sont bien peu au regard des volontés françaises, qui exigent que le corps soit déjà complet. Mais, si l'on considère qu'elles ont été recrutées sans aucun fonds français, elles nous apparaissent alors comme un véritable tour de force. Malgré tous ses efforts, le Valais ne parvient pas à satisfaire aux exigences françaises. En décembre, la prime accordée à chaque nouvel engagé est augmentée à 15 francs<sup>270</sup>, ce qui représente, pour 400 recrues, une dépense de 6000 francs «sans compter les frais des recruteurs payés par l'Etat. Une telle somme devait peser lourdement sur le budget fort restreint de l'Etat»<sup>271</sup>. En effet, les finances de l'Etat sont bien mauvaises, puisque, ruiné par les maux de la guerre, le pays doit encore payer les dettes que le gouvernement helvétique a laissées à sa charge.

Mais l'Etat valaisan n'est pas le seul à risquer la banqueroute pour le recrutement. Le Conseil d'administration s'inquiète, lui aussi, de l'état des finances du

<sup>266</sup> *Ibidem*.

<sup>267</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 115: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 9 décembre 1806*.

<sup>268</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 27: *rapport fait au ministre, s.d.* Ce document confirme que les Valaisans sont «traités aussi avantageusement que les Suisses sous le rapport du prix de l'engagement».

<sup>269</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 115: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 9 décembre 1806*.

<sup>270</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 196: *lettre du Grand Bailli à Derville-Malécharde, Sion 11 décembre 1806*.

<sup>271</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 169-170.

Bataillon et soupçonne les officiers d'augmenter considérablement les frais d'embauchage, mesure tout à fait incompatible avec «le traitement modique alloué par le gouvernement français pour chaque homme»<sup>272</sup>. Ainsi, chaque enrôlé revient à treize ou quatorze francs, alors qu'il aurait dû n'en coûter que neuf et, pour les quelques 200 recrues présentes au Bataillon, le Conseil est déjà endetté de 6600 francs. La levée de ce corps, qui devait apporter l'aisance aux Valaisans, n'offre en réalité, comme l'écrit le Conseil d'administration au grand bailli, que ruine et désolation, surtout pour «les chefs de famille qui composent le conseil sur qui roule toute la comptabilité»<sup>273</sup>. Cette lettre montre de manière très explicite la déception des officiers, issus des familles en vue du pays, qui pensaient s'enrichir, ou du moins gagner honorablement leur vie, en servant au Bataillon. Le service de France n'est plus aussi attractif qu'il a pu l'être autrefois pour les officiers.

Face à cette situation désespérée, le commandant de Bons conseille, pour améliorer le recrutement, de réduire à 400 le nombre d'hommes à enrôler et de quitter la ville de Gênes, où les recrues sont à la merci d'enrôleurs qui vont jusqu'à offrir des sommes faramineuses<sup>274</sup>. Il propose même d'attirer dans les rangs du Bataillon valaisan 300 prisonniers prussiens qui embarrassent le gouvernement français, afin de tirer le Valais «du mortel embarras de [ne] pouvoir jamais compléter ce bataillon»<sup>275</sup>. Comme nous pouvons le constater, le commandant de Bons prône des mesures habituelles sous l'Ancien Régime, mais qui n'ont plus cours sous l'Empire, ce qui explique aisément qu'aucune de ces solutions ne trouve grâce aux yeux de l'administration française. Et, lorsque les généraux français s'impatientent de la lenteur du recrutement, Charles de Bons ne peut s'empêcher de leur rétorquer qu'il n'en est pas «des engagements pures, libres et volontaires, ainsi que de la conscription, qui au coup [...] de baguette se leve en masse et marche [...]»<sup>276</sup>. Le mot est enfin lâché. Si la conscription représente, pour la France, un moyen sûr et rapide d'obtenir des troupes, elle est tout à fait impensable pour le Valais dans le cadre du service étranger.

L'établissement d'une certaine forme de conscription marque, sans conteste, la deuxième phase du recrutement du Bataillon valaisan, qui débute au mois de février 1807. Après s'être longuement plaint des lenteurs qui affectent cette levée et du manque de talent et de zèle des officiers, Derville-Malécharde prend la direction des opérations. Sur son instigation, le Conseil d'Etat publie, le 12 février 1807, un nouvel arrêté conçu en ces termes:

[...] Considérant [que] jusqu'à présent le recrutement fait par les officiers et sous-officiers recruteurs, la proclamation exhortatoire émanée du Conseil d'Etat, et la prime accordée déjà sous le 6 décembre dernier par le gouvernement pour chaque homme enrôlé n'ont pas produit l'effet désiré, qu'il faut par conséquent viser à un moyen plus efficace et recourir à une méthode plus prompte et plus générale de recrutement [...]

<sup>272</sup> AEV, SE 15/1/3: *lettre du Conseil d'administration au Grand Bailli, Gênes 5 février 1807*. Cette lettre est signée par les officiers suivants: Charles de Bons, président du Conseil, Clemenso, sergent-major, Perrig et Copt, capitaines, Emmanuel de Nucé, quartier-maître. Voir aussi, AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M19, n° 470, p. 549: *délibération du 16 février 1807*.

<sup>273</sup> *Ibidem*.

<sup>274</sup> AEV, SE 15/5/1/5: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 25 octobre 1806*.

<sup>275</sup> AEV, SE 15/5/1/9: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 12 novembre 1806*.

<sup>276</sup> AEV, SE 15/5/1/10: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 23 décembre 1806*.

Arrête:

1. Les dizains sont invités à faire recruter dans chacune de leurs communes, afin de parvenir à ce que chaque dizain et chaque commune fournissent des hommes librement et volontairement enrôlés à rate de sa population et de la force du bataillon valaisan.

2. La rate des dizains à 4 députés est de 80, celle des dizains à 3 députés est de 60, celle des dizains à 2 députés de 40<sup>277</sup>.

3. Les hommes engagés extérieurement à cet arrêté compteront déjà pour la rate des dizains et communes dont ils sont membres.

4. Le Conseil d'Etat continuera de payer la prime de dix francs par chaque homme enrôlé aux dizains et communes respectives jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain, époque où ce recrutement doit être terminé, et le Conseil d'administration du bataillon leur passera également le montant accordé aux recruteurs par homme pour frais et engagement [...]

Les Conseils des dizains seront assemblés sur-le-champ, lors de la réception du présent arrêté afin de prendre les mesures convenables pour son exécution et pour déterminer la quote de chaque commune de dizains, et seront responsable de chaque retard. Le Conseil d'Etat avancera sur-le-champ les fonds nécessaires pour ce recrutement<sup>278</sup>.

Ce texte transforme les dizains et les communes du Valais en recruteurs actifs, ce qui, jusqu'à ce jour, ne s'était jamais vu pour le service étranger. La responsabilité du recrutement est alors déléguée aux dizains, qui doivent désormais fournir un quota d'hommes en usant des moyens qu'ils jugeront les plus adéquats. Malgré tout, le ton de cet arrêté, comme le fait remarquer Philippe Gern, demeure très modéré: «il ne s'agit encore que d'une simple invitation et non d'une mesure coercitive, d'un recrutement forcé, comme l'aurait souhaité le chargé d'affaires»<sup>279</sup>. Le gouvernement valaisan est parvenu à tenir tête aux institutions françaises et à éviter une vraie conscription, mais pour combien de temps encore?

Pour l'instant, dizains et communes se mettent fébrilement en quête de recrues potentielles. Mais très vite d'importantes difficultés surgissent. La commune de Chalais, par exemple, se plaint de ce que le dizain de Sierre lui ait attribué un contingent de six hommes, bien au-dessus de ses moyens, en raison de sa petite population. Sa détresse est d'autant plus grande que la majeure partie des hommes de Chalais «sont trop courts, une partie sont simples ou goitreux»<sup>280</sup>. Dans le dizain d'Entremont, la commune de Bagnes, qui doit fournir vingt hommes, montre sa bonne volonté en offrant une prime de huit francs suisses aux premiers dix hommes qui s'enrôleront et quatre francs pour les dix suivants. Elle fournit aussi, lors du carnaval prochain, «le plancher gratis ainsi que 4 septiers de vin aux

<sup>277</sup> Selon l'article 33 de la Constitution du 30 août 1802, un député est élu pour 2000 âmes, autrement dit les dizains à quatre députés sont des dizains de 8000 habitants et plus, donc très peuplés. AEV, fonds Médiation, *Autonomie du Valais, pouvoirs diplomatiques, Diète, constitution, minutes*, vol. M2-3, fascicule 4, n° 3: *constitution du 30 août 1802*. Le texte de la constitution de 1802 se trouve aussi à Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 15 et ss.

<sup>278</sup> AEV, fonds Médiation, *Comptes, signalements, abscheid, instructions*, vol. M61, p. 9: *arrêté du Conseil d'Etat relatif au recrutement, 12 février 1807*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 147: *arrêté du conseil d'Etat, 19 février 1807*.

<sup>279</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 171. Derville-Malécharde affirme, au sujet de ce texte: «J'ai inutilement poussé par la voie confidentielle le Conseil d'Etat à ordonner une espèce de recrutement forcé; mais je n'ai pu faire adopter que la moitié de mes idées». Voir Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 148: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 17 février 1807*.

<sup>280</sup> AEV, SE 14/6/7: *lettre de Chrétien Perruchoud, président de la commune de Chalais, au Grand Bailli, Sion 6 juin 1807*.

officiers qui y viendront recruter avec la musique»<sup>281</sup>. Quant au président de Liddes, il est au désespoir car, malgré l'argent, la bonne musique et le vin «versé en abondance», aucun homme n'a été engagé<sup>282</sup>. La jeunesse de ce lieu se montre particulièrement sourde aux avantages qu'on lui offre, soit qu'elle en désire plus, soit que les travaux des champs ne lui laissent pas le temps de penser au service: «les jeunes gens d'Entremont se trouvent dispersés dans divers vignobles et ne rentrent dans leurs communes qu'à Pâques»<sup>283</sup>.

Le dizain de Loèche nomme, quant à lui, deux membres du conseil du dizain pour recruter dans toutes les communes: «lorsqu'ils arrivent dans un village, toute la généralité doit être assemblée et les membres du conseil respectif doivent aider ces Messieurs»<sup>284</sup>.

Le dizain de Saint-Maurice annonce qu'il a enfin réuni la totalité de son contingent le 19 mars 1807. Le vin a coulé en abondance et le recrutement a occasionné de grands frais, «mais tout s'est passé sans effusion de sang; il ne s'est pas même donné un seul coup de poing»<sup>285</sup>. Mais ce soulagement et cette fierté ne sont pas partagés par les communes d'Outre-Rhône, qui se trouvent grandement lésées: non seulement le dizain de Saint-Maurice leur a demandé un contingent bien trop important, au vu de leur faible population, mais la jeunesse «se refuse et crie qu'on les vend au dixain». Sans compter que «l'éloignement de ces hommes nous fait déjà éprouver de funestes conséquences, les journées qui n'étaient qu'à cinq baches du passé sont aujourd'hui à sept, pour défaut d'ouvriers»<sup>286</sup>. Cet exemple illustre à quel point le recrutement du Bataillon valaisan, bien loin de soulager les communes d'un trop plein d'hommes que l'on pourrait imaginer désœuvrés et misérables, les met en danger, précisément parce qu'il leur enlève une précieuse main-d'œuvre, dont elle renchérit le coût.

Le dizain de Monthey peine, lui aussi, à trouver des recrues, car il se trouve dans une grande détresse économique: l'épizootie, qui afflige une de ses communes, «la stagnation du commerce et la rareté excessive du numéraire» ne permettent pas de grands sacrifices pour le recrutement<sup>287</sup>. Les débuts en sont violents; le capitaine d'Allèves, le lieutenant Blanc et le sous-officier Rappaz sont pris à parti par des jeunes de Troistorrents, à l'auberge de la Croix d'Or, à Monthey. Ignace d'Allèves reçoit un coup de couteau dans sa redingote et on arrache les épaulettes de Pierre Joseph Blanc<sup>288</sup>. Derville-Malécharde en déduit que «le paysan du Valais est honnête et loyal, il est aussi fier, indépendant, peu sobre [et] que les habitants de Trois torrents ne sont pas très faciles à manier et n'ont été dans

<sup>281</sup> AEV, SE 14/10/1: *articles du conseil de la commune de Bagnes pour favoriser le recrutement au service de l'Empereur*, 7 janvier 1807.

<sup>282</sup> AEV, SE 14/10/4: *lettre du président du dizain d'Entremont, Joris, au Grand Bailli, Orsières* 3 mars 1807.

<sup>283</sup> AEV, SE 14/10/5: *lettre du président du dizain d'Entremont, Joris, au Grand Bailli, Orsières* 18 mars 1807.

<sup>284</sup> Paris, A.E., *Correspondance politique, Valais*, vol. 10, p. 259, cité par GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 172.

<sup>285</sup> AEV, SE 14/12/13: *lettre de Barman, vice-président du dizain, au Grand Bailli, Saint-Maurice* 19 mars 1807.

<sup>286</sup> AEV, SE 14/12/18: *lettre de Jean Marie Pochon, président de Collonges, et Jean Sigismond Pacolat, président de Dorénaz, qui représentent les communes d'Outre-Rhône au Conseil d'Etat de la République du Valais*, 26 juin 1807.

<sup>287</sup> AEV, SE 14/13/5: *lettre du président du dizain de Monthey au Grand Bailli, Monthey* 7 février 1807.

<sup>288</sup> AEV, SE 14/13/3: *lettre de Du Fay, président du dizain de Monthey, au Grand Bailli, Monthey* 1<sup>er</sup> octobre 1806 et aussi AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M19, n° 174, p. 221: *rixé à Monthey entre les recruteurs et quelques jeunes de Troistorrents*, 4 septembre 1806.

aucun temps portés pour le service»<sup>289</sup>. En effet, le recrutement à Troistorrents est lent et peu productif. Mais la commune s'en soucie peu, tant le maintien de l'ordre et le respect de la tranquillité publique lui semblent bien plus dignes d'intérêt<sup>290</sup>. Finalement, le dizain de Monthey parviendra à compléter avec succès son contingent et sera même cité en exemple par le résident français pour son zèle et son esprit favorable à la France<sup>291</sup>.

Les sources valaisannes laissent percer quelques situations personnelles dramatiques dues à la contrainte et au manque à gagner que ce recrutement imposait à la population. Ainsi, Jean Maurice Berod, dans le Val d'Illiez, père d'une nombreuse et pauvre famille, supplie qu'on lui rende son fils, qui s'est engagé au Bataillon sur un verre de vin. Ce père, âgé de 50 ans, a déjà vu ses deux aînés partir à l'armée et il a besoin de son enfant pour l'aider à survivre<sup>292</sup>. Il en va de même pour Joseph Roux et Jacques Joseph Cretton, tous deux communiens de Martigny: le premier, n'ayant aucun goût pour la vie militaire, et le second, étant père de trois enfants, demandent à être libérés de leurs engagements<sup>293</sup>. Il existe parfois un désaccord profond entre le jeune homme, qui désire s'engager, et sa famille, qui tente de l'en dissuader par tous les moyens. C'est le cas de Maurice Ruppen, de Naters, âgé de seize ans, qui s'enrôle librement le jour de la Saint-Gall, à Brigue, «sans avoir été ivre». Sa famille tente à plusieurs reprises de le reprendre, mais le jeune garçon s'entête: le soir de l'enrôlement, il disparaît et réapparaît dix jours plus tard, toujours aussi déterminé. Mais ses parents veillent et, peu de temps après, il disparaît à nouveau, en même temps que son père<sup>294</sup>. Nul doute que Maurice Ruppen ait été enlevé et caché par sa famille, fortement opposée à son départ. Comme nous l'avons vu lors d'un autre exemple similaire survenu à Naters, les familles s'embarrassent peu de discours et préfèrent se faire oublier dans la montagne avec leur précieuse progéniture. Parfois, les recruteurs pratiquent des méthodes radicales pour arriver à leurs fins. Ainsi, lorsqu'un certain Durant refuse de s'engager, sous prétexte qu'il est français, il est «maltraité, mis aux fers et au secret. Et le cas n'est pas unique»<sup>295</sup>. Il est certain que le recrutement laisse de profondes traces dans la population valaisanne et parmi les étrangers domiciliés en Valais.

Parce que les hommes sont rares et chers, lorsque l'un d'eux est refusé par le Conseil d'administration, les communes se trouvent dans un embarras extrême et, très souvent, se retournent contre ce dernier: elles l'accusent de s'enrichir à leurs dépens et préfèrent renvoyer les recrues. Le Conseil d'administration répond à ces calomnies en affirmant qu'il est de son devoir de se débarrasser des brebis galeuses qui pourraient corrompre le troupeau, et qu'il n'est aucunement responsable du fait que «les communes s'adressent à des sujets pervers pour se purger, et venir au contraire infecter un corps qui doit par la suite honorer le Valais»<sup>296</sup>. La méfiance règne incontestablement entre les différents acteurs valaisans en charge du recrutement du Bataillon.

<sup>289</sup> AEV, SE 15/6/17: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 25 avril 1807.*

<sup>290</sup> AEV, SE 14/13/11: *lettre du président Du Fay au Grand Bailli, Monthey 18 mars 1807.*

<sup>291</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 148: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 17 février 1808.*

<sup>292</sup> AEV, SE 14/13/4: *lettre du Curial de Val d'Illiez, vice-président du dizain de Monthey, au Conseil d'Etat, 24 janvier 1807.*

<sup>293</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M20, n° 13, p. 11: *délibération du 23 février 1807.*

<sup>294</sup> AEV, SE 14/2/20: *lettre du capitaine Eyer au Grand Bailli, Brigue 16 novembre 1807.*

<sup>295</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 172.

<sup>296</sup> AEV, SE 15/1/8: *lettre du Conseil d'administration au Conseil d'Etat, Gênes 26 mai 1807.*

Du côté des autorités françaises, Derville-Malécharde ne croit pas que le décret du 12 février puisse changer le cours du recrutement et encore moins les encouragements financiers prodigués par le gouvernement valaisan, «parce que le plus grand obstacle est dans l'esprit public»<sup>297</sup>. Pour briser cette hostilité, qui sévit tout particulièrement dans le Haut-Valais, le résident français tente une subtile et dernière manœuvre politique. Connaissant la foi et la fidélité des Valaisans envers leur évêque<sup>298</sup>, il le prie d'écrire une circulaire en faveur de la levée du Bataillon valaisan, qui sera lue, le dimanche, dans toutes les paroisses<sup>299</sup>. Mais Monseigneur Joseph Antoine Blatter parvient, de manière tout à fait habile, à s'y soustraire et éviter ainsi de prendre publiquement fait et cause pour le service de France<sup>300</sup>.

Le Bataillon valaisan devait être complet au 1<sup>er</sup> avril 1807. Or en mars, il est toujours loin du compte, comme le montre le schéma n° 1; depuis le début de l'année 1807, 134 hommes seulement ont été enrôlés<sup>301</sup>. Si les effets du décret du 12 février se font sentir surtout durant le mois de mars, qui totalise 89 recrues, seulement 307 engagés se trouvent au corps, autrement dit pas tout à fait la moitié du total exigé. Au regard de tous les efforts déployés, ces résultats apparaissent fort maigres. Face à cette impasse, la France accepte de baisser ses exigences en matière de taille et, dès le 9 mars 1807, les hommes peuvent être enrôlés à partir de 5 pieds, soit dès 1,62 mètres<sup>302</sup>. Une telle mesure permet d'engager les hommes renvoyés parce que trop petits. Mais rien n'y fait, le Bataillon ne se remplit pas.

Le recrutement entre alors dans sa troisième phase, la plus agressive et la plus radicale sans doute: le tirage au sort. Face à tant de lenteur, les autorités françaises perdent patience et menacent ouvertement le Valais. L'Empereur affirme que, si le Bataillon n'est pas complet au 1<sup>er</sup> mai, il sera licencié et la capitulation considérée comme non avenue. Derville-Malécharde écrit à Augustini que: «parmi les nombreux alliés de mon auguste maître, le peuple valaisan est le seul qui se refuse à se prêter à la défense commune et qui paye d'ingratitude les plus éclatants bienfaits»<sup>303</sup>. Il propose donc que le tirage au sort soit pratiqué dans toutes les communes qui ne parviennent pas à compléter leur contingent; si elles refusent, les milices valaisannes viendront s'installer et vivre à leurs dépens, le temps qu'elles remplissent leurs engagements<sup>304</sup>. Et il accuse tout particulièrement les dizains du Haut-Valais de se montrer récalcitrants à l'égard du recrutement:

<sup>297</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 148: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 17 février 1807*.

<sup>298</sup> Il s'agit de Joseph Antoine Blatter, né le 8 mars 1745 à Viège et élu évêque de Sion le 29 novembre 1790. Il décède le 19 mars 1807. Voir à son sujet, Bernard TRUFFER, *Portraits des évêques de Sion, de 1418 à 1977*, Sion, 1977, p. 86.

<sup>299</sup> AEV, SE 15/6/10: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 18 février 1807*. Voir aussi Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 254: *lettre du Grand Bailli à Derville-Malécharde, Sion 19 février 1807*.

<sup>300</sup> AEV, SE 15/3/5: *lettre de l'évêque de Sion, Joseph Antoine Blatter, au Grand Bailli, 26 février 1807*.

<sup>301</sup> Trente recrues pour le mois de janvier 1807, quinze pour février et quatre-vingt-neuf pour mars.

<sup>302</sup> AEV, fonds Médiation, *Signalements, patentes, visas, permissions, arrêtés*, vol. M60, p. 151: *circulaire du Grand Bailli au président du dizain de Sion, 9 mars 1807*. Voir aussi AEV, SE 15/4/5: *lettre du ministre directeur de l'administration de la guerre, Dejean, au Grand Bailli, Paris 18 juillet 1807*.

<sup>303</sup> AEV, SE 15/6/14: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli Augustini, Sion 4 avril 1807*. Voir aussi AEV SE 15/6/12: *lettre de Dejean au Grand Bailli, Paris 18 mars 1807*.

<sup>304</sup> AEV, SE 15/6/14: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 4 avril 1807*. Voir aussi GERN «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 173.

Il serait bien malheureux que Sa Majesté put acquérir [...] la conviction que les haut valaisans, et j'entends particulièrement désigner les peuples de Conches et de Viège, ne montrassent de zèle et d'activité que lorsqu'il s'agit de s'insurger et de marcher contre les Français<sup>305</sup>.

Tout est clairement dit, les exigences sont posées et les principaux coupables désignés. La bienveillance de l'Empereur à l'égard du Valais risque de se muer en franche hostilité, et le pays n'a pas les moyens de faire face à une telle situation. C'est pourquoi le gouvernement valaisan se range à l'avis du résident français et accepte, à contre-cœur, le tirage au sort comme dernier recours pour terminer le recrutement.

Pour le résident français les apparences sont sauvées, car tout a été fait pour que cet « enrôlement forcé » paraisse « toujours libre et volontaire »; les communes ne sont pas officiellement contraintes par le gouvernement à tirer au sort et, de l'extérieur du moins, elles semblent avoir encore le choix<sup>306</sup>. Or, il s'agit là d'une bien maigre consolation pour le Valais, contraint d'appliquer un procédé qui lui répugne. Le 9 mars 1807, le Conseil d'Etat informe les présidents des dizains que, désormais, les hommes doivent se lever par « le sort et par les primes », tout en insistant sur la seconde solution qui éviterait « la manifestation publique d'une contrainte devenue nécessaire »<sup>307</sup>. On sent l'immense embarras du gouvernement, pris entre les feux des volontés françaises et ceux de l'opinion publique qui, à tout moment, peut se soulever pour marquer son mécontentement. Dans un projet de décret, daté du 24 mars 1807, le Conseil d'Etat confirme le procédé du tirage au sort pour le recrutement du Bataillon:

Art. I. Toutes les communes des Dixains qui n'auront pas livré jusqu'au premier d'avril prochain leur contingent des hommes librement enrôlés [...] doivent se le procurer jusqu'au 15<sup>e</sup> d'avril prochain par des hommes librement enrôlés, ou en faisant tirer au sort.

Art. II. Les conseils des Dixains sont autorisés et chargés de déterminer l'âge, et l'état de ceux qui doivent tirer au sort.

Art. III. En cas de contestation le Conseil d'Etat se prononcera.

Art. IV. Les Dixains et communes qui n'exécuteraient pas le présent arrêté, sont rendu responsables seuls de tous les frais et suites facheuses quellesconque [...] <sup>308</sup>

Nous avons de bonnes raisons de penser que ce décret n'est pas resté au stade de projet car, dans une note confidentielle, la Diète demande qu'il soit mis le plus tôt possible à exécution, de peur que de plus longs délais ne plongent la patrie dans une situation inextricable<sup>309</sup>.

Quelles sont les communes qui ont dû tirer au sort et comment cela s'est-il passé concrètement? Il reste difficile, aujourd'hui encore, de répondre à ces questions; peu de documents, dans les archives valaisannes, parlent en détail du tirage au sort, comme si un certain « tabou » l'enveloppait et qu'aucune preuve écrite

<sup>305</sup> AEV, SE 15/6/14: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 4 avril 1807.*

<sup>306</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 151: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 12 mars 1807.*

<sup>307</sup> Paris, A. E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 269: *le Conseil d'Etat aux présidents des dizains* et AEV, fonds Médiation, *Signalements, patentes, visas, permissions, arrêtés*, vol. M60, p. 153: *le Conseil d'Etat au président du dizain de Sierre, Sion 10 mars 1807.*

<sup>308</sup> AEV, fonds Médiation, *Arrêtés, messages et correspondance du Conseil d'Etat*, vol. M28, p. 40: *projet de décret du 24 mars 1807.* Voir aussi dans le même fonds, *Signalements, patentes, visas, permissions, arrêtés*, vol. M60, p. 162: *lettre du Conseil d'Etat, Sion 24 mars 1807.*

<sup>309</sup> AEV, fonds Médiation, *Arrêtés, messages et correspondance du Conseil d'Etat*, vol. M28, p. 96: *note confidentielle de la part de la Diète, s. d.*

n'avait été gardée, pour mieux l'oublier. Il est certain que les communes du Haut-Valais ont dû y recourir<sup>310</sup>, sans doute plus que celles du Bas-Valais, mais nous ne pouvons être plus précise. Quant à la manière de faire, elle est décrite dans la loi française du 31 mai 1803, selon laquelle: «les célibataires doivent tirer au sort jusqu'à l'âge de 40 ans et, à défaut des célibataires, les jeunes mariés jusqu'à l'âge de 25 ans et à défaut d'un nombre suffisant des mariés du dit âge, les même jusqu'à l'âge de trente ans doivent tirer au sort»<sup>311</sup>. Certaines personnes, telles que les fonctionnaires de l'Etat ou les soldats servant dans les milices valaisannes, ne peuvent tirer au sort, même s'ils font partie des tranches d'âge adéquates<sup>312</sup>.

Ce procédé entraîne de multiples contestations. L'exemple de Joseph Bielandet et de Valentin Bircher est très éclairant. Ces deux hommes, originaires de Bellwald, dans le dizain de Conches, sont domiciliés à Bramois. Ils reçoivent l'ordre de se rendre, en tant que Conchards, au Lion d'or à Sion, pour pratiquer le tirage au sort. Mais, entre-temps et en leur absence, la commune de Bramois les tire au sort et leur intime l'ordre de partir pour le Bataillon. Bien entendu, nos deux hommes font recours, arguant que non seulement ils n'étaient pas là, mais qu'ils sont tous deux mariés et qu'il reste, à Bramois, des célibataires qui doivent être tirés au sort avant eux. Enfin, l'un étant boiteux et l'autre en mauvaise santé, ils n'ont aucune aptitude pour le service<sup>313</sup>. Ce cas montre les communes aux abois prêtes à toutes sortes de malversations pour en terminer avec ce recrutement.

D'après les chiffres que nous possédons, l'instauration du tirage au sort a un effet direct sur le recrutement puisque, selon le schéma n° 1, 135 hommes s'engagent au mois d'avril. Mais encore une fois, cet élan ne suffit pas et, pour Derville-Malécharde, les dizains du Haut-Valais en sont la cause première. Lorsque le dizain de Viège, par exemple, parvient enfin à compléter son contingent, il refuse soudainement de faire partir ses hommes, si le dizain de Conches ne fait pas de même; cet incident sert de prétexte au résident français pour déverser toute sa colère contre «ces Conchards», principaux obstacles à la formation du bataillon car «non seulement ils ne fournissent pas, mais ils sont cause que les autres se refroidissent»<sup>314</sup>. Un nouveau délai, fixé au 20 mai 1807, est accordé au pays. Quatre jours avant la date fatidique, le résident constate qu'il manque encore 100 hommes dans les rangs du Bataillon; si les communes du Bas-Valais sont à jour dans leurs livraisons de recrues, le Haut-Valais, encore une fois, accuse un important retard, dû principalement à sa mauvaise volonté et à l'incompétence de ses institutions<sup>315</sup>. Au 1<sup>er</sup> juin, le corps n'est toujours pas complet et les communes font feu de tout bois; elles engagent des Français, domiciliés en Valais, ou des étrangers, ce qui est formellement interdit par la capitulation. Ces procédés, notamment à l'égard des Français, donneront lieu à de fréquents rappels à l'ordre de la part de Derville-Malécharde<sup>316</sup>.

<sup>310</sup> GERN «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 173.

<sup>311</sup> AEV, fonds Médiation, *Signalements, patentes, visas, permissions, arrêtés*, vol. M60, p. 171: *lettre du Grand Bailli au président du dizain de Sion, Sion 24 mars 1807*.

<sup>312</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M20, n° 278 et 281, p. 253: *délibération du 2 juin 1807*.

<sup>313</sup> AEV, SE 14/7/3: *lettre du châtelain Rion au Grand Bailli, Vex 6 avril 1807* et AEV, SE 14/15: *pétition de Joseph Bielandet et Valentin Bircher de Bellwald au Grand Bailli et Conseil d'Etat de la République, Sion 24 avril 1807*.

<sup>314</sup> AEV, SE 15/6/16: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 8 avril 1807*.

<sup>315</sup> AEV, SE 15/6/19: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 16 mai 1807*.

<sup>316</sup> Voir à ce sujet: AEV, SE 15/6/24: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 1<sup>er</sup> juin 1807*, ainsi que GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 172.

Le recrutement du Bataillon valaisan semble ne jamais devoir prendre fin, car une fois les contingents fournis, les dizains doivent encore remplacer les morts – et nous verrons qu'ils sont nombreux à Gênes –, les déserteurs, les congédiés et les «dégagés»<sup>317</sup>: c'est pourquoi, il s'éternise, sans grande conviction, jusqu'en octobre 1807<sup>318</sup>. Dès le mois d'août, la situation apparaît tellement catastrophique que les autorités françaises exigent, à plusieurs reprises, l'arrêt du recrutement pour le service d'Espagne<sup>319</sup>. Si, pour apaiser les esprits, les officiers recruteurs de ce service acceptent de stopper, durant quelque temps, leurs activités, la France veut plus et exige, le 20 novembre 1807, la cessation pure et simple de ce recrutement<sup>320</sup>: «Les autorités valaisannes comprirent tout ce qu'il y avait d'impératif dans cette demande, mais elles ne pouvaient ordonner une suspension du recrutement pour l'Espagne sans porter atteinte à la capitulation de 1805»<sup>321</sup>. Les pressions françaises ne cesseront qu'avec l'incorporation du régiment valaisan espagnol dans l'armée française, en 1808<sup>322</sup>. De même, il est question, en août 1807, que des recruteurs neuchâtelois viennent en Valais pour compléter le bataillon de cette principauté au service de l'Empereur. Mais, vu la faiblesse du recrutement valaisan, les autorités françaises abandonnent très vite cette mesure<sup>323</sup>.

Le besoin de recrues est permanent pour le Bataillon valaisan et, dès la fin de l'année 1807, la France pense mettre en place une seconde levée. Derville-Malécharde estime ce projet tout à fait illusoire, car le gouvernement valaisan, qui a supporté toute la charge de la première levée,

n'a ni la volonté, ni le pouvoir d'ordonner un second recrutement forcé auquel les communes se refuseront ouvertement sous prétexte d'avoir une fois fourni leur contingent, et d'un autre côté les officiers recruteurs n'ayant pas vingt à trente louis d'engagement à donner, le succès de leur opération devient bien équivoque<sup>324</sup>.

De 1808 à 1811, date à laquelle le Bataillon valaisan est incorporé au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie français, le recrutement ne cesse de se dégrader. Son besoin d'hommes se fait d'autant plus urgent qu'il participe à la campagne de Catalogne et subit d'importantes pertes. Cependant, en 1809, l'espoir renaît: «Dans l'intention de conserver à [la] Patrie le plus de bras possibles pour vacquer aux travaux de l'agriculture»<sup>325</sup>, les officiers obtiennent enfin l'autorisation de pouvoir enrôler des prisonniers en provenance des régiments suisses espagnols. Ainsi, la permission tant attendue de pouvoir engager des étrangers dans le Bataillon valaisan arrive enfin, un peu tard il est vrai, et en pleine guerre. L'opération en réalité est très mauvaise pour le Conseil d'administration, car la France ne verse que 80 francs pour l'engagement et l'équipement de ces hommes, au lieu des

<sup>317</sup> Voir plus loin, page 112.

<sup>318</sup> Selon le schéma n° 1, le mois de mai comptabilise quatre-vingt-six recrues, résultat qui chute à cinquante-cinq hommes en juin, à quarante-huit en juillet, à deux en août, à onze en septembre et à deux en octobre.

<sup>319</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M20, n° 127, p. 105: *délibération du 15 août 1807*.

<sup>320</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M21, n° 48, p. 47: *délibération du 26 octobre 1807*.

<sup>321</sup> SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 340.

<sup>322</sup> Voir sur le sujet: RIEDMATTEN, «Les régiments suisses à la bataille de Baylen», p. 182-185.

<sup>323</sup> GERN, «Le recrutement d'un bataillon valaisan», p. 174.

<sup>324</sup> Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 183: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, s.d, fin de l'année 1807*.

<sup>325</sup> AEV, SE 15/1/17: *lettre du Conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 24 mai 1809*. Voir aussi AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M23, n° 179, p. 177: *délibération du 18 août 1809*.

180 francs habituels, et ces recrues ne sont absolument pas fiables; à peine enrôlées, elles désertent en masse. Le Bataillon valaisan frôle la ruine totale<sup>326</sup>.

La levée du Bataillon valaisan a bouleversé toutes les règles en matière de recrutement. Non seulement l'Etat valaisan s'y est fortement impliqué politiquement et financièrement, mais les dizains et les communes ont été mis, eux aussi, à contribution. Enfin, la notion d'engagement libre et volontaire, base de tout service étranger, est remplacée par celle de «recrutement forcé» pour les besoins de la cause. Le retour du service de France, désiré et réclamé par les officiers valaisans, source de bienfaits et d'aisance autrefois pour le pays, n'apporta que menaces, contraintes et manque à gagner économique.

Mais le peuple valaisan n'est pas le seul à avoir marqué son peu d'engagement. Certains cantons, en effet, pour recruter les régiments au service de l'Empereur<sup>327</sup>, vont jusqu'à «vider les prisons et organiser une *presse*, ou enrôlement forcé, qui atteint tous les mauvais sujets ou supposés tels et ceux qu'on nomme les tapageurs d'auberge [...]»<sup>328</sup>. Le service de France apparaît alors comme un haut lieu de délinquance suisse!

Comment expliquer ces immenses difficultés de recrutement pour un service qui, jusqu'alors, avait joui d'une immense popularité en Valais et dans les cantons suisses? Bien sûr, les événements sanglants de la Révolution française ont profondément marqué les esprits, tout particulièrement le Haut-Valais qui fait montre d'une hostilité grandissante à l'égard de la France. Mais cela ne suffit pas pour expliquer un tel échec, d'autant plus que les communes bas-valaisannes se montrent plutôt favorables au service de l'Empereur. Il faut alors se tourner du côté des raisons financières: le service de Napoléon rapporte peu aux officiers et à l'Etat valaisan, moins en tout cas que celui d'Espagne. Sans compter qu'il est difficile de rendre attractif un recrutement en période de guerre, car les hommes ont vite fait de comprendre que leurs chances de survie sont bien moindres que sous l'Ancien Régime. Quant à la population, elle ne semble pas rechercher à tout prix le service de France; elle ne le considère pas, en effet, comme un moyen essentiel à sa survie économique.

Le Bataillon valaisan qui s'organise à Gênes, dès septembre 1806, connaît rapidement d'importantes difficultés. A peine arrivées, les recrues ne peuvent être équipées, car le corps manque de tout et, plus particulièrement, de draps et de fusils:

les soldats sont encore dans leurs mauvais vêtements de pâtres de bergers des Alpes, armés de quelques vieux fusils tirés à la hâte des arsenaux de Gênes, et dépourvus de toutes buffleteries quelconques, obligés à faire le service de la place sachant à peine tenir un fusil<sup>329</sup>.

<sup>326</sup> AEV, SE 15/5/1/19: *lettre du commandant de Bons au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 4 avril 1809*. Voir aussi dans le même fonds le document 15/5/1/24: *lettre du commandant de Bons au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 26 juillet 1809*.

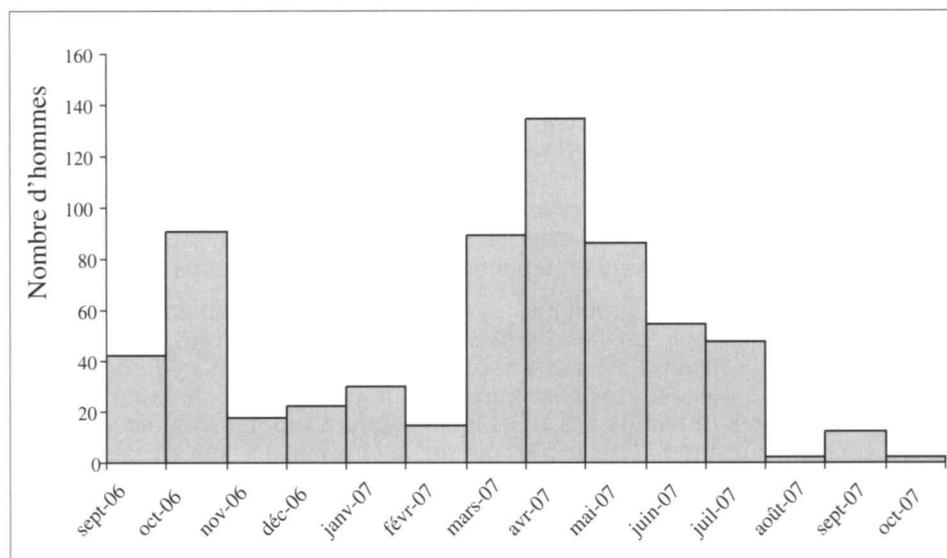
<sup>327</sup> Ces régiments sont régis par la capitulation du 27 septembre 1803, ou 4 vendémiaire an XII, signée à Fribourg dans le cadre de l'Acte de Médiation.

<sup>328</sup> CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 154.

<sup>329</sup> AEV, SE 15/5/1/10: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 23 décembre 1806*.

## Schéma n° 1: le recrutement du Bataillon valaisan

Etude menée sur 646 hommes, soit la totalité de l'échantillon étudié.



Selon l'administration française, ce corps peine à s'organiser, parce que les officiers et sous-officiers «sont incapables de saisir l'esprit des lois administratives qui doivent le régir»<sup>330</sup>. En effet, les hommes les plus expérimentés sont restés en Valais pour recruter et le Bataillon manque cruellement d'instructeurs chevronnés pour former les nouveaux engagés. Le commandant de Bons sollicite alors le premier régiment suisse, stationné à l'île d'Elbe, afin d'obtenir cinq bons instructeurs, sachant l'allemand et le français<sup>331</sup>. Car, outre des lacunes administratives, le Bataillon valaisan souffre aussi d'un manque de compréhension entre soldats et officiers. En effet, depuis quelque temps, un grand nombre de recrues «de la partie supérieure du Valais, qui ne forme que les  $\frac{2}{3}$  du pays» arrivent au corps. Or le corps des officiers est principalement francophone et Charles de Bons, lui-même, a choisi le français comme langue officielle du Bataillon, comme il l'explique: «[...] les longueurs de l'interprétation dans l'exécution des grandes manœuvres en ligne et le peu de pratique que j'ai moi-même de la langue allemande m'y ont décidé tout aussitôt»<sup>332</sup>. L'égalité linguistique n'est donc pas respectée et l'allemand devient la langue de la minorité au sein de la troupe; les soldats haut-valaisans se sont sans doute sentis isolés et peu intégrés. Dans les

<sup>330</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 3, pièce n° 92: *lettre du directeur général Lannes au ministre de la Guerre, Paris 24 septembre 1807.*

<sup>331</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 3: *lettre du commandant Charles de Bons au maréchal Berthier, ministre de la Guerre, Gênes 25 avril 1807.* Le 67<sup>e</sup> régiment français, lui aussi stationné à Gênes, prêtera ses sous-officiers au Bataillon valaisan, afin d'aider à son instruction. Voir SHAT XG 62, dossier n° 2, pièce n° 1: *lettre du chef de la 4<sup>e</sup> division à Monsieur Tabarié, Paris 14 novembre 1806* et AÉV, SE 31/1. p. 69: *Bataillon érigé à Gênes, compte de M. Charles de Bons, 1806-1809.*

<sup>332</sup> *Ibidem.*

corps valaisans d'Ancien Régime, les ordres étaient donnés dans les deux langues, voire même en italien pour ceux qui servaient en Piémont-Sardaigne, et jamais le français n'a été considéré comme la langue unique. Ce détail linguistique montre à quel point les choses ont non seulement changé, mais se sont inversées à 180° depuis la Révolution française.

En mai 1807, le Bataillon valaisan est inspecté par le général français Montchoisy, commandant la 28<sup>e</sup> division militaire. A cette époque, 495 hommes se trouvent à Gênes et, selon lui, ce corps commence à prendre figure: «Si ce bataillon a été long à se former, il m'est agréable de pouvoir vous annoncer que l'espèce d'hommes est sage, bonne et qu'il est sans exemple de voir qu'il n'y a pas encore eu de punition à infliger pour fautes graves»<sup>333</sup>. En revanche, il reconnaît que l'armement n'est composé que de vieux fusils, d'un mauvais calibre; le Conseil d'administration exige un armement neuf, dès que le corps sera complet.

Cependant, de graves problèmes sanitaires viennent troubler ce semblant d'ordre et d'organisation. Les Valaisans se montrent très sensibles au climat; ils tombent malades et meurent en grand nombre. Pour le commandant de Bons, l'insalubrité de l'eau, «le vin gros et capiteux» et le changement de nourriture «si opposés aux genres de vie de nos montagnards qui, au milieu des glaces et des neiges, hument et respirent l'air le plus raréfié, le plus pur»<sup>334</sup> sont en cause. Mais il ne faut pas oublier que Gênes est une grande ville où de nombreuses tentations tendent les bras à de jeunes soldats désœuvrés<sup>335</sup>. Cette situation est d'autant plus critique que ni le chirurgien-major, ni l'aumônier, ne sont arrivés au corps. Pour les malades légers, comme les galeux, le Bataillon se voit alors dans l'obligation de payer les chirurgiens des régiments français pour les soins<sup>336</sup>. Mais pour les malades graves qui exigent des soins plus importants, il faut les transporter à l'hôpital «distant de  $\frac{3}{4}$  de lieue de la caserne»<sup>337</sup>. Quant aux secours spirituels, la situation n'est guère plus brillante, puisque les prêtres des alentours ne parlent pas le français et encore moins l'allemand. Le commandant constate avec tristesse que ses hommes meurent sans assistance chrétienne et sans même être enterrés: «dans la nuit on les [les morts] transporte hors de la ville sans cortège, sans aucun signe de catholicité, et le plus souvent on les jette à la mer»<sup>338</sup>.

A ces difficultés sanitaires, s'ajoutent des problèmes de discipline toujours plus grands. Parce que le recrutement est difficile, le Bataillon reçoit des recrues peu fiables, qui se laissent tenter par les embaucheurs qui rôdent<sup>339</sup>, ou qui désertent, une fois habillées et armées<sup>340</sup>. L'esprit de désertion est tel que, le 27 sep-

<sup>333</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 4: *Rapport sommaire du Bataillon valaisan à l'époque du 14 mai 1807, signé Montchoisy, général de division, commandant la 28<sup>e</sup> division.*

<sup>334</sup> AEV, SE 15/5/1/10: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 23 décembre 1806.*

<sup>335</sup> AEV, SE 15/5/1/9: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 12 novembre 1806.*

<sup>336</sup> AEV, SE 31/1, p. 70: *Bataillon érigé à Gênes, compte de M. Charles de Bons, 1806-1809.* Dans les comptes du commandant de Bons, il est fait mention de plusieurs paiements de différents chirurgiens, dont celui de «Mr le Cointe chirurgien du 67<sup>e</sup> régiment pour traitement des galeux: 64 livres de Gênes et 13 sous».

<sup>337</sup> AEV, SE 15/5/1/10: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 23 décembre 1806.*

<sup>338</sup> *Ibidem.*

<sup>339</sup> AEV, SE 15/5/1/9: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 12 novembre 1806.* Tout soldat qui se laissait tenter par un embauteur était chassé après quinze jours de détention au pain et à l'eau.

<sup>340</sup> AEV, SE 15/5/1/5: *lettre du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 25 octobre 1806.*

tembre 1807, vingt et une recrues haut-valaisannes s'enfuient toutes ensemble<sup>341</sup>. Bien entendu, nous reviendrons sur cet épisode plus loin dans ces pages, mais cet événement montre à quel point la situation se dégrade dans la garnison.

Lors de l'entrevue de Bayonne, le 20 avril 1808, Napoléon contraint le roi Charles IV et son fils Ferdinand à l'abdication et nomme son frère, Joseph Bonaparte, à la tête du pays. Mais le peuple refuse de le reconnaître et se soulève. La France entre alors en campagne pour mater l'insurrection qui gagne tout le pays<sup>342</sup>. C'est dans ce contexte que le Bataillon valaisan quitte Gênes, le 29 mai 1808<sup>343</sup>, et qu'il se rend à Perpignan, où il reçoit l'ordre de franchir la frontière espagnole et d'aller soutenir le 7<sup>e</sup> corps d'armée, dirigé par le général Gouvion-Saint-Cyr, puis par le général Augereau, en Catalogne. Réuni au fort de Bellegarde, le corps se prépare à la guerre et l'angoisse gagne les hommes: Hyacinthe Clemenso se souvient que «chaque soldat reçut 25 cartouches (prélude des bals auxquels nous devions assister!)»<sup>344</sup>. A peine arrivé au premier village espagnol de La Jonquière, le corps est pris sous les feux d'une bande de partisans. C'est au cours de cette escarmouche que l'enseigne, Louis Rappaz, trouve la mort<sup>345</sup>: «il a reçu une balle au creux du nez entre les deux yeux»<sup>346</sup>. Finalement, le Bataillon parvient à Figueras, ville dont les Français occupent déjà le fort:

C'est ce jour là, se souvient Antoine Kämpfen, que j'ai entendu, pour la première fois, siffler les balles, ainsi que presque tous les officiers et soldats, et il était curieux de voir comme tout le monde baissait la tête de manière involontaire chaque fois qu'il entendit ce sifflement à côté de ses oreilles<sup>347</sup>.

Les Valaisans entrent dans Figueras<sup>348</sup> et, après avoir arrosé leur baptême du feu au moyen de quelques bonnes bouteilles trouvées sur place, se dirigent sur Rosas, «pour faire le blocus de cette place et de son fort afin d'empêcher les renforts que les Espagnols auraient pu recevoir par la mer»<sup>349</sup>. Cette ville finit par se rendre et le Bataillon valaisan marche sur Gérone, sous les ordres du général en chef Reille, pour soutenir le siège de cette ville, six semaines durant entre juillet et août 1808, sous une chaleur étouffante. Pierre Benjamin Closuit affirme, dans une lettre à ses parents datée du 30 décembre 1808, que Gérone a été bombardée sans répit du 12 au 15 août et qu'en une seule nuit «il est tomber plus de trois cents

<sup>341</sup> AEV, SE 31/1, p. 71: *Bataillon érigé à Gênes, comptes de M. de Bons, 1806-1809*.

<sup>342</sup> RIEDMATTEN, «Les régiments suisses et la bataille de Baylen», p. 164.

<sup>343</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 14: *historique des faits et de la conduite du bataillon valaisan dès son entrée en Catalogne le 14 juillet 1808, à l'époque de son retour à Perpignan le 27 août 1808*.

<sup>344</sup> «Souvenirs d'un officier valaisan», p. 27.

<sup>345</sup> *Idem*, p. 28.

<sup>346</sup> AEV, fonds Famille Closuit, n° 97: *lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*. Pierre Benjamin, baptisé le 1<sup>er</sup> septembre 1788 (R.p.) et mort le 15 mars 1845 (R.p), à Martigny, est le fils de Jean Antoine Closuit et de Marie Claivaz. Il donne dans cette lettre un témoignage très vivant des combats menés par le Bataillon valaisan en Catalogne. Cette recrue, pourtant, ne figure pas parmi les 646 soldats de notre échantillon qui, rappelons-le, concerne les hommes engagés au Bataillon entre septembre 1806 et octobre 1807. Il est peut-être entré au Bataillon après cette date, mais les registres de Vincennes ne le mentionnent pas non plus parmi les recrues qui se sont engagées plus tardivement au corps. Comme nous l'avons dit (voir ci-dessus, p. 6), les registres français deviennent lacunaires et incomplets dès la fin de l'année 1807, ce qui peut expliquer que Pierre Benjamin Closuit, bien que présent au Bataillon valaisan, ne figure dans aucun registre. Cet exemple illustre à quel point les sources que nous utilisons, françaises comme valaisannes, sont peu fiables!

<sup>347</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen», p. 88.

<sup>348</sup> La duchesse d'Orléans, la princesse Louise Marie Adélaïde de Bourbon Penthièvre (1757-1816), mère de Philippe d'Orléans, résidait en exil à Figueras au moment où le Bataillon valaisan s'y trouvait. Voir «Souvenirs d'un officier valaisan», p. 28.

<sup>349</sup> *Idem*, p. 29.

bombes dans la ville»<sup>350</sup>. Mais, face aux renforts espagnols importants, les troupes françaises se retirent. C'est lors d'une violente attaque de l'ennemi durant ce siège que le commandant Charles de Bons est blessé.

Le Bataillon a perdu bon nombre d'hommes durant ce siège et, selon un rapport de l'époque, il ne reste au corps, le 16 août 1808, que 235 hommes livides et pâles, qui mangent des «oignons cuits tant soit peu imbibés d'huile»<sup>351</sup>. Le Bataillon se retire alors à Figueras et repasse, dès le mois de septembre, la frontière française pour se cantonner à Perpignan. En octobre 1808, il est envoyé à Prats-de-Mollo, petite ville des Pyrénées orientales, «pour garder le passage de Campredon»<sup>352</sup>.

En novembre 1808, le détachement de guerre du Bataillon valaisan, commandé par l'adjudant-major Blanc, entre à nouveau en Espagne et se dirige sur Rosas, qui capitule dix-sept jours plus tard, le 6 décembre 1808. Pierre Benjamin Closuit participe au siège de cette ville et raconte comment, lors d'une attaque surprise du fort par des partisans espagnols<sup>353</sup>, son camarade Antonin<sup>354</sup> «a été caché dans un trou qu'on avait fait pour déposer les sacs à terre»<sup>355</sup>. Cet heureux stratagème va lui sauver la vie. Moins chanceux, Hyacinthe Vauthier<sup>356</sup> meurt en voulant aller rechercher son fusil laissé en faisceau un peu plus loin. Il «a reçu douze coups de bayonnette par le corps et un sur le front qui a enfoncé dans les serveux»<sup>357</sup>. Finalement, l'arrivée des renforts met en fuite les brigands et le fort de Rosas se rend à cause du manque de vivres: «l'on a prit dans ce fort 2300 prisonniers; dans la ville l'on a point trouve autre chose que du vin [...] et du bon vin»<sup>358</sup>. Pierre Benjamin nous livre dans cette lettre un précieux témoignage, véritable instantané de la vie du simple soldat en temps de guerre. On y voit la peur envahir la jeune recrue qui, paniquée, promet au beau milieu des combats de faire dire deux messes à «l'Otel de la Sainte Vierge». Mais laissons-lui la parole:

Je vous assure que tout moment je croyez d'être acrasé soit des bombes, soit des boulets, soit de la mitrail, car par deux fois j'ai risqué d'avoir ma tête loin de deux coups de boulet car tous deux n'ont pas passés plus haut d'un demi pied sur la tête et tous les objets que je viens de décrire si dessus nous tombé dessus comme du grêle<sup>359</sup>.

<sup>350</sup> AEV, fonds Famille Closuit, n° 97: *lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*. Au sujet de cette recrue et de sa présence au Bataillon, voir ci-dessus, note 346.

<sup>351</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 1, pièce n° 14: *historique des faits et de la conduite du bataillon valaisan dès son entrée en Catalogne le 14 juillet 1808, à l'époque de son retour à Perpignan le 27 août 1808*.

<sup>352</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen», p. 89.

<sup>353</sup> Pierre Benjamin Closuit les qualifie dans sa lettre de brigands. En réalité, il s'agit de miliciens, mais le jeune Closuit voit en ces civils, qui ne respectent aucune des règles les plus élémentaires de la guerre, de vrais hors-la-loi. AEV, fonds Famille Closuit, n° 97: *lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*.

<sup>354</sup> Plus loin dans sa lettre Pierre Benjamin précise que cette recrue se prénomme Jacques. Or il existe, parmi les soldats de notre liste qui n'ont pas été identifiés dans les registres paroissiaux, un certain Jacques Antonin de Conthey, n° de matricule 565. Sans doute s'agit-il du même homme.

<sup>355</sup> AEV, fonds Famille Closuit, n° 97: *lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*.

<sup>356</sup> Le seul Vauthier présent dans notre liste se prénomme Jean et a pour matricule le n° 558. D'après certaines sources, il serait en effet décédé au moment du siège de Rosas. Peut-être s'agit-il du même homme.

<sup>357</sup> AEV, fonds Famille Closuit, n° 97: *lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*.

<sup>358</sup> *Ibidem*.

<sup>359</sup> *Ibidem*.

Outre le fait que le jeune homme risque à tout moment de perdre la vie, il faut encore souligner que la nourriture est rare et de mauvaise qualité: «[...] nous étions très mal car on nous donnait qu'un quart de pain par jour et une livre de viande et nous avions que cela à mangé dans chaque 24 heures. Si le pain étoit au moins bon, mais la croûte étoit toujours toute brûlée et la miette toute pourrie car il étoit tout la même chose que de la fiante de vache»<sup>360</sup>. Ainsi, tout occupé à sa survie, Benjamin Closuit ne s'enrichit pas au service étranger; au contraire, il se voit dans l'obligation d'emprunter de fréquentes sommes d'argent à sa famille pour subvenir à ses besoins les plus élémentaires, ce dont d'ailleurs il se désole: «Je vous demande bien pardon de ce que je vous mange beaucoup de l'argent»<sup>361</sup>.

Après l'épisode de Rosas, les troupes se rendent à Gérone, pour assiéger une nouvelle fois la ville, défendue par le général Alvarez de Castro. Ce siège, très éprouvant pour les deux camps en présence, va durer environ six mois, jusqu'au 10 décembre 1809, date à laquelle les Espagnols se rendent au général français Augereau qui remplace alors Gouvion-Saint-Cyr<sup>362</sup>. Selon certains auteurs, les pertes du Bataillon sont immenses et s'élèvent jusqu'à un tiers de son effectif<sup>363</sup>. Le corps reste alors en cantonnement dans la région, se battant à Figueras et à La Jonquièrre, jusqu'en 1811, époque à laquelle il rejoint son dépôt à Prats-de-Mollo<sup>364</sup>.

Par le décret du 15 novembre 1810, le Valais est annexé à la France et devient département français. Quant au Bataillon valaisan, resté cantonné à la frontière espagnole jusqu'en octobre 1811, il reçoit l'ordre de se rendre à Wesel, sur le Rhin, pour être incorporé au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. A quelques mois d'intervalle, il subit un sort identique à celui de sa patrie et les soldats valaisans deviennent, du jour au lendemain, des soldats français: le Bataillon valaisan n'existe plus.

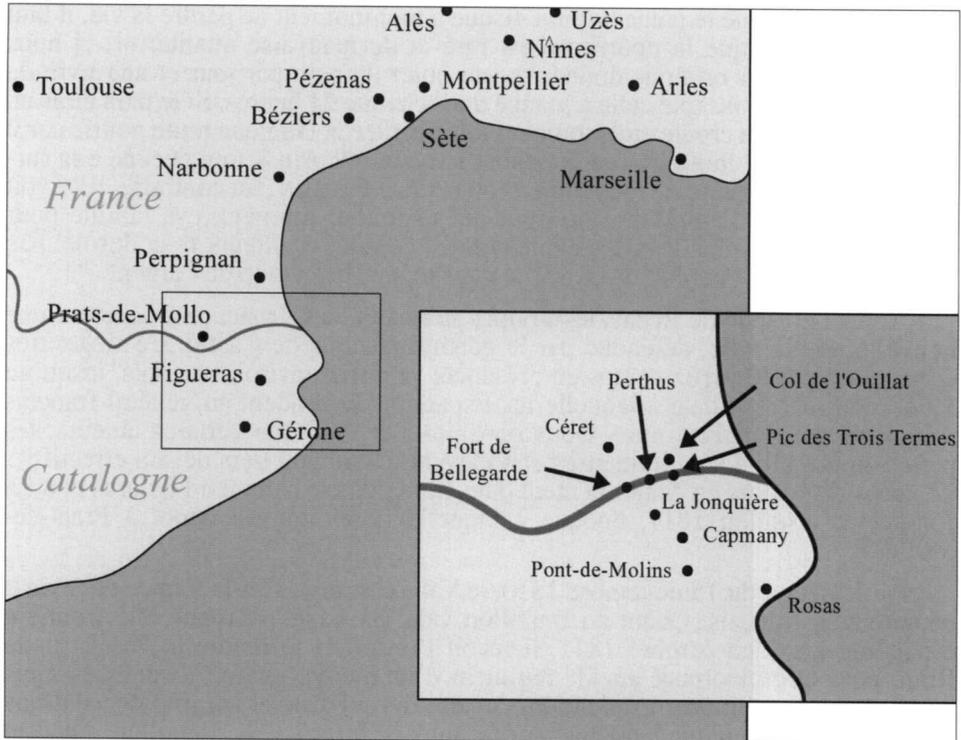
<sup>360</sup> *Ibidem*.

<sup>361</sup> *Ibidem*.

<sup>362</sup> Lors de ce second siège, le Bataillon valaisan fait partie de la brigade du général Pierre François Joseph Amey (1768-1846) de Fribourg. Au sujet de cette guerre, voir entre autres «Souvenirs d'un officier valaisan», p. 30; Henri de SCHALLER, *Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon 1<sup>er</sup>*, Lausanne, 1883, p. 102-105; Jean TRANIE, *Napoléon 1807-1814, la campagne d'Espagne*, Paris, 1998, p. 120-124; PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 46-50.

<sup>363</sup> Albert MAAG, *Geschichte der Schweizertruppen im Kriege Napoleons I im Spanien und Portugal (1807-1814)*, Biel, 1892, Bd. 2, p. 379-385.

<sup>364</sup> Lors d'un affrontement à La Jonquièrre, le 18 octobre 1810, Pierre-Marie Dufour est blessé à l'épaule droite. Voir Pierre-Alain PUTALLAZ, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour», p. 49.



Le Bataillon valaisan au moment de la campagne de Catalogne 1808-1811: le théâtre des opérations et les villes où sont décédés les soldats.

## II. Le soldat valaisan

La clarté des registres de Vincennes croisés avec les sources civiles valaisannes, et en particulier les registres de baptêmes, nous permet de dégager des renseignements importants et précis sur le soldat valaisan, son milieu social et sa vie au Bataillon. La liste publiée en annexe, sera, tout au long de ces pages, notre instrument de travail principal.

Notre ambition est d'essayer de dégager les raisons de l'engagement du soldat au Bataillon valaisan. Seules les sources civiles peuvent nous aider dans cette entreprise d'envergure, puisque les registres de compagnie ne les mentionnent jamais. Pour ce faire, nous avons mis en évidence, dans notre liste, divers indicateurs du milieu économique et social de la recrue, tels que le statut de Valaisan, ou d'étranger, que peut avoir la famille du soldat, la profession du père ou celle de la recrue elle-même, ou encore les parrain et marraine du futur enrôlé. Ces données reflètent les spécificités sociales et économiques de la société valaisanne elle-même, dont il faudra pénétrer la complexité pour mieux comprendre «d'où vient» le soldat.

Ensuite, nous avons systématiquement exploité, au moyen de la méthode statistique, les renseignements obtenus sur la provenance géographique du soldat, sa morphologie et son destin dans le Bataillon valaisan. Enfin, l'abondance des sources rend téméraire et nous avons tenté, dans ces pages, de quantifier l'émigration militaire, autrement dit d'en connaître le poids pour la population civile. Le service de Napoléon a-t-il saigné à blanc la population masculine du pays, ou finalement a-t-il peu concerné les Valaisans? Si nos calculs restent, bien entendu, du domaine de l'estimation et de l'approximation, ils permettent, pour la première fois, d'avoir une idée beaucoup plus précise de l'importance et du rôle du service étranger en Valais.

### 1. *Le Bataillon valaisan, reflet de la société valaisanne*

Les sources militaires sont très discrètes sur les motifs qui poussent le soldat à s'engager. Que la recrue soit là, en bonne santé et apte au métier de la guerre, demeure l'essentiel, le reste n'ayant que peu d'importance aux yeux de l'administration. De plus, comme nous l'avons dit, il n'existe pas en Valais de chambre des recrues proprement dite, instance devant laquelle le soldat se présente pour valider son engagement et porter plainte en cas d'enrôlement litigieux<sup>365</sup>. Un tel organe présente l'immense avantage, pour l'historien, de décrire certaines raisons qui poussent le soldat à s'engager: certains s'enrôlent sous l'emprise de l'alcool, d'autres après une dispute avec les parents ou la fiancée, et quelques-uns tentent d'échapper à un mariage ou à des ennuis judiciaires<sup>366</sup>. Bien entendu, ces exemples ne sont pas représentatifs de tous les engagements, mais ils offrent un petit aperçu de l'état d'esprit de certains soldats au moment de leur rencontre avec le recruteur.

<sup>365</sup> Au moment du recrutement du régiment valaisan au service d'Espagne, l'Etat du Valais, soucieux de protéger les intérêts du recruteur et de l'enrôlé, institua que tout nouvel engagé devait se présenter au président ou au vice-président du dizain, afin d'établir la validité de l'engagement. Cette mesure fut très mal accueillie par les chefs et les capitaines du régiment. SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 302.

<sup>366</sup> Voir à ce sujet entre autres: Damien BREGNARD, «Le parcours du combattant. Le régiment de l'évêché de Bâle au service de France lors de la campagne de Corse (1768-1770)», in *Les cahiers de l'Institut d'histoire*, 4 (1997), Neuchâtel, p. 28-29 et CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 172-174.

Nous savons donc, officiellement, très peu de choses sur les motifs de l'engagement du soldat valaisan au service de Napoléon. Parfois nous surprenons, au détour des sources, des renvois pour cause d'alcoolisme avancé ou d'insubordination, mais, en général, le soldat est déjà engagé au moment des faits et cela ne nous dit rien de ses envies, de ses espérances et de ses désirs au moment de son départ pour le service étranger.

Il nous reste donc à émettre des hypothèses. La première qui vient à l'esprit est le motif économique: le Valaisan s'engage au service étranger pour subvenir à ses besoins, fuir la misère au pays, s'enrichir et aider sa famille. Plusieurs arguments contredisent une telle affirmation. Tout d'abord, s'il est très difficile de connaître exactement le niveau économique des paysans et des artisans valaisans, il paraît tout de même peu probable que la misère les force au départ. Certains semblent même assez aisés<sup>367</sup>. Il ne faut pas oublier non plus que les soldats s'enrichissent peu, voire pas du tout, au service étranger. Ils doivent, en général, y demeurer plusieurs années pour gagner quelque argent. Le plus souvent, les soldats sont débiteurs de leur compagnie et doivent se réengager pour payer leurs dettes<sup>368</sup>. Cette affirmation est encore plus vraie pour le service de Napoléon. Les Valaisans rechignent à s'engager, car les conditions financières sont peu attrayantes, ce que confirme un rapport anonyme adressé au ministre de la guerre: «le prix d'engagement accordé est considéré pour le peuple comme moins avantageux que sous l'ancien gouvernement, tandis que le service est plus pénible»<sup>369</sup>. Ce service est connu pour n'être pas d'un très bon rapport qualité-prix, aussi bien pour les officiers, que pour les soldats<sup>370</sup>. Enfin, selon certaines études, les facteurs économiques pèsent souvent moins dans le choix du soldat que les facteurs moraux:

Quel que soit le rôle joué par les facteurs économiques dans la détermination d'un homme qui s'engage, les facteurs moraux sont plus importants. Ils peuvent d'ailleurs se combiner avec les difficultés matérielles ou se combiner entre eux pour amener un homme à signer un engagement de son plein gré<sup>371</sup>.

Mais on ne peut pas en déduire que le soldat n'est pas intéressé par l'argent: il est évident que l'appât du gain immédiat, grâce à la prime, est un moteur puissant du recrutement et que, le moment venu, les hommes savent se monnayer très cher. Le besoin d'argent explique en partie le choix de certains soldats, mais cet argument ne suffit pas.

Connaissant les particularités du recrutement de ce Bataillon et la pression exercée sur les communes, on serait tenté de penser que les Valaisans ont tous été enrôlés sous la contrainte. S'il est vrai que certaines communes ont utilisé le tirage au sort pour compléter leur contingent de recrues, il serait cependant totalement erroné de penser que toutes les recrues ont été forcées de partir. Il est vrai que jamais auparavant le Valais n'avait dû recruter autant d'hommes pour un corps

<sup>367</sup> C'est le cas par exemple de Thomas Fölcklin, boulanger à Sion et père de Joseph Fölcklin (n° 169), dont nous reparlerons plus loin.

<sup>368</sup> Janine FAYARD DUCHÈNE, Louiselle de RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten au service de Sardaigne pendant la Révolution Française (1793-1794) ou la critique d'une source d'histoire militaire», in *Vallésia*, LII (1997), p. 69-145, voir p. 117-119.

<sup>369</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 27: *rapport fait au ministre, s.d.*

<sup>370</sup> CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 174.

<sup>371</sup> CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, p. 331 et 439. Voir aussi Jean CHAGNIOT, «Quelques aspects originaux du recrutement parisien au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle», in *Recrutement, mentalités, sociétés*, Montpellier, 1974, p. 113, et BREGNARD, «Le parcours du combattant», p. 29 et ss.

puisque, sous l'Ancien Régime, au moins un tiers de recrues étrangères était toléré dans les régiments suisses et valaisans<sup>372</sup>. Le commandant de Bons abonde dans ce sens lorsqu'il affirme «qu'il serait plus avantageux pour l'Empereur de porter ce bataillon à 400 hommes... la discipline serait mieux observée, la surveillance des officiers, en trop petit nombre pour 630 hommes, plus exacte, plus conforme au bon ordre [...] c'est ce qui rendait jadis nos régiments Suisses si recommandables et appréciables»<sup>373</sup>. Dans un autre rapport, il fait encore observer qu'il est impossible de lever dans le pays un corps de cette force et «que dans l'Ancien Régime il n'y avait jamais eu plus de 3 à 400 Valaisans dans le régiment de Courten»<sup>374</sup>, qui, soit dit en passant, était plus important que le Bataillon valaisan et comprenait, suivant les années, entre 900 et 1000 hommes.

Si l'on s'en tient à l'estimation du commandant de Bons, on peut penser que parmi les 646 hommes de notre liste, 350 à 400 (entre 54% et 62% environ) se sont engagés par vocation ou plus ou moins volontairement: ils seraient partis de toute façon, poussés par des motivations identiques à celles des recrues de l'Ancien Régime. Quant aux autres, ils ont été enrôlés sous la contrainte, ce qui signifie qu'en temps normal ils ne seraient jamais allés au service étranger. Essayons donc de préciser quelles sont les motivations qui poussent à ce type d'émigration, en dehors des circonstances particulières provoquées par la pression française.

Si l'argument économique ne semble pas vraiment convaincre pour expliquer le départ au service étranger, il reste encore à explorer les «facteurs moraux», autrement dit l'influence de la famille et du clan dans le choix du soldat. Mais ces facteurs sont difficiles à appréhender concrètement, puisque le soldat a laissé très peu de traces dans les sources. C'est ici que la liste publiée en annexe devient un outil d'importance, puisque, en réunissant les informations familiales et professionnelles trouvées dans les sources civiles valaisannes, elle permet d'approcher le milieu social et économique.

Cette liste se divise en deux groupes. Le premier concerne 479 soldats identifiés dans les registres de baptêmes, soit 74%, et pour lesquels nous possédons bon nombre de renseignements. Le second est composé de 167 soldats dont l'acte de baptême n'a pas été retrouvé. Il faut cependant soustraire de ce groupe vingt-deux recrues étrangères, parvenues à se faire engager dans le Bataillon, malgré l'interdiction formelle de la capitulation. Nous obtenons donc une identification réussie à 77%. Au regard de la compagnie Augustin de Riedmatten au service de Piémont-Sardaigne, où seulement un peu plus de la moitié des hommes avaient pu être identifiés<sup>375</sup>, le résultat du Bataillon valaisan apparaît comme très positif. La bonne qualité des sources de Vincennes, la mention du nom de la mère en particulier, ainsi que le nombre important des sources valaisannes susceptibles de compléter les documents français, ont facilité l'identification des recrues dans les registres paroissiaux.

<sup>372</sup> A titre d'exemple, pour la compagnie valaisanne Augustin de Riedmatten, sur 245 soldats pour lesquels on connaît le lieu d'origine, 73 seulement sont valaisans, contre 110 suisses et 62 étrangers. Voir FAYARD DUCHÊNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 99. L'élément étranger domine aussi dans le régiment valaisan en Espagne: les soldats d'origine suisse ou valaisanne ne constituent que 12 % de l'effectif total. Voir SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne», p. 307-308. Voir ci-dessus, la note 41.

<sup>373</sup> AEV, SE 15/1/5: *lettre du commandant de Bons au Grand Bailli du Valais, Gênes 24 octobre 1806*.

<sup>374</sup> SHAT, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 27: *rapport fait au ministre, s.d.*

<sup>375</sup> En effet, sur 116 Valaisans du régiment de Courten au service du Piémont-Sardaigne, 66 seulement ont été identifiés, soit 56,89%. Voir à ce sujet FAYARD DUCHÊNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 139.

Mais le fait que 145 soldats demeurent toujours introuvables démontre bien que ni la clarté, ni la richesse des sources, notamment celles de Vincennes, ne suffisent. Cet échec s'explique en partie par le fait que certains soldats sont nés dans des paroisses où les registres de baptêmes ont disparu, ou commencent trop tard pour notre recherche. De plus, nous ne possédons ni l'âge, ni le lieu de naissance, et encore moins le nom des parents, pour douze soldats<sup>376</sup>. Il devient alors impossible de les retrouver, même si les trois quarts de ces derniers sont incontestablement valaisans. D'autres raisons peuvent encore intervenir, telles que des registres paroissiaux mal tenus, dont nous avons déjà longuement parlé, ou des erreurs commises par les curés ou les officiers chargés d'enregistrer la recrue. Sans oublier que les soldats, lors de leur enrôlement, donnent parfois une fausse identité ou des renseignements partiellement exacts. Ce phénomène semble particulièrement répandu parmi les recrues originaires de Conthey, nous l'avons dit.

Il convient à présent de voir ce que cette liste nous apprend sur le soldat, les siens et les raisons possibles de son départ et ceci au moyen des indicateurs du milieu social et économique du soldat à notre disposition: la profession du père, celle de la recrue après son passage au Bataillon valaisan, ses parrain et marraine, lorsque ceux-ci sont des personnages en vue de la commune, ainsi que le statut de la famille dans la société valaisanne.

#### *La notion de «Valaisan»*

On se souvient qu'à l'heure de conclure la capitulation, la question des étrangers au sein du Bataillon valaisan fit l'objet d'un débat houleux entre les autorités valaisannes et Napoléon. Ce dernier refusa catégoriquement leur présence et dérogea ainsi aux usages du service étranger sous l'Ancien Régime, où l'on tolérait au moins un tiers d'étrangers. Le Valais céda aux exigences françaises et l'article 4 de la capitulation affirme que seuls les Valaisans sont admis dans les rangs du Bataillon. Mais à aucun moment cet article ne définit précisément les critères qui font qu'une recrue est considérée comme valaisanne ou comme étrangère.

A l'évidence, il règne un certain flou autour de la notion de Valaisan et de non Valaisan, que la liste des 646 soldats de notre échantillon reflète elle aussi.

Qu'est-ce qu'un Valaisan? En mai 1766, la Diète valaisanne se penche sur la question des étrangers en Valais et statue que, pour être admis bourgeois ou communier, il faut d'abord avoir été reconnu patriote. Mais les communes n'acceptèrent jamais cette décision, que la Diète rappelle encore en 1791. Ce conflit de pouvoir entre la Diète et les communes apparaît de manière récurrente durant tout l'Ancien Régime:

Le peu de cas que les communes faisaient du *patriotage*, en ne le mettant pas comme condition préalable à l'obtention du statut de *communier* ou bourgeois, peut expliquer, dans une certaine mesure, le peu d'empressement mis à le solliciter<sup>377</sup>.

En conséquence, peu d'étrangers cherchèrent à acquérir le statut de franc-patriote, car cela coûtait cher et n'était d'aucune utilité pour se faire accepter dans les communes.

<sup>376</sup> Il s'agit de Vincent Bovier (n° 37), Jean Joseph Bruchex (n° 441), Jean Vincent Constantin (n° 42), Joseph Cordaz (n° 54), Philippe Dubuis (n° 41), Georges Favre (n° 90), Antoine Gracq (n° 56), Jean Mabillard (n° 470), Jean Meschler (n° 7), Joseph Meyer (n° 8), Joseph Schalbeth (n° 463), Joseph Sterren (n° 69).

<sup>377</sup> FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 96.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'article 18 de la constitution du 30 août 1802, définit ainsi le statut de «citoyen valaisan»:

A. Ceux qui étant citoyens actifs en Valais aux termes des lois présentement en vigueur dans la République helvétique, sont ou se feront recevoir communier dans une commune quelconque, suivant un mode aisé que la loi déterminera pour cette classe d'habitant.

B. Les étrangers qui acquerront un droit de communauté après avoir été préalablement naturalisés par la Diète suivant les conditions qui seront déterminées par la loi<sup>378</sup>.

Le statut de communier et, par là même la compétence des communes dans ce domaine, est pleinement reconnu et la naturalisation ne suffit pas pour les étrangers; il leur faut l'acceptation d'une commune.

A la lumière de ces différents textes, nous constatons que le Valaisan est d'abord et avant tout un communier ou un bourgeois d'un village ou d'un bourg. C'est le cas pour la plupart des hommes de notre liste: ils habitent de petits villages, voire des hameaux ou des lieux-dits; ils appartiennent aux principales familles et clans de ce lieu, dont ils sont communiens de notoriété publique et depuis des temps immémoriaux. C'est le cas, par exemple, de Jean François Besse (n° 229), dont les deux parents sont originaires de Sarreyer, dans la commune de Bagnes, de Jean Symphorien Bender (n° 323), dont le père est de Buitona, lieu-dit de la commune de Fully, ou encore de Jean Joseph Bender (n° 324), dont le père est du même hameau. Il est vrai que le statut de communier n'est jamais mentionné dans les registres de baptêmes, à la différence de celui de bourgeois ou d'*incola* (habitant perpétuel), comme nous le verrons plus loin. Sans doute, parce que ces familles sont établies dans ces lieux depuis fort longtemps, le curé ne voit-il pas l'utilité de le préciser.

Mais que nous apprend ce statut sur le milieu familial de notre recrue? Finalement peu de choses. On ne peut en déduire un niveau économique élevé, car être communier ne veut pas dire que l'on est riche. On ne peut pas non plus imaginer une quelconque importance politique dans la vie de la commune. Bien entendu, les communiens votent à l'assemblée communale, mais cela ne veut pas dire qu'ils participent de près au gouvernement de la dite commune. Par contre, ce que ce statut nous indique très clairement, c'est l'appartenance à un clan.

Si le statut de communier n'est jamais spécifié dans notre liste, celui de bourgeois en revanche est noté huit fois<sup>379</sup>. Le plus souvent, le curé mentionne la bourgeoisie du père ou de la mère de l'enfant, mais parfois ce statut est implicite, comme dans le cas de Félix de Courten (n° 46), dont le père, Antoine de Courten, est bourgeois de Sion. Que signifie être bourgeois en Valais à cette époque? Au prime abord, on peut penser que ce statut revêt une certaine importance politique:

<sup>378</sup> AEV, fonds Médiation, *Autonomie du Valais, pouvoirs diplomatiques, Diète, constitution, minutes*, vol. M2-3, fascicule 4, n° 3: *constitution de la République du Valais, 30 août 1802*. Le texte de la constitution de 1802 se trouve aussi à Paris, A.E., Correspondance politique, Valais, vol. 10, p. 15 et ss.

<sup>379</sup> Jean Pierre Andenmatten, bourgeois de Viège, père de Jean Pierre Andenmatten (n° 453); Joseph Barman, bourgeois de Saint-Maurice, père de Joseph Barman (n° 240); Louise Barman, bourgeoise de Saint-Maurice, mère de Jean Joseph Duchêne (n° 624); Jacques Dupré, bourgeois de Saint-Maurice, père de Joseph Dupré (n° 274); Joseph Jaggi, bourgeois de Loèche, père de Joseph Jaggi (n° 427); Gabriel Joseph Lienard, autrichien, bourgeois de Saint-Maurice, père de Michel Lienard (n° 549); François Rappaz, bourgeois de Saint-Maurice, père de Louis Rappaz (n° 1); Marie Joséphe Roudit, bourgeoise de Saillon, mère de Jean Pierre Peullet (n° 187). La femme ne transmet pas sa bourgeoisie, mais il est intéressant de voir son statut mentionné dans l'acte de baptême.

«Accéder à la Bourgeoisie était, sous l’Ancien Régime, la seule façon de participer aux décisions concernant la vie communale, car la Bourgeoisie se confondait alors avec la commune»<sup>380</sup>.

Mais le statut de bourgeois n’implique pas toujours une importance politique ou économique de premier plan pour la personne qui en jouit, car, dans les plus gros bourgs valaisans, une hiérarchie s’est instaurée au sein même des bourgeois pour le contrôle du pouvoir à la tête de la commune. Prenons quelques exemples dans notre liste. Les Barman sont sans aucun doute une famille en vue à Saint-Maurice, puisque deux de ses membres, Joseph et Louise Barman, mère de Jean Joseph Duchêne (n° 624), sont dits être bourgeois de cette ville. Il en va de même pour François Rappaz, père de l’enseigne du Bataillon valaisan Louis Rappaz (n° 1), qui meurt en Catalogne en 1808. Nous avons affaire, sans nul doute, à des familles connues de la ville, mais rien, dans ce cas précis, ne nous permet d’en déduire une quelconque aisance économique ou influence politique. Ces familles font partie d’un clan, se connaissent, se marient entre elles<sup>381</sup> et l’influence dont elles peuvent jouir dépend grandement de leur réseau de relations et aussi de leur personnalité.

Le cas de Gabriel Joseph Lienard, père de Michel Lienard (n° 549), est quelque peu différent car, bien qu’étranger, il jouit du statut de bourgeois de Saint-Maurice. L’obtention d’une bourgeoisie est liée à plusieurs conditions, mais le requérant doit invariablement verser une somme conséquente pour obtenir ce statut. Si cette somme varie selon les époques, on peut imaginer qu’elle a toujours été assez importante:

En fait, pour veiller à maintenir le même pourcentage de bourgeois par rapport à la population, la Bourgeoisie n’avait guère besoin de décider de ne nommer aucun bourgeois pendant un laps de temps déterminé. La barre financière avait été fixée suffisamment haut pour réduire l’ardeur des plus ambitieux<sup>382</sup>.

A Sion, l’argent est un moyen sûr de réguler l’accession à la bourgeoisie et nous pouvons en déduire que le fonctionnement de celle de Saint-Maurice, ville importante du pays, était similaire. Ainsi, Gabriel Joseph Lienard est assez aisé économiquement pour accéder à la Bourgeoisie de Saint-Maurice, ce qui n’induit pas une quelconque influence politique.

Pour terminer ce tour d’horizon des bourgeois de notre liste, arrêtons-nous un instant sur le cas de Félix de Courten. Cette famille, de par son statut aristocratique et ses nombreuses relations<sup>383</sup>, évolue de toute évidence dans les sphères politiques dirigeantes de la bourgeoisie de Sion. Elle fait partie de ce patriciat qui monopolise les charges au sein de la bourgeoisie et en verrouille l’entrée, «afin d’assurer au plus grand nombre de ses fils des possibilités de carrière politique»<sup>384</sup>.

<sup>380</sup> FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 21.

<sup>381</sup> A titre d’exemple, nous constatons que Louis Rappaz (n° 1) épouse, en 1807, Marie Louise Duprez ou Dupré, elle aussi issue d’une famille en vue de Saint-Maurice. Voir à ce sujet: «Sous-venirs d’un officier valaisan», note p. 28.

<sup>382</sup> FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 39.

<sup>383</sup> Les mariages illustrent bien l’importance de ces nombreuses relations. Antoine de Courten, père de notre recrue Félix de Courten (n° 46), est le fils d’Anne Marie Ambüel et il épouse Marie Catherine de Torrenté. Il s’agit ici d’alliances avec deux familles influentes de la ville de Sion. Voir à ce sujet: *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, Metz, 1885, p. 39 et 40, ainsi que FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, S. 35, p. 361 et p. 427.

<sup>384</sup> *Idem*, p. 50.

Le statut d'*incola* ou d'habitant perpétuel est mentionné, quant à lui, sept fois dans notre liste<sup>385</sup>. Il s'agit d'un droit de résidence que les communes accordent aussi bien aux étrangers désireux de s'intégrer qu'aux Valaisans d'une autre commune. Pour obtenir ce statut, le demandeur doit fournir une certaine somme d'argent, qui varie suivant les lieux et les époques, se procurer un habit militaire, un fusil et des munitions, pour participer à la défense de la cité. Ce statut est inférieur à celui du bourgeois, puisque l'habitant perpétuel n'a aucun poids politique. L'*incola* forme une catégorie intermédiaire entre le peuple et les élites, dont nous verrons plus loin le rôle économique dans la société valaisanne<sup>386</sup>.

Il est parfois fait mention, dans notre liste, de parents étrangers. Nous avons compté, en effet, treize familles dont un des membres, le père ou la mère, ou les deux sont étrangers au Valais<sup>387</sup>. Parmi ces étrangers, deux ont le statut d'*incola*<sup>388</sup>, dont nous avons déjà parlé, et un seul celui de bourgeois<sup>389</sup>. Mais que dire des familles d'étrangers, qui n'ont pas de statut particulier? Sont-ils des «tolérés», en attente de régularisation? Ce dernier statut à vrai dire n'est jamais mentionné dans notre liste. Dans les petits villages, hameaux ou lieux-dits, la division de la société, telle que nous la connaissons dans les gros bourgs, entre bourgeois, *incola* et toléré, n'existe pas. Et un étranger ne s'intègre pas dans un lieu grâce à l'obtention d'un statut particulier, mais bien par sa profession – bon nombre de ces étrangers sont des artisans – et par ses relations de clientèle. Nous parlerons plus loin de ces deux aspects. Mais dans l'immédiat, nous constatons que les enfants de ces étrangers, nés en Valais, puisque leur acte de baptême a été retrouvé, sont considérés comme valaisans, en tout cas intégrés comme tels dans le Bataillon. Beaucoup, d'ailleurs, y trouveront la mort<sup>390</sup>.

Ces considérations nous forcent à clarifier la notion de «non Valaisan»: qui sont ces hommes qui ne sont pas admis au Bataillon valaisan sous prétexte qu'ils sont étrangers et sur quels critères leur refuse-t-on l'entrée au corps? Une première définition vient immédiatement à l'esprit: est étranger celui qui n'est pas né sur le sol valaisan. Mais les choses ne sont pas si simples et notre liste de soldats

<sup>385</sup> Marie Françoise Monnay, veuve de Claude Gerfaux et mère de Pierre Joseph Gindre (n° 310), est *incola* de Saint-Maurice; Marie Crut, mère de Jacques François Moret (n° 635), est *incola* de Saint-Maurice; Joseph Rauch, originaire du Tyrol et menuisier, père d'Antoine Rauch (n° 293), est *incola* de Sierre; Gaspard Rossier, tailleur, père de François Arnold Rossier (n° 348), est *incola* de Sierre; Jean Joseph Saillen, père de Joseph Saillen (n° 269), est *incola* de Saint-Maurice; Jean Schnegelsberg, étranger, protestant converti, père de Jacques Schnegelsberg (n° 585), est *incola* de Loèche; Joseph Werlen, père d'Etienne Werlen (n° 139), est *incola* de Varone.

<sup>386</sup> FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 71 à 83.

<sup>387</sup> Christine Bäch, de Fribourg, mère de Joseph Saillen (n° 269); Louise Chevalier, savoyarde, mère de Jean Joseph Rouiller (n° 249); Joseph Dave, savoyard et meunier, père de Pierre François (n° 557); Joseph Duc, savoyard de Tarentaise, père de Joseph Antoine (n° 446); Thomas Fölcklin, de Schwyz, boulanger, père de Joseph (n° 169); Laurent Gasser, étranger, fabricant de pièces d'or, père de Laurent (n° 146); Antoine Janer, italien de Curino, père de Joseph Antoine (n° 65); Joseph Primmaz, savoyard, père de François (n° 445); Jean Baptiste Ramban, français de Touraine et sa femme, Françoise Brun, savoyarde, parents de Jean Marie Ramban (n° 149); Félix Seiler, de Schwyz, meunier, père de François Xavier (n° 355).

<sup>388</sup> Il s'agit de Joseph Rauch et de Jean Schnegelsberg.

<sup>389</sup> Il s'agit de Gabriel Joseph Lienard.

<sup>390</sup> Sept familles dont un des membres, ou les deux, sont étrangers, ont perdu un fils au Bataillon valaisan. Il s'agit de Pierre François Dave (n° 557), de Laurent Gasser (n° 146), de François Primmaz (n° 445), de Jean Marie Ramban (n° 149), de Jean Joseph Rouiller (n° 249), de Joseph Saillen (n° 269), de Jacques Schnegelsberg (n° 585). Quatre de ces familles ont un fils qui a été rayé des contrôles de troupe, ce qui laisse entendre qu'il est sans doute décédé. Il s'agit de Joseph Antoine Duc (n° 446), de Joseph Fölcklin (n° 169), de Joseph Antoine Janer (n° 65) et d'Antoine Rauch (n° 293). Un fils d'étranger déserte, Michel Lienard (n° 549). Quant à François Xavier Seiler (n° 355), nous n'avons pas d'informations sur son sort au Bataillon valaisan.

nous présente différentes manières d'être étranger, tout comme elle nous a proposé diverses façons d'être valaisan.

Les résidents français en Valais, Joseph Eschassériaux, puis Claude Derville-Malécharde, désireux de protéger les Français installés en Valais, qui subissaient des vexations de la part des communes, et d'empêcher les fils de Français de s'engager au Bataillon valaisan, ont mis en place des mesures qui tendent à mieux cerner la notion d'étranger en Valais:

[...] En 1804 un corps de milice fut organisé en Valais; M. Echasserieux alors résident de France avait astreint les Français habitans en Valais à se faire immatriculer à la légation, cela n'empêcha pas que les fils de ces habitans n'entrassent dans le nouveau corps<sup>391</sup>.

Pour Eschassériaux, les fils de Français sont des étrangers et ne peuvent pas s'engager dans un corps réservé aux seules recrues valaisannes. Mais visiblement ces derniers ne partagent pas cet avis, puisqu'ils continuent à s'enrôler dans le Bataillon; ils se considèrent alors plus valaisans que français. Cet exemple illustre le flou qui règne dans ce domaine et à quel point le fait d'être valaisan ou non est lié à des facteurs d'appréciation plus subjectifs qu'institutionnels.

Pour clarifier la situation, le chargé d'affaires Derville-Malécharde affirme que tout individu né en France ne peut s'engager au Bataillon valaisan. Il nuance cependant son propos, en ajoutant que le Conseil d'Etat a le droit de regarder certains de ces fils de Français comme valaisans: «seulement ceux dont les pères seraient devenus citoyens valaisans et sans aucune propriété en France». Quant aux Français qui remplissent de hautes fonctions en Valais, ils peuvent aussi être acceptés comme valaisans<sup>392</sup>. Ainsi, seul le Français ayant renoncé à tous ses biens au pays, étant installé en Valais sans aucune volonté de retour, peut envoyer son fils au Bataillon valaisan, si la commune l'accepte.

Pour saisir ce qu'implique concrètement cette définition, prenons quelques exemples dans notre liste de soldats. Parmi les 167 hommes pour lesquels nous n'avons pas retrouvé d'acte de baptême, vingt-huit sont dits être des étrangers. Mais tous ne sont pas traités de la même manière dans le Bataillon; certains, accusés d'avoir fraudé, désertent ou sont chassés et d'autres sont tolérés, voire ouvertement acceptés. Ils font alors partie des exceptions citées par Derville-Malécharde.

Jean Joseph Duchêne (n° 624), dont le père est savoyard et la mère bourgeoise de Saint-Maurice, est né sans aucun doute à l'étranger. Après le mariage des parents à Saint-Maurice, un premier enfant voit le jour en 1786, à Monthey. Puis la famille déménage, peut-être en Savoie, lieu d'origine du père, et c'est là que naît la recrue qui nous intéresse. Mais à aucun moment Jean Joseph Duchêne n'est traité comme un étranger au sein du Bataillon valaisan: il n'est pas renvoyé et ne déserte pas. Bien au contraire, il décède au Bataillon, neuf mois après son engagement.

Il en va de même pour Pierre Girard (n° 83), né à Sion ou à Abondance en Savoie, selon les sources. Certainement né à l'étranger, il grade pourtant au sein du Bataillon et obtient un traitement de retraite. Quant à Joseph Maniglier (n° 93), le fait d'être savoyard ne l'empêche aucunement de poursuivre sans encombre une carrière militaire. Nous retrouvons même sa trace au sein du 11<sup>e</sup> régiment d'infan-

<sup>391</sup> AEV, Département de justice et Police (DJP1), 24.21: *lettre du président de commune Delapierre à l'envoyé français à Berne, le 8 avril 1830*. Cité par Patrick WILLISCH, *Die Einbürgerung der Heimatlosen im Kanton Wallis (1850-1880)*, Visp, 2004, p. 68.

<sup>392</sup> AEV, SE 15/6/24: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 1<sup>er</sup> juin 1807*.

terie français, dans lequel le Bataillon valaisan est incorporé dès 1811. Le cas de Pierre Maurice Voisin (n° 621) est tout aussi significatif. Né en France, il s'enrôle pourtant dans le Bataillon valaisan. Il obtient même une pension pour ses services en faisant valoir le fait que sa famille est valaisanne depuis 1764<sup>393</sup>.

Quant à Xavier Schurman (n° 583), fils du tonnelier Joseph, et Michel Spreitschoffer (n° 162), bien qu'ils ne soient pas fils de Français, ils semblent faire partie, eux aussi, des cas particuliers. Tous deux sont étrangers; c'est même une chose prouvée pour la famille Spreitschoffer, puisque le recensement de la population de Sion, établi en 1802, mentionne la présence du père, Michel, comme étant viennois et cordonnier<sup>394</sup>. Comme l'acte de baptême du fils demeure introuvable, on peut penser que ce dernier est né en Autriche et non pas en Valais; on peut même supposer que cette famille est arrivée à Sion après le 1<sup>er</sup> décembre 1797, puisqu'elle n'est pas citée dans la dernière visite des maisons faite par la Bourgeoisie<sup>395</sup>. Le recensement de 1802 n'est pas très précis et ne donne aucune indication sur le statut de cette famille, mais elle devait être suffisamment intégrée à Sion, pour que la commune autorise l'enrôlement du fils. Ainsi, Michel Spreitschoffer (n° 162) a bel et bien été incorporé comme valaisan dans le Bataillon, corps dont non seulement il n'a jamais été chassé, parce qu'étranger, mais où il a pu, de surcroît, exercer sa profession de cordonnier. Il est évident, dans ces deux derniers cas, que la profession du père est un facteur important d'intégration. Nous aborderons plus loin le rôle économique des étrangers en Valais.

Ces exemples démontrent avec force que tous les étrangers ne sont pas égaux au sein du Bataillon. La naissance sur le sol valaisan n'est pas le seul et unique moyen d'être admis comme valaisan: le métier, la moralité de la famille, son appartenance à une clientèle, sont des facteurs qui peuvent jouer un rôle significatif dans l'incorporation des fils d'étrangers.

Parmi notre population d'étrangers, nés hors du Valais, il en reste vingt-deux qui, à notre sens, sont de «vrais» étrangers, arrivés au Bataillon valaisan par la fraude.

L'étranger vient en général des régions voisines du Valais: de la Savoie<sup>396</sup>, de la Suisse<sup>397</sup>, de la France<sup>398</sup> et de la vallée d'Aoste<sup>399</sup>. Nous ne connaissons pas le lieu d'origine de cinq recrues désignées comme étant étrangères<sup>400</sup>. L'étranger est en général assez mystérieux; on sait peu de choses sur lui et souvent ces informations sont erronées. C'est un homme qui traîne parfois avec lui un lourd passé, soit un conscrit recherché, soit un déserteur d'un autre régiment, venu se réfugier dans

<sup>393</sup> AEV, SE 17/13/6 et 7: *lettre au capitaine de Nucé, commissaire des guerres du canton du Valais, Muraz 10 juin 1818.*

<sup>394</sup> AEV, fonds 3090, *Recensement de la population 1802*, district de Sion, folio 267 verso.

<sup>395</sup> Voir à ce sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 105.

<sup>396</sup> Sept hommes sont d'origine savoyarde. Il s'agit de François Dufour (n° 598), de Joseph Marie Giraudet (n°553), d'André Michaud (n° 555). D'après les sources, ces trois recrues sont originaires du département du Mont Blanc. Parmi les autres savoyards, nous trouvons Jean Grillet (n°329), François Maniglier (n° 551), Joseph Tissot (n° 145) et Joseph Trosset (n° 127); ces deux derniers sont réclamés comme conscrits.

<sup>397</sup> Sept hommes sont dits être originaires de la Suisse: Jean Dormond (n° 38), François Michaud (n° 564) et Jean Roquebre (n° 633) sont originaires du canton de Vaud. Jean Leistenberger (n°574) et Jean Zurflue (n°584) sont originaires des «Petits Cantons». Pierre Gindre (n° 552) est fribourgeois et Frédéric Ritacher (n° 566) bâlois.

<sup>398</sup> Deux hommes sont dits être français. Il s'agit de Claude Belzingue (n° 239) et de François Girard (n° 86).

<sup>399</sup> Un seul homme est originaire de la Vallée d'Aoste: il s'agit de Jean Moulin (n° 292).

<sup>400</sup> Il s'agit de Jean Feder (n° 533), de Jean Hoffman (n° 393), d'Antoine Nibergall (n° 605), de Jean Reg (n° 532) et de Joseph Weber (n° 600).

le Bataillon valaisan. C'est le cas d'Antoine Nibergall (n° 605) et de Jean Reg (n° 532), tous deux déserteurs du régiment d'Ysembourg. Nous avons peut-être affaire ici à des cas de ressortissants de l'Empire souvent accusés de «billardage», c'est-à-dire de s'engager uniquement pour toucher la prime d'engagement et de désertir quelques mois plus tard<sup>401</sup>. Quant à Jean Roquebre (n° 633), déserteur du 1<sup>er</sup> régiment Suisse, il espérait, en s'engageant au Bataillon valaisan, profiter de la dernière amnistie accordée aux déserteurs.

L'étranger se fait aussi remarquer par une conduite violente et, s'il ne déserte pas, il est rapidement renvoyé. Ainsi le bâlois Frédéric Ritacher (n° 566) est exécuté, le 27 octobre 1807, pour avoir incité vingt et un de ses camarades à la désertion. Quant à Joseph Weber (n° 600), il est renvoyé pour mensonge et inconduite. Autre caractéristique de l'étranger, il déserte très peu de temps après son arrivée au corps, soit parce qu'il se voit découvert, soit parce qu'il a touché sa prime d'engagement et ne voit pas l'intérêt de rester plus longtemps dans ce corps. Sur les vingt-deux soldats étrangers, dix ont déserté<sup>402</sup>, dont six entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> mois de leur engagement<sup>403</sup>. D'autres s'enfuient moins rapidement, tels que François Dufour (n° 598), François Girard (n° 86) et Jean Zurflue (n° 584) qui désertent après un an ou deux ans de service. Quant à Pierre Gindre (n° 552), si on ne connaît pas la date exacte de sa désertion, on en connaît le lieu. Il semble qu'il se soit enfui au moment des combats qui faisaient rage à La Jonquière, en Catalogne, soit entre 1808 et 1810.

Ce comportement peu flatteur, mais somme toute assez significatif, de l'étranger au sein du Bataillon valaisan, permet aux autorités de le repérer assez vite. Signalons encore qu'il existe dans ce Bataillon un type d'étranger un peu particulier: les étrangers qui ont été recrutés par les communes elles-mêmes. C'est le cas de Jean Joseph Giraudet (n° 553) et d'André Michaud (n° 555), tous deux originaires de la Savoie, qui sont engagés par la commune de Vionnaz. Ils désertent deux mois après leur engagement. On imagine aisément l'embarras de la commune: au désagrément de la fraude découverte s'ajoute la perte de l'argent qu'elle a dépensé pour engager ces hommes. Quant à François Maniglier (n° 551), il est, lui aussi, engagé par la commune de Saint-Maurice-de-Laquas. Et là encore, la fraude ne rapporte pas, puisqu'il sort du corps au bout d'un mois seulement. On constate donc que, malgré l'interdiction ferme de recruter des étrangers, les communes, acculées, se sont livrées à cette activité pour se soulager, en espérant cacher leurs manœuvres. Mais les recrues des régions voisines ne se sont pas montrées très fiables.

Parmi ces étrangers, il existe des exceptions, car certains soldats ont suivi une carrière normale et paisible au sein du Bataillon valaisan. Le vaudois Jean Dormond (n° 83), par exemple, décède au Bataillon après 2 ans et demi de service, et Jean Grillet (n° 329), de Savoie, au bout d'un an et demi. Quant au valdôtain Jean Moulin (n° 292), il sort du corps au bout d'un an et demi sans qu'on en connaisse la raison. On peut penser que pour certaines recrues la fraude était difficile à repérer ou à prouver et que parfois elle était même tolérée.

<sup>401</sup> André CORVISIER, *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, t. 1, Paris, 1968, p. 96 et *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 2, p. 725-728. Voir aussi FAYARD DUCHÊNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 136.

<sup>402</sup> Il s'agit de François Dufour (n° 598), de Jean Feder (n° 533), de Pierre Gindre (n° 552), de François Girard (n° 86), de Joseph Marie Giraudet (n° 553), de Joseph Hoffman (n° 393), de Jean Leistenberger (n° 574), d'André Michaud (n° 555), de François Michaud (n° 564) et de Jean Zurflue (n° 584).

<sup>403</sup> Jean Feder déserte au bout de deux mois, Joseph Marie Giraudet idem, Joseph Hoffmann, trois mois, Jean Leistenberger, quatre mois, André Michaud, deux mois, François Michaud, un mois.

Au cours de l'étude statistique du soldat valaisan qui va suivre, nous avons toujours pris le parti de déduire ces vingt-deux soldats de notre échantillon total, en les considérant non seulement comme étrangers, dans le sens où effectivement ils ne sont pas nés en Valais, mais encore comme étrangers non tolérés au sein du Bataillon, suivant l'article 4 de la capitulation. Il est évident que cette frontière entre étrangers tolérés et étrangers non tolérés au sein d'un même corps est fragile et qu'elle repose sur des critères qui parfois nous échappent. Car, au terme de cette réflexion sur le statut de Valaisan et de non Valaisan, une seule évidence s'impose: il n'existe aucune règle qui fasse loi dans ce domaine. Ni la Diète valaisanne, lorsqu'elle édicte des ordonnances pour définir le statut du Valaisan, ni les résidents français, lorsqu'ils tentent de préciser la notion d'étranger, ne parviennent à imposer une unique ligne de conduite. Les communes restent seules aptes à statuer dans ce domaine. N'oublions pas non plus que le charisme, la profession, les relations, tous ces facteurs subtils et difficiles à observer dans la société valaisanne, jouent parfois bien plus en faveur d'un personnage pour l'obtention du statut de bourgeois, d'*incola* ou d'étranger toléré, que sa situation économique. Ils expliquent en partie le sentiment de flou qui se dégage de tout cela.

Tentons à présent, toujours à l'aide de notre liste, d'observer le soldat dans son milieu familial et dans son clan, pour dégager les raisons de son engagement.

#### *Famille, clan et clientèle*

Parmi les différents indicateurs choisis pour étudier le milieu social des soldats de notre échantillon, la profession des pères de nos recrues et des recrues elles-mêmes s'avère être un indice de grande importance. Malheureusement, cette information est plutôt rare: la profession n'est mentionnée que pour trente-six pères de recrues et pour cinq soldats seulement. C'est peu pour un total de 479 hommes identifiés dans les registres paroissiaux.

Force est de constater que cette liste nous en dit plus par ses silences et ses ellipses que par ses affirmations. Tout comme elle taisait le statut de communier, parce qu'il concerne la grande majorité des Valaisans, de même elle ne mentionne jamais les professions liées au monde rural. Nous ne trouvons aucun vigneron, aucun paysan, aucun éleveur, professions exercées par l'immense majorité des Valaisans; plutôt que d'insister sur une telle évidence, le curé préfère noter la profession lorsqu'elle «sort de l'ordinaire». C'est d'ailleurs avec beaucoup d'acuité, qu'Eschassériaux décrit la situation économique du pays:

L'existence du peuple valaisan se partage entre la vie agricole et pastorale. La vie pastorale domine dans les montagnes, l'agriculture dans la plaine. L'agriculture est le seul des arts que le Valaisan connaisse et qu'il exerce [...] on ne fabrique ni ne manufacture rien en Valais. Le Valaisan exporte quelques productions de son sol, il n'exporte presque aucunes des productions de son industrie [...] des mains étrangères exercent seules les arts grossiers que cette contrée possède<sup>404</sup>.

Le Valais est donc un peuple de paysans qui cultivent ses terres, ainsi que celles des gros propriétaires du pays, que sont l'Église et les vieilles familles valaisannes, et qui leur payent, en retour, les redevances féodales et le loyer de la terre. Certains paysans possèdent tout de même quelques terres qu'ils exploitent en commun: c'est le cas notamment des consortages dans le Haut-Valais ou dans le

<sup>404</sup> Paris, A.E., fonds Correspondance politique, Valais, vol. 7, p. 359: *lettre d'Eschassériaux à Talleyrand, ministre des relations extérieures, Sion 25 décembre 1804.*

dizain de Bagnes. Ces biens communaux peuvent être importants, il est vrai, mais on ne sort pas d'une économie rurale, principale activité du pays.

Voilà donc la profession exercée par la grande majorité des pères de nos soldats et par nos soldats eux-mêmes: hommes de la terre, ils doivent aussi savoir réparer et fabriquer leurs propres outils. N'oublions pas, en effet, que beaucoup de nos hommes vivent dans des hameaux, qui ne possèdent pas d'artisans. Les paysans comblent ce manque et deviennent tout à la fois cultivateurs, éleveurs et artisans. Dans ce cas, l'activité artisanale n'est qu'un complément à l'activité agricole, qui reste leur principale spécialisation.

Il serait alors intéressant, pour mieux appréhender le milieu économique dans lequel évoluent les recrues du Bataillon valaisan, de connaître les revenus et le niveau de vie de ces paysans. Mais dans une société encore très féodale, qui privilégie l'oral par rapport à l'écrit et où il n'existe pas de listes de contribuables, cette opération s'avère tout à fait périlleuse. En revanche, le paysan valaisan, bien qu'étant pauvre, n'en est pas pour autant miséreux. Il ne possède rien ou peu, mais subvient à ses besoins, ce qui lui suffit. Encore une fois, laissons la parole au chargé d'affaires français en Valais: «Renfermé dans le cercle étroit de ses besoins, le Valaisan ne jette aucun œil d'envie sur les richesses de l'industrie et du luxe [...] C'est le peuple du monde qui demande le moins à la fortune et qui cherche le moins à en essayer les moyens»<sup>405</sup>. Le Valaisan apparaît alors comme peu soucieux d'un quelconque développement économique, activité qu'il laisse le plus souvent aux mains des étrangers, comme nous le verrons plus loin.

Il nous paraissait important de mettre en évidence ces quelques remarques, avant de commencer l'étude des professions mentionnées dans notre liste. Au regard de tout ce qui vient d'être dit, il n'en apparaît que plus clairement que les hommes qui possèdent une spécialisation professionnelle sortent du lot.

Parmi les 479 soldats que nous avons pu identifier, les registres de baptêmes font état de la profession de trente-six pères de soldats. Douze d'entre eux exercent des emplois militaires<sup>406</sup>. Trois ont servi en France: l'un fut officier, le capitaine Antoine de Courten, chevalier de Saint-Louis, père de Félix (n° 46), l'autre cadet, Joseph Ignace Kämpfen, père de Joseph Ignace (n° 473) et du chirurgien-major Antoine. Le dernier, Jean Maurice Voisin, père de Pierre Maurice (n° 621), fut licencié du régiment des Gardes Suisses le 2 août 1792.

La présence d'un membre de la famille de Courten au sein du Bataillon valaisan est très étonnante<sup>407</sup>. Le régiment de Courten fut le fleuron du service étranger

<sup>405</sup> *Ibidem*.

<sup>406</sup> Jean Sigismond Berger, ancien sergent; Antoine de Courten, capitaine au service de France; Joseph Huber, maître des gardes ou sentinelles; Etienne Hugo, capitaine; Jean Martin Ittig, major; Joseph Ignace Kämpfen, ancien cadet au service de France; Pierre Minnig, lieutenant; Joseph Roh, soldat; Jean Joseph Sauthier, soldat; Jean Jacques Schuler, banneret; Jean Maurice Voisin, congédié le 2 août 1792 du régiment des Gardes Suisses en France; Jean Ignace Zumobehaus, vigile. Quant à Maurice Rey-Bellet (n° 601), il est le petit-fils d'un instructeur.

<sup>407</sup> Il s'agit de Félix Alexis de Courten (n° 46), fils d'Antoine de Courten, capitaine au service de France, et de Marie Catherine de Torrenté. Bourgeois et procureur de Sion, Félix se marie le 9 avril 1787 avec Patience de Quartéry, qui décède le 21 janvier 1796. Veuf, il se remarie, le 9 janvier 1800, avec Marie Barbe Mabillard, qui meurt le 3 mai 1806. De ces deux mariages sont nés cinq enfants, dont deux avec Marie Barbe Mabillard, qui décèdent en 1801 et 1802. On remarque que c'est en octobre 1806, à l'âge de 41 ans, que Félix de Courten entre dans le Bataillon valaisan, avec le grade de fusilier dans la 2<sup>e</sup> compagnie, comme l'atteste la source de Vincennes. Voir à ce sujet: AÉV, ABS 120/3, fol. 205 v; *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, p. 39 et 40; FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, S. 35, p. 361 et p. 427, ainsi que la liste publiée en annexe.

valaisan d'Ancien Régime et il est assez inattendu de voir un représentant de cette famille au service de «l'usurpateur». Dans ce cas, il est tout à fait incompréhensible que Félix de Courten soit encore simple soldat à 41 ans; son illustre famille n'est pas coutumière des carrières militaires aussi humbles. Mais nous constatons que Félix entre au Bataillon valaisan en octobre 1806, soit quelques mois après le décès de sa seconde épouse, Barbe Mabillard. On peut supposer alors que cette mort ajoutée à celle de ses deux enfants cadets, en l'espace de quelques années, l'on incité à quitter le Valais et à s'engager au service étranger, sans se soucier d'une quelconque carrière militaire. Il y meurt deux ans plus tard.

D'autres familles font de la carrière militaire une tradition. Ainsi, Jean Martin Ittig, major de Mörel, a un fils, Jean Joseph Ittig (n° 34), qui sert au Bataillon valaisan. Selon les sources, ce dernier a déjà servi dans d'autres régiments; c'est un soldat aguerri, dont la carrière militaire est déjà bien entamée au moment de son arrivée au Bataillon. Enfin, dans la liste des soldats non identifiés, se trouve aussi un certain Joseph Ittig (n° 36), fils de Joseph Ittig, âgé de quatorze ans seulement et engagé comme enfant de la troupe. Comme nous n'avons pas retrouvé l'acte de baptême de ce jeune soldat, il est impossible de prouver que son père est bien le dénommé Joseph Ittig mentionné plus haut. Mais le fait que ces deux hommes se soient engagés le même jour nous fait penser qu'il s'agit bien ici d'un père et de son fils. Il semblerait que, dans la famille Ittig, on exerce le métier des armes depuis au moins trois générations, du grand-père Jean Martin, au petit-fils, Joseph. Lorsque la carrière militaire est une tradition familiale, les causes de l'engagement des fils sont faciles à identifier.

Le cas de la famille Voisin illustre aussi cette continuité dans la carrière militaire. Le père, Jean Maurice Voisin, sert dans le régiment des Gardes Suisses en France. Il épouse une française, Marie Gondel, et leur enfant naît sur le sol français, près de Clermont-de-l'Oise. Si cette naissance à l'étranger va occasionner quelques difficultés à Pierre Maurice Voisin (n° 621) pour obtenir sa pension de retraite, jamais, comme nous l'avons vu plus haut, il ne sera assimilé à un étranger. La tradition militaire et l'attachement au service de France peuvent expliquer, encore une fois, l'enrôlement du fils au Bataillon valaisan.

Hormis le métier des armes, nous constatons aussi la présence de carrières politiques et juridiques dans notre liste<sup>408</sup>; il s'agit alors de familles en vue dans le dizain, qui jouissent d'un niveau social et économique aisé. Dans ce genre de milieu, un fils qui part au service étranger est monnaie courante; il s'agit même d'une étape obligatoire pour faire carrière. En fait, comme les emplois politiques sont rares en Valais et la concurrence farouche, une expérience militaire à l'étranger, avec si possible un avancement à la clé, est toujours un avantage pour mieux se placer de retour au pays. Malheureusement, certains fils de ces familles ne répondent pas aux espoirs que l'on fonde sur eux. Tel est le cas de Frédéric Héritier (n° 35), fils du syndic et notaire Jean Héritier, qui cause les pires inquiétudes à sa famille et à sa commune, lorsqu'il refuse de se rendre au Bataillon, alors qu'il s'est engagé<sup>409</sup>. Ivrogne et insubordonné, il en sera d'ailleurs chassé.

<sup>408</sup> François Balet est syndic, Christian Gattlen est châtelain. Les notaires sont: Alexis Chappelet, Jean Héritier qui cumule les charges de notaire et syndic, et Joseph Rouiller. Quant à Joseph Meichtry et Joseph Pfaffen, ils sont jurés (un juré est un magistrat communal); François Alexandre Pont est administrateur des biens ecclésiastiques (*moderator ecclesiae*) et Christian Schmid, sautier.

<sup>409</sup> AEV, SE 14/717: lettre du président de Savièse au président du dizain de Sion, Savièse 18 juin 1807.

On trouve encore dans cette liste des professions liées au commerce, telles que hôtelier<sup>410</sup>, marchand<sup>411</sup> ou producteur de châtaignes<sup>412</sup>. Ici, le choix des enfants pour le service étranger est plus difficile à dégager, puisqu'il ne découle pas d'une pression familiale directe, qui serait de suivre les traces de son père ou de préparer déjà sa future carrière. Ce choix peut alors dépendre de raisons personnelles qui nous échappent complètement, de raisons économiques ou du réseau des relations. Examinons quelques exemples tirés de notre liste.

Théodule Jacquod est marchand à Sion, puis boulanger. Père de sept enfants (dont Frédéric Jacquod (n° 48), qui s'inscrit au Bataillon valaisan), il parvient, au terme de nombreuses transactions immobilières, à se faire construire une maison à Diolly<sup>413</sup>. On pourrait le croire assez aisé, mais son testament témoigne d'un niveau de vie plutôt modeste. Il serait tentant alors de penser que le jeune Frédéric, vu son importante fratrie et la petite part d'héritage qui lui revient, n'a pas d'autre choix que de partir pour subvenir à ses besoins. Mais cette supposition est hasardeuse, car nous ignorons tout de son héritage. En revanche, nous savons qu'il a pour parrain Frédéric de Courten<sup>414</sup>, ancien officier au service de France et pour marraine, Anne Christine de Torrenté, épouse de Grégoire de Kalbermatten, grande figure du service étranger en Piémont-Sardaigne<sup>415</sup>. À la lumière de ces renseignements, le choix de Frédéric Jacquod semble plus certainement influencé par ses parrain et marraine que par un choix économique. Grâce aux informations que nous donnent les registres de baptêmes sur les parrains et marraines des recrues, nous touchons à une autre sphère relationnelle. Il s'agit des relations verticales qui, à la différence des relations horizontales ou familiales, sont des relations de clientélisme qui se tissent au travers du travail, de la vie sociale, des amitiés ou des rencontres et qui ont leur importance dans le choix du soldat. Les influences de cette sphère sont bien moins faciles à cerner que celles de la famille et les parrains et marraines sont des alliés précieux pour y pénétrer.

Les artisans forment la dernière catégorie professionnelle de notre liste. On y trouve un tailleur<sup>416</sup>, un serrurier<sup>417</sup>, un fabricant de pièces d'or<sup>418</sup>, un boulanger<sup>419</sup>, trois meuniers<sup>420</sup>, deux forgerons<sup>421</sup>, deux menuisiers<sup>422</sup>. La présence d'un grand nombre d'étrangers parmi ces artisans ne doit en rien nous étonner: il s'agit d'une réalité de la société valaisanne d'Ancien Régime. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Sion, la grande majorité de l'artisanat est au mains des étrangers:

Le commerce était *trusté* par les Savoyards et les Italiens, ces derniers étant aussi particulièrement nombreux dans le bâtiment. L'essentiel des métiers du bois était aux mains des ressortissants de l'Empire, Autrichiens surtout. Quant aux Confédérés, ils dominaient avant tout les métiers de l'alimentation, en particulier la boulangerie, alors

<sup>410</sup> Il s'agit de Pierre Rouillet Monney.

<sup>411</sup> Il s'agit de Théodule Jacquod et Melchior Kämpfen.

<sup>412</sup> Il s'agit de Georges Raclöz.

<sup>413</sup> FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 242 et 246.

<sup>414</sup> Joseph Frédéric Florentin de Courten (1722-1795). Voir à son sujet: *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, p. 25 et 162, et FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 436.

<sup>415</sup> François Joseph Grégoire de Kalbermatten, (1712-1792). Voir à son sujet FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 195-196, et G. 75, p. 418.

<sup>416</sup> Il s'agit de Gaspard Rossier

<sup>417</sup> Il s'agit de Jean Schnegelsberg.

<sup>418</sup> Il s'agit de Laurent Gasser.

<sup>419</sup> Il s'agit de Thomas Fölcklin.

<sup>420</sup> Il s'agit de Joseph Dave, de Félix Seiler et d'Antoine Vergères.

<sup>421</sup> Il s'agit de Joseph Hartmann et de Jean Rey.

<sup>422</sup> Il s'agit de Jean Pierre Lambrigger et de Joseph Rauch.

que les Valaisans se réservaient les professions libérales et constituaient l'apport principal au monde de la domesticité. Seuls les métiers du cuir et du métal échappaient à une trop grande spécialisation géographique<sup>423</sup>.

Notre liste illustre tout à fait cette réalité économique.

Ainsi, le boulanger Thomas Fölcklin et le meunier Félix Seiler, tous deux originaires de Schwyz – pères de Joseph Fölcklin (n° 169) et de François Seiler (n° 355) –, sont les dignes représentants de la colonie schwyzoise qui contrôlait la fabrication du pain à Sion pendant une grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>424</sup>. Notons au passage que la situation économique de Thomas Fölcklin devait être confortable puisque, propriétaire d'une boulangerie, il la revend en 1800. Quant à Joseph Dave, meunier à Troistorrens, il est lui aussi étranger, originaire de Savoie.

Pour Laurent Gasser, l'originalité de sa profession, fabricant de pièces d'or, et l'utilité que la commune pouvait en tirer, ont sans doute grandement facilité son intégration dans la société valaisanne. Et le fait que son fils, non seulement s'engage au Bataillon, mais y décède, ne fait que confirmer cette évidence<sup>425</sup>.

Le menuisier Joseph Rauch est originaire du Tyrol et *incola* de Sierre. Comme nous l'avons vu, le statut d'habitant perpétuel permet à un étranger d'être admis dans un lieu pour y exercer son métier. Plus son métier est utile à la communauté, plus il a de chance d'être accepté par la bourgeoisie. Dans le cas de Joseph Rauch, nous constatons qu'il est bien implanté dans la société sierroise, puisque c'est une personne de l'importante famille Burgener qui est la marraine de son fils Antoine Rauch (n° 293): il a su tisser des relations de clientèle avec une des grandes familles du dizain. Ainsi, la famille Rauch, bien qu'étrangère, est solidement intégrée dans la société valaisanne et le fait qu'Antoine Rauch s'engage dans le Bataillon valaisan ne fait que le confirmer: ce dernier, bien que fils d'*incola*, est considéré comme valaisan à part entière.

Jean Schnegelsberg, serrurier, et père de Jacques Schnegelsberg (n° 585), est, lui aussi, un étranger jouissant du statut d'habitant perpétuel de Loèche. Si l'on ne sait rien des relations qu'il a pu tisser au sein de la société valaisanne, on constate cependant qu'il s'est converti à la religion catholique, preuve supplémentaire de sa volonté d'intégration.

Mais comme nous l'avons vu plus haut, le statut d'habitant perpétuel ne s'adresse pas seulement aux étrangers; il concerne aussi les Valaisans qui désirent s'installer dans un lieu dont ils ne sont pas originaires. Ainsi, Gaspard Rossier, tailleur de son état et originaire du Val d'Anniviers, est reçu habitant perpétuel de Sierre. On constate qu'il a, lui aussi, noué des relations étroites avec les familles influentes du dizain, puisque Arnold de Courten<sup>426</sup> accepte d'être le parrain de son fils François (n° 348). Peut-être que l'expérience du parrain au service étranger a quelque peu influencé le choix de vie de son filleul.

Pour les quatre artisans valaisans de cette liste, qui habitent leur commune d'origine – Antoine Vergères, Joseph Hartmann, Jean Rey et Jean Pierre Lambrig-

<sup>423</sup> FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 150. Sur cette question de la répartition géographique par secteur d'activité, nous renvoyons aux tableaux p. 152-153 et 240 de ce même ouvrage.

<sup>424</sup> *Idem*, p. 299 et 477.

<sup>425</sup> Laurent Gasser (n° 146) décède à Bellegarde le 2 septembre 1808.

<sup>426</sup> Jean Antoine Arnold de Courten (3 février 1736-13 avril 1801) entre en 1758 au service de France. Capitaine en 1770, il est licencié en 1792. En 1782, il est nommé chevalier de Saint-Louis. Voir à son sujet: *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, p. 68 et p. 163-164.

ger –, nous n'avons aucun moyen pour évaluer leur niveau social et encore moins leurs relations de clientélisme. Dans ces conditions, il est fort difficile de percer les motivations de leurs fils qui s'engagent au Bataillon valaisan.

Cette étude sur la profession des pères de nos recrues nous permet de tirer quelques conclusions intéressantes. Lorsque la profession paternelle est du domaine militaire ou politique, elle influence directement le choix du fils. Ce dernier s'engage alors par goût ou par devoir, au nom de la tradition et de l'honneur familial. Mais, dès que nous approchons des professions moins nobles, liées au commerce ou à l'artisanat et donc des strates plus humbles de la société, l'influence familiale est moins nette et laisse la place aux relations de clientèle. Des parrains influents, liés de près ou de loin au service étranger, expliquent mieux l'enrôlement d'un soldat que la profession du père. Les familles étrangères sont très présentes dans ces professions, notamment dans celles de l'artisanat. Elles semblent déjà bien implantées dans la société valaisanne au moment de l'enrôlement de leur fils au Bataillon, de par leur métier, leur statut d'habitant perpétuel, leurs relations, etc. Le fait d'envoyer un enfant au service étranger n'apporte rien de plus à ces familles, si ce n'est le chagrin de perdre leur fils. Face aux pressions de la France pour remplir le Bataillon, les communes ont assimilé les fils de ces familles à des Valaisans.

Avant de quitter le domaine de la profession, il convient de s'arrêter un instant sur la profession des recrues elles-mêmes. Nous connaissons la profession de cinq hommes seulement, parmi nos 479 soldats identifiés. Si certains registres de compagnie donnent la profession du soldat au moment de son engagement<sup>427</sup>, le registre de compagnie 23 YC 182 de Vincennes, ne mentionne jamais la profession de la recrue dans la société civile. Par contre, il donne parfois l'activité du soldat au sein du Bataillon: ainsi François Grenat (n° 531) est maître tailleur et Michel Spreitschoffer (n° 162), maître cordonnier. Mais cela ne signifie pas forcément que ces deux recrues exerçaient ce métier avant de s'engager. Peut-être ont-elles montré quelques aptitudes dans ce domaine et, le constatant, les officiers les ont nommées d'office tailleur ou cordonnier.

Parmi les Valaisans dont nous connaissons la profession, il y a un tailleur, Nicolas Addy (n° 519), un fondeur de métaux, André Joseph Dorsaz (n° 378) et un directeur de forts militaires, Joseph Emonet (n° 189). Ces quelques métiers sont là pour ne pas nous faire oublier que les Valaisans sont avant tout des paysans; ceux qui exercent une autre activité sont des exceptions.

Nous connaissons encore la fonction de deux autres soldats du Bataillon, qui sont issus des couches sociales plus élevées. Il s'agit de Hyacinthe Clemenso (n° 3), qui obtient sa patente de notaire avant de s'enrôler, et de Félix de Courten (n° 46), dont on sait qu'il fut procureur de la ville de Sion avant de s'engager au Bataillon valaisan.

Ces deux dernières recrues, plus instruites, ont exercé une activité avant d'entrer au service; une fois dans la vie militaire, elles y sont restées de longues années. Au contraire, les soldats d'un milieu social plus humble ne considèrent pas le service étranger comme une carrière en soi, mais plutôt comme une étape de courte durée dans leur vie professionnelle; au sortir de l'armée, ils se consacrent à un métier tout à fait autre.

<sup>427</sup> Voir entre autres: HAUSMANN, *Suisses au service de France*, p. 124, CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 171-172 et BREGNARD, «Le parcours du combattant», p. 68 et ss.

Au travers de cette étude sur les professions des parents de nos soldats ou de nos soldats eux-mêmes, nous avons eu l'occasion d'évoquer le rôle du clientélisme, type de relations qui dépassent la sphère familiale et qui peuvent s'avérer d'une grande importance dans le choix de la recrue. Il convient à présent de les étudier plus en profondeur grâce aux parrains et marraines de nos recrues; chaque fois que ces derniers exercent des charges politiques ou militaires importantes, ils sont mentionnés dans notre liste.

Il y a, parmi les soldats de notre échantillon, six enfants illégitimes, dont un est légitimé par le mariage tardif de ses parents<sup>428</sup>. Il est curieux de constater que les registres de compagnie du Bataillon valaisan donnent toujours un nom erroné pour la mère. Cette erreur est-elle voulue? On peut imaginer qu'une fois le village quitté, la recrue tente de se refaire une nouvelle identité. Mais cela reste du domaine de l'hypothèse; en revanche, on conçoit aisément la difficulté de vivre une telle situation, et pour la mère et pour l'enfant, dans ce microcosme social que sont les villages valaisans. Dans ces cas d'enfants illégitimes, les relations de clientèle peuvent alors se révéler d'un grand secours pour les familles. Ainsi, Joseph Brachex (n° 142) a pour marraine Louise de Bons, épouse du capitaine Joris, au service de France. Quant à Michel Hyacinthe Coppex, ses parrain et marraine sont Hyacinthe de Nucé et son épouse. Le clientélisme s'avère un moyen sûr et efficace de protéger et d'assurer un avenir à ces enfants défavorisés par les circonstances de leur naissance.

Les familles d'origine étrangère, installées en Valais, utilisent aussi les relations de clientèle pour accélérer leur intégration et asseoir leur position dans la société valaisanne. Joseph Antoine Duc (n° 446), dont le père est savoyard, a pour parrain un ancien châtelain et Joseph Saillen (n° 269), dont la mère est fribourgeoise, l'illustre Valentin Sigristen, futur grand bailli de la République du Valais<sup>429</sup>. Il est intéressant de constater que ce dernier joue le rôle de parrain pour deux recrues de notre liste: la première fois à Saint-Maurice, en 1774, lorsqu'il est gouverneur de cette ville, pour Joseph Saillen, et la seconde fois en 1783 à Ernen, alors qu'il est banneret du dizain de Conches, pour Antoine Imhof (n° 385). Les relations se nouent au gré des charges de cet homme politique influent.

Les relations de clientèle se tissent verticalement entre des individus de milieux sociaux différents, comme nous venons de le voir. Mais des liens se nouent aussi entre des individus d'un même milieu. C'est ainsi que l'Italien Antoine Janer choisit pour parrain et marraine de son fils, Joseph Antoine (n° 65), un couple de Lucernois. Nous ne pouvons en déduire que ces étrangers ont eu une influence quelconque sur le choix du jeune Janer de s'engager. En revanche, ce cas illustre un mécanisme de solidarité entre deux familles étrangères dans un même lieu.

Parmi les familles influentes du pays, nous retrouvons ces mêmes relations de solidarité entre gens d'un même milieu. Benjamin Bertrand (n° 131) est le filleul du banneret de Preux et de Louise de Quartéry. Ce jeune homme fait partie de la bonne société de Saint-Maurice et, jouissant de solides relations, il se fait vite

<sup>428</sup> Il s'agit de Jean Maurice Avanthey (n° 318), Pierre Berthoud (n° 26), Joseph Brachex (n° 142), Michel Hyacinthe Coppex (n° 128), Jean Joseph Rouiller (n° 249). Quant à Georges Formaz (n° 251), il est légitimé par le mariage de ses parents un mois et demi après sa naissance.

<sup>429</sup> Jacques Valentin Sigristen (1733-1808), Banneret de Conches à plusieurs reprises entre 1767 et 1798, trésorier général en 1771, gouverneur de Saint-Maurice en 1773 et 1774, il est nommé secrétaire d'Etat en 1785 puis grand bailli de 1790 à 1798. Membre de la Chambre d'administration en 1799, il est grand châtelain de Conches de 1802 à 1805, puis conseiller d'Etat en 1807. Voir à son sujet: Hans Anton von ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis, 1388-1798», in *BWG*, 23 (1991), p. 541-572.

remarquer par Derville-Malécharde. Lorsqu'une place de sous-lieutenant se libère au sein du Bataillon valaisan, c'est donc tout naturellement qu'on la lui propose<sup>430</sup>. Joseph Dupré (n° 274) a pour parrain le châtelain Louis Gaspard de Quartéry. Lorsque l'on sait que le père de notre recrue est bourgeois de Saint-Maurice, on peut aisément imaginer que les relations entre les deux hommes se sont nouées dans le cadre politique de l'exercice de leurs droits de bourgeoisie. Enfin Louis Rappaz (n° 1), jeune homme issu d'une famille en vue de Saint-Maurice, a, lui aussi, pour parrain un membre de l'illustre famille de Quartéry.

A la lumière de ces exemples, nous observons que les familles influentes cultivent à la fois une clientèle dans leur milieu et en dehors de leur propre clan, ce qui permet d'étendre leur influence, mais aussi de briser peut-être certaines solidarités claniques locales. Nous avons commenté ici les exemples de parrains et marraines qui nous paraissent les plus significatifs et les plus intéressants. Bien entendu, notre liste en contient d'autres. Mais, si parfois le choix des parrains et marraines nous aide à mieux cerner les raisons de l'engagement du soldat, il faut bien avouer qu'il ne nous autorise pas à tirer des conclusions définitives. En revanche, il illustre clairement le fonctionnement des solidarités verticales dans une société d'Ancien Régime, ce processus de clientèle s'ajoutant au poids du clan et de la famille, et montre l'emprise de l'aristocratie seigneuriale sur ses paysans.

Notre liste offre encore quelques indications intéressantes sur la société valaisanne de l'époque. Tout d'abord, les actes de mariage, lorsque nous avons pu en retrouver la trace dans les registres des paroisses, portent très souvent la mention «dispense car consanguins»<sup>431</sup>. Cela s'explique par le fait que les familles de nos soldats valaisans sont issues de petits hameaux où tout le monde se connaît, où tous sont cousins. Un jeune homme ne va pas toujours chercher très loin sa promise! Si ces relations de cousinage ne sont pas toujours faciles à prouver, car il faudrait, pour cela, reconstituer des familles entières, elles n'en sont pas moins certaines. La liste les laisse parfois entr'apercevoir. Par exemple, Eugène Michellod (n° 501), fils de Jean Pierre et de Marie Madeleine Pélissier, tous deux de Verbier, est sans aucun doute possible très proche parent de Jean Pierre Michellod (n° 497), fils de Jean Pierre et de Cécile Pélissier, tous deux de Verbier également. Les pères de ces deux recrues sont bien deux personnes différentes: il ne s'agit donc pas de demi-frères, mais de cousins. Le cas des Mathieu et des Zumoffen à Albinen est similaire. Jean Mathieu (n° 493) est baptisé le 2 mai 1783 à Albinen; ses parents sont Jean et Barbe Mathieu, son parrain Joseph Zumoffen, banneret, et sa marraine Anne Mathieu, épouse de Nicolas Zumoffen. De son côté, Nicolas Zumoffen (n° 491) est baptisé, quelques jours plus tard, le 31 mai 1783, toujours à Albinen; ses parents sont Nicolas Zumoffen et Anne Mathieu, sans doute la marraine de Jean Mathieu cité plus haut.

<sup>430</sup> Paris, A.E., fonds Correspondance politique, Valais supplément, vol. 10, p. 228: *lettre du Grand Bailli Augustini à Derville-Malécharde, chargé d'affaires français en Valais, Sion 5 janvier 1807*. Il est précisé que ce jeune homme est le frère de Madame Wolff, que le chargé d'affaires connaît (il s'agit de Roselyne Cécile Bertrand, épouse d'Alexis de Wolff, voir *Le portrait valaisan*, p. 234), et un ami de M. Blanc, adjudant-major au Bataillon valaisan.

<sup>431</sup> C'est le cas du mariage entre Pierre François Bender et Catherine Roduit, de Saxé, parents de Joseph Bender (n° 24), de Symphorien Bender et de Marie Catherine Roduit, parents de Jean Joseph Bender (n° 324), et de Georges Gaudin, de Blighnoud, et d'Elisabeth Beney, parents des frères André (n° 357) et Eugène (n° 537) Gaudin. Une enquête systématique montrerait à quel point les mariages étaient consanguins dans ces microcosmes des vallées alpines. Dans notre liste ne figurent que quelques exemples.

Ces deux exemples illustrent les relations très proches qui existent entre les familles et clans d'un même lieu. Ils nous montrent aussi que des cousins, élevés sans doute ensemble, s'engagent aussi de conserve au Bataillon valaisan. Et non seulement les cousins, mais aussi les frères s'enrôlent ensemble, puisqu'au travers de notre liste, nous avons recensé vingt et un cas de frères au Bataillon valaisan<sup>432</sup>. En temps normal, nous aurions pu en déduire un effet d'émulation, un désir de vivre l'aventure du service étranger en famille, entre frères, cousins et amis. Mais au vu des conditions particulières du recrutement du Bataillon valaisan, il serait trop risqué de s'aventurer sur ce terrain. En effet, aucune source ne nous dit si ces frères ou ces cousins se sont engagés librement ou s'ils ont été plus ou moins contraints à partir. Malgré tout, ces jeunes gens se connaissent bien, et nous pouvons aisément les imaginer s'entraider, mais aussi fomenter des complots au sein du Bataillon. Ainsi, les frères Chevrier désertent ensemble de La Jonquière, de même que les frères Huber et Kreuzer, qui tentent de fuir au sein d'un groupe de vingt et un déserteurs. Nous parlerons plus loin de ces désertions<sup>433</sup>.

Bornons-nous à remarquer ici à quel point les relations familiales et surtout les rapports claniques forment la puissante trame de la société valaisanne. S'y ajoute le jeu des clientèles. Héritage, en quelque sorte, des liens verticaux de la société féodale, le clientélisme est un atout de la classe dirigeante. Il lui sert à accroître son pouvoir en élargissant socialement son influence pour mieux contrebalancer la puissance des clans. L'aristocratie se crée un réseau de relations à travers toutes les couches de la société, y compris parmi les étrangers à la communauté. Ce lien contribue d'ailleurs fortement à l'intégration de ces nouveaux arrivants. Le phénomène du clientélisme se développe surtout dans les villes et bourgs d'une certaine importance, tels Sion, Sierre ou Martigny, alors que l'influence du clan est prédominante dans les villages des vallées alpines. La société valaisanne offre l'image de bien d'autres de ces sociétés d'Ancien Régime, en partie repliées sur elles-mêmes à cause, ici, du milieu géographique.

Qu'en est-il de notre ambition à déterminer les raisons de l'engagement des soldats au Bataillon valaisan? Un peu moins de la moitié de nos recrues ont été enrôlées sous la contrainte. Pour les autres, on ne peut pas dire que ce sont les facteurs économiques qui s'avèrent déterminants, même s'ils forment l'arrière-plan, plus ou moins conscient, de ces motivations. Le déclic qui pousse à s'engager au

<sup>432</sup> Il s'agit de Jean Gaspard (n° 183) et Constantin (n° 215) Berod; de Jean Maurice (n° 144) et Jean Louis (n° 213) Borrat; de Pierre Antoine (n° 437) et Jean Théodore (n° 438) Chevrier; de François Louis (n° 216) et Jean Joseph (n° 632) Cornu; de Jean Joseph (n° 184) et Jacques (n° 256) Cretton; d'Ignace (n° 185) et Joseph (n° 189) Emonet; de Maurice (n° 170) et Pierre Joseph (n° 568) Gattlen; d'André (n° 357) et Eugène (n° 537) Gaudin; de Gaspard (n° 66) et Ignace (n° 58) Huber; de Benoît (n° 94) et Pierre (n° 97) Imhof; d'Ignace (n° 473) et Antoine (voir parmi le corps des officiers) Kämpfen; d'André (n° 416) et Jean Joseph Jérôme (n° 417) Kreuzer; de Christian (n° 421) et Jean Joseph (n° 422) Lorenz; d'Ignace (n° 402) et Jean Joseph (n° 403) Mangold; d'Ignace (n° 191) et Jean (n° 645) Meithyaz; de Bernard (n° 542) et Martin (n° 40) Moix; d'Antoine (n° 597) et Pierre (n° 343) Morard; de Jean François (n° 47) et Pierre Joseph (n° 284) Vergères; de Claude (n° 316) et Jean Maurice (n° 312) Voëffray; d'Antoine (n° 450) et Michel Antoine (n° 449) Vuadens; de Nicolas (n° 609) et Jean (n° 612) Vespy.

<sup>433</sup> A titre d'anecdote, remarquons encore que cinq recrues de notre liste sont des jumeaux. Joseph Eugène Gasser (n° 541) a un frère jumeau prénommé Barthélemy; Jean Ignace Gattlen (n° 67) a un frère jumeau prénommé Jean Nicolas; Alexis Lange (n° 126) a un frère jumeau prénommé Ignace; Jean Georges Schmid (n° 57) a un frère jumeau prénommé Jean Joseph et Pierre Joseph Sernieux (n° 286) a une sœur jumelle prénommée Marie Véronique. Comme nous n'avons aucune information sur la viabilité de l'autre jumeau, il est difficile d'en tirer des conclusions générales.

service étranger dans une société pauvre, fruste, mais non misérable, vient surtout de l'environnement relationnel<sup>434</sup>.

Le rôle de la profession du père ou d'un parent proche<sup>435</sup>, l'influence des parains et marraines, en particulier lorsqu'ils appartiennent à l'aristocratie – pivot du service étranger –, les liens de cousinage au sein du clan qui invitent à partir à l'aventure entre contemporains, l'associabilité de certains: voilà ce qui incite les jeunes Valaisans au départ à l'armée. Nous pensons l'avoir montré chaque fois que la documentation le permettait. Il est difficile d'aller plus loin. Vouloir à toute force établir, par exemple, un lien systématique entre les revenus familiaux de la recrue et la cause de son engagement n'approcherait que de très loin la réalité des motivations de ce type d'émigration particulière qu'est le service étranger. Sans compter qu'une telle enquête comptable est totalement impossible à entreprendre en Valais, en l'absence de documents fiscaux ou cadastraux. D'ailleurs aucune statistique, si fine soit-elle, ne pourra jamais percer le mystère des consciences.

## **2. Le Bataillon valaisan, un type d'émigration pour la population valaisanne**

Les sources dont nous disposons sur le Bataillon valaisan au service de Napoléon nous permettent d'étudier la répartition géographique des recrues au sein de ce corps. Le registre de compagnie de Vincennes 23 YC 182 précise pour chaque soldat son lieu de naissance, le dizain – le registre utilise le terme de canton – dans lequel il se trouve et le domicile de la recrue au moment de l'engagement: pour nos soldats, le lieu de naissance et le domicile sont toujours identiques. Pour retrouver les soldats dans les registres de baptêmes, nous nous sommes basés sur le lieu de naissance du soldat. Mais très vite, cette information donnée par le registre de compagnie s'est révélée approximative, voire inexacte: le soldat pouvait très bien donner comme lieu de naissance le chef-lieu du dizain et avoir été baptisé en réalité dans une autre paroisse de ce même dizain ou d'un autre.

En conséquence, nous avons choisi la paroisse comme unité de référence pour déterminer l'origine géographique de nos soldats. Si paroisses et communes coïncident souvent, ce n'est pourtant pas toujours le cas. Ainsi, dans le dizain de Brigade, il y a la commune de Brigade et la paroisse de Glis. D'autres lieux sont devenus des paroisses tardivement, comme par exemple Chamoson qui, pour la période qui nous intéresse, dépend encore de la paroisse d'Ardon. La géographie politique du Valais est mouvante; pour ne pas entrer dans des détails qui compliqueraient trop notre propos et pour avoir un point de comparaison valable pour toutes les époques, nous avons choisi de garder la répartition géographique actuelle, en pointant les quelques changements qui existaient en 1802.

### *La répartition géographique*

Le tableau n° 2 illustre la répartition des soldats au sein du Bataillon valaisan, suivant le critère géographique. Cette répartition porte sur les 479 soldats qui ont pu être identifiés dans les registres paroissiaux. Pour chaque dizain, nous avons noté les paroisses où les soldats ont été retrouvés. A la lumière de ce tableau, la pré-

<sup>434</sup> «Le mercenariat serait en fait déterminé par une configuration très locale d'un ensemble varié de facteurs, économiques ou non, liés à des situations familiales, villageoises particulières», Alain MAEDER, *Approche micro-historique du mercenariat de deux villages neuchâtelois au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'exemple de Cressier*, rapport intermédiaire de recherches de l'Institut d'histoire, Neuchâtel, 1992, p. 10. Nous remercions Monsieur le professeur Philippe Henry, de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, de nous avoir transmis ce document.

<sup>435</sup> D'après Alain Maeder également, «d'autres relations sont plus pertinentes que le lien père-fils» et notamment la relation avunculaire. *Idem*, p. 13.

pondérance des hommes originaires des dizains du Bas-Valais et du Valais central est tout à fait évidente. Ce sont les dizains d'Entremont, de Monthey et de Sion qui réunissent le plus d'hommes au Bataillon valaisan. Si ce dernier résultat n'apparaît pas clairement dans le tableau n° 2, qui donne seulement vingt-quatre hommes originaires de Sion, n'oublions pas qu'en 1802 les communes de Vétroz et Nendaz, actuellement dans le district de Conthey, et d'Ayent, aujourd'hui dans celui d'Hérens, viennent grossir la population de Sion. Il faut donc revoir à la hausse le nombre de recrues originaires du dizain de Sion, qui passe à 66 recrues. Ces quelques aménagements territoriaux entre hier et aujourd'hui ne changent rien au fait que le Bataillon valaisan est majoritairement composé d'hommes du Bas-Valais et du Valais central, puisque ces deux régions réunissent 73% des soldats.

Au vu des mécanismes du recrutement du Bataillon valaisan, exposés plus haut, ces chiffres ne nous étonnent guère. D'après l'article premier du décret du Conseil d'Etat du 19 février 1807, «les dizains doivent faire recruter dans chacune de leurs communes afin de parvenir à ce que chaque dizain et chaque commune fournissent des hommes librement et volontairement enrôlés à rate de sa population». Le recrutement du Bataillon valaisan s'effectue alors en proportion du nombre de députés que chaque dizain envoie à la Diète: pour quatre députés à la Diète, le dizain doit enrôler un contingent de 80 hommes, pour trois députés, 60 hommes et pour deux députés 40 hommes<sup>436</sup>, soit 20 hommes par député. C'est aux conseils des dizains de prendre toutes les mesures convenables pour la bonne exécution de cet arrêté et de fixer le quota d'hommes par commune.

Pour mieux comprendre ces mécanismes, prenons l'exemple du dizain d'Entremont. Représenté à la Diète par quatre députés, il doit, en conséquence, lever 80 hommes pour le Bataillon valaisan, répartis entre les six communes qui le composent, en fonction de leur population. Or, seul le recensement de la population valaisanne, effectué en octobre 1802, fait état du nombre d'habitants par commune, chiffre qui sans doute a augmenté au moment de la levée du Bataillon. Le conseil du dizain d'Entremont ordonne alors aux curés de toutes les paroisses du dizain de dresser, «dans la huitaine sous leur serment», l'état de la population de leurs communes, afin de corriger, s'il y a lieu, la répartition des 80 hommes à enrôler<sup>437</sup>. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé ces listes. Le recensement de 1802 reste donc notre seul moyen d'évaluer la population valaisanne par commune et par dizain.

Mais les données de ce recensement sont à prendre avec précaution, car elles s'avèrent tout à fait inexactes pour certains lieux. Il n'y a, par exemple, aucun résultat pour les vallées de Conches et de Saas, et les chiffres qui figurent dans le recensement sont en réalité ceux du recensement de 1798<sup>438</sup>. En revanche, les listes de la population du Bas-Valais sont plus complètes. Ces listes nous confirment que Sion, Entremont, Martigny et Monthey sont des dizains à forte popula-

<sup>436</sup> AEV, fonds Médiation, *Comptes, signalements, abscheid, instructions*, vol. M61, p. 9: *arrêté du Conseil d'Etat relatif au recrutement, 12 février 1807*. Voir aussi Paris, A.E, *Correspondance politique, Valais*, vol. 8, p. 147: *arrêté du conseil d'Etat, 19 février 1807*.

<sup>437</sup> AEV, SE 14/10/5: *lettre de Joris, président du dizain d'Entremont, au Grand Bailli, Orsières 18 mars 1807*.

<sup>438</sup> Bernard TRUFFER, «Les recensements de la population, source intéressante pour le généalogiste», in *Association valaisanne d'études généalogiques*, 3 (1993), p. 23.

tion<sup>439</sup>. Quant aux communes de Bagnes, Martigny et Sion, elles figurent parmi les plus peuplées du pays<sup>440</sup>.

De tels résultats ne nous étonnent guère, et le recensement de 1802, dans la mesure où il est fiable, confirme le fait que le Bas-Valais et le Valais central sont plus peuplés que le Haut-Valais et qu'ils doivent, en conséquence, fournir plus d'hommes au Bataillon. Pour ne rien arranger, les communes du Haut-Valais font montre d'une grande hostilité à l'égard de la France et de ce recrutement. Cet état d'esprit explique aussi la faible présence des Haut-Valaisans dans le Bataillon.

Nous constatons que toutes les communes de tous les dizains ne sont pas représentées dans le tableau n° 2, ce qui donne à penser que certaines ne sont pas parvenues à enrôler des hommes pour le Bataillon valaisan. Mais il semble qu'il y ait une certaine différence entre les affirmations des dizains et des communes et la réalité qu'illustre notre tableau.

Prenons encore une fois l'exemple du dizain d'Entremont. Au mois de juin 1807, Joris, le vice-président de ce dizain, annonce que le contingent pour Entremont est complet et il en donne le détail suivant<sup>441</sup>: la commune de Vollèges donne sept hommes et celle d'Orsières dix-neuf. La commune de Bourg-Saint-Pierre vient de compléter son contingent de quatre hommes avec un certain Voëffray, originaire de Saint-Maurice<sup>442</sup>. Il en va de même pour celle de Sembrancher, avec un total de cinq hommes et demi. Bagnes, dont le contingent est normalement fixé à trente-quatre hommes et demi, en a, pour l'instant, seulement trente-trois au corps, et la commune de Saint-Maurice doit fournir, en partie du moins, le trente-quatrième soldat. Quant à la commune de Liddes, elle a pour l'instant onze hommes au corps, et doit en fournir treize au total. Elle affirme avoir engagé les deux hommes qui lui manquent, mais ceux-ci le contestent fermement.

Selon les chiffres énoncés par le vice-président Joris, le contingent du dizain d'Entremont s'élèverait à environ 82 hommes; d'après le tableau n° 2, le dizain d'Entremont n'a que 64 hommes au Bataillon valaisan. Mais on peut penser que les hommes de ce dizain sont répartis dans d'autres dizains et communes; comme le démontre la lettre citée ci-dessus, les communes s'allient parfois pour fournir des hommes ou participent ensemble à l'envoi d'un homme. Cela voudrait dire alors qu'environ dix-huit hommes enrôlés par le dizain d'Entremont sont levés par d'autres communes, ce qui nous paraît un peu excessif. Et que dire de la commune de Vollèges qui, toujours selon le sieur Joris, a envoyé sept hommes au corps, alors que, dans notre liste de soldats, aucun n'est originaire de Vollèges, ni parmi les 479 identifiés dans les registres paroissiaux, ni parmi les 167 introuvables dans ces mêmes registres. S'il nous semble cependant tout à fait improbable que le vice-président Joris mente, force est de constater qu'il nous est bien difficile d'expliquer un tel phénomène. Peut-être les hommes de Vollèges, une fois arrivés au corps, ont-ils été congédiés, parce qu'inaptes au service. Peut-être aussi ne sont-ils jamais arrivés, ayant refusé de partir ou déserté en route. Aucun document ne vient confirmer ou contredire ces hypothèses.

<sup>439</sup> Population du dizain de Sion: 8306 âmes; du dizain d'Entremont: 7800 âmes; du dizain de Martigny: 5802 âmes; du dizain de Monthey: 5782 âmes. Voir LÉO MEYER, *Les Recensements de la population du canton du Valais de 1798 à 1900*, Berne, 1908 (Extrait du journal de statistique suisse, 44<sup>e</sup> année), p. 28.

<sup>440</sup> La commune de Bagnes compte 3201 âmes, celle de Martigny 2409 et celle de Sion 2247. *Idem*, p. 26.

<sup>441</sup> AEV, SE 14/10/7: *lettre du président Joris, vice-président du dizain d'Entremont, au Grand Bailli de Sépibus, Orsières 11 juin 1807*.

<sup>442</sup> Il s'agit sans doute de Jean Maurice Voëffray (n° 312), de Saint-Maurice, entré au Bataillon le 27 avril 1807, en même temps que son frère Claude Voëffray (n° 316).

La répartition géographique des hommes au sein du Bataillon valaisan est changeante: les hommes meurent, sont congédiés, désertent. Les communes et les dizains voient alors leur contingent de départ, formé avec tant de difficultés, se réduire comme peau de chagrin. Certaines communes, comme nous l'avons vu, fraudent pour se sortir de ce mauvais pas et engagent des étrangers, qui eux aussi désertent ou sont chassés. La répartition illustrée par le tableau n° 2 pourrait s'apparenter à un instantané photo: elle correspond à une réalité dans un moment donné. Quelques instants plus tard, l'image est déjà autre.

Mais ces quelques considérations ne remettent pas en cause le fait que la répartition géographique du Bataillon valaisan illustre, à son échelle, la répartition et les particularités de la population valaisanne.

## **Tableau n° 2: la répartition géographique des recrues du Bataillon valaisan<sup>443</sup>**

*Le Bas-Valais: 201 recrues, soit 42%*

### **District de Monthey: 60 recrues.**

Choëx: 1  
Collombey: 3  
Monthey: 12  
Muraz: 3  
Troistorrents: 17  
Val d'Illicz: 16  
Vouvry: 8

### **District de Saint-Maurice: 42 recrues.**

Outre-Rhône: 6  
Saint-Maurice: 27  
Salvan: 9

### **District d'Entremont: 64 recrues.**

Bagnes: 30  
Bourg-Saint-Pierre: 1  
Liddes: 10  
Orsières: 20  
Sembrancher: 3

### **District de Martigny: 35 recrues.**

Bovernier: 2  
Fully: 6  
Martigny: 16  
Riddes: 5  
Saillon: 1  
Saxon: 5

<sup>443</sup> Pour les raisons que nous exposons dans le texte, nous avons choisi de garder la répartition géographique actuelle. Notons cependant que, selon l'article 17 de la constitution du 30 août 1802, qui érige le Valais en République indépendante, le pays est divisé en douze dizains: Conches, Brigue, Viège, Rarogne et Mörel, Loèche, Sierre, Sion (dans les limites de son district actuel, avec en plus les communes de Nendaz, Veysonnaz et Salins), Hérémece (district actuel avec en moins les mêmes communes), Martigny, Sembrancher, Saint-Maurice et Monthey. Les six premiers dizains ont repris les limites qu'ils avaient en 1797. Sion gagne trois communes qui, en 1798, avaient été jointes au district d'Hérémece. Rappelons encore qu'en 1798, sous le régime de la République Helvétique, les sept dizains qui gouvernaient le Valais sont transformés en douze districts sans aucune souveraineté. Avec la constitution de 1802, les districts retrouvent leur ancienne dénomination de dizain. Voir BIDERBOST, *Die Republik Wallis*, p. 157-158 et MEYER, *Les Recensements de la population du canton du Valais*, p. 26.

**Valais Central: 150 recrues, soit 31%**

**District de Conthey<sup>444</sup>: 35 recrues.**

Ardon: 10  
Conthey: 17  
Nendaz: 8

**District de Sion: 24 recrues.**

Bramois: 1  
Grimisuat: 5  
Savièse: 9  
Sion: 4  
Sion *Extra muros*: 5

**District d'Hérens: 52 recrues.**

Ayent<sup>445</sup>: 17  
Evolène: 5  
Hérémece: 12  
Mase: 4  
Nax: 2  
Saint-Martin: 6  
Vex: 6

**District de Sierre: 39 recrues.**

Anniviers-Vissoie: 16  
Chalais: 1  
Lens: 12  
Mollens (Saint-Maurice-de-Laques): 5  
Sierre: 3  
Venthône: 2

**Haut-Valais: 128 recrues, soit 27%**

**District de Loèche: 26 recrues.**

Albinen: 2  
Erschmatt: 5  
Loèche: 6  
Loèche-les-Bains: 2  
Salquenen: 4  
Tourtemagne: 6  
Varonne: 1

<sup>444</sup> Ce dizain n'existe pas en 1802. Les communes qui le forment actuellement sont réparties à l'époque entre le dizain de Martigny, qui comprend Chamoson et Ardon, et le dizain de Sion, qui possède alors Nendaz, Conthey et Vétroz. MEYER, *Les Recensements de la population du canton du Valais*, p. 26-27.

<sup>445</sup> En 1802, cette commune fait partie du dizain de Sion.

**District de Viège: 19 recrues:**

Embd: 1  
Grächen: 1  
Saint-Nicolas: 4  
Stalden: 2  
Törbel: 3  
Viège: 4  
Visperteminen: 1  
Zermatt: 3

**District de Brigue: 23 recrues.**

Glis-Brigue: 7  
Mund: 5  
Naters: 11

**District de Rarogne: 34 recrues.**

Eischoll: 6  
Mörel (Rarogne oriental): 14  
Niedergesteln: 2  
Rarogne: 6  
Unterbäch: 6

**District de Conches: 26 recrues.**

Bellwald: 4  
Biel: 2  
Ernen: 4  
Fiesch: 2  
Münster: 4  
Niederwald: 4  
Obergesteln: 1  
Reckingen: 5

*L'émigration militaire valaisanne: essai de quantification*

Le service étranger fait partie intégrante de l'histoire valaisanne. On serait même tenté parfois de penser que la population valaisanne a été lourdement ponctionnée par cette activité. Mais jusqu'à ce jour, aucune source ne permettait de chiffrer le service étranger valaisan, ni de connaître, par exemple, le nombre des départs dans une commune, proportionnellement au nombre total d'hommes de cette même commune. Une fois encore, le Bataillon valaisan au service de Napoléon marque l'exception dans ce domaine; les sources mises à notre disposition offrent la possibilité, en effet, de tenter un essai de quantification du service étranger en Valais.

D'après le tableau n° 2, le Bataillon valaisan est composé à 42% de recrues bas-valaisannes; les dizains d'Entremont et de Monthey fournissent à eux deux 124 hommes. Selon le tableau n° 3, 222 soldats, parmi nos 479 individus, sont nés entre 1782 et 1786, soit 46%. Notre étude va donc porter sur ces cinq années et sur les communes des deux dizains d'Entremont et de Monthey; nous voulons comparer le nombre d'hommes qui se sont enrôlés dans ces communes et dans ces années au service étranger avec celui des naissances de garçons, pour ces mêmes années et dans ces mêmes communes. En comparant les naissances mâles et les enrôlements au Bataillon, nous espérons ainsi avoir une vision plus claire de ce qu'impliquait concrètement le service étranger pour les communes valaisannes.

Tableau n° 3: lieux d'origine et années de naissance des soldats valaisans<sup>446</sup>

	Bas-Valais			Valais Central							Haut-Valais						
	Mo	SM	E	Ma	Tp	Ct	Sn	H	Si	Tp	L	V	B	R	C	Tp	Tg
1744		1			1												1
1754														1		1	1
1758															1	1	1
1759												1				1	1
1760											1					1	1
1761		1			1												1
1763													1			1	1
1764	1	1			2				1	1							3
1765	1		1		2		1			1							3
1766	1				1												1
1767							1			1							1
1768								1		1	1					1	2
1769								1		1				1		1	2
1770	1	2			3									1		1	4
1771			1		1		2	1	3	2						2	6
1772	1				1	1	1			2							3
1773	1		2		3		1	3	1	5	3	1				4	12
1774	2	2	2	1	7			1		1		1			1	2	10
1775		1	1	2	4	1				1					1	1	6
1776		1	1	1	3	2				2				2		2	7
1777	2	2	1		5	2		5		7	1		1	1	2	5	17
1778	2	3	1	1	7	1		3	1	5			1	1		2	14
1779	3		1	1	5	2	1	1		4	3	2	1	1		7	16
1780	2	3	4	1	10	2		4	2	8	1	2			1	4	22
1781	2		6	3	11	1			2	3	1	2	2	3	2	10	24
1782	5	4	4	4	17	4	2	5	4	15	1	2	2	1	1	7	39
1783	8	3	6	3	20	2	2	4	5	13	6	2	3	4	3	18	51
1784	2	4	6	5	17	3	2	5	5	15	1	2	1	7	2	13	45
1785	9	3	9	1	22	5	4	7	4	20	2	2	1	2	4	11	53
1786	3	1	9	2	15	3	1	3	3	10	1		2	4	2	9	34
1787	6	5	4	5	20	3		4	5	12	2		1	2	2	7	39
1788	5	3	1	3	12	2	6	1	2	11		1	3	3	4	11	34
1789	2		1	1	4	1	3	2	2	8		1	2			3	15
1790	1	1	1	1	4								2			2	6
1791		1	1		2												2
1792			1		1												1
	60	42	64	35	201	35	24	52	39	150	26	19	23	34	26	128	479

Mo = Monthey, SM = Saint-Maurice, E = Entremont, Ma = Martigny, Sn = Sion, Ct = Conthey, H = Hérens, Si = Sierre, L = Loèche, V = Viège, B = Brigue, R = Rarogne, C = Conches

Tp = Total partiel

Tg = Total général

■ Années choisies pour estimer l'émigration militaire dans les dizains de Monthey et d'Entremont

<sup>446</sup> Ce tableau porte toujours sur les 479 soldats qui ont été identifiés dans les registres de baptêmes.

Dans le dizain d'Entremont, la commune de Bagnes donne trente hommes au Bataillon valaisan: c'est la commune valaisanne qui fournit le plus de recrues à ce corps. Sur ces trente hommes, dix-neuf sont nés entre 1782 et 1786<sup>447</sup> et s'engagent dans le Bataillon. Or pour ces années, le total des naissances de garçons s'élève à 194 individus<sup>448</sup>. À Bourg-Saint-Pierre, un seul homme s'engage pour cette commune et il n'est pas né dans la période étudiée<sup>449</sup>. Quant aux naissances de garçons, elles s'élèvent à vingt-trois entre 1782 et 1786<sup>450</sup>. Dix hommes de la commune de Liddes s'enrôlent au Bataillon valaisan, dont trois sont nés dans les années qui nous concernent<sup>451</sup>; pour ces mêmes années, cette commune totalise 89 naissances mâles<sup>452</sup>. La commune d'Orsières, de son côté, fournit un contingent de vingt recrues, dont neuf sont nés dans les années qui nous intéressent<sup>453</sup>, contre 111 naissances mâles<sup>454</sup> à la même époque. Trois hommes de Sembrancher partent au Bataillon et, par chance, tous les trois sont nés entre 1782 et 1786<sup>455</sup>. On compte trente-cinq naissances de garçons à cette même époque et dans cette même commune<sup>456</sup>. Enfin, aucun homme de la commune de Vollèges ne s'enrôle au Bataillon valaisan. Par contre, cinquante-deux individus mâles naissent dans les cinq années choisies<sup>457</sup>.

Au terme de ces calculs, la population mâle du dizain d'Entremont s'élève à 504 individus mâles pour les années 1782 à 1786. Mais ce chiffre ne peut être pris comme tel, car il faut encore estimer le taux de mortalité infantile (de la naissance à un an), ainsi que celui de mortalité juvénile (de un à dix ans).

Pour ce faire, nous avons choisi deux paroisses, celle de Bourg-Saint-Pierre dans le dizain d'Entremont et celle de Muraz dans celui de Monthey. Les curés de ces paroisses ont pris soin de noter en marge de l'acte de baptême, la date des décès des enfants de la paroisse. Quarante et un enfants naissent à Bourg-Saint-Pierre entre 1782 et 1786, vingt-trois garçons et dix-huit filles. Sur ce total, six

<sup>447</sup> Ces dix-neuf hommes se répartissent de la manière suivante. Trois sont nés en 1782: il s'agit de Célestin Luisier (n° 499), d'Eugène Michellod (n° 501) et de Joseph Etienne Nicollier (n° 223). Quatre sont nés en 1783: il s'agit de Michel Carron (n° 231), de Maurice Fellay (n° 227), de Pierre Jérémie Michaud (n° 500) et de Dominique Michellod (n° 219). Deux sont nés en 1784: il s'agit de Joseph Etienne Magnin (n°503) et de Jean Pierre Michellod (n° 479). Cinq sont nés en 1785: il s'agit de Pierre Joseph Bruchez (n°236), de Pierre Maurice Bruchez (n° 238), d'Ignace Corthay (n°221), d'Etienne Augustin Fellay (n° 237) et de Joseph Magnin (n° 232). Cinq enfin sont nés en 1786: il s'agit de François Joseph Besse (n°230), de François Joseph Fellay (n° 233), de Pierre Joseph Filliez (n° 234), de Jean Pierre Masson (n° 226) et de Jacques Etienne Masson (n° 498).

<sup>448</sup> Trente garçons naissent dans la commune de Bagnes en 1782, quarante-quatre en 1783, vingt-huit en 1784, quarante-huit en 1785 et quarante-quatre en 1786.

<sup>449</sup> Il s'agit de Joseph Balleys (n° 197), baptisé le 4 janvier 1780.

<sup>450</sup> Cinq garçons naissent dans la commune de Bourg-Saint-Pierre en 1782, quatre en 1783, cinq en 1784, six en 1785 et trois en 1786.

<sup>451</sup> Il s'agit de Cyprien Jaquemettaz (n°179), né en 1783, d'Augustin Darbellay (n° 373), né en 1785 et de Nicolas Pierre Petit (n° 25), né en 1786.

<sup>452</sup> Seize garçons sont nés en 1782, seize en 1783, dix-neuf en 1784, vingt et un en 1785 et dix-sept en 1786.

<sup>453</sup> Mathieu Michellod (n°228) est né à en 1782 et Georges Formaz (n° 251), en 1783. Nicolas Gaillard (n° 306) et Emmanuel Nicolas Rosset (n°76) sont nés en 1784, Antoine Duay (n° 75), Bruno Formaz (n° 80) et Antoine Tissierres (n° 377) en 1785 et, enfin, Jean Joseph Hubert (n° 74) et Jean Pittier (n° 193) en 1786.

<sup>454</sup> Quatorze garçons naissent dans cette commune en 1782, vingt-cinq en 1783, dix-neuf en 1784, trente-trois en 1785 et vingt en 1786.

<sup>455</sup> Gaspard Delasoye (n° 190) et Ignace Emonet (n° 185) sont nés en 1784 et Joseph Emonet (n° 189) en 1786.

<sup>456</sup> On comptabilise cinq naissances mâles en 1782 à Sembrancher, six en 1783, huit en 1784, sept en 1785 et neuf en 1786.

<sup>457</sup> Treize garçons naissent à Vollèges en 1782, onze en 1783, huit en 1784, dix en 1785 et dix en 1786.

enfants décèdent entre zéro et deux ans et un enfant à l'âge de huit ans. Le taux de mortalité entre la naissance et l'âge de dix ans est alors de 17%. Dans la paroisse de Muraz, trente-deux enfants naissent durant les années étudiées, seize filles et seize garçons; huit de ces enfants décèdent entre zéro et dix ans, ce qui nous donne un taux de mortalité infantile et juvénile de 25%<sup>458</sup>.

Mais ces chiffres sont bien trop aléatoires pour être pris tels quels et appliqués à toutes les communes de nos deux dizains du Bas-Valais. De plus, rien ne nous autorise à penser que ces prêtres ont noté de manière systématique et exacte les décès des enfants de leur paroisse. Il nous faut alors trouver d'autres exemples pour parvenir à une estimation satisfaisante.

A titre de comparaison, dans la ville Genève, pour les années 1780 à 1797, la mort atteint entre 356 et 370 enfants âgés de zéro à dix ans, pour une population totale de 1000 enfants, ce qui fait un taux de mortalité entre 36 et 37%<sup>459</sup>. Pour le Valais, ce pourcentage doit être revu à la baisse, car il est évident que la mortalité infantile et juvénile est moins importante à la campagne qu'à la ville, d'autant plus qu'aucune épidémie de variole n'est signalée pour les années 1782 à 1786. Une fourchette de 300 à 350 enfants décédés, pour 1000, soit une mortalité (juvénile et infantile) de 30 à 35%, nous paraît plus réaliste. Bien entendu, ce pourcentage est une moyenne, qui fluctue suivant les années. Remarquons, au passage, qu'il ne s'éloigne pas tellement du pourcentage obtenu dans nos deux communes test et plus spécialement dans celle de Muraz.

Si l'on applique ce taux de mortalité à la population d'Entremont pour les années 1782 à 1786, nous obtenons alors une population de 328 à 353 mâles, au lieu des 504 individus de départ. Parmi ces hommes, trente-quatre partent au service étranger; ce qui signifie qu'en Entremont, les hommes qui sont partis au service de Napoléon durant les cinq années étudiées représentent entre 9 et 10% de la population mâle de ce dizain.

Avant de nous lancer dans des conclusions trop hâtives, voyons quels résultats nous obtenons pour le dizain de Monthey. En ce qui concerne la commune de Champéry, non seulement aucune recrue de notre échantillon ne dit en être originaire, mais il n'existe, de surcroît, aucun registre de baptême pour les années 1782 à 1786. Pour la commune de Choëx, un seul homme s'engage et il n'est pas né dans les années qui nous concernent<sup>460</sup>. Par contre neuf garçons naissent à Choëx dans ces mêmes années<sup>461</sup>. La commune de Collombey envoie trois hommes au Bataillon, dont deux sont nés dans la période envisagée<sup>462</sup>. La population mâle de cette commune, née à cette époque, s'élève à quinze individus<sup>463</sup>. Douze hommes de la commune de Monthey s'enrôlent et parmi eux trois sont nés dans les cinq

<sup>458</sup> La mortalité infantile et juvénile de la population de Vallorbe tourne autour d'environ 24%, résultat, somme toute, assez proche du nôtre. Voir Lucienne HUBLER, *La population de Vallorbe du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, 1984, p. 110.

<sup>459</sup> Alfred PERRENOUD, *La population de Genève du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Etude démographique*, t. 1, Genève, 1979, p. 483 et ss.

<sup>460</sup> Il s'agit de Pierre Chappex (n° 118), né le 10 avril 1787.

<sup>461</sup> Deux garçons naissent dans cette commune en 1782, deux en 1783, un en 1784, deux en 1785 et deux en 1786.

<sup>462</sup> Il s'agit de Jean Claude Rouiller (n° 127) et de Maurice Parvex (n° 196). Quant à la troisième recrue originaire de Collombey, il s'agit de Jean Pierre Jeandet (n° 592), né en 1765.

<sup>463</sup> Un garçon naît en 1782, quatre en 1783, trois en 1784, quatre en 1785 et trois en 1786.

années qui nous importent<sup>464</sup>. Quant aux naissances, elles sont de 73 mâles<sup>465</sup>. La commune de Muraz envoie trois hommes au Bataillon, dont un seulement est né entre 1782 et 1786<sup>466</sup>; on compte seize naissances de garçons pour la même époque<sup>467</sup>. Aucune recrue du Bataillon valaisan n'est originaire de la commune de Port-Valais, en revanche, les registres de baptêmes confirment la naissance de vingt garçons dans les cinq années que nous étudions<sup>468</sup>. Nous n'avons pu identifier les sept recrues qui affirment être originaires de la commune de Saint-Gingolph, puisque les registres de baptêmes ne commencent, dans cette paroisse, qu'en 1795<sup>469</sup>. Quant au décompte des naissances de garçons, il est, lui aussi, impossible. De son côté, la commune de Val d'Illiez voit seize de ses ressortissants s'enrôler dans le Bataillon, dont huit naissent dans les années qui nous concernent<sup>470</sup>. On comptabilise 63 naissances de garçons pour ces mêmes années<sup>471</sup>. La commune de Vouvry enrôle huit hommes dont cinq sont nés entre 1782 et 1786<sup>472</sup>, contre une population mâle totale de 56 individus<sup>473</sup>. Dix-sept hommes de la commune de Troistorrens partent au service de France, dont sept sont nés entre 1782 et 1786<sup>474</sup>, alors que pour ces mêmes années les naissances mâles sont au nombre de 58<sup>475</sup>. Enfin, les recrues qui viennent de la commune de Vionnaz n'ont pu être identifiées car, là aussi, il n'existe aucun registre de baptêmes pour la période qui nous préoccupe. Les registres ne débutent qu'en 1800<sup>476</sup>.

Ainsi, entre 1782 et 1786, les naissances masculines du dizain de Monthey totalisent 310 individus. Ce chiffre est bien entendu inexact, puisque nous ne possédons aucune donnée pour les communes de Champéry, Saint-Gingolph et Vionnaz. Toujours est-il que si nous adaptons à ce total le taux de mortalité infantile et

<sup>464</sup> Il s'agit de Jean Pierre Fragnière (n° 18), né en 1782, de Jean Didier ou Désiré Crepin (n° 561), né en 1785 et de Jean Maurice Planche (n° 217), né en 1786.

<sup>465</sup> Quinze mâles naissent dans la commune de Monthey en 1782, seize en 1783, treize en 1784, quinze en 1785 et quatorze en 1786.

<sup>466</sup> Il s'agit de Jean Michel Parvex (n° 622), né en 1785. Quant aux deux autres recrues originaires de Muraz, il s'agit d'Amédée Parvex (n° 619), né en 1777 et de Jean Louis Parvex (n° 124), né en 1781.

<sup>467</sup> Deux garçons naissent en 1782, trois en 1783, quatre en 1784, trois en 1785 et quatre en 1786.

<sup>468</sup> Deux garçons naissent en 1782, cinq en 1783, trois en 1784, quatre en 1785 et six en 1786.

<sup>469</sup> Il s'agit de François Joseph Chaperon (n° 646), de Ferdinand De Rivaz (n° 114), de Joseph Marie Giraudet (n° 553), qui est étranger en réalité, tout comme Jean Grillet (n° 329), de Michel Michat (n° 611), de Louis Perrin (n° 72) et de Joseph Tissot (n° 145) qui est aussi étranger. Comme on le remarque, cette commune a fait appel à de nombreux étrangers pour compléter son contingent.

<sup>470</sup> Il s'agit d'Ignace Trombert (n° 208), né en 1782, de Jean Baptiste Mariétan (n° 143), de Gaspard Berod (n° 183), de Joseph Caillet-Bois (n° 148), de Jean Louis Borrat (n° 213), tous nés en 1783, de Jean Antoine Rey (n° 174), né en 1784, de Jean Maurice Borrat (n° 144), né en 1785 et de Vincent Chappelet (n° 630), né en 1786.

<sup>471</sup> Dix-sept garçons sont nés en 1782, quatorze en 1783, neuf en 1784, quatorze en 1785 et neuf en 1786.

<sup>472</sup> Il s'agit de Christian Bonjean (n° 444), né en 1783, de Michel Hyacinthe Coppex (n° 128), né en 1784, de Joseph Antoine Duc (n° 446), et d'Antoine Vuadens (n° 450), nés en 1785 et de François Primmaz (n° 445), né en 1786.

<sup>473</sup> On compte quatorze naissances de garçons en 1782, neuf en 1783, douze en 1784, huit en 1785 et treize en 1786.

<sup>474</sup> Il s'agit de Jean Meithyaz (n° 645), né en 1782, de Pierre Louis Berrut (n° 175), Pierre François Dave (n° 557) et Jean François Nantermod (n° 180), tous nés en 1783 et de Pierre Joseph Bellon (n° 327), Laurent Gasser (n° 146) et Ignace Meithyaz (n° 191), nés en 1785.

<sup>475</sup> Neuf garçons naissent en 1782, treize en 1783, huit en 1784, douze en 1785 et seize en 1786.

<sup>476</sup> Il existe dix hommes parmi la liste des «non identifiés» qui affirment être originaires de Vionnaz. Il s'agit de François Louis Cornu (n°216) et de son frère Jean Joseph Cornu (n° 632), de Joseph Delcette (n°117), de François Dufour (n° 598), d'Emmanuel Guérin (n° 554), de Joseph Antoine Laune (n° 121), d'André Michaud (n° 555) qui est un étranger engagé par la commune de Vionnaz, de Jacques Rochat (n° 527), de Michel Vanay (n° 139) et de Jean Joseph Vanay (n° 333).

juvénile tel qu'il a été défini plus haut, entre 202 et 217 hommes parviennent à l'âge adulte, et vingt-six s'engagent au Bataillon valaisan, ce qui représente entre 11 et 12% de la population totale.

**Tableau n° 4: récapitulatif des hommes nés entre 1782 et 1786 et enrôlés au Bataillon valaisan, pour les dizains d'Entremont et de Monthey**

	Naissances mâles entre 1782 et 1786	Estimation de la mortalité infantile et juvénile entre 30 et 35 %	Les hommes enrôlés au Bataillon valaisan
<b>Entremont</b>	504 mâles	Entre 328 et 353 mâles	34 hommes soit 9 – 10%
<b>Monthey</b>	310 mâles	Entre 202 et 217 mâles	26 hommes soit 11 – 12%

Au regard de ces estimations, les départs au service étranger pour les années 1782 à 1786 représentent environ 10% de la population masculine des deux dizains d'Entremont et de Monthey, soit une moyenne annuelle de 2%. Mais il ne faut pas oublier que le recrutement du Bataillon valaisan est très spécifique et qu'il se démarque des recrutements habituels; jamais, auparavant, le Valais n'avait dû enrôler autant d'hommes, qui plus est uniquement valaisans. Ces 10% sur cinq ans, apparaissent alors comme un maximum et on peut penser qu'en temps normal, sous l'Ancien Régime, les départs pour le service étranger étaient moindres, aux alentours des 5% peut-être, soit 1% par an, au maximum, et seulement lors des années favorables au recrutement. Bien entendu, nous sommes ici dans le domaine de l'hypothèse, car les sources ne permettent pas de chiffrer plus précisément l'impact du service étranger sur la population civile valaisanne. Mais ces résultats illustrent malgré tout une réalité sociale importante: le service étranger très prisé dans les grandes familles valaisannes pour ses places d'officiers et le statut social qu'il offre, ne soulève pas le même enthousiasme dans le peuple.

Cela se comprend mieux lorsque l'on considère de près ce que subit le soldat tout au long de son service et le peu d'avantages qu'il en retire. Mais avant de nous pencher sur le sort réservé au soldat, les chapitres qui suivent proposent une étude physique approfondie de la recrue valaisanne au sein du Bataillon.

### **3. La morphologie et l'anthropométrie du soldat valaisan**

Les sources de Vincennes, et tout spécialement le registre 23 YC 182, donnent des informations très précises sur l'aspect physique des soldats: hormis la taille et l'âge de la recrue, on y trouve la couleur des yeux et des cheveux, celle des sourcils, la taille du front, du nez et du menton, les cicatrices particulières sur le visage. Ce qui donne pour François Seiler (n° 355), par exemple: «visage rond et petit, front grand, yeux gris, nez petit, bouche grande, menton pointu, cheveux et sourcils châains» ou encore pour Jean Pierre Dunant (n° 631): «visage long marqué de petite vérole, front moyen, yeux gris, nez gros, bouche grande, menton petit»<sup>477</sup>. Toutes les physionomies défilent sous nos yeux: des visages ovales et colorés ou longs et jaunes, des fronts grands, étroits ou découverts, des nez gros et larges, aquilins ou camards, des mentons pointus, larges, en galoche, avec ou sans fossettes etc.

Cette débauche de détails peut surprendre lorsque l'on est habitué aux registres de compagnie d'Ancien Régime, qui décrivent tout juste la couleur des

<sup>477</sup> SHAT, 23 YC 182.

yeux et des cheveux de la recrue. Mais il s'agit ici d'un moyen de dissuader les recrues de désertier. Analysé de la sorte, le nouvel engagé sait qu'en cas de fuite son signalement sera envoyé très rapidement dans son pays d'origine et dans les autres régiments où il essaierait de se faire engager.

Nous avons choisi de ne traiter, ici, que les données habituellement décrites dans les registres d'Ancien Régime, telles que la couleur des yeux et des cheveux, l'âge et la taille, qui offrent, pour notre étude, une image assez complète du soldat valaisan de l'époque.

### *Les yeux et les cheveux*

La couleur des yeux et des cheveux fait partie des informations morphologiques courantes dans les registres de compagnie; il s'agit du signalement sommaire de la nouvelle recrue.

En ce qui concerne la couleur des yeux, cette étude porte sur un total de 607 hommes; il faut soustraire des 646 hommes de départ vingt-deux étrangers et dix-sept soldats pour lesquels nous n'avons pas d'information. Comme l'illustre le schéma n° 2, les Valaisans ont majoritairement les yeux gris. Des couleurs inattendues, comme le roux ou l'orange, sont plus rares et illustrent le souci de précision des officiers chargés de décrire les soldats. En revanche, la prédominance des yeux gris sur les yeux bleus apparaît tout à fait surprenante. Dans le Bataillon valaisan, les yeux bleus sont rares. Cette particularité a déjà été constatée lors de l'étude menée sur la compagnie Augustin de Riedmatten<sup>478</sup>, où les yeux gris sont largement dominants et les yeux bleus tout à fait inexistantes. On constate donc qu'à quelques treize ans d'intervalle, les yeux bleus font leur apparition timidement parmi les soldats valaisans, puisque le Bataillon en compte tout de même 4%. Il est difficile d'expliquer ce phénomène: on peut penser que les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle étaient peu familiers de la couleur «bleu», habituellement réservée à l'Eglise, à l'armée ou à l'aristocratie. Mais il ne faut pas oublier que la couleur «gris» à l'époque n'avait pas la même signification que de nos jours: «Pour nous, c'est avant tout un mélange de noir et de blanc. Mais longtemps le gris a, avant tout, évoqué l'idée de taches ou d'absence de netteté»<sup>479</sup>. Les yeux hésitant entre le bleu, le vert et le brun étaient alors qualifiés de «yeux gris».

L'étude de la couleur des cheveux des soldats du Bataillon valaisan porte sur 608 hommes: hormis les vingt-deux étrangers, nous avons retranché seize recrues pour lesquelles il n'y a pas de données. La couleur châtain prédomine à 43%<sup>480</sup>. Au début du recrutement, en 1806, les officiers en charge de l'inscription des nouvelles recrues se montrent très soucieux des nuances: on compte alors dix-neuf recrues aux cheveux châtain clair, seize aux cheveux châtain foncé, trois aux cheveux bruns foncés et un soldat blond foncé. Mais dès mars 1807 ces détails disparaissent au profit des termes plus généraux de châtain, bruns et blonds. Nous remarquons que la frontière entre les cheveux noirs et bruns est très mince et que les recrues blondes ou rousses sont tout à fait minoritaires.

Selon les registres de compagnie, le soldat valaisan au service de Napoléon a les yeux gris et les cheveux châtain. Si ces résultats nous donnent une petite idée de l'aspect physique de la recrue valaisanne, ils n'en restent pas moins difficilement transposables au reste de la population.

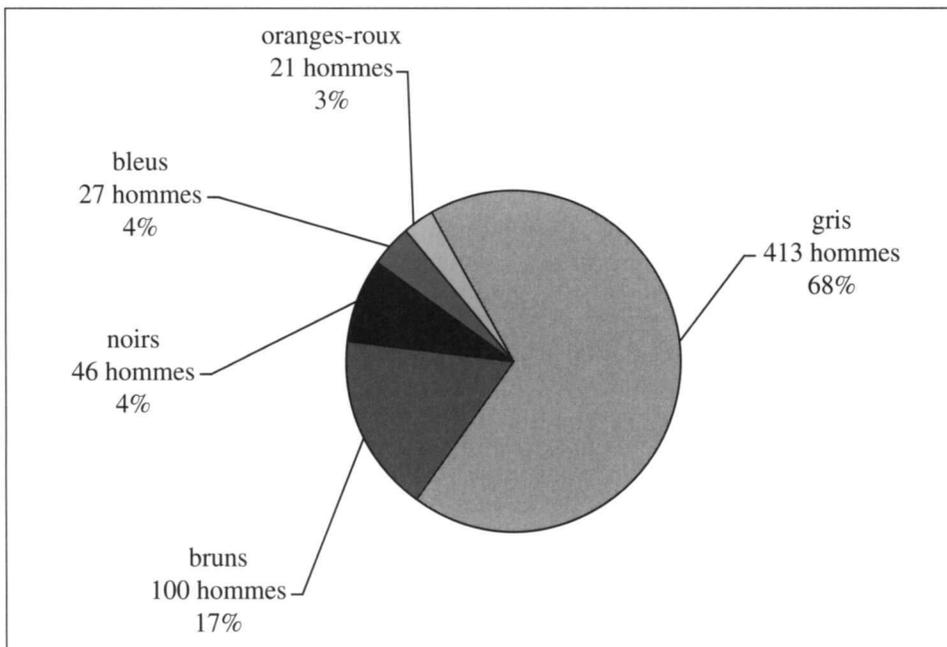
<sup>478</sup> FAYARD DUCHÊNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 108-109. Sur 224 soldats, 126 ont les yeux gris et aucun les yeux bleus.

<sup>479</sup> *Ibidem*.

<sup>480</sup> C'est le cas aussi dans la compagnie Augustin de Riedmatten où la couleur châtain prédomine pour 139 hommes sur 222. *Idem*, p. 110.

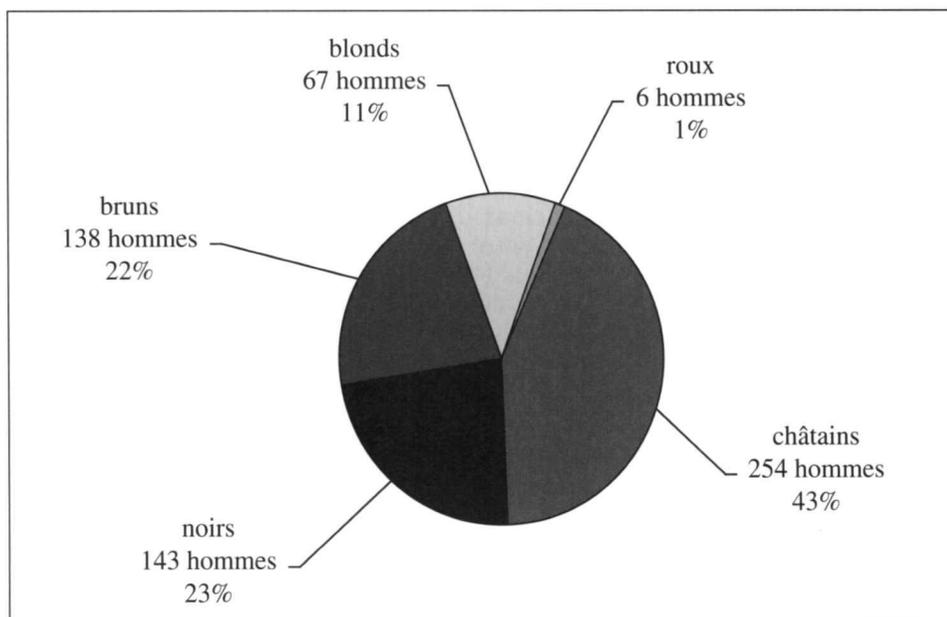
### Schéma n° 2: la couleur des yeux des soldats du Bataillon valaisan

Etude menée sur une population totale de 607 hommes.



### Schéma n° 3: la couleur des cheveux des soldats du Bataillon valaisan

Etude menée sur une population totale de 608 hommes.



## La taille

Selon l'article 4 de la capitulation militaire du 8 octobre 1806, signée entre la République du Valais et l'Empire français, tout soldat qui s'engage au Bataillon valaisan doit mesurer au minimum 5 pieds 2 pouces<sup>481</sup>, soit 1,677 m<sup>482</sup>. Cette limite inférieure était identique pour les fantassins d'Ancien Régime.

En matière de taille, les volontés de l'Empereur sont difficiles à satisfaire, comme en témoigne la correspondance du commandant Charles de Bons qui affirme que les nouvelles recrues en provenance du Valais sont, le plus souvent, réformées à cause de leur petite taille<sup>483</sup>. Lorsque les emplois de fifres et de tambours, où l'on tolère des hommes plus petits, sont tous pourvus, le commandant se voit alors dans l'obligation de renvoyer au pays les recrues qui n'ont pas la taille voulue<sup>484</sup>. Véritable crève-cœur pour cet officier zélé que de refuser des recrues, alors que son Bataillon connaît de grandes difficultés de recrutement. Pour sortir de cette impasse, l'Empereur autorise, en mai 1807, le recrutement d'individus mesurant seulement 5 pieds<sup>485</sup>, soit 1,62 m. Sont engagés des hommes qui jusqu'alors étaient refusés, parce que trop petits; tel est le cas de Frédéric Copt (n° 130) qui, bien que ne mesurant que 1,30 m, est engagé suite au décret impérial<sup>486</sup>. Si ce décret ne permet pas officiellement l'engagement d'hommes aussi petits, il ouvre la voie à un recrutement plus large et beaucoup moins regardant sur la taille. Il est évident que l'urgence du besoin en hommes a contribué à assouplir les exigences de l'Empereur dans ce domaine: l'incorporation des hommes de petite taille ne présente pas de «grands inconvénients surtout en temps de guerre»<sup>487</sup>.

Mais qu'en est-il dans la réalité? Le soldat valaisan est-il aussi petit que semble le penser Napoléon? L'étude de la taille du soldat valaisan concerne 586 hommes. Nous avons retranché des 646 soldats de départ vingt-deux étrangers, dix-sept recrues pour lesquelles il n'y a aucune donnée et vingt et une pour lesquelles il y a un doute: parfois, les deux registres de Vincennes<sup>488</sup> donnent deux tailles différentes pour le même soldat. Comme l'illustre le schéma n° 4, la taille moyenne du Bataillon valaisan est de 1,69 m. Le soldat le plus grand mesure 1,90 m: il s'agit de Pierre Carrox (n° 442). Quant au soldat le plus petit, il mesure 1,30 m et ils sont trois à détenir ce record: Frédéric Copt (n° 130), Pierre Berclaz

<sup>481</sup> A.E.V, SE 47: *capitulation militaire entre Napoléon I<sup>er</sup> et la République du Valais, passée entre le 1<sup>er</sup> chargé d'affaires Eschassériaux et le Grand Bailli Augustini. Homologation de la Diète valaisanne le 8 octobre 1805*. On trouve aussi une copie de cette capitulation dans: A.E.V, fonds SE, carton 15, dossier n° 2, pièce n° 6: *copie de la capitulation du 28 novembre 1804* et au SHAT, à Vincennes, XG 62 dossier n° 1, pièce n° 4: *capitulation militaire conclue entre la France et la République du Valais le 16 Vendémiaire an 14 (8 octobre 1805) et ratifiée le 10 Brumaire an 14 (1<sup>er</sup> novembre 1805)*.

<sup>482</sup> Les registres de compagnie du Bataillon valaisan donnent la taille des hommes en mètres et centimètres et non en pouces et lignes, ce qui évite de savantes conversions.

<sup>483</sup> A.E.V, SE, 15/5/1: *lettre du chef du bataillon valaisan à son Excellence le Grand Bailli de la République du Valais, Gênes 29 septembre 1806*.

<sup>484</sup> A.E.V, SE, 15/5/2: *lettre du chef du bataillon valaisan à son Excellence le Grand Bailli de la République du Valais, Gênes 16 octobre 1806*.

<sup>485</sup> A.E.V, SE, 15/4/5: *lettre du ministre directeur de l'administration de la guerre, Dejean, au Grand Bailli, Paris 18 juillet 1807*.

<sup>486</sup> A.E.V, fonds de Bons, 68/1/4: *registre fragmentaire concernant certaines recrues du Bataillon valaisan*.

<sup>487</sup> A.E. Correspondance politique, Valais, vol. 8, p. 98: *lettre de Derville-Malécharde à Talleyrand, Sion 9 octobre 1806*. Cela se vérifie aussi au sein du régiment d'Eptingue, où la taille des recrues s'abaisse en temps de guerre. Voir BREGNARD, «Le parcours du combattant», p. 44.

<sup>488</sup> Nous rappelons que ces deux registres se trouvent à Vincennes, au SHAT, et ont pour cote: 23 YC 182 et XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1.

(n° 172) et Jean Baptiste Crettaz (n° 173). Voilà qui prouve que cette si petite taille n'est pas une erreur de copie, ce que nous avons longtemps cru. Elle n'est pas liée non plus à l'âge, car aucune de ces recrues n'est un jeune adolescent en mesure de poursuivre sa croissance: ces trois hommes ont entre dix-sept et vingt-six ans. Si les petites recrues sont peu nombreuses (1,5% du Bataillon valaisan mesure entre 1,30 et 1,55 m), elles font malgré tout chuter la moyenne. La majorité de la troupe mesure entre 1,60 et 1,80 m, avec une très nette concentration entre 1,65 et 1,75 m: 523 hommes se retrouvent dans cette catégorie, soit 89%. Quant aux grandes tailles, elles sont bien représentées, puisque trente-neuf recrues mesurent entre 1,80 et 1,89 m et plus, soit 7%.

A titre de comparaison, les soldats suisses du régiment d'Eptingue, en 1770<sup>489</sup>, mesurent en moyenne 1,71 m; le soldat valaisan apparaît alors plus petit que ses homologues suisses. Mais si l'on compare la taille moyenne du Bataillon valaisan avec celle des Valaisans de la compagnie Augustin de Riedmatten en Piémont-Sardaigne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>490</sup>, on s'aperçoit que ces derniers ne mesurent en moyenne que 1,64 m et que la taille minimale est de 1,53 m pour une taille maximale de 1,82 m. Autrement dit, les soldats du Bataillon valaisan sont plus grands, mais l'écart entre les tailles extrêmes s'est creusé. Il serait cependant hasardeux d'en déduire que les Valaisans sont plus grands au début du XIX<sup>e</sup> siècle qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>, car trop peu d'années séparent ces deux corps pour tirer de telles conclusions. On constate cependant que le nombre d'hommes grands, de 1,80 à 1,89 m, est plus important dans le Bataillon valaisan (7%), que dans la compagnie Augustin de Riedmatten (2%)<sup>491</sup>. Cette légère augmentation est-elle le début d'une lente évolution due à l'amélioration de l'alimentation? Cette question reste du domaine de l'hypothèse. Toujours est-il que les Valaisans, montagnards habitués, dès leur plus jeune âge, à de rudes travaux en altitude, ce qui contrarie la croissance, sont à cette époque des hommes de moyenne et petite taille. Et Napoléon se souviendra de cette difficulté à trouver des hommes de la taille réglementaire puisque, un an plus tard, au moment de la levée du Bataillon neuchâtelois, il autorisera le recrutement de soldats plus petits, de 4 pieds 11 pouces, soit 1,59 m<sup>492</sup>. L'exemple valaisan a porté ses fruits.

<sup>489</sup> BREGNARD, «Le parcours du combattant», p. 65-67.

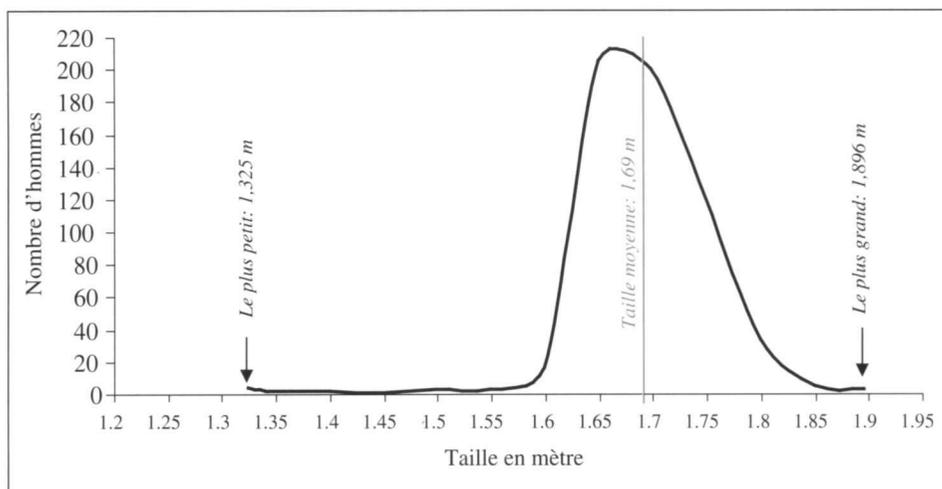
<sup>490</sup> FAYARD DUCHÈNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 107-108.

<sup>491</sup> *Idem*, p. 107. Dans cette compagnie, quatre hommes seulement mesurent entre 1,80 et 1,82 m.

<sup>492</sup> Jean COURVOISIER, *Le maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, Neuchâtel, 1959, p. 285.

## Schéma n° 4: la taille des hommes du Bataillon valaisan

Etude menée sur une population totale de 586 hommes.



### L'âge

Selon l'article 4 de la capitulation, tout homme qui s'engage au Bataillon valaisan doit avoir entre 18 et 40 ans. L'âge est une donnée importante qui est scrupuleusement notée dans les registres de compagnie. Mais, à l'inverse des autres éléments, tels que la couleur des yeux et des cheveux, ou encore la taille, l'âge peut être vérifié, puisque la date de baptême permet de savoir l'âge *réel* de la recrue. Il devient alors possible de le comparer à l'âge *déclaré* par les hommes au moment de leur engagement et souvent il existe un écart plus ou moins grand entre les deux. L'âge est une donnée complexe, reflet à la fois d'une réalité sociale et d'une vérité toute subjective.

Pour connaître l'âge *réel* de la recrue, il faut donc posséder sa date de baptême et sa date d'engagement. Parmi notre échantillon de départ, seuls les 479 hommes identifiés dans les registres paroissiaux (soit 74%) se prêtent à cette étude. Comme le montre le schéma n° 5, la moyenne d'âge d'entrée au Bataillon valaisan est de vingt-quatre ans. Pierre Joseph Bastian (n° 78) est la plus jeune recrue avec ses quatorze printemps, alors que Jean Pierre Barman (n° 4), âgé de soixante-deux ans, est le doyen de la troupe. Si l'âge moyen en soi ne nous dit pas grand chose, en revanche, le tableau montre que la grande majorité des recrues, 62%, est âgée de dix-huit à vingt-quatre ans, avec un maximum entre vingt et un et vingt-quatre ans. Seulement cinquante-neuf recrues ont entre trente et quarante ans et quatorze dépassent l'âge autorisé par la capitulation. Il est plutôt étonnant de voir un certain nombre de «vieux» soldats engagés dans le Bataillon au mépris de la capitulation, mais ce sont, pour la plupart, des hommes expérimentés dans le métier et donc très utiles pour instruire et former les jeunes recrues fraîchement arrivées au Bataillon<sup>493</sup>.

<sup>493</sup> Tel est le cas de Pierre Barman (n° 4), âgé de 62 ans, sergent-major, d'Antoine Imboden (n° 567), âgé de 48 ans, caporal des fusiliers, de Joseph Ittig (n° 34), âgé de 51 ans, sergent recruteur et de Maurice Saillen (n° 116), âgé de 45 ans, sergent des grenadiers.

Parmi cette population âgée, nous constatons de nombreux départs à la retraite pour cause de santé physique très diminuée: épilepsie, ulcères et rhumatismes en tout genre sont le lot des anciens soldats<sup>494</sup>.

Si l'on compare l'âge des hommes du Bataillon valaisan à celui des régiments d'Ancien Régime, on constate que, dans ces derniers, la population est plus jeune. Dans la compagnie Augustin de Riedmatten<sup>495</sup>, la moyenne d'âge se situe également à vingt-quatre ans, mais 37% des hommes sont entrés avant vingt ans. Dans le régiment d'Eptingue, la recrue est âgée en moyenne de vingt ans et trois mois, avec une très nette concentration autour des dix-sept, dix-huit ans<sup>496</sup>. Enfin, dans l'armée française à la même époque, la majorité des recrues ont entre seize et vingt-cinq ans, avec une proportion importante d'hommes entrés entre seize et vingt ans<sup>497</sup>.

Deux éléments peuvent expliquer cette différence. Si l'un est à mettre en rapport avec les habitudes de recrutement sous l'Ancien Régime, l'autre est plus difficile à cerner, car il est fonction du critère retenu pour calculer l'âge du soldat. En premier lieu, précisons que l'âge moyen de recrutement sous l'Ancien Régime est plus bas, car on n'hésite pas à engager des enfants, surtout s'ils sont «d'espérance», c'est-à-dire s'ils promettent d'être grands. Il est vrai que l'on trouve dans ces corps d'Ancien Régime un certain nombre «d'enfants de la troupe»: fils de soldats, ils sont enrôlés dans le même corps que leur père et effectuent quelques activités militaires<sup>498</sup>. Dans le Bataillon valaisan, Joseph Ittig (n° 36) est un enfant de troupe: on le dit âgé de quatorze ans, ce qui n'a pu être vérifié, puisque son acte de baptême est introuvable. Comme nous l'avons dit plus haut, il est sans doute le fils de Jean Joseph Ittig (n° 34), soldat expérimenté qui a servi dans d'autres régiments. Mais les registres de Vincennes précisent bien que cet enfant a été porté par erreur sur le registre de matricule et que l'administration française ne verse pas pour lui les 180 francs habituels. Selon l'article 8 de la capitulation, qui autorise deux enfants de troupe par compagnie, il ne fait pas partie des effectifs de ce corps et, en conséquence, n'est pas considéré comme une recrue à part entière; cependant cela ne signifie pas qu'il ne reçoive aucune solde. Joseph Ittig est le seul cas d'enfant de troupe, du moins mentionné comme tel, dans le Bataillon valaisan. En second lieu, s'il est vrai que les hommes s'engagent plus jeunes dans les régiments d'Ancien Régime, on se rend compte aussi que les chercheurs étudiant les armées de cette époque n'ont pas toujours les moyens de prendre en compte l'âge réel de la recrue, laissant ainsi la place à une certaine marge d'erreur.

L'étude du Bataillon valaisan offre l'opportunité très rare de pouvoir vraiment comparer l'âge *réel* et l'âge *déclaré*. Le schéma n° 6 illustre la répartition de l'âge tel qu'il est précisé par la recrue au moment de l'engagement: cette étude concerne 475 hommes, car pour quatre recrues, si aucun âge n'a été donné à l'engagement,

<sup>494</sup> Pierre Barman perd la vue et voit ses forces diminuer; Christian Hallenbarter (n° 406) est «estropié» d'un bras; Pierre Huter (n° 454) souffre de violentes crises d'épilepsie; Antoine Imboden perd la vue et souffre de rhumatismes chroniques; Maurice Saillen (n° 116) a les jambes couvertes d'ulcères.

<sup>495</sup> FAYARD DUCHÈNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 104.

<sup>496</sup> BREGNARD, «Le parcours du combattant», p. 37.

<sup>497</sup> CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 2, p. 615 et ss.

<sup>498</sup> CORVISIER, *Les contrôles de troupes*, t. 1, p. 96: «Certains sont fort jeunes. On en rencontre qui sont inscrits à l'âge de cinq ans. On leur apprend à battre le tambour». Voir aussi un article du même auteur consacré aux enfants de la troupe: «La société militaire et l'enfant», in *Annales de démographie historique*, 1973, p. 327-343.

elles ont pourtant été retrouvées dans les registres paroissiaux. Nous possédons donc leur âge *réel* et non leur âge *déclaré*<sup>499</sup>. La moyenne de l'âge *déclaré* est de vingt-deux ans et demi, soit un an et demi de moins que celle de l'âge *réel*. Une grande majorité de recrues disent avoir entre dix-sept et vingt ans. Il y a peu d'hommes dans les extrêmes: aucune recrue n'avoue avoir quatorze ans et seulement trois soldats déclarent avoir plus de quarante ans. Quant à la tranche d'âge entre quarante-six et cinquante ans, elle est totalement désertée. Seul Pierre Barman, notre vaillant doyen, déclare son âge et se vieillit même d'une année; ceci prouve bien qu'il n'est pas là dans l'illégalité et que le Bataillon a besoin de ses services.

En juxtaposant les deux courbes d'âge (schéma n° 7), on remarque que celle de l'âge *déclaré* est abrupte et concentrée autour d'une population jeune, alors que celle de l'âge *réel* dessine une population un peu plus âgée et dont la pente s'écoule plus doucement vers les trente et quarante ans. Mais l'intérêt de ces deux courbes réside dans l'étude des écarts entre l'âge *réel* et l'âge *déclaré* (figure n° 8).

Avant toute chose, remarquons que 132 recrues, parmi notre échantillon de départ de 475 hommes, soit 27%, donnent, au moment de leur engagement, leur âge véritable. Quant aux autres, elles se rajeunissent le plus souvent et ôtent quelques années à leur âge *réel*: ainsi, 184 hommes, soit 39%, se rajeunissent entre un et trois ans, contre seulement soixante-trois, ou 13%, qui se vieillissent entre un et trois ans. Cet écart, somme toute assez faible entre l'âge *réel* et l'âge *déclaré*, reste difficile à interpréter. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une simple erreur de calcul mental, d'un oubli de la date de naissance, ou d'une imprécision volontaire pour déguiser la réalité. Peut-être est-ce un peu des deux. Mais le plus étonnant demeure ce véritable engouement pour le rajeunissement, qui d'ailleurs n'est pas le propre du Bataillon valaisan, puisque l'on constate le même phénomène parmi les hommes de la compagnie Augustin de Riedmatten<sup>500</sup>. Si l'on suppose que l'écart, lorsqu'il est de un à trois ans, est principalement dû à une erreur de calcul mental, on s'étonne que cette erreur aille presque toujours dans le même sens, c'est-à-dire celui du rajeunissement: s'il s'agissait véritablement d'une erreur, les hommes devraient se vieillir et se rajeunir à part égale et ce n'est pas le cas.

La tendance au rajeunissement va plus loin encore, puisque soixante-douze hommes se rajeunissent entre quatre et six ans, soit 15%, contre quatre seulement qui se vieillissent du même écart. Et vingt recrues se rajeunissent de sept à seize ans quand, de l'autre côté, on a arrêté depuis longtemps de se vieillir. Au regard de ces résultats, le Bataillon valaisan semble atteint de «jeunisme» aigu.

La palme de la jouvence est attribuée sans conteste à Jean Joseph Marie Bovier (n° 133), qui se déclare âgé de trente ans alors qu'en réalité il en a quarante-six. Il est certain que, dans ce cas, l'idée d'une erreur de calcul est à écarter. Au regard de la capitulation, Jean Bovier a dépassé la limite d'âge de six ans et peut-être est-ce essentiel pour lui ou pour sa commune de se faire engager. Deux autres recrues se rajeunissent de douze ans: il s'agit de Jean François Borgeat, (n° 135), qui dit avoir trente ans, alors qu'en réalité il en a quarante-deux. On constate qu'il décède à l'hôpital de Gênes dix mois après son engagement. Quant

<sup>499</sup> Il s'agit de Théodule Constantin (n° 516), Laurent Antoine Lambiel (n° 507), Jean Laurent Vouillamoz (n° 505) et Maurice Vouillamoz (n° 506), tous d'Isérables.

<sup>500</sup> FAYARD DUCHÈNE, RIEDMATTEN, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten», p. 105-106.

à Jacques François Moret (n° 635), qui affirme avoir vingt et un ans, il en a trente-trois en réalité. Deux autres recrues se rajeunissent de onze ans: Jean Christian Hallenbarter (n° 406) qui affirme avoir trente-huit ans au lieu de quarante-neuf ans. On constate qu'il est réformé deux mois plus tard, car il s'avère infirme. Quant à Pierre Jean Gaspard Huter (n° 454), il dit avoir trente-deux au lieu de quarante-trois ans et, lui aussi, est réformé sept mois après son entrée, pour cause d'épilepsie. Dans ces deux derniers cas, il apparaît évident que le rajeunissement est un moyen de camoufler des infirmités déjà existantes au moment de l'entrée au corps. Enfin, Pierre Joseph Fourrer (n° 466) se rajeunit de dix ans et dit avoir vingt au lieu de trente ans. Si le rajeunissement est un moyen de tromper les autorités du Bataillon et de passer les obstacles qui mènent à l'engagement, il faut aussi noter que la tendance au rajeunissement «important» concerne tout spécialement les hommes autour de la quarantaine. Comme si cet âge était un passage «critique» pour le soldat, dont le physique est déjà marqué par les années de service, mais qui a grand besoin d'être engagé pour toucher une pension de retraite convenable. Passé ce cap difficile, il n'est plus vraiment nécessaire de cacher son âge, comme le démontre Pierre Barman.

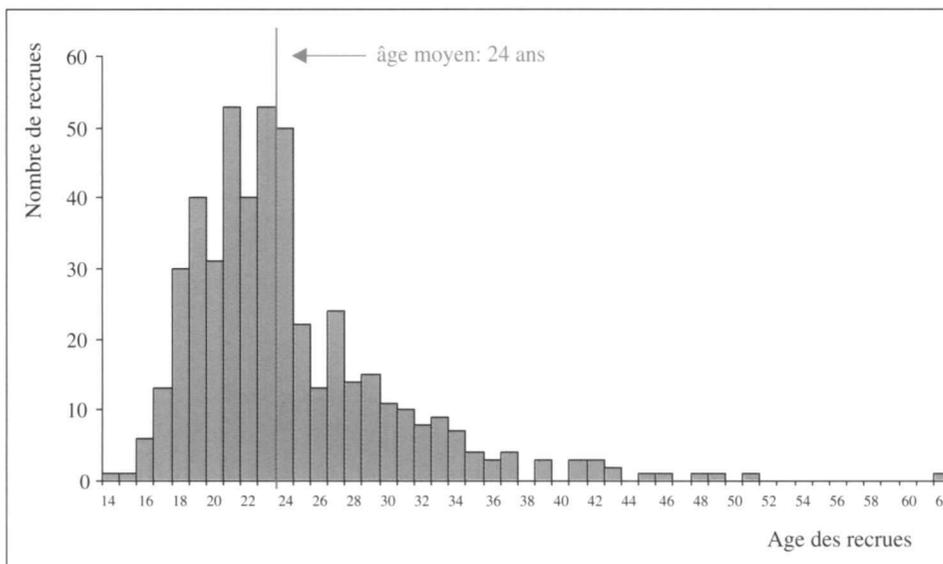
En ce qui concerne le vieillissement, ce sont les hommes trop jeunes qui se rajoutent une ou deux années pour obtenir l'âge indiqué dans la capitulation. Beaucoup de recrues de quinze et seize ans disent alors avoir dix-huit ans. Mais là encore, la logique n'est pas de mise. Dans le cas de Pierre Bastian, (n° 78), recrue dont l'âge *réel* est de quatorze ans, il ne se vieillit que de deux ans, en affirmant avoir seize ans; il n'a donc toujours pas l'âge requis pour entrer dans la troupe. Mais étant de petite taille, 1,50 m, il n'a peut-être pas osé se vieillir plus, de peur de perdre toute crédibilité. Ainsi, se vieillir permet à la recrue de cacher son trop jeune âge. On peut avancer aussi l'erreur de calcul mental, mais cela ne tient plus dès que l'écart augmente. Jean Graven (n° 458) est le soldat qui se vieillit le plus, puisque qu'il affirme avoir vingt-quatre ans alors qu'il n'en a que dix-sept. On remarque que ce dernier mesure 1,80 m, il n'a donc eu aucune peine à se faire passer pour plus âgé et à se faire engager. Il en va de même pour Jean Pierre Michelod (n° 497), qui se vieillit de cinq ans et affirme avoir vingt-sept au lieu de vingt-trois ans. On constate que, lui aussi, est grand: 1,74 m.

Si l'on ne peut pas toujours expliquer les motifs qui amènent les soldats à cacher leur âge *réel*, on peut néanmoins dégager quelques hypothèses et constater le rapport qui existe entre l'âge, la taille et l'état de santé.

Au terme de cette étude morphologique sur le soldat valaisan, l'image d'un homme aux yeux gris et aux cheveux châtain, mesurant entre 1,65 et 1,75 m avec un âge variant entre 17 et 24 ans, se dessine sous nos yeux. Parmi toutes ces données morphologiques, l'étude de l'âge est sans conteste la plus intéressante, car elle prend la recrue en flagrant délit de dissimulation et met à jour une évidence qu'il est peut-être bon de répéter: le service étranger, structure rigide et réglementée qui pourrait paraître très organisée, n'en est pas moins composé d'hommes, avec tous les accidents, les aventures, et la subjectivité que cela implique.

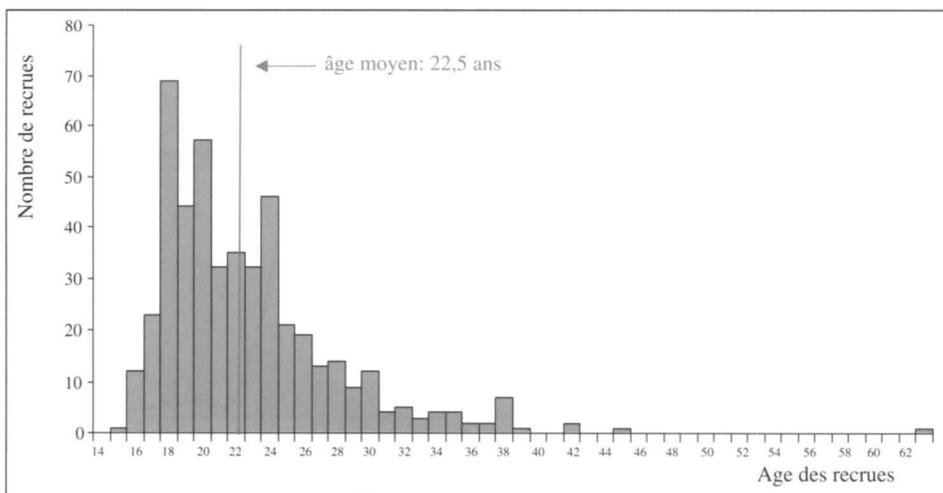
### Schéma n° 5: l'âge réel des hommes au Bataillon valaisan

Etude menée sur une population de 479 hommes.

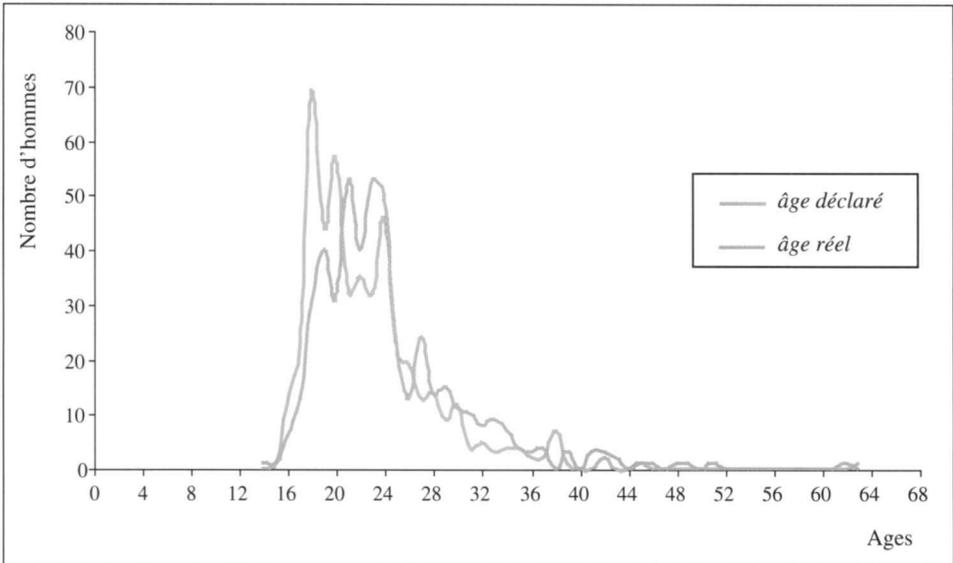


### Schéma n° 6: l'âge déclaré des hommes au Bataillon valaisan

Etude menée sur une population de 475 hommes.

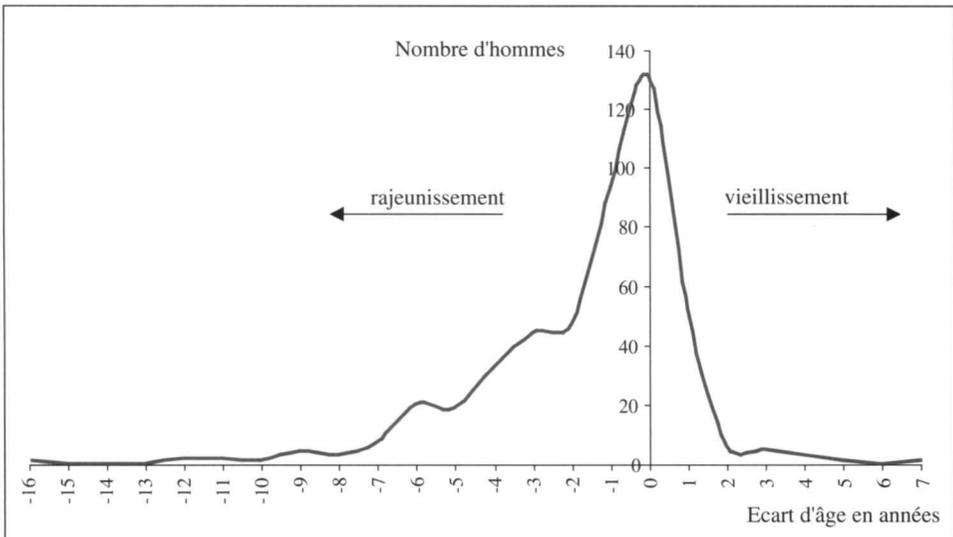


**Schéma n° 7: comparaison des deux courbes d'âge**



**Schéma n° 8:**  
**écart entre l'âge réel et l'âge déclaré des recrues du Bataillon valaisan**

Etude menée sur une population de 475 hommes.



#### 4. *Le sort des soldats*

Que deviennent nos recrues une fois enrôlées? Les registres de Vincennes et les sources valaisannes, tout particulièrement les documents du fonds de Bons, donnent des indications précises sur le sort des soldats au sein du Bataillon. Sur les 646 hommes de notre étude, 273 (42%), ont accompli leur temps légal, car nous n'avons sur eux aucune remarque; pour les 373 autres, nous possédons des informations indiquant qu'ils sont sortis du Bataillon en cours de contrat.

Quelles sont les raisons qui les ont fait quitter le corps? Le schéma n° 9 nous permet de les identifier et d'évaluer le pourcentage de chacune d'entre elles. Si peu de soldats ont été faits prisonniers (1%) ou rayés des contrôles de troupe (6%), près d'un sur cinq (21%) ont été congédiés pour inaptitude. Il est intéressant de noter que les déserteurs ne représentent que 3%. En fait, toutes ces causes de départ réunies concernent 31% de l'effectif total de ces 373 soldats; elles ne mettent que davantage en valeur la grande mortalité qui frappe le Bataillon valaisan.

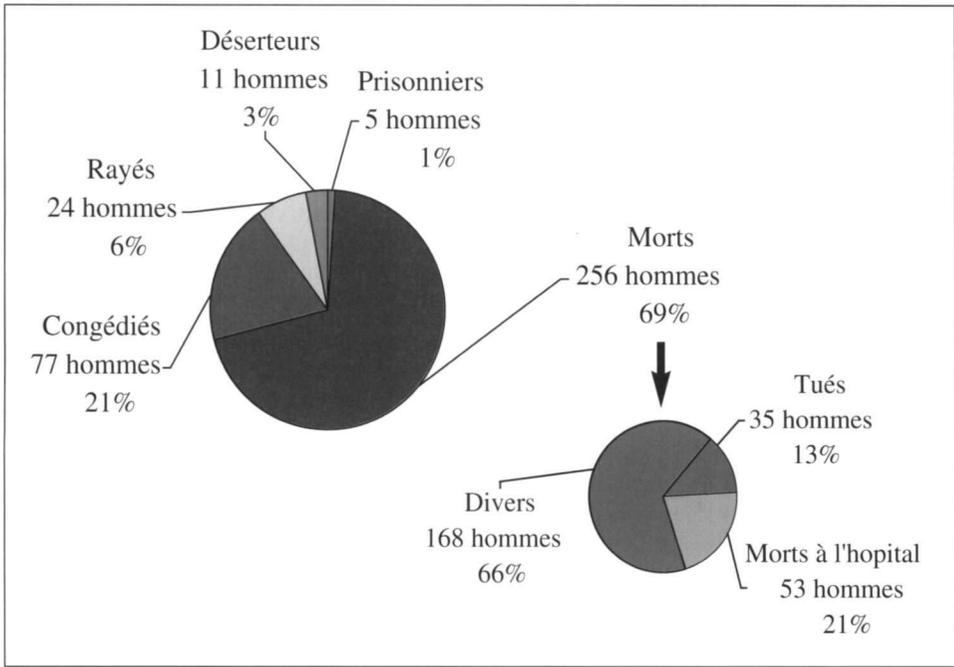
Le schéma n° 10 met en rapport le temps passé au Bataillon et la cause de la sortie du Bataillon<sup>501</sup>. La durée moyenne passée au corps est d'un an et huit mois, et la principale cause de sortie est la mort. Ce schéma montre aussi qu'un nombre relativement important de soldats, 24%, fait un passage éclair au Bataillon, entre moins d'un mois et un an: dans ce cas, la cause première de leur sortie n'est pas la mort, mais le renvoi du corps. C'est aussi à ce moment-là que les désertions sont les plus nombreuses. Les premiers mois du soldat semblent assez mouvementés: soit le nouveau soldat ne convient pas et se voit congédié, soit il meurt, soit il déserte. C'est au bout d'un à deux ans de service que la mort devient la première cause de sortie du Bataillon valaisan. Puis, avec le temps, les soldats rayés des contrôles prennent le pas sur les morts, mais leur situation n'est pas tellement plus enviable, comme nous le verrons plus loin.

A la lumière des schémas n° 9 et 10, nous constatons que la moitié des soldats ne s'éternise pas au Bataillon: en dehors du contingent de 273 soldats ayant accompli leur temps, peu dépassent les trois ans de service. Quant à ceux qui arrivent à atteindre quatre ans et demi ou cinq ans, ils ne prolongent pas leurs contrats et rentrent dans leurs foyers.

<sup>501</sup> Sur les 373 soldats du Bataillon valaisan dont nous connaissons le sort, nous n'avons pas ces deux critères pour dix-huit d'entre eux, c'est pourquoi le schéma n° 10 ne se base que sur une population totale de 355 hommes.

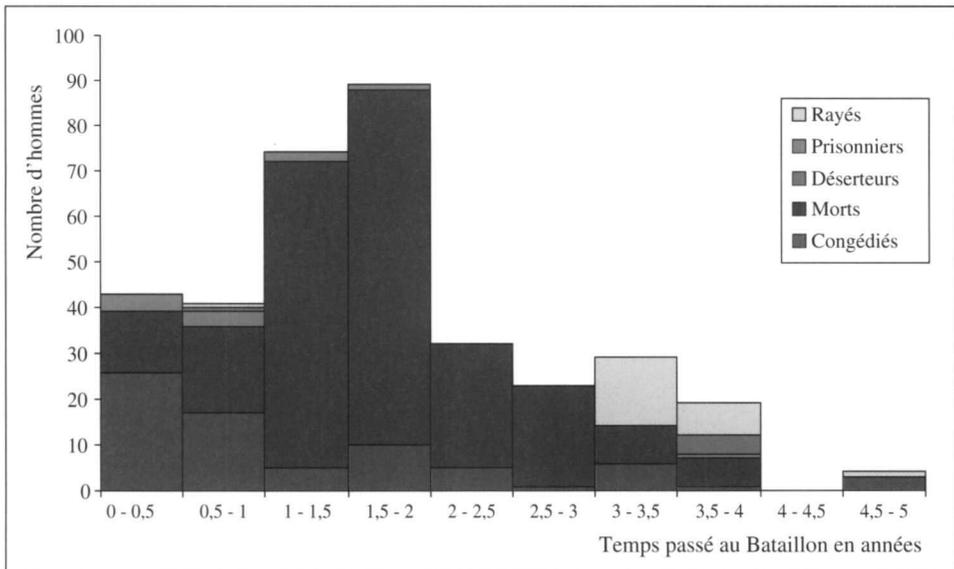
### Schéma n° 9: le devenir des soldats au sein du Bataillon valaisan

Etude menée sur une population totale de 373 hommes.



### Schéma n° 10: le temps passé au Bataillon valaisan

Etude menée sur une population totale de 355 hommes.



## Les congédiés

Parmi les hommes qui sont sortis du Bataillon, 21% ont été congédiés. Si le mot «congédié» recouvre des cas très différents, il évoque en revanche une façon unique de procéder: une instance officielle, soit le commandant et les officiers supérieurs du Bataillon valaisan, soit le général français qui effectue la revue d'inspection, déclare le soldat inapte au service et le renvoie chez lui.

En ce qui concerne les soldats congédiés, les sources sont plus loquaces que pour les circonstances de la mort, car il s'agit d'argumenter et de justifier le renvoi d'un soldat. En général, les recrues sont congédiées pour cause d'infirmités graves: parmi les soixante-dix-sept congédiées, quarante-trois le sont pour des raisons physiques. Pour décrire ces problèmes physiques, le vocabulaire des sources est à la fois varié et suggestif. Ainsi, certaines recrues sont congédiées pour «défaut de conformation»: il est difficile de savoir ce que signifie cette expression, mais on peut imaginer que le soldat souffre d'une malformation physique qui n'est pas visible au moment de l'engagement, comme par exemple des problèmes de dos, ou un tassement de vertèbres qui le rendent impropre au service<sup>502</sup>. D'autres souffrent de rhumatismes<sup>503</sup>, d'épilepsie, maladie aussi appelée le «mal caduc»<sup>504</sup>, de démence<sup>505</sup>, des écrouelles<sup>506</sup>, de problèmes poitrinaires<sup>507</sup>, d'une blessure mal soignée<sup>508</sup> ou de la perte d'orteils<sup>509</sup>, d'une hernie<sup>510</sup>, de surdité, infirmité qui frappe des recrues jeunes<sup>511</sup> et qui est due au bruit des armes, de vieillesse<sup>512</sup>, etc. Pour ce dernier cas, on constate que la notion de «vieux» est très relative, puisque Jean Joseph Granger est âgé de trente et un ans seulement, alors que Pierre Barman, âgé de soixant-deux ans, n'a jamais été qualifié de la sorte. Enfin, comme il se doit dans un Bataillon valaisan, on rencontre un soldat goitreux<sup>513</sup>. Il est d'ailleurs étonnant de n'en trouver qu'un seul puisque, selon le commandant de Bons, le goitre est une des principales causes du renvoi des recrues<sup>514</sup>. Mais cela s'explique par le fait que la recrue, à son arrivée au corps, est scrupuleusement examinée par la «faculté chirurgicale»<sup>515</sup> et qu'il lui est alors très difficile de dissimuler une telle infirmité. En fait, Joseph Cordaz n'a réussi à cacher son goitre que deux jours, avant d'être irrémédiablement congédié. Les soldats du Bataillon valaisan n'innovaient pas vraiment en matière d'infirmités, car

<sup>502</sup> C'est le cas de Jean Philippe Dubuis (n° 41) et de Laurent Antoine Lambiel (n° 507).

<sup>503</sup> C'est le cas de Joseph Antoine Schmid (n° 617) et de François Zumoffen (n° 349).

<sup>504</sup> C'est le cas de Pierre Joseph Hugo (n° 436), de Pierre Huter (n° 454), dont les crises sont si violentes qu'il perd tout sentiment d'existence, de Jean Mabillard (n° 470) et de Joseph Sterren (n° 69).

<sup>505</sup> C'est le cas de Jean Sermier (n° 599).

<sup>506</sup> C'est le cas de Martin Veudy (n° 510).

<sup>507</sup> C'est le cas de Joseph Antoine Bürcher (n° 383) et de Gaspard Joseph Ruaz (n° 171).

<sup>508</sup> C'est le cas de Pierre Maurice Voisin (n° 621), réformé à la suite d'une blessure reçue au siège de Gérone.

<sup>509</sup> C'est le cas de François Xavier Delapierre (n° 487).

<sup>510</sup> C'est le cas de Barthélemy Joseph Balet (n° 342) et de Jean Laurent Formaz (n° 375).

<sup>511</sup> C'est le cas de Jean Joseph Antille (n° 365), âgé de 29 ans (nous donnons ici l'âge au moment du départ), de Joseph Cordaz (n° 54), sans information sur son âge, d'André Crettaz (n° 198), âgé de 29 ans, de Pierre Gaudin (n° 595) âgé de 31 ans, de Jean Joseph Granger (n° 19), âgé de 31 ans, de Joseph Antoine Lager (n° 415), âgé de 27 ans, de François Joseph Oggier (n° 591), âgé de 31 ans, de Joseph Schalbeth (n° 463), sans information sur son âge et de Joseph Schmid (n° 575), âgé de 22 ans.

<sup>512</sup> Jean Joseph Bruchex (n° 441) est congédié parce que «vieux», information difficile à vérifier puisque nous ne savons rien de son âge. Quant à Jean Joseph Granger, il est qualifié, à 31 ans, de «hors d'âge»!

<sup>513</sup> C'est le cas de Joseph Cordaz (n° 54).

<sup>514</sup> AEV, SE, 15/5/1: *lettre du chef du bataillon valaisan au Grand Bailli, Gênes le 29 septembre 1806.*

<sup>515</sup> *Ibidem.*

ceux du régiment d'Eptingue souffrent des mêmes désagréments<sup>516</sup>: on peut penser que les rhumatismes, les hernies en tous genres, la perte de la vue et surtout celle de l'ouïe, faisaient partie intégrante de la vie du soldat.

Parmi les congédiés, on trouve encore sept départs à la retraite, dus à des problèmes physiques plus qu'à l'âge<sup>517</sup>, et quatre départs en congé absolu<sup>518</sup>. Dans ce cas, les soldats quittent le Bataillon, après avoir accompli les quatre années de service exigées par la capitulation; n'ayant pas manifesté le désir de renouveler leur contrat, ils sont libérés de leur engagement militaire.

D'autres soldats quittent le Bataillon, après avoir racheté leur congé et trouvé une recrue pour les remplacer: il s'agit là d'une forme de congé absolu, appelée aussi «dégagement». En général, le dégagement survient lorsque l'enrôlement de la recrue est litigieux et invalide, comme, par exemple, dans le cas d'enrôlements faits sous la menace ou sous l'emprise de l'alcool. Dans le Bataillon valaisan, aucun dégagement n'est accordé pour ces raisons. En revanche, certains soldats congédiés pour cause d'infirmité ont l'obligation de se faire remplacer<sup>519</sup>: on peut penser que leur engagement est considéré comme litigieux, car ils ont caché leur maladie aux recruteurs. Pour pouvoir quitter le corps, ces recrues doivent alors trouver elles-mêmes un remplaçant.

Les choses changent quelque peu dans le cas de Pierre Joseph Perrin (n° 214) et d'Emmanuel Rossier (n° 161), puisqu'ils sont congédiés sur le seul motif d'avoir trouvé un remplaçant. On pourrait alors penser que quitter le corps est une chose facile, dès que l'on trouve une autre recrue qui accepte de servir à sa place. En réalité, il n'en est rien et ce genre de congé est accordé au terme d'une procédure bien spécifique, ce qui explique que peu d'hommes ont recours à ce moyen pour quitter le corps. Tout d'abord la recrue doit exprimer aux officiers supérieurs du Bataillon la volonté d'être libérée de son engagement et justifier sa demande par de solides raisons. Ainsi, Pierre Joseph Perrin argumente qu'il est le fils unique d'un père très âgé; d'autres soldats justifient leur dégagement par le fait qu'ils sont soutien de famille ou mariés<sup>520</sup>. Puis, les officiers du Bataillon exami-

<sup>516</sup> BREGNARD, «Le parcours du combattant», p. 84.

<sup>517</sup> Il s'agit de Pierre Barman (n° 4), âgé de soixante-quatre ans au moment du départ, dont l'état général s'affaiblit, de Joseph Carlen (n° 384) âgé de trente ans, dont un bras est invalide, de Pierre Girard (n° 83) âgé de quarante et un ans, qui souffre de douleurs rhumatismales dues aux fatigues de la guerre, d'Antoine Imboden (n° 567) âgé de cinquante et un ans, qui souffre aussi de rhumatismes, de Jean Joseph Lorenz (n° 422) âgé de trente ans, pour qui nous n'avons pas d'autres indications, de Maurice Saillen (n° 116) âgé de quarante-huit ans, dont les jambes sont couvertes d'ulcères et d'Etienne Vouilloz (n° 29) âgé de vingt ans, dont nous ne savons rien. Pour tous, il s'agit de l'âge et de l'état de santé au moment de la demande de congé.

<sup>518</sup> Il s'agit de Joseph Dupré (n° 274), Jean Christian Eyer (n° 98), Jean Nicolas Seppey (n° 154), Nicolas Mathieu (n° 155).

<sup>519</sup> C'est le cas de Joseph Gaspard Ruaz (n° 171), poitrinaire, et de Jean Baptiste Vuignier (n° 303), impotent. Ce dernier est remplacé par Jean Pierre Delcette (n° 685), qui ne figure pas dans l'échantillon de soldats étudié ici, car il a été enrôlé plus tard. Sur ce soldat d'ailleurs, nous ne savons rien, si ce n'est qu'il est «rayé des contrôles pour trop longue absence aux hôpitaux», le 30 juillet 1810.

<sup>520</sup> Voir AEV, SE 13/10/11: *lettre du lieutenant recruteur May au Grand Bailli, Sion 8 janvier 1807*. Ce lieutenant mentionne quelques recrues qui désirent être libérées de leur engagement dont: Jacques Joseph Cretton, fils unique et marié avec trois enfants (on précise que son père est riche), Jean Jacques Rouiller, garçon célibataire qui abrite chez lui une sœur veuve, prête à accoucher, et qui sans être riche est à son aise. Quant à Pierre Joseph Perrin (n° 214), seule recrue qui apparaît dans notre liste, il est le fils unique d'un père très âgé. On ne dit rien sur la situation financière de sa famille. Rappelons que les hommes mariés sont acceptés dans le Bataillon valaisan, mais que, selon la loi française du 31 mai 1803, ils ne sont tirés au sort qu'une fois qu'il n'y a plus de célibataires. C'est pourquoi, le fait d'être marié pouvait être un argument pour se dégager. Voir AEV, fonds Médiation, *Signalements, patentes, visas, permis-*

ment la situation financière du soldat et de sa famille, car il s'agit d'une entreprise coûteuse: la recrue qui désire partir doit rembourser le sergent recruteur et le Bataillon pour tous les frais occasionnés, trouver un remplaçant qui corresponde aux exigences de la capitulation, le payer pour qu'il accepte de s'engager et enfin s'assurer que ce dernier parte et soit effectivement reçu au corps. Dans ce cas, le dégage­ment n'est pas lié à un engagement litigieux, mais plutôt à une situation familiale particulière: si le soldat est indispensable à la survie de sa famille, et surtout si cette dernière est aisée, alors le congé est accordé. Visiblement, ce fut le cas pour Pierre Joseph Perrin et Emmanuel Rossier. Pour ce dernier, on connaît même le nom et le numéro de matricule de son successeur: il s'agit de Jean Joseph Passa­key (n° 684)<sup>521</sup>.

Enfin, il existe une dernière catégorie de congédiés qui concerne les hommes qui ont été chassés, renvoyés du Bataillon valaisan pour des motifs bien moins nobles que ceux cités ci-dessus: il s'agit pour la plupart de mauvais garçons, dont les communes se sont débarrassées en les envoyant servir au Bataillon et qui, après quelques frasques, sont congédiés avec perte et fracas. Parmi les seize cas que nous recensons<sup>522</sup>, certains sont accusés de tentative de désertion; repris, ils sont finalement chassés pour cause d'inconduite. Ainsi, Michel Vanay, de Vionnaz, «le plus fieffé mauvais sujet de son village»<sup>523</sup>, est accusé d'avoir voulu désert­er: il se serait laissé débaucher par des recruteurs d'autres corps à Gênes, ville de tous les dangers. Après quinze jours de détention au pain et à l'eau, il est renvoyé dans ses foyers et condamné à payer une amende de 240 francs, dont il tarde à s'acquitter<sup>524</sup>. D'autres soldats sont des sujets fort peu fréquentables, voleurs, ivrognes et fortes têtes. Le cas de Jean Antoine Helziner, de Rarogne, est assez significatif: estropié, il est malgré tout engagé au Bataillon comme musicien<sup>525</sup>. Finalement, le Conseil d'administration du Bataillon décide de renvoyer cette recrue portée sur la boisson et d'une conduite morale plus que douteuse. Accusé alors, par les communes, de chasser trop facilement les recrues pour cause d'inconduite ou d'alcoolisme, au lieu de les corriger par la discipline, le Conseil d'administration se justifie et les accuse à son tour de se «purger», en envoyant au Bataillon des sujets pervers<sup>526</sup>. Quant à Frédéric Héritier, de Savièse, fils du notaire et syndic Jean Héritier, il refuse de rejoindre le corps après son

*sions, arrêtés*, vol. 60, n° 171: *lettre du Grand Bailli Augustini au président du dizain de Sion, Sion 27 mai 1807*. Voir aussi les doléances de Jean Joseph Bielander et de Valentin Bircher, dont nous avons parlé plus haut dans le passage sur le recrutement. AEV, SE 14/1/15: *pétition de Joseph Bielander et Valentin Bircher de Bellwald en Conches, à son Excellence Baillivale et aux Conseillers d'Etat de la République, Sion 24 avril 1807* et aussi AEV, SE, 14/7/3: *lettre du châ­telain Rion au Grand Bailli, Vex 6 avril 1807*.

<sup>521</sup> Cet homme, recruté plus tard, ne fait pas partie des 646 soldats de notre échantillon et donc ne figure pas dans notre liste. On ne sait d'ailleurs pas grand-chose à son sujet, si ce n'est qu'il déserte le 24 avril 1811.

<sup>522</sup> Les soldats chassés, renvoyés, congédiés pour incapacité, inconduite, insubordination sont: Vincent Bovier (n° 37); Jean Vincent Constantin (n° 42); Ferdinand De Rivaz (n° 114); Jacques Favre (n° 539); Jacques Genoud (n° 21); Louis Helene (n° 5); Jean Antoine Helziner (n° 140); Frédéric Héritier (n° 35); Jean Meschler (n° 7); Joseph Meyer (n° 8); Barthélemy Nezer (n° 136); Joseph Passy (n° 485); Jean Baptiste Rouiller (n° 203); Georges Schmalzritt (n° 508); Félix Taniotte (n° 132); Michel Vanay (n° 129).

<sup>523</sup> AEV, fonds SE 15/5/1/9: *correspondance du commandant Charles de Bons, Gênes 12 novembre 1806*.

<sup>524</sup> AEV, fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du conseil d'Etat*, vol. M21, n° 127, p. 113: *délibération du 16 décembre 1807*.

<sup>525</sup> AEV, fonds SE 15/1/6: *correspondance du Conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Gênes 5 mai 1807*.

<sup>526</sup> AEV, fonds SE 15/1/8: *correspondance du Conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Gênes 26 mai 1807*.

engagement, au grand dam de sa famille et de sa commune, qui supplie l'administration du Bataillon d'agir fermement à son égard<sup>527</sup>. Finalement, il sera chassé du corps et sa commune devra le remplacer à grands frais. Enfin, deux hommes sont accusés de malversations dans le recrutement, dont le sergent recruteur Louis Helene, qui est renvoyé pour avoir «dégagé» deux recrues sans prévenir le Conseil d'Etat<sup>528</sup> et sans rembourser l'officier recruteur Meye.

Cette catégorie de congédiés, les mauvais garçons et les incapables, met à jour le conflit latent qui existe entre les communes et les autorités du Bataillon valaisan, auquel nous avons déjà fait allusion. Les premières veulent obtenir à tout prix leur contingent de recrues, quitte à envoyer au Bataillon les plus mauvais sujets du pays, et les secondes recherchent des soldats de qualité et tentent de respecter la capitulation à la lettre.

Les congés au Bataillon valaisan sont accordés pour des motifs divers et variés, l'invalidité et l'infirmité étant tout de même les principales causes de départ, et il est sans doute bon de garder à l'esprit que le congé est avant tout une manière de se séparer au plus vite d'un soldat, qui non seulement ne peut plus servir, mais qui porte aussi préjudice à l'image même que les officiers veulent donner du corps: un bataillon composé de beaux hommes, bons pour la guerre.

#### *Les soldats rayés des contrôles de troupe et les prisonniers de guerre*

Vingt-quatre soldats du Bataillon valaisan, soit 6% de notre échantillon, sont dits rayés des contrôles de troupe. C'est peu par rapport à l'ensemble des hommes, mais suffisant pour tenter de comprendre ce que signifie véritablement ce terme<sup>529</sup>. Comme l'illustre le schéma n° 10, la majorité de ces soldats ont été rayés en juillet 1810, pour cause de trop longue absence à l'hôpital. Seul Benjamin Bertrand (n° 131) est rayé en août 1807. Il est facile d'imaginer qu'après le long séjour à Gênes et les combats de 1808 et 1809, à quelques mois de l'annexion du Valais par la France<sup>530</sup>, les autorités françaises aient voulu avoir une idée plus précise de la force réelle du Bataillon valaisan et aient ordonné une revue générale. C'est alors que l'administration militaire a constaté avoir perdu la trace de certaines recrues dans le chaos de la guerre.

Si l'on peut penser que tous les soldats rayés des registres ne sont pas morts, que quelques-uns sont peut-être parvenus à sortir des hôpitaux, en profitant de la confusion ambiante, et à rentrer chez eux dans le plus grand secret, il faut bien avouer que rien ne nous permet de vérifier une telle hypothèse. Le soldat rayé des contrôles de troupe est bel et bien perdu pour l'administration militaire et il y a de fortes chances qu'il soit mort.

<sup>527</sup> AEV, fonds SE 14/7/7: *lettre du président de Savièse au président du dizain de Sion, Savièse 18 juin 1807.*

<sup>528</sup> AEV, fonds SE, 13/12/2: *lettre de l'officier de recrutement Meye au président de Chamason, Iséables 12 juillet 1807.*

<sup>529</sup> Les hommes rayés des contrôles de troupe sont: Pierre Berthoud (n° 26), Benjamin Bertrand (n° 131), Joseph Brachex (n° 142), Jean Claude Bussard (n° 79), Jean Antoine Duc (n° 446), Jean Dunant (n° 276), Jean Joseph Fölcklin (n° 169), Joseph Germanier (n° 252), Jean Antoine Janer (n° 65), Jean Pierre Jeandet (n° 592), Nicolas Lugon (n° 147), Pierre Célestin Luisier (n° 499), Georges Martinet (n° 620), Antoine Michelloud (n° 278), Hildebrand Monnay (n° 332), Pierre Mudry (n° 282), Frédéric Müller (n° 512), Joseph Antoine Rauch (n° 293), Joseph Saudan (n° 559), Simon Savioz (n° 434), Barthélemy Thenen (n° 103), Joseph Zentriegen (n° 573), Georges Zolio (n° 110) et Jean Joseph Zumoberhaus (n° 469).

<sup>530</sup> Le Valais devient le département français du Simplon par le décret du 15 novembre 1810.

On remarque encore qu'un très petit nombre de nos soldats, 1% selon le schéma n° 9, ont connu les affres de l'emprisonnement<sup>531</sup>. Ils sont capturés entre le 4 et le 26 octobre 1810, peut-être en Catalogne où les combats reprennent activement à l'été 1810. Jacques Bourban (n° 345) est le seul prisonnier de guerre à être rentré au corps en août 1810<sup>532</sup>. On peut imaginer que ce soldat ait été capturé lors de l'affaire de La Jonquièrre, en juillet de la même année. Ce cas isolé prouve bien que certains prisonniers rentraient sains et saufs au Bataillon.

Mais il faut garder à l'esprit que le statut de prisonnier de guerre est assez flou, et qu'il peut cacher une tentative de désertion ou une mort, dont on n'est pas vraiment certain. Tel est le cas de Jean Joseph Cleusix (n° 325), pour lequel les sources hésitent entre la mort ou l'emprisonnement. On peut supposer alors que l'indication «prisonnier de guerre» devient une catégorie quelque peu indéfinie, où se retrouvent des soldats perdus de vue par l'administration militaire.

### *Le problème de la désertion*

Au premier coup d'œil, on s'étonne de voir si peu de déserteurs (3% selon le schéma n° 9) dans le Bataillon valaisan. Vu les conditions de recrutement difficiles de ce corps et le grand nombre de soldats contraints de s'engager à cause de la conjoncture politique, surtout dans le Haut-Valais, il faut bien avouer que l'on s'attendait à des désertions massives. Or il n'en est rien: seulement onze soldats valaisans sont déclarés déserteurs<sup>533</sup>, dont sept bas-valaisans. En général les soldats désertent très rapidement après leur arrivée au corps, entre quinze jours et neuf mois, exception faite des frères Chevrier, qui désertent après deux ans et trois mois, à La Jonquièrre, et de Michel Lienard qui s'enfuit après un an et demi de service, à Rosas. Le lieu de la désertion est mentionné pour ces trois soldats seulement; on constate alors qu'ils désertent au moment des combats de 1809 en Catalogne. Dans le cas des frères Chevrier, il est même tout à fait juste de penser qu'ils aient déserté le champ de bataille, puisqu'on les a longtemps crus prisonniers de guerre<sup>534</sup>. Quant à Hildebrand Schwery, il déserte après trois ans de service, sans que rien ne vienne expliquer cette brutale décision. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'est attribué de force le congé qu'on tardait à lui accorder. Dans certains cas, comme pour Jean Joseph Wenger, on précise que le soldat est chez lui et qu'il a payé, ce qui prouve que, si un déserteur s'acquittait de sa dette envers le corps, il n'était plus poursuivi.

Au final, ces onze déserteurs nous apprennent peu de choses sur l'esprit de contestation qui régnait dans le Bataillon et on serait tenté d'expliquer les rares désertions par le fait que la mort survenait trop vite et ne laissait pas le temps au soldat de s'enfuir.

<sup>531</sup> Les prisonniers de guerre du Bataillon valaisan sont: Pierre Joseph Dalliar (n° 354); François Joseph Heymoz (n° 336); Pierre Louis Planche (n° 334); Sébastien Quarroz (n° 92); Michel Antoine Vuadens (n° 449).

<sup>532</sup> Ce soldat, envoyé à la retraite en décembre 1810, n'est pas compté dans cette étude comme prisonnier mais comme retraité.

<sup>533</sup> Les onze déserteurs du Bataillon valaisan sont: Jean Pierre Buman (n° 398), de Viège; François Chaperon (n° 646), de Saint-Gingolph; Vincent Chappelet (n° 630), de Val d'Illiez; les frères Antoine (n° 437) et Jean Chevrier (n° 438), d'Evolène; Michel Lienard (n° 549), de Saint-Maurice; Joseph Passy (n° 544), de Bramois; Maurice Rey-Bellet (n° 601), de Val d'Illiez; Hildebrand Schwery (n° 295), d'Eischoll; Jean Joseph Wenger (n° 404), de Bellwald; Pierre Joseph Zimmermann (n° 137), de Viège.

<sup>534</sup> AEV, SE 15/1/19 et 20: *signalement de deux soldats désertés du Bataillon valaisan au service de France à la Junquièrre en Catalogne, 30 juillet 1809.*

Mais si l'on se penche sur la correspondance des officiers du Bataillon valaisan, on constate que la désertion est une crainte constante et que les mesures pour l'empêcher se multiplient. En mai 1807, le Conseil d'administration du Bataillon valaisan propose d'augmenter à 24 louis l'amende que doit payer tout déserteur<sup>535</sup>. En juillet, les officiers reviennent à la charge et se plaignent de ce que les communes ont enrôlé des étrangers, spécialement susceptibles de déserteur. Pour dissuader les recrues de fuir, le Conseil d'administration adopte le code militaire français<sup>536</sup>: «nous avons jugé que ce code, quoique très sévère, se conciliait mieux avec l'humanité et le bien de notre patrie, que le code de la Caroline, que nous avons paru adopter lors de la formation de ce corps»<sup>537</sup>.

Ainsi, les officiers du Bataillon valaisan se débarrassent de la Caroline, recueil de décrets rendus par Charles Quint aux diètes d'Augsbourg et de Ratisbonne (1530-1562) et adopté comme code pour la justice militaire suisse. D'une extrême rigueur et sans appel, la Caroline est l'incarnation même de la justice d'Ancien Régime. Après la révolte du régiment suisse Lullin de Châteauevieux, les 21 et 25 août 1790, et sa terrible répression, ce code militaire n'est plus appliqué dans les régiments suisses au service de France<sup>538</sup>. Il est difficile de savoir dans quelle mesure le choix des officiers valaisans est vraiment libre, et s'ils n'ont pas fini par céder aux autorités françaises, peu enclines à tolérer les particularités juridiques des Suisses. Toujours est-il que la loi militaire française, en matière de désertion, évite les châtimens corporels et préfère condamner le fugitif et ses parents à payer une amende.

Mais le Conseil d'Etat valaisan dénonce cette mesure, affirmant que le Conseil d'administration du Bataillon n'est en aucun cas habilité à adopter un quelconque code. Il conseille alors aux officiers de pratiquer avec plus de rigueur la discipline, afin d'endiguer «le grand esprit de désertion» qui se manifeste dans ce corps<sup>539</sup>.

En matière de désertion, les relations entre le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration changent, lorsque, le 27 septembre 1807, vingt et une recrues désertent toutes ensemble de la garnison de Gênes<sup>540</sup>. Leur aventure est de courte durée, puisqu'elles sont reprises, dès le 30 septembre 1807, par le capitaine d'Al-lèves et avec l'aide de paysans des environs. Pour les remercier de leur collaboration, le Conseil d'administration du Bataillon verse 12 livres à chaque paysan<sup>541</sup>.

<sup>535</sup> AEV, SE 15/1/8: *lettre du conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Gênes 26 mai 1807.*

<sup>536</sup> Il s'agit de la loi militaire du 19 vendémiaire an 12, soit du 12 octobre 1803.

<sup>537</sup> AEV, SE 15/1/9: *lettre du conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Gênes 12 juillet 1807.*

<sup>538</sup> La répression de ce régiment offrit à «Marat et à tant d'autres révolutionnaires l'opportunité de montrer l'anachronique barbarie médiévale et germanique du droit suisse qui avait trouvé à s'exercer en toute légalité sur le sol de la patrie des droits de l'homme, en 1790». CZOUZ-TORNARE, *Vaudois et Confédérés au service de France*, p. 111.

<sup>539</sup> AEV, Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat, vol. M.20, n° 560, p. 517: *délibération du 12 septembre 1807.*

<sup>540</sup> Les déserteurs du 27 septembre 1807 sont: Christian Eyer (n° 98), de Naters; Jean Eyer (n° 593), de Naters; Pierre Joseph Fercher (n° 451), de Mund; Maurice Gattlen (n° 570), de Stalden; Augustin Gruber (n° 478), d'Erschmatt; Gaspard Huber (n° 66), de Naters; Ignace Huber (n° 58), de Naters; Sigismond Hugo (n° 428), d'Erschmatt; Jacques Hischer (n° 68), de Mörel; André Kreuzer (n° 416), d'Eischoll; Jean Joseph Kreuzer (n° 417), d'Eischoll; Joseph Locher (n° 545), d'Eischoll; Frédéric Müller (n° 512), de Ferden; Pierre Joseph Pfaffen (n° 457), de Mund; Laurent Pfammater (n° 452), de Mund; Jean Gaspard Rella (n° 521), de Niedergesteln; Frédéric Ritacher (n° 566), *étranger*; François Salzmann (n° 589), de Naters; Etienne Schnyder (n° 426), d'Erschmatt; Pierre Joseph Stoffel (n° 210), de Viège; Jean Joseph Venetz (n° 200), de Mörel.

<sup>541</sup> AEV, SE 31/1: *Bataillon valaisan érigé à Gênes, comptes de M. Charles de Bons, 1806-1809*, p. 71.

Le 28 octobre 1807, ces déserteurs passent en jugement devant la Haute Chambre du régiment, qui punit seulement les soldats considérés comme les meneurs de la mutinerie: Frédéric Ritacher, qui se dit originaire de Châtillon, mais qui est bâlois en vérité, est exécuté; Jean Gaspard Rella est condamné à dix ans de boulet, Jean Eyer à cinq ans de travaux publics et François Salzmänn à trois ans de la même peine. Dans son livre de comptes, le commandant de Bons note que, le 30 octobre, le Bataillon a versé 268 livres et 16 sous pour «l'habillement des condamnés au boulet et travaux publics»<sup>542</sup>. Quant aux dix-sept autres déserteurs, ils sont réincorporés dans le Bataillon, avec l'obligation de servir entre deux et six ans de plus que leur engagement initial, selon leur degré d'implication dans la désertion.

Cette désertion massive oblige le Conseil d'Etat à prendre enfin des mesures concrètes contre ce phénomène, afin «(d') ôter aux déserteurs de ce bataillon tout pouvoir de refuge et de tolérance dans leur pays et (d') assurer au Conseil d'administration un dédommagement convenable pour leur remplacement»<sup>543</sup>. En effet, face à la pénurie de recrues, il devient impératif de réintégrer les déserteurs, ou, tout au moins, de récupérer l'argent qu'ils ont coûté au corps, en mettant à l'amende les communes et les familles. C'est chose faite grâce à la loi, votée à contrecœur le 4 décembre 1807, qui reprend le code militaire français, comme le souhaitent certains officiers du Bataillon; la peine des travaux publics est commuée en augmentation d'années de service et le montant de l'amende à payer est fixé<sup>544</sup>. Cela explique pourquoi la majorité des déserteurs du Bataillon, au lieu d'être sévèrement châtiés, ont été réintégrés dans la troupe.

Les fugitifs du 27 septembre 1807 illustrent bien l'esprit de rébellion qui régnait au Bataillon valaisan. On remarque tout d'abord que ces déserteurs sont

<sup>542</sup> *Idem*, p. 72.

<sup>543</sup> AEV, fonds Médiation, *Abscheid de la Diète*, vol. M7, n° 2, p. 97 à 100, vol. M9, n° 4 p. 67 à 70: *loi contre les déserteurs du Bataillon valaisan au service de France, Sion 4 décembre 1807*. On trouve aussi le texte de cette loi dans AEV, SE 36, p. 129-131.

<sup>544</sup> Une première loi contre la désertion avait été votée le 2 décembre 1806, mais elle ne concernait que les conscrits et les déserteurs français et italiens, qui trouvaient asile en Valais. Les amendes qui pesaient sur les particuliers, comme sur les autorités locales, étaient alors très lourdes. Voir AEV, SE 36, p. 107-109: *loi contre ceux qui favorisent les conscrits et les déserteurs soit qu'ils soient français, soit qu'ils soient italiens, Sion 5 décembre 1806*. La loi contre la désertion du 4 décembre 1807 ne concerne que les hommes du Bataillon; elle ne s'adresse donc qu'à des Valaisans, ce qui explique la répugnance du gouvernement à mettre en place certaines mesures. Les amendes sont moins lourdes qu'en 1806, et celle due par les familles des déserteurs n'est pas directement mentionnée. Mais il est implicite que la pénalité financière infligée aux communes sera supportée par la famille proche du fugitif. Voir AEV, SE 36, p. 127: *lettre du Conseil d'Etat à la Diète de la République, Sion 1<sup>er</sup> décembre 1807*. Ainsi, la loi du 4 décembre 1807 arrête que:

«[...] Art. 2: En attendant que la Diète ait décrété un code militaire, les peines contre la désertion seront celles ordonnées par la loi française contre les déserteurs du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803), sauf les modifications ci-après. La peine des travaux publics est convertie en une augmentation d'années de service [...]

Art. 3: [...] Dans tous les cas les déserteurs seront condamnés dans leurs biens présents, et à venir, à la restitution de toutes les avances qui leur avaient été faites par le corps et au remboursement des frais occasionnés par eux [...]

Art. 4: Aucun déserteur du Bataillon ne pourra recevoir l'asile de la part de qui que ce soit, ni être toléré dans aucune commune de la République [...]

Art. 6: Les communes, dans lesquelles il sera trouvé des déserteurs signalés plus de trois jours après la publication de leur signalement, encourront par le fait une amende de 25 francs dix baches payable par elles à la Caisse de l'Etat pour chaque déserteur [...]

Art. 9: Quiconque dénoncera au département de la police un déserteur signalé recevra pour récompense une somme de 16 francs [...] Le dénonciateur sera payé par la Caisse de l'Etat et son nom demeurera secret». Voir AEV, fonds Médiation, *Abscheid de la Diète*, vol. M7, n° 2, p. 97 à 100, vol. M9, n° 4 p. 67 à 71, ainsi que AEV, SE 36, p. 129-131: *loi contre les déserteurs du Bataillon valaisan au service de France, Sion 4 décembre 1807*.

tous haut-valaisans, sauf Frédéric Ritacher. Les difficultés de recrutement dans cette région et l'hostilité à l'égard de la France peuvent expliquer ce phénomène. Ensuite, il existe indéniablement un effet d'entraînement dans cette désertion massive. Ces hommes se connaissent pour la plupart d'entre eux; ils sont originaires des mêmes communes et parlent la même langue. Certains se sont même enrôlés ensemble et choisissent de désertir ensemble et même en famille: c'est le cas des frères Ignace et Gaspard Huber, de Naters, engagés le 4 octobre 1806, ainsi que d'André et Jacques Kreuzer, d'Eischoll, enrôlés ensemble le 23 avril 1807. Quant à Jean Eyer et François Salzmänn, tous deux de Naters et enrôlés le même jour, le 1<sup>er</sup> juillet 1807, ils désertent et écopent ensemble de peines de travaux publics pour avoir poussé leurs camarades à la désertion. Peut-être que certaines de ces recrues avaient été tirées au sort et ne voulaient en aucun cas rester au Bataillon; d'autres avaient sans doute négocié fort cher leur départ au service étranger, avec l'intention de s'esquiver dès que l'occasion se présenterait. Toutes ces hypothèses sont possibles, mais les sources n'en confirment aucune.

Après cette aventure, les soldats réintégréés dans le Bataillon ne tentèrent plus jamais l'expérience de la désertion; la majorité d'entre eux ont continué leur service, comme l'exigeait leur condamnation, six sont morts au Bataillon et Frédéric Müller a été rayé des contrôles de troupes en 1810. Ainsi, pour beaucoup de déserteurs repris, la mort a frappé avant leur congé légal. On peut donc supposer, avec raison, que c'est l'importante mortalité de ce corps qui a sans doute été une des causes de son faible taux de désertion.

Toujours est-il que l'histoire des vingt et un déserteurs de septembre 1807 a certainement fait son effet et explique en partie, avec le taux de mortalité élevé du Bataillon, le faible nombre de désertions dans ce corps.

Mais l'histoire de la désertion du Bataillon ne s'arrête pas là et elle est très étroitement liée à celle du recrutement. Au fil des années, le recrutement du Bataillon valaisan se détériore de plus en plus, pour devenir même presque inexistant en 1808, comme s'en plaint Derville-Malécharde: «on ne saurait se dissimuler que le recrutement est nul en Valais dans les circonstances actuelles»<sup>545</sup>. Face à cette situation catastrophique, les autorités françaises accordent enfin au Bataillon valaisan le droit de recruter des prisonniers espagnols, suisses ou valaisans, mais elles ne versent que 80 francs au lieu des 180 francs que le Bataillon recevait par recrue jusqu'alors. Ces soldats «bon marché» vont, bien entendu, désertir massivement, entraînant des frais très importants pour l'administration du corps<sup>546</sup>. Ainsi, le 17 mai 1810, les sources mentionnent à nouveau un complot de désertion où se trouve impliqué un Valaisan, Eugène Salzmänn, de Naters, déserteur d'un régiment suisse au service d'Espagne, recruté en octobre 1809. Il sera absous au motif que sa désertion n'a pas été consommée, alors qu'Antoine Zincler, autrichien et chef du complot, sera exécuté<sup>547</sup>.

Nous remarquons que les peines infligées aux déserteurs sont finalement assez légères comparées à celles de l'Ancien Régime: on y trouve peu d'exécutions capitales, aucune peine de galère, aucun châtement corporel. Ces mœurs ne sont plus en vigueur dans les rangs du Bataillon et même en Valais, les communes se montrant tout à fait tolérantes à l'égard des déserteurs réfugiés sur leur territoire. Encore une fois, au regard du recrutement difficile et compliqué, le souci des

<sup>545</sup> AEV, SE 15/6/45: *lettre de Derville-Malécharde, chargé d'affaires en France, au Grand Bailli, Sion 10 octobre 1808.*

<sup>546</sup> AEV, SE 15/1/17: *lettre du conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 24 mai 1809.*

<sup>547</sup> AEV, SE 14/14/35: *sentence du conseil de guerre du Bataillon valaisan, 17 mai 1810.*

autorités s'attache plus à optimiser les recrues payées au prix fort, qu'à les punir sévèrement. Mais il est vrai que la terrible Caroline n'a plus sa place dans un monde bouleversé par la Révolution française.

### *La mort*

On meurt vite, beaucoup et de différentes manières au Bataillon valaisan. La mort touche 256 recrues, soit 40% de l'ensemble du Bataillon en cinq ans, ce qui est très important. A titre de comparaison, le nombre de morts dans le régiment français Vivarais, pour la période de 1716 à 1748, s'élève à 29,8%<sup>548</sup>.

Les registres de compagnie utilisent un vocabulaire plutôt varié pour décrire la mort des soldats: tué à l'ennemi, blessé et mort, mort à l'hôpital, mort en chambre, mort amputé, noyé, etc. Le schéma n° 9 montre la différence que font les sources entre les hommes morts à l'hôpital, peut-être de maladie, cinquante-trois au total, et ceux qui ont été tués lors d'un combat, soit trente-cinq. Malheureusement, cette distinction ne permet pas de déduire une proportion de morts de maladie et de tués au champ d'honneur, car tous les soldats décédés à l'hôpital ne le sont pas de maladie, surtout si l'hôpital se trouve près d'une zone de combat. Enfin, pour 168 hommes, les sources ne précisent rien ou donnent des causes très diverses de décès: trois hommes sont morts noyés à Gênes<sup>549</sup>, une recrue est décédée chez elle en Valais<sup>550</sup>, une autre n'a pas survécu à une amputation<sup>551</sup>, trois soldats sont «morts en chambre», sans doute morts dans leur lit<sup>552</sup>, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont morts tranquillement, épargnés par les combats. Augustin Torrent, par exemple, pour lequel les sources hésitent entre une mort en chambre à Perpignan ou une mort à Saria, village proche de Gérone où l'on s'est battu, est peut-être mort en chambre, suite à la bataille de Saria. Quant aux soldats morts à l'hôpital, les sources précisent parfois s'ils sont décédés dans des hôpitaux militaires ou dans des hôpitaux civils. Dans ce dernier cas de figure, l'administration perd plus

<sup>548</sup> CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 2, p. 683. Le pourcentage initial des décès du régiment Vivarais, entre 1716 et 1749, est de 38,5 %, mais l'auteur déduit les 233 décès imputables à l'épidémie, qui en décembre 1743, lui fait perdre la moitié de ses effectifs; le résultat final est de 29,8 %.

<sup>549</sup> Il s'agit de Pierre Maurice Bruchex (n° 238) qui se noie quatre mois après son arrivée au corps, de Joseph Antoine Laune (n° 121), neuf mois après son engagement et de Jean Joseph Ruffiner (n° 409), un mois et demi après son arrivée. Nous serions tentés d'interpréter les noyades qui surviennent si rapidement après l'engagement des soldats comme des suicides. Un autre registre de compagnie, plus tardif et assez particulier, car il s'agit d'un registre qui consigne seulement les morts du régiment, confirme le fait que les noyades peuvent cacher des suicides. Voir AEV, G. 36, Service de Naples: *registre des morts du 3<sup>e</sup> Régiment suisse au service du roi des Deux Siciles, 1827-1854*. Mais bien évidemment, la noyade peut avoir un caractère tout à fait accidentel. Le registre AEV, SE 31/1: *Bataillon valaisan érigé à Gênes, comptes de M. Charles de Bons, 1806-1809*, le confirme à la p. 70, où il consigne un cadeau de 4 livres fait à un Gênois pour avoir sauvé un soldat de la noyade. Le suicide des soldats, sujet hautement tabou et jamais mentionné dans les registres de compagnie officiels, ne doit pas pour autant quitter nos esprits, même s'il reste impossible à prouver dans le cas du Bataillon valaisan au service de Napoléon.

<sup>550</sup> Il s'agit de Jean Antoine Rey (n° 174), sergent recruteur, mort chez lui à Val d'Illeiez, alors qu'il était en recrutement.

<sup>551</sup> Il s'agit de Maurice Michelet (n° 273). L'amputation à l'époque était sans aucun doute très risquée. Dans ses mémoires, le capitaine Gattlen raconte qu'après avoir constaté la mort très rapide des soldats suite à une amputation, il refusa catégoriquement qu'on procédât à cette opération sur lui-même et parvint à guérir de sa blessure. Voir: «Les souvenirs du capitaine Gattlen», in *Soldats suisses au service étranger*, vol. 4, Genève 1912, p. 38 à 42 et aussi Anton GATTLEN *Lebenserinnerungen des Hauptmanns Christian Gattlen*, Sion, 1996, p. 28.

<sup>552</sup> Il s'agit de Constantin Berod (n° 215), décédé après plus de trois ans et demi de service, de Jean Guillaume Seppey (n° 536), mort en Catalogne après trois ans de service et d'Augustin Torrent (n° 431), qui est dit être mort en chambre ou à Saria, près de Gérone, après un peu plus d'un an au Bataillon.

facilement leurs traces: il en est ainsi pour cinq recrues présumées mortes à l'automne 1808 dans des hôpitaux externes de Catalogne<sup>553</sup>.

Si la mort frappe massivement le Bataillon valaisan, on peut se demander quelle a été son époque de prédilection. La courbe du schéma n° 11, qui concerne un échantillon de 238 hommes pour lesquels nous avons la date exacte de décès, montre que 145 soldats, soit 61%, sont morts entre avril 1808 et décembre 1808. Cette année-là est sans aucun doute la plus meurtrière pour les soldats. Mais cette courbe donne aussi l'image d'une mortalité qui commence très tôt et se termine très tard: les premières recrues arrivent en septembre 1806 et les premiers morts, soit 14%, surviennent dès le mois de décembre de la même année. De plus, entre 1809 et 1810, la mort fait encore 25% de victimes. Ainsi, la grande faucheuse accompagne le Bataillon valaisan tout au long de ses quatre ans et demi d'existence, avec des périodes de plus ou moins grande virulence, mais sans jamais de véritable accalmie.

Le schéma n° 12 reprend la courbe du schéma n° 11, en y juxtaposant les lieux dans lesquels se trouvaient les soldats au moment de leur décès<sup>554</sup>. On remarque que 22% des hommes meurent en Italie, dans la garnison de Gênes, entre octobre 1806 et mai 1808. On se souvient, en effet, des appels désespérés du commandant Charles de Bons et des autorités valaisannes pour que le Bataillon valaisan change de garnison, car le climat de cette ville convenait mal aux soldats.

Il est difficile de savoir de quoi meurent exactement les hommes à Gênes: les maladies qui sévissent dans cette garnison sont nommées sous le terme général de «fièvres». De plus, la garnison se trouvant dans la ville, les hommes sont davantage tentés par les aventures, puisque certains souffrent de «maladies galantes», mais les sources se montrent très pudiques dans ce domaine et rien ne permet d'affirmer qu'ils en mouraient<sup>555</sup>. Toujours est-il que les officiers du corps se plaignent de la mortalité continue qui règne dans ce lieu. En hiver, on y meurt de pneumonie et au printemps, «le scorbut, les fièvres putrides et nerveuses» prennent le relais; sur quarante valaisans malades, dix meurent et les trente autres, souvent mal remis, sont congédiés<sup>556</sup>. Mais encore une fois, Napoléon ne revient pas sur son choix et la garnison de Gênes, clairement mentionnée dans la capitulation, demeure le lieu choisi pour la formation du Bataillon: les hommes ont payé ce choix au prix fort. Il convient de citer ici, à titre d'exemple, un rapport très intéressant rédigé par le comte Morozzo, qui tente d'expliquer la forte mortalité qui régnait dans les régiments de Piémont-Sardaigne, sous l'Ancien Régime<sup>557</sup>. D'après ce document, on constate que la mortalité des soldats est très importante dans les villes de garnison, non seulement à cause de la débauche qui y règne, mais surtout à cause de l'insalubrité, de l'air vicié et de l'eau infectée par les fosses d'aisance. Et l'auteur d'affirmer que la mortalité est particulièrement élevée dans les régiments étrangers, car les soldats sont plus nombreux par chambrée et enfermés plus longtemps dans leurs quartiers, de peur qu'ils ne s'échappent.

<sup>553</sup> Jean Michel Carron (n° 231), Pierre Joseph Sarbach (n° 460), Jean Schnyder (n° 425), Joseph Antoine Vuissoz (n° 211) et Christian Summermatter (n° 623).

<sup>554</sup> Pour le schéma n° 12, la population totale est de 223 hommes, car pour quinze hommes il y a doute sur le lieu du décès.

<sup>555</sup> AEV, SE 15/5/1/9: *correspondance du commandant Charles de Bons au Grand Bailli, Gênes 12 novembre 1806.*

<sup>556</sup> AEV, SE 15/1/15: *correspondance du Conseil d'administration du Bataillon valaisan au Conseil d'Etat valaisan, Gênes 9 mai 1808.*

<sup>557</sup> Archivio di Stato di Torino, Materie Militari, Ufficio generale del Soldo, Mazzo 4 d'addizione, fasc. n° 4: *Scritti del conte Morozzo intorno alla mortalità militare appoggiati alle osservazioni da lui fatte sovra le tabelle dimonstravi dei morti dall'anno 1775 in poi - 1782.*

Ainsi, à quelques décennies d'écart, la situation que décrit le comte Morozzo en Piémont-Sardaigne ressemble étrangement à celle du Bataillon valaisan à Gênes, enfermé dans cette ville, souffrant d'une trop grande promiscuité, d'une mauvaise hygiène et en proie à de nombreuses maladies contagieuses.

On peut s'étonner malgré tout du silence des sources en ce qui concerne la description des maladies qui ravagent le Bataillon valaisan. D'autant plus que nous possédons un document médical rare: les souvenirs d'Antoine Kämpfen, chirurgien-major de ce corps. Mais force est de constater que ce dernier ne détaille, dans ses mémoires, aucun de ses diagnostics. Il s'étend quelque peu sur le décès de son frère, Joseph Ignace Kämpfen (n° 473), atteint du typhus<sup>558</sup>, et mentionne aussi la pneumonie de l'officier Joris et la blessure du commandant de Bons. Mais à la lecture de ces pages, le Bataillon valaisan n'apparaît pas comme rongé par les fièvres.

Au printemps 1808, le Bataillon est envoyé en Catalogne où il participe, en août, au siège de Gérone, ce qui explique les décès survenus dans cette région. Mais c'est en France, dans les villes proches de la frontière espagnole, et donc des combats, que la mortalité est la plus importante. Elle atteint son maximum à l'automne 1808. Albert Maag<sup>559</sup> affirme que le Bataillon valaisan a perdu environ le tiers de son effectif au siège de Gérone: notre échantillon, qui ne représente pas tout le Bataillon, il est vrai, mais tout de même un peu plus de la moitié, ne semble pas confirmer de tels dires. D'après nos résultats, les hommes sont morts principalement en France, soit 56%, entre septembre 1808 et janvier 1810. Puis, ils sont morts à part égale entre l'Italie et l'Espagne, soit 22% dans chaque pays. Si les combats en Catalogne sont sans doute un moment de grande violence dans l'histoire du Bataillon valaisan, ils ne représentent pas la majorité des décès. Paradoxalement, c'est en France, où il n'y a pas eu de combats, que l'on trouve le plus de morts; on peut alors penser que les hommes sont morts dans des hôpitaux militaires, de maladie, mais surtout des suites de leurs blessures au combat. Le Conseil d'administration du Bataillon valaisan confirme en partie cette hypothèse lorsque, en garnison à Prats-de-Mollo en mai 1809, il se plaint des hôpitaux qui regorgent de monde, du nombre de morts toujours croissant et des extraits mortuaires à fournir tous les jours et estime que le manque de vivres et le climat aggravent encore la situation<sup>560</sup>. Une fois encore se vérifie le jugement porté par le prince de Ligne<sup>561</sup> sur l'hôpital militaire de la fin de l'Ancien Régime: c'est «le champ de bataille où il périt plus de monde que dans les combats»<sup>562</sup>.

Enfin, en mars 1809 et juillet 1810, on remarque encore des morts en Espagne qui correspondent à de nouvelles incursions en Catalogne et, tout spécialement, à l'affaire de La Jonquière, en juillet 1810.

Ainsi, les Valaisans qui ont survécu aux affres de la vie de garnison génoise avaient de grandes chances de perdre la vie soit sur le front, en Catalogne, soit dans un hôpital à la frontière.

<sup>558</sup> «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen», p. 85 et ss. Antoine Kämpfen ne donne pas la date précise de la mort de son frère, mais selon les registres de compagnie, ce dernier est décédé en 1809, à Perpignan.

<sup>559</sup> MAAG, *Geschichte der Schweizertruppen im Kriege Napoleons I*, Bd 2, Biel, 1893, p. 379-385.

<sup>560</sup> AEV, SE 15/1/17: *correspondance du conseil d'administration du Bataillon valaisan au Grand Bailli, Prats-de-Mollo 24 mai 1809*.

<sup>561</sup> Charles Joseph, prince de Ligne (Bruxelles 1735 – Vienne 1814), maréchal autrichien et auteur de l'ouvrage: *Mémoires et mélanges historiques*.

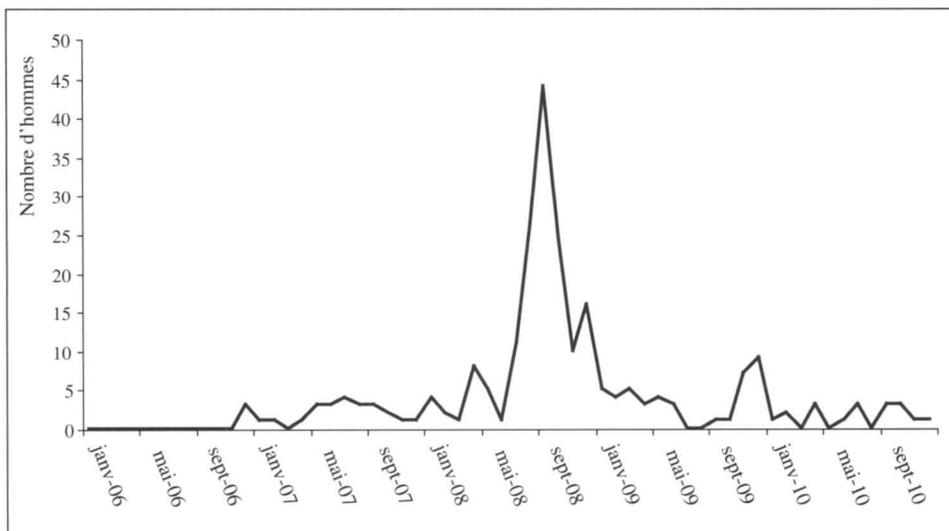
<sup>562</sup> Cité par Jean STEINAUER, *Patriciens, fromagers, mercenaires. L'émigration fribourgeoise sous l'Ancien Régime*, Lausanne, 2000, p. 121.

Après ces quelques considérations, le sort du soldat au Bataillon valaisan semble assez clair et homogène; il s'agit de la mort, ou du congé pour les plus chanceux. Ainsi, le Bataillon s'inscrit tout à fait dans la lignée du service étranger du XIX<sup>e</sup> siècle, où rares sont les soldats qui font carrière dans l'armée. Dans les régiments d'Ancien Régime, notamment dans ceux de Piémont-Sardaigne, on rencontre souvent de simples soldats qui ont trente ans de carrière, voire plus, au service étranger et qui meurent de vieillesse ou sont acceptés aux Invalides.

Force est de constater qu'au Bataillon valaisan peu de soldats se réengagent. Reste à déterminer si ce comportement découle d'un choix personnel, c'est-à-dire si le soldat considère lui-même ces quelques années comme une expérience, une coupure dans le quotidien, une émigration temporaire avant le mariage, et non comme le début d'une carrière militaire, ou si cela résulte de facteurs extérieurs que la recrue ne maîtrise pas, comme, par exemple, un taux de mortalité élevé, capable de refroidir les ardeurs et les désirs d'aventures. Il est difficile de trancher, puisque nous ne possédons aucun témoignage de soldat au Bataillon valaisan qui pourrait éclairer les raisons de son engagement. Mais si les recrues valaisannes avaient su que la mort serait l'une des principales issues de leur engagement, peu auraient accepté de partir.

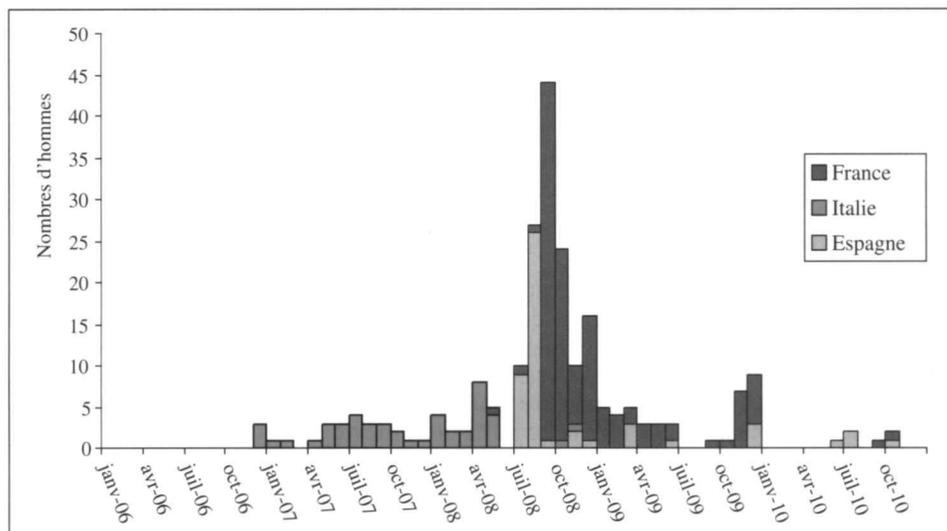
**Schéma n° 11:**  
**courbe de la mortalité au sein du Bataillon valaisan de 1806 à 1810**

Etude menée sur une population totale de 238 hommes.



## Schéma n° 12: la mortalité du Bataillon valaisan et les pays traversés

Etude menée sur une population totale de 223 hommes.



### Conclusion

«On ne voit pas en Valais les jeunes gens de bonne famille ou bien élevés servir comme soldats [...] Les soldats se trouvent toujours sortis de la classe des laboureurs et des artisans»<sup>563</sup>.

Bas-valaisan, châtain avec des yeux «gris», mesurant en moyenne 1,69 m, âgé de vingt-quatre ans et issu du milieu paysan, tel apparaît le soldat type du Bataillon valaisan levé au service de Napoléon, en vertu de la capitulation du 8 octobre 1805.

Quel a été l'apport des recherches dans les archives paroissiales valaisannes à l'étude statistique menée d'après les listes officielles conservées aux archives de Vincennes? Ces recherches nous ont permis, en premier lieu, de préciser l'âge réel à l'engagement, qui diffère sensiblement de l'âge indiqué par la recrue qui a une nette tendance à se rajeunir. Les calculs qui seraient effectués uniquement d'après les listes pêcheraient par défaut en moyenne d'un an et demi, l'écart allant de sept à seize ans pour 4% d'entre eux!

En dehors de cette précision statistique, non négligeable, les actes de baptême, retrouvés dans 74% des cas, apportent bien d'autres précisions. Ils dévoilent, par exemple, la violation de l'article 4 de la capitulation, qui réservait l'admission au Bataillon aux seuls Valaisans. Si l'on s'en tenait uniquement aux listes officielles, là encore on serait dans l'erreur, car la quasi-totalité des soldats se déclarent Valaisans, alors que 3,4% ne le sont pas du tout et qu'à ce pourcentage s'ajoute 2% de fils d'étrangers, indétectables dans les listes. L'enquête dans les registres paroissiaux a ainsi permis de débusquer plus sûrement les étrangers et de mieux cerner la notion de Valaisan, encore mal définie en 1806.

<sup>563</sup> AEV, SE 37, p. 227: lettre du Grand Bailli de Sépibus à Derville-Maléchar, Sion 6 octobre 1807.

Enfin, les registres paroissiaux satisfont – même si ce n’est qu’en partie – la curiosité naturelle de l’historien désireux de percer l’anonymat de l’homme de troupe, en offrant l’opportunité d’identifier le milieu d’origine du soldat. Grâce aux professions des pères et au statut social des parrains et marraines, ils jettent un éclairage sur le réseau de la famille et du clan, ainsi que sur les relations de clientèle. Certes, cet éclairage est faible, mais il présente une base solide, si ténue soit-elle, pour tenter de déterminer ce qui pousse un jeune homme à s’enrôler dans le Bataillon en 1806.

Si, pour plus de la moitié de nos recrues, les motivations ne semblent guère varier par rapport à celles qui poussèrent les Valaisans vers ce type particulier d’émigration sous l’Ancien Régime, il n’en est pas de même pour les autres, qui se virent contraints de s’engager.

Sous quelque angle qu’on le considère, le Bataillon valaisan inaugure, en effet, un service étranger différent de celui effectué jusqu’alors. Différent par sa capitulation, qui exclut notamment les étrangers, et par les particularités de son recrutement. Différent encore par sa justice, en matière de désertion du moins, qui, en s’alignant sur le code militaire français, abandonne une partie de ses privilèges. Mais si, pour comprendre et cerner l’étendue de cette différence, il ne fallait retenir qu’une seule chose, alors ce serait le nom même du Bataillon. En effet, il ne porte plus, comme autrefois, le nom du principal entrepreneur militaire qui l’a constitué. Derrière ce nom impersonnel et général de «Bataillon valaisan», il n’y a plus d’entrepreneur, il n’y a même plus l’État du Valais, grand perdant de ce service, mais il y a Bonaparte, le «Roi de la Révolution»<sup>564</sup>.

Le Bataillon valaisan résume, à lui seul, toute l’ambiguïté de cet homme et de cette époque. Si le fait de raviver le service de France, symbole de l’Ancien Régime, marque sans conteste un retour au passé, un besoin d’affirmer que rien n’a vraiment changé, dans la réalité, tout est profondément bouleversé; le service étranger devient un instrument de la puissance impériale que Napoléon modèle à sa convenance et vide de sa substance. Le Bataillon valaisan n’est pas une troupe alliée, prêtée à un souverain pour lui venir en aide, mais bien un corps soumis, au service et à la merci d’une ambition politique sans bornes<sup>565</sup>. Et pour que le soldat valaisan ne l’oublie jamais, «Empire français» est gravé sur ses boutons d’uniforme.

Au début de ce XIX<sup>e</sup> siècle, le service de France apparaît alors, en Valais, comme un puissant moyen de pression, de chantage politique et d’extorsion de troupes. En outre, parce que la vie en garnison, comme en campagne, est difficile, les guerres nombreuses et la mortalité importante, les soldats répugnent à rester trop longtemps aux armées et écourtent leur carrière militaire. Cette évolution, qui s’amorce ici, va perdurer tout au long du siècle. Car, ne nous y trompons pas, Napoléon a bien sacrifié les soldats valaisans, et tous les autres soldats suisses à son service, sur l’autel de ses campagnes meurtrières, comme l’illustre le taux élevé de mortalité du Bataillon qui, en cinq ans, voit fondre 40% de son effectif total. Le service étranger, sous l’Empire, perd sa notion d’émigration temporaire pour devenir, trop souvent, une émigration sans retour<sup>566</sup>.

<sup>564</sup> *La Monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792*, volume dirigé par Joël CORNETTE, Paris, 2000, p. 442.

<sup>565</sup> CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 52: «Soyons clairs. Les Suisses ne forment plus sous l’Empire que des unités confondues aux autres troupes soumises, et non plus alliées».

<sup>566</sup> Voir, par exemple, le bilan des régiments suisses après la campagne de Russie, en 1812. CZOUZ-TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon*, p. 401-408.

## Annexe 1

### Les 646 soldats du Bataillon valaisan

La liste qui suit est un échantillon de 646 hommes pris parmi les 946 soldats du Bataillon valaisan. Il concerne les soldats recrutés entre septembre 1806 et octobre 1807, soldats en majorité valaisans et pour lesquels les registres de Vincennes<sup>567</sup> indiquent le nom du père et de la mère de la recrue, son âge et son lieu d'origine. A partir de ces données, nous avons pu identifier les soldats dans les registres paroissiaux valaisans. Pour les autres recrues (du n° 646 à 946), nous l'avons dit, les rubriques sont trop lacunaires pour être utilisées avec le même profit statistique.

Le document que nous publions est une compilation de toutes les informations concernant les soldats valaisans, provenant de différents fonds d'archives, aussi bien ceux de Vincennes que ceux du Valais. Mais, pour ne pas trop alourdir notre propos, des choix ont été faits, qu'il semble nécessaire de clarifier ici.

La liste que nous présentons ne concerne que les soldats, fusiliers, musiciens, tambours, grenadiers, caporaux, sergents; aucun officier du bataillon n'y figure. Les registres de Vincennes n'en parlent pas et si l'on veut obtenir des informations sur les officiers, il faut chercher ailleurs, nous l'avons dit.

Cette liste se divise en deux parties tout à fait inégales. La première concerne tous les soldats valaisans qui ont pu être identifiés dans les registres de baptêmes valaisans. La seconde rassemble les hommes qui n'ont pu être identifiés, pour différentes raisons: soit que les registres de baptêmes manquent dans les paroisses concernées ces années-là, soit qu'il s'agisse d'étrangers ayant essayé de se faire passer pour Valaisans à l'engagement.

Chaque soldat est détaillé dans un petit paragraphe. Nous n'avons pas voulu retranscrire toutes les informations concernant chaque homme. S'il est vrai que les sources de Vincennes donnent de nombreux détails morphologiques pour chaque recrue, il n'est pas de notre propos de reprendre de telles données ici. En revanche, nous avons choisi de mettre dans cette liste les informations qui nous paraissent primordiales pour mieux connaître le soldat, mais aussi pour le retrouver, aussi bien dans les archives valaisannes que dans les archives françaises.

Pour chaque soldat, la première ligne concerne son état civil: son nom, ses prénoms et l'identité de ses parents. Ces données ont été obtenues en croisant les sources de Vincennes avec les registres paroissiaux, et cette dernière source a toujours été privilégiée par rapport aux listes de Vincennes. Si de trop grandes différences dans les noms ou les prénoms existent entre les deux sources, elles sont toujours mentionnées.

<sup>567</sup> Il s'agit des deux registres trouvés au SHAT, à Vincennes, le 23 YC 182: *Bataillon valaisan incorporé dans le 11<sup>e</sup> d'infanterie légère, du 23 septembre 1806 au 17 septembre 1811* et le XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1: *Bataillon valaisan, recrutement*. Dans cette liste, nous désignons ces deux documents par l'expression «la source de Vincennes», pour ne pas avoir à les citer de manière répétitive.

En ce qui concerne le nom de famille de la recrue, il est écrit en lettres majuscules et l'orthographe a été modernisée<sup>568</sup>. Il faut savoir, en effet, que dans une même source, telle que l'acte de baptême, on peut trouver plusieurs orthographes différentes pour le même nom! Quant aux noms pour lesquels il y a trop de doutes et trop de différences dans l'orthographe, ils sont toujours laissés tels qu'ils ont été trouvés dans les sources. Il ne faut pas oublier que les parents de la recrue pouvaient être étrangers. Parfois une autre graphie suit le nom de famille. Il a semblé préférable, dans les cas très litigieux, de laisser l'orthographe trouvée dans certaines sources. Par exemple, le soldat que les sources de Vincennes, tout comme les registres paroissiaux valaisans, nomment François Michel Zabey ou Zabé, n'est autre en réalité que François Michel Chabbet. Encore plus spectaculaire est le cas de Jean Joseph Fölcklin qui figure sous le nom de Fercly dans les sources françaises. Ainsi, toute personne souhaitant se rapporter aux sources ne sera pas trop étonnée du changement d'orthographe qui existe dans la liste publiée.

A la suite du nom de famille viennent les prénoms de la recrue. Les prénoms cités sont ceux de l'acte de baptême et le ou les prénoms mis en gras sont ceux que la recrue a donnés lors de son engagement. Parfois, aucun des prénoms figurant dans l'acte de baptême ne correspond au prénom mentionné à l'engagement. On peut imaginer alors toutes sortes de choses: le soldat a peut-être pris le prénom de son père ou de son parrain à la place du sien, ou alors il y a erreur de la part du curé qui a confondu son prénom avec celui du père ou du parrain. Lorsque cette différence de prénoms se produit, elle est toujours mentionnée.

Puis viennent les indications sur les parents de la recrue: le prénom du père, le nom et le prénom de la mère. Pour l'orthographe du nom de la mère, la démarche suivie est la même que celle exposée plus haut. La particularité du registre 23 YC 182 de Vincennes est qu'il donne le nom et le prénom de la mère; comme nous l'avons dit, ceci est tout à fait exceptionnel, car les registres de compagnie, en général, ne mentionnent que celui du père. La contrepartie d'un tel avantage est que bon nombre de noms et prénoms maternels sont erronés.

Dans ces premières lignes qui concernent l'état civil de la recrue, figurent aussi quelques renseignements sur les parents, tels que la date de leur mariage, la profession du père, et son origine. Ces informations proviennent le plus souvent des registres de baptêmes. D'autres fois, le besoin de vérification nous a conduit à aller consulter les registres de mariages ou de décès de cette recrue et de ses parents.

A la suite figurent des informations provenant toujours des registres paroissiaux, mais qui concernent plus particulièrement le soldat, telles que la date et le lieu du baptême. La date du baptême est une information capitale, qui va permettre d'établir l'âge exact de la recrue. Quant au lieu, il correspond le plus souvent à celui indiqué dans les sources de Vincennes, mais pas toujours. Les parrain ou marraine de la recrue sont mentionnés, s'il y a lieu. En effet, nous avons choisi de les noter uniquement si ce sont des gens pourvus de charges importantes, telles que châtelain ou sautier, par exemple, ou s'ils ont ou ont eu dans le passé des charges militaires, telles que celles de lieutenant ou major et, bien évidemment, si ce sont des anciens du service étranger. Sans pouvoir vraiment en tirer de conclu-

<sup>568</sup> Pour ce faire, nous nous sommes appuyée sur plusieurs ouvrages: *Noms patronymiques des familles bourgeoises du canton du Valais*, Sion, 1898, 109 p., avec index élaboré par le père bénédictin François Huot, ajouté plus tardivement. Voir aussi *Extrait du répertoire des noms de famille suisses pour le canton du Valais*, établi par la rédaction du Dictionnaire historique de la Suisse, 1991, 133 p. Enfin, dans les moments de doutes insurmontables, nous avons utilisé l'annuaire téléphonique, tout simplement!

sion, ces précisions permettent de mieux situer le soldat dans son contexte social, d'évaluer sa place dans la société, les «relations» de sa famille, qui peuvent expliquer peut-être son penchant pour le métier des armes plus tard. Enfin d'autres informations sur le soldat, livrées par les registres paroissiaux, telles que sa profession et la date de son décès sont indiquées à cet endroit. Nous avons aussi signalé, en caractères gras, la présence d'un frère avec lui au Bataillon.

Vient ensuite l'âge réel de la recrue à la date de son engagement. Les sources de Vincennes donnent, il est vrai, l'âge de la recrue, mais le plus souvent, cette information ne correspond absolument pas à la réalité. En revanche, la date de baptême croisée avec celle d'arrivée au corps, permet de connaître l'âge réel du soldat. L'âge, tel que nous le présentons dans cette liste, est le parfait résultat du croisement des sources valaisannes et de celles de Vincennes.

Les données qui suivent proviennent essentiellement des registres de Vincennes, telles que la date d'engagement de la recrue, la date de sa sortie et les causes de cette sortie. Pour ce dernier cas, nous donnons toujours, en premier lieu, les informations des sources de Vincennes. Si ces informations ne correspondent pas à celles livrées par les listes valaisannes du fonds de Bons et du fonds Service Etranger<sup>569</sup>, cette différence est toujours indiquée. Si d'autres sources viennent compléter cette rubrique, nous l'indiquons systématiquement. Il faut savoir que les sources valaisannes complètent les sources de Vincennes seulement jusqu'en 1809. Pour les années 1810-1811, les registres de Vincennes sont notre seule source d'information. Il nous est apparu utile d'ajouter le numéro de matricule du soldat. En effet, chaque nouvelle recrue, au moment de l'engagement, reçoit un numéro qui permet de le retrouver plus rapidement dans les registres. Et, puisque nous n'avons pas voulu alourdir notre liste par les nombreux détails morphologiques qu'offrent les sources de Vincennes, le numéro de matricule permettra très facilement aux chercheurs de retrouver les recrues en question.

Enfin, la rubrique *Remarque* contient le plus souvent des informations particulières sur le soldat: s'il s'agit d'un déserteur grâcié, s'il a une particularité physique, s'il est mentionné dans d'autres sources ou ouvrages valaisans, etc<sup>570</sup>. Nous avons pris le parti de ne pas noter le grade de la recrue, car c'est une information trop variable. Un fusilier peut passer caporal, être rétrogradé et retrouver sa place de fusilier, tout cela dans le même mois. Quelquefois pourtant, dans la rubrique

<sup>569</sup> Les listes valaisannes qui donnent des informations sur le devenir des soldats au sein du Bataillon valaisan se trouvent dans: AEV, fonds de la famille de Bons. Le registre fragmentaire 68/1/4 regroupe les recrues en plusieurs listes: les morts, les déserteurs, les congédiés pour maladies et infirmités, les réformés et les chassés. Les soldats, à l'intérieur de chaque rubrique, sont classés par l'année et le mois de leur sortie. Toujours dans le même fonds, la liste 69/1/10 donne un état très sommaire de quelques recrues décédées en 1809 dans des hôpitaux externes. Voir aussi: AEV, SE 31/1. Les quelques listes de morts, de déserteurs et de congédiés de ce registre débutent en 1808 et se terminent au début de l'année 1809. Elles sont plus sommaires et inexactes que celles du fonds de Bons et donnent peu de détails sur la mort, la désertion ou la maladie d'un homme, mais mentionnent toujours le grade de la recrue. Dans les cas litigieux, pour cause d'homonymes, nous avons utilisé cette source pour trancher.

<sup>570</sup> Plusieurs ouvrages valaisans s'attachent à reconstituer les familles d'un même lieu. C'est le cas, entre autres, de Wilhelm MEYER pour Tourtemagne: *Familien Chronik, Turtman*, Visp, 1991, 441 p., de Stanislaus KRONIG pour Zermatt: *Familien-Statistik und Geschichtliches über die Gemeinde Zermatt*, Ingenbohl, 1927, 356 p., et de Viktor SUMMERMATTER pour Saint-Nicolas: *St Niklaus. Familienstatistik und Chronik*, Naters, 1975, 515 p. Nous avons utilisé ces documents pour tenter d'en apprendre plus sur nos soldats: le nombre de frères et sœurs, la place dans la fratrie, un éventuel mariage, etc. Mais cette démarche a donné peu de résultats, les informations de ces ouvrages venant même, parfois, contredire les sources de Vincennes tout comme les sources valaisannes.

*Remarque*, nous précisons si le soldat a exercé la fonction de recruteur. Il nous paraît intéressant de savoir quels soldats participaient au recrutement, même s'ils n'étaient pas en permanence affectés à cette tâche.

Comme on peut aisément l'imaginer, la liste des soldats non identifiés ne suit pas tout à fait les mêmes règles de lecture. Toutes les informations qui concernent ces soldats proviennent presque exclusivement des registres de Vincennes. Les noms de la recrue et de ses parents sont donnés tels qu'on les trouve dans ces registres, puisqu'il a été impossible de les vérifier. Il en va de même pour le lieu d'origine et l'âge, qui sont donnés ici à titre indicatif uniquement: l'on sait ainsi dans quelles paroisses et vers quelle période la recherche a été faite pour retrouver ce soldat.

Les rubriques Entrée et Sortie sont identiques à celles développées plus haut. La rubrique *Remarque*, quant à elle, tente d'expliquer l'échec de la recherche: trous dans les archives, oubli du curé, etc. A la lecture de cette liste, un fait très intéressant apparaît au grand jour. L'on constate, en effet, que certaines recrues qui n'ont pu être identifiées sont en réalité des étrangers, le plus souvent des conscrits savoyards. Cette information démontre que, dans un Bataillon qui se voulait uniquement composé de Valaisans, des étrangers sont parvenus à se glisser, avec ou sans l'aval des autorités. Cela méritait d'être relevé.

Voilà en quelques mots nos choix et leur explication, en espérant que ces quelques recommandations faciliteront la lecture et l'utilisation de cette liste des recrues du Bataillon valaisan.

## Les Valaisans identifiés dans les registres de baptêmes

ABBÉ - DELABAY Thomas **Joseph**, fils de Grégoire Abbé et d'Euphémie Vieux. Baptême le 2 juin 1783, à Vissoie. Age: 23 ans. Entré le 15 octobre 1806. N° de matricule: 109.

ABBÉ - LABAY **Pierre** Joseph, fils de Pierre Abbé et d'Euphémie Zufferey. Baptême le 6 mars 1768, à Vissoie. Age: 39 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 26 août 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 440.

ADDY **Nicolas**, fils de Charles Addy et de Barbe Rausis. Baptême le 16 novembre 1781, à Orsières. Age: 24 ans. Entré le 23 septembre 1806. N° de matricule: 11. *Remarque*: caporal en octobre 1806, il est nommé sergent le 1<sup>er</sup> mai 1807, selon la source de Vincennes 23 YC 182 et employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 14/14/21 et 31/1, p. 286.

ADDY Joseph **Nicolas**, fils de Jean Nicolas Addy et de Marie Barbe Mottier. Baptême le 3 juillet 1787 à Orsières. En marge du registre: «**mort le 8 février 1853**». Dans l'acte de décès à Orsières, il est dit veuf de Marguerite Rouget et époux de Marie Grange et il exerce le métier de **tailleur** (sartor). Age: 19 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 519.

ALBRECHT **Adrien** Léopold, fils de François Albrecht et d'Anne Marie Margelisch. Baptême par la sage-femme le 1<sup>er</sup> janvier 1787, à Mörel. *Parrains*: D. Léopold de Sépibus<sup>571</sup> et D<sup>a</sup>. Anne Marie de Sépibus, épouse du major Agten. Age: 19 ans. Entré le 14 octobre 1806. N° de matricule: 96.

AMACKER Jean **Ignace**, fils d'Ignace Amacker et de Marie Sterren. Baptême le 25 juillet 1783, à Eischoll. Age: 23 ans. Entré le 23 septembre 1806. Sorti le 18 août 1808, tué à Gérone. Selon le fonds de Bons 68/1/4: blessé et mort à Figueras. N° de matricule: 12. *Remarque*: il est caporal en recrutement en octobre 1806. Voir la source SE 14/14/21.

AMHERD - HERDER Pierre **Jean**, fils de Joseph Amherd et d'Anne Salzman. Baptême le 25 novembre 1788, à Naters. Age: 17 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 63.

ANDENMATTEN Jean Pierre **Antoine** François Adam, fils de D. Jean Pierre Andenmatten, bourgeois de Viège et de Madeleine Burdin. Baptême le 24 décembre 1781, à Viège. *Parrains*: D. Aloys Antoine Burgener, banneret, et nob. D<sup>a</sup>. Marguerite Willa, châtelaine Andenmatten. Age: 25 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 453. *Remarque*: sergent de la 4<sup>e</sup> compagnie, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 31/1, p. 286. Puis, selon le fonds de Bons 68/1/4, il est promu au grade d'officier le 1<sup>er</sup> juillet 1809.

ANTILLE - ENTILLOD Jean **Joseph**, fils de Gall Antille et de Catherine Christ. Baptême le 1<sup>er</sup> février 1778, à Chalais. Age: 29 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 28 avril 1807. Il est réformé pour cause d'infirmité. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il souffre de «surdité invétérée». N° de matricule: 356.

ANTONIN **Jean Pierre** Joseph, fils de Jean Pierre Antonin et de Catherine Dissimoz. Baptême le 20 décembre 1784, à Conthey. Age: 22 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 17 septembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 157.

ANZÉVUI - ANSEVUE **Pierre**, fils d'Anselme Anzévu et de Marie Goye. Baptême le 1<sup>er</sup> octobre 1773, à Hérémenche. Age: 33 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 509.

<sup>571</sup> L'abréviation D. pour Dominus, ou D<sup>a</sup>. pour Domina, devant le nom du parrain ou de la marraine, signifie qu'il s'agit d'un homme ou d'une dame de qualité.

AVANTHEY Jean **Joseph**, fils de feu Jean Joseph Avanthey, alias Borcard, et de Marie Christine, fille de feu Jean Louis Clément. Baptême le 13 juin 1782, à Val d'Illiez. Age: 24 ans. Entré le 15 février 1807. N° de matricule: 209.

AVANTHEY **Jean Maurice**, fils **illégitime** de Jean Maurice, fils de feu François Avanthey, alias Borcard, et d'Anne Marie, fille de Jean Joseph Avanthey (et non Rabellay comme le dit la source de Vincennes. Il s'agit peut-être d'une erreur voulue). Baptême le 6 novembre 1772, à Val d'Illiez. Age: 34 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 318.

BALET **François** Joseph, fils de François Balet, **syndic**, et de Marie Josèphe Mabillard (et non Ballet comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 5 avril 1788, à Grimisuat. Age: 19 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 31 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Nîmes. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est mort à Alès. N° de matricule: 586.

BALET Barthélemy **Joseph**, fils de Barthélemy Théodule Balet et de Marie Cécile Blanc, d'Ayent. Baptême le 1<sup>er</sup> juillet 1783, à Grimisuat. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 10 décembre 1807. Réformé. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue souffre d'une forte hernie au côté droit contractée à Gênes et qui lui cause de grandes douleurs et augmente la descente des intestins. Il est hors d'état de continuer son service selon l'officier de santé. N° de matricule: 342.

BALLEYS François **Joseph**, fils de Michel Joseph Balleys et de Marie Thérèse Dorsaz. Baptême le 4 janvier 1780, à Bourg-Saint-Pierre. Age: 27 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 6 juillet 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 197.

BARMAN **Jean Sigismond**, fils de Jean Pierre Barman et de Pétronille Berger. Baptême le 29 janvier 1770, à Outre-Rhône. Age: 37 ans. Entré le 5 septembre 1807. Sorti le 24 avril 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 634.

BARMAN **Joseph** Sigismond, fils de Joseph Barman, bourgeois de Saint-Maurice, et d'Anne Marie Gros. Baptême le 16 juillet 1782, à Saint-Maurice. En marge du registre: **mort en 1859**. Le registre de décès affirme qu'il est mort le 20 juillet 1859 à Saint-Maurice. Age: 24 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 240. *Remarque*: il est sergent de la 1<sup>ère</sup> compagnie, puis sergent des grenadiers en avril 1807. Dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, il est employé au recrutement. Voir la source valaisanne SE 31/1, p. 286.

BARMAN Jean **Pierre**, fils de François Barman et de Catherine Daves, de Vérossaz. Baptême le 13 avril 1744, à Saint-Maurice. Age: 62 ans. Entré le 23 septembre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> février 1808. Sa mise à la retraite est justifiée par la perte de la vue et la diminution de ses forces. N° de matricule: 4. *Remarque*: fusilier, caporal, puis sergent dans le régiment de Courten au service de France, Jean Pierre Barman passe, en 1792, dans le bataillon des Gardes nationales de Cambrai, jusqu'en 1795. De retour chez lui, il prend du service dans le Bataillon valaisan le 23 septembre 1806, où il est nommé sergent-major le 16 juin 1807. Au moment de sa retraite, il a 45 ans, 11 mois et 18 jours d'années de service. Au sujet de son infirmité, le diagnostic suivant est posé: «[...] il a sur le globe de l'œil droit une tâche blanchâtre sur la cornée transparente en forme de nuage qui l'empêche de voir distinctement les objets». Voir à son sujet la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 1: *mémoire de proposition pour la solde de retraite en faveur de Pierre Barman, natif de Vérossaz, décembre 1807* et la source valaisanne SE 14/14/21 et 18/4/1, p. 18.

BARRAS Joseph **Philippe**, fils de Philippe Barras et d'Anne Marie Cordonnier. Baptême le 19 novembre 1783, à Lens. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 340.

BASTIAN François Joseph Michel, fils de Jean Joseph Bastian et de Marie Marguerite Beth. Selon la source de Vincennes, la recrue a pour prénom «Jean Baptiste», mais ce prénom ne figure pas dans le registre paroissial le concernant. Il a peut-être repris l'un des prénoms de

son père, ce qui est courant. Baptême le 17 janvier 1771, à Liddes. Age: 36 ans. Entré le 20 avril 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 370.

BASTIAN **Pierre Joseph**, fils de Pierre Sébastien Bastian et de Marie Madeleine Dorsaz. Baptême le 13 juillet 1792, à Liddes. Age: 14 ans. Entré le 8 octobre 1806. N° de matricule: 78.

BAUD **Jean Joseph**, fils de Jean Maurice Baud et de Marie Françoise Caseux, tous deux de Champsec. Baptême le 13 janvier 1776, à Bagnes. Age: 31 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 25 octobre 1808. Il est mort à Perpignan. N° de matricule: 218.

BAYS **Jean Christian**, fils de Michel Joseph Bays et de Thérèse Planchamp. Baptême le 25 janvier 1770, à Vouvry. Age: 37 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 3 mars 1809. Mort à Rosas. N° de matricule: 182.

BELLON **Pierre Joseph**, fils de Jean Bellon et de Thérèse Lange. Baptême le 25 février 1785, à Troistorrents. Age: 22 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 7 novembre 1807. Mort à Gênes. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, il est mort le 8 octobre 1808 à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 327.

BENDER Jean **Joseph**, fils de Pierre François Bender et de Catherine Roduit, de Saxé (mariés à Fully, le 27 mai 1784, avec dispense, car consanguins). Baptême le 14 juillet 1784, à Fully. Age: 22 ans. Entré le 25 novembre 1806. N° de matricule: 24.

BENDER **Jean Symphorien**, fils de Jean Claude Bender, de Buitona, et de Marie Barbe Cheseaux (mariés à Fully, le 22 juin 1769). Baptême le 2 août 1787, à Fully. Age: 19 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 323.

BENDER **Jean Joseph**, fils de Jean Symphorien Bender, de Buitona, et de Marie Catherine Roduit (mariés à Fully, le 9 février 1782, avec dispense, car consanguins). Baptême le 29 décembre 1782, à Fully. Age: 24 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 324.

BENEY - BENOIT **Joseph Félix**, fils d'Isidore Beney et d'Anne Morard. Baptême le 20 novembre 1787, Ayent. Age: 19 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 11 février 1809. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 277.

BERCLAZ **Pierre**, fils de François Berclaz et de Marie Catherine Bux (et non Mandereche, comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 21 juillet 1785, à Saint-Maurice-de-Lagues. Age: 21 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 172.

BERGER Jean **Sigismond**, fils de Jean Sigismond Berger, **ancien sergent**, et de Jeanne Marie Rouiller. Baptême le 24 août 1787, à Outre-Rhône. Age: 19. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.110, le 26 octobre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 247.

BEROD **Constantin**, fils de Jean Maurice Berod et de Marie Josèphe Thomas, fille de feu Jean Louis Thomas. Baptême le 7 juillet 1787, à Val d'Illiez. **Frère du n° 183**. Age: 19 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 28 décembre 1810. «Mort en chambre»: il est difficile de savoir exactement ce que signifie cette expression. On peut supposer que la recrue est morte dans sa chambre et non à l'hôpital. N° de matricule: 215.

BEROD **Frédéric**, fils de Daniel Berod et de Pétronille Bovier. Baptême le 21 février 1787, à Monthey. Age: 20 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons document 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 9 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 250.

BEROD Jean **Gaspard**, fils aîné de Jean Maurice Berod et de Marie Josèphe Thomas, fille de feu Jean Louis Thomas. Baptême le 3 octobre 1783, à Val d'Illiez. **Frère du n° 215**.

Age: 23 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 183. *Remarque*: dans le fonds de Bons 69/2/10, il est dit qu'un Jean Louis Berrud est décédé à Béziers le 18 novembre 1809. Si les nom et prénom de la recrue ne correspondent pas, celui de ses parents et le lieu d'origine eux, sont identiques. On peut alors justement penser que Jean Gaspard Berod et Jean Louis Berrut sont la même personne et qu'il est bien mort en 1809.

**BERRUT Pierre Louis**, fils d'Humbert Berrut, des Pérays, et de Marie Madeleine De l'Envers ou De Lenvers. Baptême le 4 août 1783, à Troistorrents. Age: 23 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 175.

**BERRUT Pierre Maurice**, fils de Maurice Berrut et d'Anne Bellon. Baptême le 24 juillet 1788, à Troistorrents. Age: 18 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 26 août 1808. Mort à Perpignan ou Figueras, selon le fonds de Bons 68/1/4. N° de matricule: 322.

**BERTHOUD Pierre**, fils **illégitime** de Pierre Joseph Berthoud et de Madeleine Dissimoz, veuve de Joseph Fumeaux (et non Madeleine Eveque - Evequoz comme le dit la source de Vincennes. Il s'agit d'une erreur sans doute voulue). Baptême le 22 novembre 1787, à Conthey. Age: 18 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti le 30 juillet 1810. Rayé pour trop longue absence à l'hôpital. Cette expression revient très souvent dans les registres de Vincennes. On peut supposer que l'administration militaire, n'ayant plus de nouvelles de cette recrue depuis son entrée à l'hôpital, le raye des contrôles de troupes. Mais ceci ne signifie pas forcément que le soldat soit mort à l'hôpital, il peut aussi avoir déserté et l'administration n'en a rien su. N° de matricule: 26.

**BERTRAND François Benjamin**, fils de Benjamin Bertrand et de Marie Joséphe Varonier, de Loèche. Baptême le 19 juillet 1783, à Saint-Maurice. *Parrain*: le banneret nob. François de Preux et Louise de Quartéry. Age: 23 ans. Entré le 31 octobre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> août 1807. Rayé. N° de matricule: 131. *Remarque*: le fonds de Bons 68/1/4 affirme que ce soldat a été promu au grade d'officier, mais ne donne pas de date.

**BESSE François Joseph**, fils de Jean Joseph Besse et de Louise (illisible) Bruchez, tous deux de Bruson. Baptême le 13 mars 1786, à Bagnes. Age: 21 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 230.

**BESSE Jean François**, fils de Jean Thomas Besse et de Marie Thérèse Bessard, tous deux de Sarreyer. Baptême le 20 octobre 1778, à Bagnes. Age: 28 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 27 novembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 229.

**BESSE Jean Joseph**, fils de Pierre Maurice Besse et de Marie Pellissier, tous deux de Médières. Baptême le 3 novembre 1774, à Bagnes. Age: 32 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 494.

**BETH Maurice Joseph**, fils de Bernard Michel Beth et de Pétronille, fille de Gaspard Bastian. Baptême le 20 avril 1777, à Liddes. Age: 29 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 16.

**BIDERBOST Jean Baptiste**, fils de Jean Joseph Biderbost et de Marie Joséphe Ritz. Baptême le 3 janvier 1786, à Biel. Age: 31 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 413.

**BIDERBOST Pierre Ignace**, fils de Joseph **Ignace** Biderbost et de Marie Marthe Steffen (et non Esler, comme le dit la source de Vincennes), de Ritzingen. Baptême le 8 avril 1785, à Biel. Age: 21 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 170.

**BIFFIGER Jean Pierre** Joseph, fils de Joseph Biffiger et de Marie Carlen. Baptême le 12 octobre 1784, à Saint-Nicolas. Age: 22 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 6 août 1808. Mort à Gérone. Les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, le disent mort le 16 août 1808. N° de matricule: 606. *Remarque*: voir à ce sujet, Viktor SUMMERMATTER,

*St Niklaus. Familienstatistik und Chronik*, Naters, 1975, p. 46-47, n<sup>os</sup> 9 et 13. Selon cet ouvrage, Jean Pierre Biffiger épouse Marie Grüber en 1809, alors que les sources de Vincennes, et les sources valaisannes le disent mort! Nous avons choisi de le considérer comme tel dans nos statistiques.

BITTEL **François Joseph**, fils de Jean Bittel (lui-même né le 12 mai 1749 de Jean Joseph Bittel et d'Anne Marie Wirtner) et de Marie Cécile Imoberdorf. Baptême le 23 mai 1788, à Niederwald. Age: 18 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 412.

BLANC **Pierre Joseph**, fils de Pierre Joseph Blanc et de Marguerite Tornay. Baptême le 10 juillet 1782, à Bovernier. Age: 25 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 25 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. N° de matricule: 604.

BLANCHUT Georges **Thomas**, fils de Maurice Blanchut, d'Arbignon, et de Jeanne Marie Berger. Baptême le 20 décembre 1776, à Outre-Rhône. Age: 30 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 335.

BOCHATAY **Emmanuel**, fils de Louis Bochatay et d'Anne Marie Mottier. Baptême le 30 mars 1783, à Salvan. Age: 24 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 30 décembre 1808. Mort à Pézenas. N° de matricule: 260.

BOCHATAY **Maurice** Nicolas, fils de Maurice Bochatay et de Marie Cécile Formaz. Baptême le 25 mars 1777, à Salvan. Age: 30 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 21 décembre 1808. Mort à l'hôpital de Prats-de-Mollo. N° de matricule: 258.

BONJEAN Jean **Christian** Nicolas, fils de Michel Coppex Bonjean et de Catherine Vuadens. Baptême le 29 novembre 1783, à Vouvry. Age: 23 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 444.

BONNARD **Charles**, fils d'Augustin Bonnard et de Jeanne Zufferey. Baptême le 18 décembre 1773, à Vissoie. Age: 32 ans. Entré le 15 octobre 1806. N° de matricule: 105.

BONNARD Pierre **Simon**, fils de Simon Bonnard et de Catherine Solioz (et non Jouye comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 30 octobre 1787, à Vissoie. Age: 19 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 30 novembre 1808. Tué devant Rosas. N° de matricule: 360.

BONVIN **François** Joseph, fils d'Ignace Gabriel Bonvin et de Marie Patience Duc. Baptême le 19 août 1783. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 339.

BONVIN François **Joseph**, fils de François Bonvin et de Marie Barbe Duc. Baptême le 3 juin 1787, à Lens. Age: 19 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 338.

BONVIN **Joseph Frédéric**, fils de Michel Bonvin et de Marie Marguerite Couturier (et non Angélique Robire comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 20 juin 1786, à Lens. Age: 20 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 3 septembre 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 168.

BORGEAT **Jean** François, fils cadet de Pierre Louis Borgeat et de Marie Louise Cordonier. Baptême le 24 mars 1764, à Lens. Age: 42 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> août 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 135.

BORGEAT **Maurice** Joseph, fils de François Borgeat et de Marguerite Des Rives (et non Anne Marie Plamiey comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 24 novembre 1784, à Salvan. Age: 22 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 518.

BORNET Barthélemy **Maurice**, fils de Jacques Bornet, de Beuson, et de Marie Pétronille Fournier. Baptême le 4 décembre 1772, à Nendaz. Age: 34 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 16 août 1808. Mort à Gérone. N° de matricule: 363.

BORNET **Pierre Gabriel**, fils de Pierre Bornet, de Haute Nendaz, et de Marie Françoise Albertinod (et non Berthinole comme le dit la source de Vincennes), de Veysonnaz. Bap-

tême le 18 octobre 1779, à Nendaz. Age: 27 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti le 4 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 628.

**BORRAT Jean Louis**, fils aîné de Jean Claude Borratt-Michaud et d'Anne Catherine Avanthey, fille de Pierre, cordonnier, de Champéry. Baptême le 30 octobre 1783, à Val d'Illiez. **Frère du n° 144**. Age: 23 ans. Entré le 15 février 1807. N° de matricule: 213.

**BORRAT Jean Maurice**, fils de Jean Claude Borratt-Michaud et d'Anne Catherine Avanthey, qui mourut en couches. Baptême le 17 novembre 1785, à Val d'Illiez. **Frère du n° 213**. Age: 21 ans. Entré le 13 novembre 1806. N° de matricule: 144.

**BOURBAN Jacques Léger** (*Leodegarius*), fils de Jacques Bourban et de Marie Elisabeth Fragnière, tous deux de Haute Nendaz. Baptême le 24 mars 1787, à Nendaz. Age: 20 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti en décembre 1810. Prisonnier de guerre, rentré au corps le 10 août 1810, il est retraits par décret du 9 février 1811. Porté tué par erreur. Selon la source SE 17/9/7-8 et 18/4/1, p. 2, il obtient une solde de retraite de 100 francs. Dans notre étude statistique, nous le considérons comme retraits et non comme prisonnier. N° de matricule: 345.

**BOURDIN Jean Barthélemy**, fils de Barthélemy Bourdin et de Jeannette Logean (et non Bourdin comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 22 mars 1780, à Hérémenche. Age: 27 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 18 octobre 1810. Tué à l'ennemi. N° de matricule: 489.

**BOURNISSEN Antoine** Benoît, fils de Benoît Bournissen et de Barbe Seppey. Baptême le 1<sup>er</sup> juin 1769, à Hérémenche. Age: 37 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 482.

**BOURNISSEN Martin**, fils de Michel Bournissen et de Catherine Goye. Baptême le 12 novembre 1777, à Hérémenche. Age: 29 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 16 août 1808, tué à Gérone. N° de matricule: 364.

**BOURRIN – BURRIN Jean Henri**, fils de Jean Henri Bourrin-Burrin et de Marie Crettaz. Baptême le 5 février 1788, à Ardon. Age: 18 ans. Entré le 19 octobre 1806. N° de matricule: 119.

**BOVIER Jean Joseph Marie**, fils de Pierre Bovier et d'Anne Hélène Bertschen. Baptême le 15 août 1760, à Tourtemagne. *Parrain*: Jean Joseph Antoine Morency, major de Loèche. Age: 46 ans. Entré le 12 novembre 1806. N° de matricule: 133. *Remarque*: après avoir été fourrier dans la 1<sup>ère</sup> compagnie, puis musicien à l'Etat major, il passe fusilier dans la 1<sup>ère</sup> compagnie le 6 novembre 1807. Il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 31/1, p. 286. Voir aussi au sujet de cette famille Wilhelm MEYER, *Familien Chronik, Turtman*, Visp, 1991, p. 332, n° 1. Selon cet ouvrage, il serait le quatrième de neuf enfants et serait mort en 1763, ce que contredisent tout à fait les sources de Vincennes. D'ailleurs, il n'existe aucune mention de sa mort dans les registres de décès de la paroisse de Tourtemagne, pour cette année.

**BRACHEX Joseph** Dominique Simon, **fils illégitime** de Marie Elisabeth Brachex et d'un cordonnier français, dont le nom n'est pas connu. La source de Vincennes dit qu'il est le fils d'un certain Joseph Dominique Brasset, ce que le registre paroissial ne confirme pas! Baptême le 11 novembre 1775, à Saint-Maurice. *Marraine*: Louise de Bons, épouse du capitaine Joris (peut-être s'agit-il de François Alexis Joris, 1717-1806), au service de France. Age: 31 ans. Entré le 13 novembre 1806. Sorti en juillet 1810. Rayé pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 142.

**BREGY Jean** Christian Antoine, fils de Jean Antoine Bregy et d'Anne Marie Marx, d'Er-gisch. Baptême le 3 novembre 1773, à Tourtemagne. Age: 32 ans. Entré le 23 septembre 1806. N° de matricule: 9. *Remarque*: sergent, puis caporal le 1<sup>er</sup> mai 1807, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source valaisanne SE 14/14/21 et 31/1, p. 286.

Voir aussi au sujet de cette famille MEYER, *Familien Chronik, Turtman*, p. 68, n° 3. D'après cet ouvrage, notre recrue est l'aîné de sept enfants.

BREGY **Jean Joseph**, fils de Christian Bregy et de Catherine Seiler. Baptême le 2 octobre 1786, à Niedergesteln. Age: 20 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 579.

BRIGUET François **Joseph**, fils de Joseph Louis Briguët et de Madeleine Gendre. Baptême le 19 mars 1780, à Lens. Age: 27 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 281.

BRUCHEZ **Pierre Joseph**, fils de Joseph Jean François Bruchez et de Marie Pétronille Michaud, tous deux de Verbier. Baptême le 22 mars 1785, à Bagnes. Age: 21 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 236.

BRUCHEZ **Pierre Maurice**, fils de Jean Joseph Bruchez et de Marie Pétronille Deléglise, tous deux de Verbier. Baptême le 16 juillet 1785, à Bagnes. Age: 21 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti le 9 juillet 1807. Mort noyé et inhumé à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 238.

BRUNNER Jean **Pierre** Théodule, fils de Théodule Brunner et de Marie Amacker. Baptême le 19 août 1784, à Eischoll. *Parrains*: Pierre Schrötter et Thérèse Brunner, épouse du lieutenant Joseph Schrötter. Age: 22 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 60.

BRUNNER Christian **Théodule** Norbert, fils de Jean Christian Brunner et de Thérèse Sterren. Baptême le 6 juin 1783, à Eischoll. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 433.

BÜRCHER **Joseph Antoine**, fils de Fabien Puntig alias Bürcher et de Marie Catherine Perren. Baptême le 10 mars 1782, à Fiesch. Age: 25 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 2 avril 1809. Réformé par le général Pille. Selon la source valaisanne SE 31/1, p. 147, il est réformé le 10 mars 1809 par le général Montchoisy, car «poitrinaire». N° de matricule: 383.

CAILLET-BOIS **Joseph** Antoine, fils de Jean Caillet-Bois, de Mimont et d'Anne Marie Rey-Mermet (la source de Vincennes ne dit rien pour la mère). Baptême 10 octobre 1783, à Val d'Illiez. Age: 23 ans. Entré le 13 novembre 1806. N° de matricule: 148.

CARLEN **Joseph** Ignace Félix, fils de Jean Népomucène Carlen et d'Anne Catherine Carlen. Baptême le 15 mars 1777, à Reckingen. Age: 30 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 10 décembre 1807. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est accepté pour la retraite par le général Pille. Voir aussi la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue a été traitée à l'hôpital militaire pour des abcès profonds des muscles du dos et du bras droit. Il ne peut plus se servir de ce bras. N° de matricule: 384.

CARRON Jean **Michel**, fils de Jean Michel Carron et de Madeleine Caseux, tous deux de Bruson. Baptême le 5 mai 1783, à Bagnes. Age: 23 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 68/1/4, à l'automne 1808. Il est présumé mort: entré dans les hôpitaux externes, il aurait péri en Catalogne, sans avoir été rayé des contrôles. N° de matricule: 231.

CARROZ **Barthélemy** Augustin, fils d'Alexandre Carroz et d'Anne Torrent, d'Arbaz. Baptême le 13 septembre 1786, à Ayent. Age: 20 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 299.

CARROZ **Etienne** Laurent, fils d'Etienne Carroz et d'Anne Métrailler, tous deux de Signèse. Baptême le 28 février 1783, à Ayent. Age: 24 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 9 décembre 1809. Mort à Figueras. Une autre source valaisanne confirme son décès en Catalogne à cette date. Voir le fonds Médiation, *Passeports, arrêtés, signalements, sel*, vol. M62, p. 32: *liste des hommes du dizain de Sion décédés*.

dés au bataillon valaisan le 1<sup>er</sup> juillet 1809, dont les extraits mortuaires sont encore à sortir du bureau de la guerre, s.d. N° de matricule: 483.

CHABBEY – ZABEY – ZABÉ François **Michel**, fils de Michel Zabé, de Saint-Romain, et de Julienne Beney. Baptême le 5 novembre 1777, à Ayent. Age: 29 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 11 avril 1810. Mort. N° de matricule: 596.

CHAPPELET **Grégoire**, fils d'Alexis Chappelet, **notaire**, et de Cécile de Lenvers. Baptême le 17 février 1779, à Troistorrents. Age: 28 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 11 novembre 1809. Mort à Uzès. N° de matricule: 326. *Remarque*: il a pour grade sergent et, dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, il est employé au recrutement. Voir la source SE 31/1, p. 286.

CHAPPELET **Vincent**, fils de Laurent, fils de feu Pierre Chappelet et de Marie Joséphe, fille de feu Jean Joseph Mariétan. Baptême le 3 mai 1786, à Val d'Illiez. Age: 21 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti le 29 juillet 1807. Déserte. N° de matricule: 630. *Remarque*: selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il déserte le 9 août 1807. Sans pouvoir l'affirmer, l'administration le croit tranquillement chez lui. Toujours au sujet de cette recrue, voir aussi la source SE 15/5/3/36: *lettre du capitaine de Nucé au Grand Bailli, Saint-Maurice, le 3<sup>e</sup> 1808*. Le déserteur Chappelet a été remplacé par un certain Augustin Rouiller de Troistorrents. L'administration exige toujours la somme de 120 francs, sinon il sera arrêté et reconduit au corps.

CHAPPEX Jean **Pierre**, fils de Jean Barthélemy Chappex et de Marguerite Fontani (et non Dépion comme le dit la source de Vincennes), de la Condémine. Baptême le 10 avril 1787, à Choëx. Age: 19 ans. Entré le 19 octobre 1806. N° de matricule: 118.

CHEVRIER Pierre **Antoine**, fils de Jean Chevrier et de Marie Morand, de Lana. Baptême le 13 septembre 1785, à Evolène. **Frère du N° 438**. Age: 21 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 30 juillet 1808. Prisonnier de guerre. Selon le fonds Service Etranger, il aurait déserté le 30 juillet 1809 à La Jonquièrre en Catalogne. Voir la source SE 15/1/19: *signalement de deux soldats désertés du Bataillon valaisan au service de France à La Jonquièrre en Catalogne, 30 juillet 1809*. Dans ce document, on parle d'Antoine Chevy et non Chevrier, mais il s'agit bien de notre homme, car les noms des parents sont identiques. Voir aussi la source SE 15/1/20: on a longtemps cru ce soldat prisonnier de guerre, mais, en réalité, il est tranquillement dans sa commune. Il est alors considéré comme déserteur et réclamé comme tel. N° de matricule: 437.

CHEVRIER **Jean** Théodore, fils de Jean Chevrier et de Marie Morand, de Lana. Baptême le 9 novembre 1783, à Evolène. **Frère du N° 437**. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 30 juillet 1808. Prisonnier de guerre. Selon le fonds Service Etranger, il aurait déserté le 30 juillet 1809 à La Jonquièrre en Catalogne. Voir ci-dessus, comme pour son frère. N° de matricule: 438.

CLAVIOZ Jean Joseph **Etienne** Luc, fils de Christian Clavioz et de Marie Joséphe, fille de Martin Tshopp. Baptême le 18 octobre 1781, à Loèche. *Parrains*: Etienne Mayenzet et Anne Marie Plaschin, épouse du major Varonier. Age: 25 ans. Entré le 15 octobre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> septembre 1808. Mort à Perpignan. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «mort à Bellegarde». Le fort de Bellegarde se trouve à la frontière espagnole. Il domine le village du Perthus et renferme le tombeau du général Dugommier. N° de matricule: 113.

CLEMENZ Pierre **Joseph** Antoine **Ignace** Michel, fils de Joseph Barthélemy Clemenz et de Catherine Abgottspon. Baptême le 28 juin 1785, à Stalden. Age: 21 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 423.

CLEMENZO Joseph **Hyacinthe**, fils de Jean André Clemenzo et de Marie Marguerite Favre (et non Reuse comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 17 avril 1781, à Ardon.

Age: 25 ans. Entré le 23 septembre 1806. N° de matricule: 3. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, cet homme est promu officier le 1<sup>er</sup> avril 1809. Grâce à ses souvenirs qui ont été publiés, nous possédons beaucoup de renseignements sur cette recrue<sup>572</sup>. En 1799, Hyacinthe Clemenso obtient son brevet de notaire et, un peu plus tard, une patente d'avocat. Il se marie à Ardon une première fois, le 9 juillet 1798, avec Marie Catherine Gianeti ou Genetti, dont il a un fils l'année suivante, Joseph Gabriel, qui décède en 1802 (R.p.). Veuf dès 1799, il se remarie à Sion le 20 novembre 1801, avec Marguerite Pignat, née à Vouvry en 1779, fille de François Nicolas, châtelain de Vouvry, et d'Elisabeth Plumet. A l'époque de son engagement Hyacinthe a deux filles, Virginie, née en 1804, et Patience en 1805. En 1806, il accepte la place de quartier-maître (trésorier) au Bataillon valaisan, pour se soustraire, selon ses dires, à un mariage malheureux. Son aventure militaire au service de la France va durer plus de 25 ans: après la campagne de Catalogne (1808-1810), il fait celle de Russie (1811-1812) avec le 11<sup>e</sup> régiment français d'infanterie légère. Le 19 juin 1812, il est nommé capitaine. Durant la campagne d'Allemagne (1813), il est blessé, fait prisonnier et renvoyé en Suisse. En 1814, il reprend son service et entre dans la Légion royale étrangère qui plus tard deviendra le régiment de Hohenlohe. C'est en 1816 qu'il obtient la nationalité française et change l'orthographe de son nom qui devient alors: Clemenso. En 1827, il prend sa retraite et s'installe à Martigny (et non à Monthey, comme l'affirment ses «Souvenirs»), où il ne restera pas. En effet, il rentre en France en 1831, pour sauvegarder sa pension de retraite. En réalité, il semblerait que ses nombreuses dettes l'aient poussé à quitter le Valais. Voir *Bulletin officiel du Valais*, 1828, p. 391 et 1832, p. 431. Veuf, Hyacinthe Clemenso se remarie, en 1821, à Bastia, avec Elisabeth Christine Mäder (née en 1794 à Morat, décédée en 1876, à Mâcon). Trois autres enfants viennent couronner cette union : Mélanie, Camille (né à Brest le 8 septembre 1824, décédé à Lyon en 1856) et Etienne (né à Martigny le 4 avril 1828, décédé à Paris). Hyacinthe Clemenso décède le 11 juillet 1862, à son domicile de Saint-Martin des Vignes en France.

COMMAND **Michel Denis**, fils de Michel Command et d'Anne Marie Lugon. Baptême le 21 novembre 1788, à Saint-Maurice. Age: 18 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 522.

CONSTANTIN **André**, fils d'Etienne Constantin et de Marie Delazineau (et non Moos, comme le dit la source de Vincennes), tous deux de Saxonne. Baptême le 4 décembre 1785, à Ayent. Age: 21 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 7 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. N° de matricule: 287.

CONSTANTIN Thomas **Théodule**, fils de Théodule Constantin et de Marie Marguerite Favre. Baptême le 17 mai 1773, à Ayent. Les sources de Vincennes ne permettent pas de l'identifier, mais c'est le seul Théodule Constantin né à cette époque. Il s'agit donc sans aucun doute de notre homme. Age: 34 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 25 juin 1807. Réformé car épileptique. N° de matricule: 516.

COPPEX **Michel Hyacinthe**, fils **illégitime** de Michel Hyacinthe Coppex, alias Chavalon, et de Blandine Vuadens. Baptême le 5 avril 1784, à Vouvry. *Parrains*: Hyacinthe de Nucé et son épouse. Age: 22 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti le 10 décembre 1807. Réformé. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue souffre «d'une sciatique invétérée à la hanche droite contractée par le coup d'un morceau de bois». Il boite et ne peut continuer son service selon l'officier de santé. N° de matricule: 128.

COPT **Frédéric**, fils de Jean Laurent Copt et d'Anne Pétronille Cavé. Baptême le 3 mars 1780, à Orsières. Age: 26 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons

<sup>572</sup> «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», p. 1-110. Nous remercions M<sup>me</sup> Astride Gaillard pour les renseignements qu'elle nous a transmis, concernant cet officier, qui viennent compléter les «Souvenirs» de Hyacinthe Clemenso, pas toujours très exacts.

68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 29 juin 1809. Mort à Perpignan. N° de matricule: 130. *Remarque*: il est de très petite taille, 1,325 m. Il a tout d'abord été rejeté à cause de cela puis finalement engagé. Voir le fonds de Bons 68/1/4.

COQUOZ **Jean Pierre**, fils de Jean Pierre Coquoz et d'Anne Marie Dubois, de la Rasse. Baptême le 9 avril 1787, à Saint-Maurice. Age: 19 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 17.

CORTHAY Jean **Ignace**, fils de Michel Corthay et d'Anne Victoire Charvoz, de Médières. Baptême le 4 mars 1785, à Bagnes. Age: 22 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 221.

COURTEN **Félix** Alexis de, fils de nob. D. Antoine de Courten, **capitaine au service de France**<sup>573</sup>, et de D<sup>a</sup>. Marie Catherine de Torrenté. Baptême le 17 juillet 1765, à Sion. *Par-rain*: le consul<sup>574</sup> Félix de Torrenté<sup>575</sup>. Age: 41 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti le 21 janvier 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 46. *Remarque*: bourgeois et procureur de Sion, Félix de Courten se marie le 9 avril 1787 avec Patience de Quartéry (6 mai 1769-21 janvier 1796), fille d'Antoine Hyacinthe de Quartéry et d'Elisabeth Odet. Veuf, il se remarie, le 9 janvier 1800, avec Marie Barbe Mabillard (9 février 1777 – 3 mai 1806), fille de François Xavier Emmanuel Mabillard et d'Anastasie Jergen. De ces deux mariages sont nés cinq enfants, dont deux avec Marie Barbe Mabillard, qui décèdent en 1801 et 1802. Voir à ce sujet: *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, p. 39-40, FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, S. 35, p. 361 et 427, ainsi que la source ABS 120/3, fol. 205 v°. Il est étonnant de trouver un membre de la famille de Courten avec le simple grade de fusilier dans la 2<sup>e</sup> compagnie du Bataillon valaisan, comme l'atteste la source de Vincennes. Mais il est vrai qu'entre 1801 et 1806, Félix de Courten perd deux enfants et sa seconde femme. Ce drame familial pourrait expliquer son engagement au Bataillon valaisan.

COUTURIER – COUDREY – CUDRY **Benoît**, fils de Georges Courturier et de Marie Patience Borgeat. Baptême le 28 septembre 1782, à Lens. Age: 24 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, le 16 août 1808. Blessé et mort à Gérone. N° de matricule: 337.

CRÉPIN **Jean** Pierre, fils de Guillaume Crépin et de Madeleine Berrud. Baptême le 28 janvier 1774, à Monthey. *Marraine*: nob. Marie Thérèse Burgener, épouse de nob. Pierre Louis Du Fay, gouverneur de Monthey, banneret. Age: 33 ans. Entré le 5 septembre 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147, le 2 avril 1809. Réformé par le général Pille, car très impotent. N° de matricule: 639.

CRÉPIN **Jean Didier** ou Désiré (*Desiderius*), fils de Jean Joseph Crépin et d'Anne Marie Reynauld. Baptême le 1<sup>er</sup> octobre 1785, à Monthey. Age: 21 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 561.

CRETZAZ **André** Joseph, fils de Jean Bernard Cretzaz et de Marie Pétronille Loye, de Chamoson. Baptême le 20 novembre 1777, à Ardon. Age: 29 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti

<sup>573</sup> Le père de notre recrue est François **Antoine** Bernard Pierre de Courten, fils de Jean Antoine Joseph de Courten et d'Anne Marie Ambüel, sa seconde femme. Officier au service de France, chevalier de Saint-Louis, bourgeois et procureur de Sion, il est né à Sierre où il est baptisé le 15 juin 1721. En décembre 1751, il épouse Marie Catherine de Torrenté, fille de Jean Joseph de Torrenté et de Catherine Berthod. Il décède le 17 août 1780 et sa femme, le 11 février 1785. Ensemble, ils ont quatre enfants, dont Joseph Eugène Edouard **Félix** Alexis, le cadet.

<sup>574</sup> Le terme de consul est un terme général qui désigne un homme impliqué dans le gouvernement de la cité. Il s'applique tantôt aux membres du Magistrat, tantôt au seul bourgmestre, dont le vrai titre en latin est *consul primarius*. Voir à ce sujet: FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 45 en note.

<sup>575</sup> Il s'agit sans doute de Jean Félix de Torrenté (1723-1768) qui épouse, en 1747, Anne Marie Ambüel. Voir à son sujet: FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 354.

le 18 février 1807. Réformé pour cause de surdit . Cette maladie l'a frapp  au moment de son arriv e au corps. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est r form  le 9 janvier 1807, soit le jour m me de son admission. N  de matricule: 198.

CRETZAZ **Pierre** Charles, fils de Jean Cretzaz et d'Agn s Dalliar ou Daillard. Bapt me le 20 f vrier 1785,   Vissoie. Age: 21 ans. Entr  le 15 octobre 1806. N  de matricule: 106.

CRETTENAND **Laurent** Etienne, fils de Pierre Crettenand et de Marie Catherine Favre. Bapt me le 27 mars 1783,   Riddes. Age: 24 ans. Entr  le 25 juillet 1807. Sorti le 18 avril 1810. Mort. N  de matricule: 629.

CRETTON **Jacques** Joseph, fils de Pierre Joseph Cretton et de Marie Jos phe Saudan. Bapt me le 24 juin 1787,   Martigny. **Fr re du n  184**. Age: 19 ans. Entr  le 26 mars 1807. N  de matricule: 256.

CRETTON **Jean Joseph**, fils de Pierre Joseph Cretton et de Marie Jos phe Saudan. Bapt me le 7 septembre 1784,   Martigny. **Fr re du n  256**. Age: 22 ans. Entr  le 9 janvier 1807. N  de matricule: 184.

CRITTIN – CRETIN **Jean** Pancrace, fils de Pancrace Crittin et de Marie, fille d'Antoine Duez, de Mollignon. Bapt me le 12 janvier 1772,   Grimisuat. Age: 34 ans. Entr  le 4 octobre 1806. Sorti le 3 ao t 1807. R form  «pour cause d'un d cro t   la jambe» constat  par les chirurgiens de l'h pital militaire de G nes. N  de matricule: 45.

DALLIAR - DAILLARD Pierre Joseph, fils de Michel Dalliar et de Marie Catherine Siegen. On remarque que dans la source de Vincennes, la recrue se pr nomme Michel et non Pierre Joseph. Mais il s'agit du seul Dalliar, fils d'un Michel. Il a d  reprendre le nom de son p re, ce qui  tait fr quent. Bapt me le 20 octobre 1779,   Salquenen. Age: 27 ans. Entr  le 16 avril 1807. Sorti le 26 octobre 1810. Prisonnier de guerre. N  de matricule: 354.

DARBELLAY **Augustin**, fils d'Etienne Mathieu Darbellay et de Marie Ursule Darbellay. Bapt me le 25 ao t 1785,   Liddes. Age: 31 ans. Entr  le 29 avril 1807. Sorti le 21 octobre 1808. Mort   l'h pital de Montpellier. N  de matricule: 373.

DARBELLAY **Joseph**, fils de Jean Nicolas Darbellay Lambioz et de Marie Agathe Rossier. Bapt me le 23 avril 1780,   Liddes. Age: 27 ans. Entr  le 20 avril 1807. N  de matricule: 372.

DAVE **Pierre Fran ois**, fils de Joseph Dave (l'acte de bapt me indique David), **savoyard, meunier** (molitor) et de Marie David. Bapt me le 3 f vrier 1783,   Troistorrents. Age: 24 ans. Entr  le 18 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 27 avril 1809. Mort   Prats-de-Mollo. N  de matricule: 557.

DAVEN **S verin**, fils de Pierre Daven et d'Anastasia Dissimoz (et non Eustachine Fumeaux comme le dit la source de Vincennes. Il y a beaucoup d'erreurs de ce type pour les recrues de Conthey et ce sont sans doute des erreurs voulues). Bapt me le 10 octobre 1782,   Conthey. Age: 24 ans. Entr  le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 30 d cembre 1808. Mort   Figueras. N  de matricule: 263.

DAYEN Jean **Gr goire**, fils de S verin Dayen et de Marguerite Borrat, de Sensine. Bapt me le 7 ao t 1784,   Conthey. *Parrain*: Jean Pierre Udry, notaire. Age: 22 ans. Entr  le 29 mai 1807. N  de matricule: 525.

DAYER – PAYERT **Antoine** Th odule, fils de Th odule Dayer et de Catherine Georges (et non Sierros comme le dit la source de Vincennes). Bapt me le 11 janvier 1789,   H r mence. Age: 18 ans. Entr  le 7 mai 1807. N  de matricule: 477. *Remarque*: il obtient le grade de sergent-major en 1810. Cet officier va conna tre un destin tout   fait particulier puisque, bless  et fait prisonnier lors de la campagne de Russie, en 1812, il est soign  par

la princesse Anastasia Kutusowa, petite nièce du commandant en chef de l'armée russe contre Napoléon, le comte Kutusow, prince de Smolensk. Antoine Dayer désirant épouser sa bienfaitrice, la commune d'Hérémence lui décerne un titre de noblesse et le déclare comte de la Bachanna. Il continue sa carrière au service de la Russie et meurt au poste de général gouverneur de Kharkoff, en Ukraine. Il a eu cinq enfants. Voir à son sujet AEV, Ph 2344/1-18bis, *Antoine Dayer et sa famille* et Bernard TRUFFER, «Antoine Théodule Dayer, Graf von Bachanna – ein Söldnerschicksal», in *Walliser Jahrbuch*, Visp, 2002, p. 31-34.

DEBONS **François** Adrien, fils de François Debons et de Marguerite Debons. Baptême le 4 octobre 1786, à Savièse. Age: 20 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 6 septembre 1810. Mort à l'hôpital du Perthus, ville à la frontière espagnole. N° de matricule: 275.

DEBONS **Germain** Théodore, fils de Maurice Debons et de Catherine Reynard. Baptême le 12 janvier 1784, à Savièse. Age: 22 ans. N° de matricule: 43. Entré le 4 octobre 1806.

DELAPIERRE – LAPIERRE François **Xavier**, fils de Jean Joseph Delapierre et de Catherine Zamba, habitant à la Muraz. Baptême le 20 février 1785, à Sion *extra muros*. *Parrain*: D. François Xavier Naterer, docteur en médecine. Age: 22 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. Selon la source SE 17/8/10 et 18/4/1, p. 2, Xavier Lapierre est réformé par le général Pille, le 7 octobre 1810, car il a perdu tous les orteils du pied gauche et quatre orteils du pied droit. Il obtient une pension de retraite de 150 francs. Voir la source SE 17/8/8 et 18/4/1, p. 2. Nous avons décidé de le compter ici comme réformé et non comme rayé. N° de matricule: 487.

DELASOYE **Gaspard** Etienne, fils de Gaspard Etienne Delasoye et d'Anne Marie Josèphe Sise. Baptême le 16 janvier 1784, à Sembrancher. Age: 23 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 7 août 1808. Mort à Figueras. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est mort le 17 août 1808. N° de matricule: 190.

DÉLEZ – DESLEY Jean Pierre, fils de Pierre Délez et d'Anne Marie Barman. La source de Vincennes donne pour prénom de cette recrue: Sigismond et non Jean Pierre. Ce dernier a sans doute pris le prénom du mari de sa marraine, ou alors il s'agit d'une erreur de la part du curé. Baptême le 22 février 1784, à Saint-Maurice. *Parrains*: Jean Pierre Dubulluit et Marie Chappes, épouse de Sigismond Pochon. Age: 23 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 23 juillet 1810. Tué à l'ennemi à l'affaire de La Jonquière. N° de matricule: 313.

DELMONTÉ **Pierre** Louis, fils de Philibert Delmonté et de Catherine Franc. Baptême le 23 septembre 1790, à Monthey. Age: 16 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 15 juillet 1808. Tué à Pont-de-Molins, localité qui se trouve au sud de La Jonquière, sur le Muga. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «Tué au Pont Camagne». Il s'agit sans doute du Pont de Capmany, sur le Llobregat, où fut tué le général Dugommier, en 1794, près de La Jonquière. N° de matricule: 212.

DIRREN **Jean Joseph**, fils de Jean Dirren et de Marie Werlen. Baptême le 16 avril 1778, à Unterbäch. *Marraine*: Barbe, la jeune fille du lieutenant Werlen. Age: 29 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 17 décembre 1808. Mort à Nîmes. N° de matricule: 435.

DONNET **François**, fils de Pierre Donnet et de Françoise Meithaz. Baptême le 13 avril 1766, à Troistorrents. Age: 41 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 317.

DORSAZ André Joseph, fils de Jean Gabriel Dorsaz et de Marie Françoise Genoud. La source de Vincennes donne comme prénom pour cette recrue: Maurice. Baptême le 30 novembre 1787, à Liddes. Il est **fondeur de métaux** (*in aere opifex*), veuf de Catherine Lattion; il est mort le 10 décembre 1870 à Liddes. Age: 19 ans. Entré le 20 avril 1807. N° de matricule: 378.

DOULE **Jacques**, fils de Jean Pierre Doule et d'Anne Rose Mütter, de Basse Nendaz. Baptême le 15 novembre 1789, à Nendaz. Age: 17 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 366.

DUAY **Antoine**, fils de Jean Antoine Duay et de Marie Madeleine Joris. Baptême le 18 juin 1785, à Orsières. Age: 21 ans. Entré 8 octobre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> mai 1807. Mort à l'hôpital de Gênes. N° de matricule: 75.

DUBUIS **François** Joseph, fils de Florentin Dubuis et de Germaine Héritier. Baptême le 2 avril 1782, à Savièse. Age: 24 ans. Entré le 28 septembre 1806. Sorti le 15 octobre 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 39.

DUBUIS **Jean** Charles, fils d'Ignace Adrien Dubuis et d'Angélique Bridy. Baptême le 12 mars 1789, à Savièse. Age: 18 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 5 février 1809. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 297.

DUBULLUIT **Jean Nicolas**, fils de Jean Dubulluit et de Marie Theule. Baptême le 25 décembre 1779, à Troistorrents. Age: 27 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 26 août 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 320.

DUC **Joseph Antoine**, fils de Joseph Duc, **savoyard**, de Tarentaise, et de Thérèse Rey. Baptême le 7 août 1785, à Vouvry. *Parrain*: D. Fumex, ancien châtelain. Age: 21 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 446.

DUCHOUX Jean Pierre, fils d'Antoine Duchoux et de Julienne Torrenté. Baptême le 28 avril 1788, à Monthey. La source de Vincennes donne comme prénom pour cette recrue: Joseph Antoine et non Jean Pierre. Le curé peut avoir confondu avec le prénom du parrain, car ce dernier s'appelle Joseph, ou la recrue a pris le nom de son père et de son parrain. Age: 19 ans. Entré le 5 septembre 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 5 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 642.

DUNANT **Jean** Alphonse, fils de Maurice Dunant et de Marie Pellissier. Baptême le 15 novembre 1783, à Savièse. Age: 23 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 276.

DUNANT **Jean Pierre**, fils de Pantaléon Dunant et de Marie Elisabeth Mudry. Baptême le 24 mars 1764, à Saint-Maurice. Age: 43 ans. Entré le 11 août 1807. Sorti le 4 septembre 1808. Mort à Perpignan. Le fonds de Bons 68/1/4 le dit mort le 1<sup>er</sup> septembre 1808. N° de matricule: 631.

DUPRÉ **Joseph** Louis Gaspard, fils de Jacques Dupré, bourgeois de Saint-Maurice, et de Louise Pot. Baptême le 1<sup>er</sup> janvier 1787, à Saint-Maurice. *Parrain*: Louis Gaspard de Quartéry, châtelain. Age: 20 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 3 septembre 1811. Départ en congé absolu. N° de matricule: 274.

DURIER Jean **Henri**, fils de Jean Louis Durier et de Marie Cottier. Baptême le jour du *Corpus Christi*, juin 1777, à Monthey. Age: 29 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 448.

DUSSEX – DUCÉ **Barthélemy** Laurent, fils d'André, fils de Jean Dussex, de Bliognoud, et de Marie Savioz, d'Arbaz. Baptême le 9 août 1787, à Ayent. Age: 19 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 11 novembre 1809. Mort à Béziers. Une autre source valaisanne confirme son décès en Catalogne à cette date. Voir le fonds Médiation, *Passports, arrêtés, signalements, sel*, vol. M62, p. 32: *liste des hommes du dizain de Sion décédés au bataillon valaisan le 1<sup>er</sup> juillet 1809, dont les extraits mortuaires sont encore à sortir du bureau de la guerre, s.d.* N° de matricule: 279.

EBERHARD **Théodule** Charles, fils d'Ignace Eberhard et de Madeleine Ritteler. Baptême le 2 janvier 1776, à Rarogne. Age: 31 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 389.

EMERY – EMERIC Joseph **Barthélemy**, fils de Joseph Emery et de Marie Bagnoud. Baptême 25 août 1783, à Lens. Age: 23 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 301.

EMERY – EMERIC **Frédéric**, fils de François Xavier Emery et de Barbe Brigitte Bonvin. Baptême le 12 juillet 1782, à Lens. Age: 24 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 26 janvier 1809. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 300.

EMONET Laurent **Ignace**, fils aîné de Joseph Ignace Emonet et de Marie Thérèse Murith (et non Merroy comme le dit la source de Vincennes). Mariés à Sembrancher, le 7 janvier 1782. Baptême le 25 avril 1784, à Sembrancher. *Parrain*: Maurice Emonet, notaire. **Frère du n° 189**. Age: 22 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4, le 1<sup>er</sup> octobre 1808. Il figure dans la rubrique: *Etat des hommes congédiés pour inconduite et défaut de capacité* et il y est dit qu'il a racheté son congé. N° de matricule: 185.

EMONET **Joseph** Cyprien, fils de Joseph Ignace Emonet et de Marie Thérèse Murith (et non Roduit comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 26 février 1786, à Sembrancher. **Ancien directeur de forts militaires**, il serait mort le 20 décembre 1871. **Frère du n° 185**. Age: 20 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 189. *Remarque*: la source de Vincennes prétend que ce dernier, prénommé Joseph Ignace Emonet et non Joseph Cyprien, est mort à Figueras le 23 juillet 1808. La source valaisanne, SE 31/1, p. 108, dit de même en ce qui concerne un Joseph Emonet. En revanche, on ne trouve rien à son sujet dans les fonds de Bons. Dans ce cas précis, nous avons décidé de suivre les informations du registre paroissial. Nommé caporal le 1<sup>er</sup> juin 1807, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808 puis démis de cette charge. Voir la source SE 31/1, p. 286.

EPINEY – DEPINAY Jean **Georges**, fils de Georges Epiney et de Claire Thetaz, de Vissoie. Baptême le 30 janvier 1786, à Vissoie. Age: 20 ans. Entré le 15 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 8 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 112.

EPINEY – DEPINAY **Jean** Joseph, fils de Jean Joseph Epiney et de Marie Thetaz. Baptême le 27 septembre 1781, à Vissoie. *Parrains*: Joseph Eugène de Courten, syndic, et D<sup>a</sup>. Joseph Marie Du Fay, épouse de Marc Georges Berthod. Age: 25 ans. Entré le 15 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 69/2/10, le 20 décembre 1809. Mort à Béziers. N° de matricule: 115.

ERPEN – HEPEN - HERPEN **François**, fils de Joseph Antoine Erpen et de Marie Catherine Bind (et non Nelhen comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 24 mai 1783, à Mörel. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 379.

ERPEN – HERPEN **Pierre Joseph** Charles, fils de Joseph Eugène Erpen, de Bister, et de Marie Catherine Schmid. Baptême le 28 janvier 1785, à Mörel. *Parrain*: le sautier Pierre Joseph Walker. Age: 21 ans. Entré le 23 janvier 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 13 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 199.

EVÉQUOZ **Jean** Garin, fils de Jean André Evéquoz et de Marie Fumeaux. Baptême le 30 août 1782, à Conthey. Selon la source de Vincennes, cette recrue se prénomme Jean André. Age: 24 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 55.

EYER Jean **Christian**, fils de Gaspard Eyer et de Catherine Mattig. Baptême le 4 septembre 1781, à Naters. Age: 25 ans. Entré le 14 octobre 1806. Sorti, selon la source SE 17/2/7, le 29 janvier 1811. Congé absolu. Il a reçu deux coups de sabre le 23 juillet 1810 en Catalogne. N° de matricule: 98. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et les fonds de Bons 68/1/4.

EYER **Jean** Maurice, fils de Pierre Georges Eyer et d'Anne Marie Eggel. Baptême le 25 juin 1779, à Naters. Age: 28 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 28 octobre 1807. Déserteur puni. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Il est condamné à cinq ans de travaux publics par jugement de la Haute Chambre. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4. N° de matricule: 593.

EYER Jean **Joseph** Jacques, fils de Jean Eyer et d'Anne Catherine Wenger. Baptême 6 juin 1777, à Mund. Age: 29 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 6 septembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 456.

EYHOLZER – HEINHOLZER **Jean** Prosper, fils de Joseph Eyholzer et de Madeleine Elsig. Baptême le 9 novembre 1770, à Mörel. Age: 36 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 8 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 471.

FAUCHÈRE – FOUGÈRE **Pierre**, fils de Pierre Fauchère et de Catherine Métraillet, des Haudères. Baptême le 27 avril 1785, à Evolène. Age: 21 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 20 décembre 1809. Mort à Céret, ville française à la frontière espagnole. N° de matricule: 304.

FAVRE Jean Joseph **Cyprien**, fils de Jean Claude Favre et d'Anne Catherine Carrupt (et non Favre, comme le dit la source de Vincennes), de Chamason. Baptême le 4 juillet 1785, à Ardon. Age: 21 ans. Entré le 19 octobre 1806. N° de matricule: 123.

FAVRE – FAIVRE **Jacques** François, fils de Pierre Favre et d'Antoinette Livonge. Baptême le 23 janvier 1780, à Saint-Maurice. Age: 27 ans. Entré le 16 juin 1807. Sorti le 13 septembre 1808. Déserte. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il a été repris et chassé. N° de matricule: 539.

FAVRE – FABRE **Joseph** Antoine Laurent, fils de Laurent Favre et de Marie Catherine Peller. Baptême le 12 juin 1789, à Bramois. *Parrains*: Joseph Emmanuel Barberini, consul, et son épouse. Age: 17 ans. Entré le 9 octobre 1806. N° de matricule: 89.

FAVRE Jacques **Louis**, fils d'Antoine Favre et d'Anne Zufferey. Baptême le 25 juillet 1784, à Vissoie. Age: 22 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 361.

FAVRE Georges **Mathieu**, fils de Georges Favre et de Catherine Cotter. Baptême le 19 février 1788, à Vissoie. Age: 18 ans. Entré le 15 octobre 1806. N° de matricule: 108.

FAVRE **Pierre** Barthélemy, fils de Barthélemy Favre, **juré**<sup>576</sup> **et lieutenant**, et de Thérèse Bovier. Baptême 31 octobre 1784, à Vex. Age: 21 ans. Entré le 23 septembre 1806. N° de matricule: 10.

FELLAY **Etienne Augustin**, fils de Jean Christophe Fellay et de Marie Barbe Michellod, tous deux de Montagnier. Baptême le 1<sup>er</sup> août 1785, à Bagnes. Age: 21 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 237.

FELLAY **François Joseph**, fils de Jean François Fellay, de Lourtier, et d'Anne Marguerite Luisier, de Bruson. Baptême le 7 janvier 1786, à Bagnes. Age: 21 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 21 décembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 233.

FELLAY **Maurice**, fils de Jean Henri Fellay et de Marie Françoise Besse, tous deux de Lourtier. Baptême le 3 mai 1783, à Bagnes. Age: 23 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 11 janvier 1809. Mort à Perpignan. N° de matricule: 227.

<sup>576</sup> Un juré est un magistrat communal.

FERCHER – FERRICHER– PHERRICHER **Pierre Joseph**, fils de Pierre Joseph Fercher et de Marie Catherine Owlig. Baptême le 28 décembre 1785, à Mund. *Marraine*: Anne Marie Albrecht, épouse du châtelain Pfaffen. Age: 21 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 451. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

FERT **Pierre Ignace**, fils de Jean Maurice, fils de feu Gabriel Fert, et d'Anne Marie, fille de feu Théodore Avanthey. Baptême le 22 juin 1788, à Val d'Illiez. Age: 18 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, en 1809 (pas de date précise, mais sans doute entre septembre et décembre 1809). Mort en Arles. N° de matricule: 309. *Remarque*: à son sujet, voir à Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue est «estropiée» de deux doigts à la main gauche, le pouce et l'index, ce qui le rend incapable de manier les armes. Malgré cela, l'officier inspecteur refuse de le réformer.

FESSLER **Jacques Joseph**, fils de Jean Joseph Fessler et d'Anne Pétronille Favre. Baptême le 19 août 1775, à Martigny. Age: 31 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 14.

FILLIEZ – FILLE **Pierre Joseph**, fils de Jean Christophe Fille et de Marie Jeanne Terretaz, tous deux de Villette. Baptême le 16 avril 1786, à Bagnes. Age: 20 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 234.

FÖLCKLIN – FERCLY Jean **Joseph Paul**, fils de Thomas Fölcklin et de Marie Christine Schibig<sup>577</sup>. Baptême le 26 juin 1785, à Sion. Age: 21 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 169.

FOLLONIER Jean **Théodule**, fils de Jean Follonier et de Marie Follonier, tous deux d'Evolène. Baptême le 24 septembre 1786, à Evolène. Age: 20 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 28 novembre 1809. Mort à Béziers. N° de matricule: 302.

FORMAZ **Bonaventure**, fils de Jean Nicolas Formaz et de Marie Pétronille Charelx. Baptême le 25 juillet 1781, à Orsières. Age: 25 ans. Entré le 20 avril 1807. N° de matricule: 376.

FORMAZ **Bruno**, fils de Bruno Formaz et de Marie Pétronille Guey. Baptême le 22 décembre 1785, à Orsières. Age: 20 ans. Entré le 8 octobre 1806. Sorti le 26-27 janvier 1807. Mort à l'hôpital de Gênes. N° de matricule: 80.

FORMAZ **Georges**, fils d'Anne Justine, fille de Pierre Alexis Gaillard. La mère a déclaré que le père est Georges Alexis Formaz. Baptême le 2 octobre 1783, à Orsières. **Enfant légitimé** par le mariage de ses parents le 27 novembre 1783. Age: 23 ans. Entré le 23 mars 1807. N° de matricule: 251.

FORMAZ **Jean Laurent**, fils de Jean Laurent Formaz et de Marie Christine Maillard. Baptême le 15 mai 1791, à Orsières. Age: 16 ans. Entré le 20 avril 1807. Sorti, selon les fonds

<sup>577</sup> Les Fölcklin ou Fechelin viennent de Arth dans le canton de Schwyz. Ils sont boulangers. Cette famille fait partie de la colonie schwyzoise qui contrôlait la fabrication du pain à Sion pendant une grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Thomas Fölcklin, le père de notre recrue, est le fils de Jean Thomas et d'Anne Marie Meichtri. Baptisé le 2 août 1748, il épouse, le 18 juin 1769, Marie Catherine Schibig, fille de Jacques, originaire de Schwyz et boulanger, et d'Elisabeth Rottermel. Marie Catherine Schibig, baptisée à Saint-Léonard le 30 avril 1751, est ensevelie le 8 octobre 1813: il est dit alors qu'elle est veuve. La situation de Thomas Fölcklin devait être confortable puisque, propriétaire d'une boulangerie, il la revend en 1800 à Jacques Bernardinis. A ce sujet, voir FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 299 et ss. C'est grâce aux bons conseils de Mme Duchêne que nous avons pu identifier cette recrue, car de Ferclly à Fölcklin, il y a un pas que nous ne serions pas parvenue à franchir sans secours!

de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147, entre le 2 et le 6 avril 1809. Réformé par le général Montchoisy, car il souffre d'une forte hernie. N° de matricule: 375.

FOURNIER **Léger** Martin, fils de Barthélemy Mathieu Fournier et de Marie Thérèse Gilloz (Sillio dans l'acte de baptême), de Haute Nendaz. Baptême le 4 septembre 1782, à Nendaz. Age: 24 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti en 1809. Selon une source valaisanne, ce dernier serait mort à Prats-de-Mollo. Voir le fonds Médiation, *Passeports, arrêtés, signalements, sel*, vol. M62, n° 32: *liste des hommes du dizain de Sion décédés au bataillon valaisan le 1<sup>er</sup> juillet 1809, dont les extraits mortuaires sont encore à sortir du bureau de la guerre, s.d.* N° de matricule: 365.

FRAGNIÈRE **Jean Pierre**, fils de Jean Pierre Fragnière et de Michèle Martin. Baptême le 14 février 1782, à Monthey. Age: 24 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 18.

FRANC Antoine Barthélemy, fils de Jean Joseph Franc et de Catherine Delerse. La source de Vincennes donne comme prénom pour cette recrue: Joseph. Il a sans doute pris le prénom de son père. Baptême le 11 janvier 1789, à Monthey. Age: 18 ans. Entré le 5 septembre 1807. Sorti, selon la source valaisanne SE 31/1, p. 111, mais pas de date. Mort à Figueras. Rien dans le fonds de Bons à son sujet. N° de matricule: 643.

FRASSEREN **Joseph Ambroise**, fils de Michel Frasseren et de Marie Marthe Guex. Baptême le 12 mars 1780, à Martigny. Age: 26 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 188.

FUMEAUX **Jean Claude**, fils de Jean Fumeaux et de Madeleine Dissimoz. Baptême le 3 novembre 1784, à Conthey. Age: 22 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 22 avril 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 160.

FUMEAUX Pierre **Joseph**, fils de Jean Fumeaux et de Catherine Fumeaux. Baptême le 10 mai 1779, à Conthey. Age: 27 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 18 avril 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 158.

FURRER **Pierre Joseph** Ignace, fils d'Ignace Furrer et d'Anne Marie Gattlen. Baptême le 16 avril 1777, à Unterbäch. Age: 30 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 14 décembre 1808. Mort à Perpignan. Le fonds de Bons 68/1/4 le dit mort le 11 décembre 1808 à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 466.

FUSAY **Joseph Ferdinand**, fils de Jean François Fusay, de Sarreyer, et de Marie Barbe Filliez, de Montagnier. Baptême le 21 février 1781, à Bagnes. Age: 26 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 222.

GAILLARD **Eugène**, fils d'Alexis Gaillard et de Marie Catherine Joris (et non Copt comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 7 novembre 1781, à Orsières. Age: 25 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147, entre le 2 et le 6 avril 1809. Réformé par le général Pille car il souffre d'une forte hernie. N° de matricule: 550.

GAILLARD **Pierre Joseph**, fils de Pierre Joseph Gaillard et de Jeanne Marie Dussex, d'Ardon. Baptême le 27 août 1776, à Ardon. *Marraine*: Anne Marie Dusé, fille de Jean Claude Dusé, châtelain de Saillon. Age: 30 ans. Entré le 23 septembre 1806. N° de matricule: 2. *Remarque*: il est sergent-major de la 2<sup>e</sup> compagnie. Il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 14/14/21 et 31/1, p. 286.

GAILLARD **Jean Claude** Hilarion, fils de Jean Claude Gaillard et d'Anne Marie Gaillard. Baptême le 21 octobre 1782, à Ardon. *Parrain*: Jean Claude Gaillard, fils du banneret. Age: 24 ans. Entré le 9 octobre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> mai 1808. Mort à Gênes. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, il sort le 30 avril 1808. N° de matricule: 82.

GAILLARD **Joseph Hyacinthe**, fils de Jean Joseph Gaillard et de Marie Freylin. Baptême le 16 mars 1785, à Ardon. *Parrain*: Joseph Delaloye, lieutenant major. Age: 21 ans. Entré le

9 octobre 1806. Sorti le 28 mai 1808. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est mort à Gênes. N° de matricule: 85.

GAILLARD **Nicolas**, fils de Joseph Alexis Gaillard et de Marie Ursule Sarrasin. Baptême le 29 juillet 1784, à Orsières. Age: 22 ans. Entré le 28 mars 1807. Sorti le 17 septembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 306. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, il a tout d'abord été rejeté à cause de sa petite taille, puis finalement engagé, ayant la taille de 5 pieds seulement, exigée par le décret de l'Empereur. Or la source de Vincennes dit qu'il mesure 1,69 m, ce qui correspond aux 5 pieds 2 pouces (1,67 m) exigés par l'Empereur au début du recrutement. On peut penser qu'il y a erreur sur le prénom; il s'agit sans doute d'Eugène Gaillard, n° 550, qui mesure 1,40 m seulement.

GALO **Charles** Antoine, fils de Charles Galo et de Marie Galo. Baptême le 12 janvier 1787, à Vissoie. Age: 20. Entré le 16 avril 1807. N° matricule: 369.

GASSER Marie **Emmanuel**, fils de François Gasser et de Suzanne Advocat. Baptême le 1<sup>er</sup> mars 1787, à Mollens. Age: 20 ans. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 540.

GASSER **Joseph Eugène** jumeau premier né de Pierre Gasser et de Marie Cretton (l'autre jumeau se prénomme Barthélemy). Baptême le 27 mars 1788, à Mollens. *Parrains*: le curé et D<sup>a</sup>. Julie Régine Delovina, épouse d'Elie de Courten. Age: 19 ans. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 541.

GASSER **Laurent**, fils de Laurent Gasser, **étranger, fabricant de pièces d'or**, et d'Angélique Fragnière, de Monthey. Baptême le 16 décembre 1785, à Troistorrens. Age: 20 ans. Entré le 13 décembre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/4/1 et SE 31/1, p. 112, le 2 septembre 1808. Mort à Bellegarde, à la frontière espagnole. N° de matricule: 146.

GATTLEN Jean **Ignace**, fils jumeau de Christian Gattlen<sup>578</sup> et de Madeleine Heinen (l'autre jumeau se prénomme Jean Nicolas). Baptême 21 mars 1784, à Rarogne. *Parrain*: D. Jean Heinen, sautier. Age: 22 ans. Entré le 6 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 31 mai 1809. Mort à Béziers. N° de matricule: 67.

GATTLEN Pierre Joseph, fils de Christian Gattlen, **châtelain**, et de Cécile Clemenz. Baptême le 29 septembre 1782, à Stalden. *Parrain*: Pierre Nicolas Fux, châtelain. Selon la source de Vincennes, cette recrue se prénomme Christian et non Pierre Joseph. Il a pu prendre le nom de son père. Toujours est-il que c'est le seul qui corresponde, en ce qui concerne l'âge et le nom des parents. Il serait le **frère de Maurice GATTLEN, n° de matricule 170**. Or ce dernier n'a pu être retrouvé, car les registres de cette paroisse ne commencent, pour les baptêmes, qu'en 1778, et il est plus âgé. Age: 24 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 16 mai 1809. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 568. *Remarque*: à son sujet, voir à Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Il est dit que cette recrue est atteinte «d'une hernie invétérée qui ne peut être retenue par un bandage». Malgré cela, l'officier inspecteur refuse de le réformer.

GAUDIN **André**, fils de Georges Gaudin (mort le 25 décembre 1810), de Blighnoud, et d'Elisabeth Beney (morte le 15 mai 1799, à 57 ans). Ils se sont mariés le 1<sup>er</sup> février 1761, avec dispense, car consanguins. Dans la source de Vincennes, la mère a pour nom Morard. C'est une erreur. Baptême le 22 décembre 1782, à Ayent. Mort à Gênes le 2 août 1807. **Frère du n° 537**. Age: 24 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 2 août 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes, ce que confirme le registre paroissial. N° de matricule: 357.

<sup>578</sup> Jean Christian Gattlen (1754-1807), le père de cette recrue, est le fils de Pierre Michel Gattlen (1731-1766) et d'Anne Marie Kalbermatten (décédée en 1789). Il épouse le 1<sup>er</sup> juin 1777 Madeleine Heinen (1753-1782), l'une des filles du capitaine Heinen (mort en 1786), d'Ausserberg, et de Marie Christine Zmillachern (morte vers 1783). Voir à ce sujet GATTLEN, *Lebenserinnerungen des Hauptmanns Christian Gattlen*, p. 18-19.

GAUDIN Ignace **Eugène**, fils de Georges Gaudin, de Blignoud, et d'Elisabeth Beney. Baptême le 1<sup>er</sup> février 1780, à Ayent. Dans le registre des décès: **Mort** près de Perpignan le 11 février 1809. **Frère du N° 357**. Age: 27 ans. Entré le 16 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 11 février 1809. Mort à Perpignan, ce que confirme le registre paroissial. N° de matricule: 537.

GAUDIN **Pierre** Joseph, fils de Mathieu Gaudin et de Cécile Beney. Baptême le 12 janvier 1777, à Ayent. Age: 30 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 10 mai 1808. Réformé par le général Montchoisy. Selon la source valaisanne SE 31/1, p. 147, il souffre de surdité et de relâchement d'urine. N° de matricule: 595.

GAY **Gabriel** Aimé, fils de Jean Jacques Gay et de Catherine Rard. Baptême le 14 mai 1787, à Saxon. Age: 19 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 178.

GAY **Maurice** Joseph, fils de Jean Pierre Gay Barma, des Granges, et de Catherine Coquoz. Baptême le 16 novembre 1787, à Salvan. Age: 19 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 25 décembre 1808. Mort à Alès. N° de matricule: 266.

GENIÉVROZ – GENÈVRE, **Jean Claude**, fils de Jean Maurice, fils de feu Claude Joseph Geniévroz, et de Françoise, fille de feu Louis Gonnet. Baptême le 4 juin 1787, à Val d'Illiez. Age: 20 ans. Entré le 14 juillet 1808. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 610.

GENOUD **Jean Claude**, fils de Jean Joseph Genoud et de Marguerite Massy, de Chamoson. Baptême le 20 mai 1786, à Ardon. Age: 20 ans. Entré le 8 octobre 1806. Sorti le 21 février 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 77.

GENTINETTA **Joseph Laurent Antoine**, fils de Laurent Gentinetta et de Marie Marthe Blatter. Baptême le 5 juillet 1783, à Glis. *Parrain*: D. Jean Joseph Luggen, châtelain. Age: 23 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 3 février 1808. Mort à l'hôpital de Gênes. N° de matricule: 474. *Remarque*: cette recrue figure dans le document 68/1/4 du fonds de Bons sous le prénom de Laurent!

GEX **Pierre** Antoine, fils de Maurice Gex et de Marie Elisabeth Daves, des Aussays (Vérossaz). Baptême le 16 août 1778, à Saint-Maurice. Dans la marge ajouté: **mort en 1858**. Le registre de décès affirme qu'il est mort le 3 juin 1858 à Saint-Maurice. Age: 28 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 311. *Remarque*: fusilier dans la 1<sup>ère</sup> compagnie, il est nommé caporal le 21 juin 1807, puis grenadier le 1<sup>er</sup> août 1807, selon la source de Vincennes. Il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir à ce sujet la source SE 31/1, p. 286, où il est dit qu'il a racheté son congé.

GILLIOZ **Jacques**, fils d'Antoine Gillioz et de Marie Madeleine Crettenand (rayé et mis à la place Gillioz). Baptême le 12 octobre 1784, à Riddes. Age: 22 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 6 avril 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 248.

GILLOZ **Antoine**, fils de Léger Eymon Sillo (pour Gilloz) de Haute Nendaz, et de Marie Pétronille Fournier. Baptême le 7 mars 1780, à Nendaz. Age: 27 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 344.

GILLOZ **Jean Léger**, fils d'Antoine Sillo (pour Gilloz) et de Marie Catherine Bornet. Baptême le 23 juin 1783, à Nendaz. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 367.

GINDRE **Pierre Joseph**, fils de Jean Joseph Gindre et de Marie Françoise Monnay, veuve de Jean Claude Gerfaux, de la Balmaz, *incolae*<sup>579</sup> de Saint-Maurice. Baptême le

<sup>579</sup> Le terme d'*incola* signifie «habitant perpétuel». Cette population constitue une catégorie intermédiaire entre le simple habitant d'un lieu et le bourgeois ou communier. Voir à ce sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 71 et ss, et WILLISCH, *Die Einbürgerung der Heimatlosen im Kanton Wallis*, p. 57 et ss.

23 octobre 1785, à Saint-Maurice. *Parrain*: François Coquoz, sautier de la Balmaz. Age: 21 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 310.

GIRAUDET **Nicolas**, fils de Jacques Giraudet et d'Anne Marie Carroz. Baptême le 21 juillet 1783, à Martigny. Age: 23 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 21 décembre 1807. Mort à Prats-de-Mollo. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est mort le 21 décembre 1808. La source SE 31/1, p. 109, affirme que cette recrue est décédée, mais ne donne pas de date. N° de matricule: 447.

GIROUD **Pierre Joseph**, fils de Pierre Giroud et de Thérèse Donnet. Baptême le 22 février 1779, à Troistorrens. Age: 28 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 8 octobre 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 319.

GLAISEN – CLAUSEN **Joseph** Antoine, fils de Jean Joseph Glaisen et de Marthe Kluser. Baptême le 8 novembre 1782, à Glis. *Parrain*: le sautier Antoine Escher. Age: 24 ans. Entré le 23 janvier 1807. N° de matricule: 202.

GOYE **Pierre** Quentin, fils de Quentin Goye et de Marie Levrand. Baptême le 12 février 1773, à Hérémente. Age: 34 ans. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 538.

GRAND **Théodule**, fils de Philippe Grand et de Catherine Jacquod. Baptême le 9 mars 1789, à Nax. Age: 17 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 18 février 1809. Mort à Béziers. N° de matricule: 165.

GRANGER **Jean Joseph**, fils de Jean Claude Granger et de Rose Guedon. Baptême le 6 décembre 1774, à Monthey. Age: 31 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti le 12 novembre 1806. Réformé pour infirmités. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est réformé le 12 novembre 1807, car «sourd et hors d'âge». N° de matricule: 19.

GRAVEN **Jean Joseph** Lucas Maurice, fils de Jean Graven et d'Anne Marie Perren. Baptême le 9 novembre 1789, à Zermatt. Age: 17 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 29 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. N° de matricule: 458.

GRENAT **François** Joseph, fils de Pierre Joseph Grenat et de Marie Joséphe Dubois. Baptême le 29 octobre 1778, à Saint-Maurice. *Parrain*: François de Preux. Age: 28 ans. Entré le 14 juin 1807. N° de matricule: 531. *Remarque*: ce soldat est maître tailleur au sein du Bataillon valaisan. Selon l'article 1<sup>er</sup> de la capitulation du 8 octobre 1805, le maître tailleur fait partie de l'Etat major (voir annexe II).

GROS Jean **Claude**, fils de Jean Gros et de Marguerite Richard. Baptême le 5 septembre 1790, à Saint-Maurice. Age: 16 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 9 novembre 1809. Mort à Pézenas. N° de matricule: 270.

GRUBER **Augustin**, fils de Joseph Gruber et de Madeleine Steiner. Baptême le 18 juin 1783, à Erschmatt. Age: 23 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 478. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon son degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

GUEx **Bernard Antoine**, fils de Pierre Joseph Guex et de Marie Joséphe Pierraz. Baptême le 7 janvier 1788, à Martigny. Age: 18 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 28.

GUEx **Martin** Hilarion, fils de Charles Hilarion Guex et de Marie Geneviève Pierroz. Baptême le 19 octobre 1781, à Martigny. *Parrain*: Georges Hilarion Guex, sautier. Age: 24 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4/ et SE 31/1, p. 112, le 27 décembre 1808. Mort à Pont-de-Molins. N° de matricule: 15. *Remarque*: selon une lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Martin Guex aurait été tué par des brigands et sa femme faite prisonnière. Ce témoignage prouve donc que certains sol-

datés étaient accompagnés de leurs épouses. Voir fonds Famille Closuit, n° 97: *Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*.

GUËX **Séraphin**, fils de Jean Baptiste Guex et d'Anne Marie Maret. Baptême le 17 août 1789, à Martigny. Age: 17 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 272.

GUNTERN Joseph Antoine **Gabriel**, fils de Joseph Antoine Guntern et d'Anne Marie Jergen. Baptême le (illisible) mai 1775, à Münster. Age: 31 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 410.

HALLENBARTER – HALGBATTEZ – HALOBATTER Jean **Christian**, fils de Jean Hallenbarter et d'Anne Marie Senggen (et non Tsher comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 14 avril 1758, à Obergesteln. Age: 49 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 3 juin 1807. Réformé pour infirmité. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est «estropié» d'un bras. N° de matricule: 406.

HARTMANN Joseph Antoine Séverin **Aloys** Valentin, fils de Joseph Hartmann, **forgeron** (*faberferrarius*) et de Marie Catherine Walter. Baptême le 12 février 1788, à Ernen. Age: 19 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 395.

HARTMANN **Jean** Jacques **Pierre**, fils de Jacques Hartmann et d'Anne Catherine Imoberdorf. Baptême le 9 janvier 1783, à Reckingen. Age: 23 ans. Entré le 9 octobre 1806. N° de matricule: 81.

HEINZEN – LEINZEN **Jean Joseph** Ignace, fils de Joseph Ignace Heinzen et d'Anne Marie Fintschen. Baptême le 19 décembre 1782, à Glis. *Parrain*: Major D. Joseph Berenfaller. Age: 24 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 465.

HELENE Jean **Louis**, fils de François Helene et de Marie Levet<sup>580</sup>. Baptême le 12 août 1773, à Vouvry. Age: 33 ans. Entré le 23 septembre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> août 1807. Renvoyé pour malversations en recrutement. N° de matricule: 5. *Remarque*: il est sergent recruteur au Bataillon valaisan, avec son père, François Helene, et aurait «dégagé» mal à propos deux hommes, Laurent Crettenand et Jacques Marie Crettenand, sans avoir prévenu le Conseil d'Etat et sans avoir remboursé les frais déboursés par l'officier recruteur Maye pour ces deux hommes. Voir la source SE 13/12/2: *lettre de l'officier de recrutement Maye au président de Chamason, Isérables 12 juillet 1807*.

HÉRITIER **Frédéric**, fils de Jean Héritier, **notaire et syndic**, et de Catherine Favre. Baptême le 9 juillet 1782, à Savièse. Age: 24 ans. Entré le 27 septembre 1806. Sorti le 26 juillet 1807. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est «ivrogne et insubordonné». N° de matricule: 35.

HÉRITIER Jean **Joseph**, fils de Jérôme Héritier et de Félicité Héritier. Baptême le 20 juin 1788, à Savièse. Age: 19 ans. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 546.

HEYMEN **Joseph** Ignace, fils de Jean Antoine, fils de Joseph Heymen, et de Marie Catherine Nellen. Baptême le 19 décembre 1774, à Niederwald. Age: 32 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 380.

HEYMOZ Jean Jacques **Antoine**, fils de Barthélemy Heymoz et de Thérèse Müller. Baptême le 22 juillet 1783, à Venthône. *Parrains*: Jacques Masserey, ancien sautier de Sierre et D. Julienne Venetz, épouse du notaire Bonvin. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 429.

<sup>580</sup> On constate que la famille de cette recrue a souvent changé de domicile dans le pays, car Jean Louis Helene a des frères et sœurs baptisés un peu partout dans les paroisses du Bas Valais et du Valais central.

HEYMOZ **François Joseph**, fils de François Heymoz et de Catherine Zardon (ou Chardon). Baptême le 15 mars 1784, à Mollens. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 26 octobre 1810. Prisonnier de guerre. N° de matricule: 336.

HISCHIER – HUSER **Jacques** Alphonse, fils de Christian Hischier et d'Anne Catherine Weger. Baptême le 5 décembre 1786, à Mörel. *Parrain: primissarius* Jacques Alphonse Ryss<sup>581</sup>. Age: 19 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 68. *Remarque:* il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

HUBER **Gaspard** Valentin, fils de Joseph Huber, **maître des gardes ou sentinelles** (*excubiarum magister*) et de Marie Waldin. Baptême le 5 janvier 1789, à Naters. *Parrain:* D. Adrien Waldin, syndic. **Frère du n° 58**. Age: 17 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 66. *Remarque:* il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

HUBER Joseph **Ignace**, fils de Joseph Huber et de Marie Catherine Waldin. Baptême le 27 novembre 1784, à Naters. Selon la source de Vincennes, cette recrue se prénomme Ignace Georges. *Parrain:* Ignace Perrig, ancien gouverneur et châtelain. **Frère du n° 66**. Age: 21 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 58. *Remarque:* il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4, où il est prénommé Georges Huber.

HUBERT **Jean Joseph**, fils de Nicolas Joseph Hubert et de Marie Madeleine Rausis. Baptême le 14 avril 1786, à Orsières. Age: 20 ans. Entré le 8 octobre 1806. Sorti le 2 octobre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 74.

HUGO **Pierre Joseph**, fils de Paul Hugo, de Bratsch (Loèche) et de Christine Fournier. Baptême le 12 mars 1786, à Niedergesteln. Age: 21 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 19 juin 1807. Réformé pour cause d'épilepsie; cette maladie n'a été découverte qu'après son admission au corps. N° de matricule: 436.

HUGO **Sigismond**, fils du **capitaine** Etienne Hugo et de Marie Marti, de Guttet. Baptême le (illisible) mai 1779, à Erschmatt. Age: 27 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 19 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 428. *Remarque:* il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

HUTER **Pierre** Jean Gaspard, fils de Gaspard Huter et d'Anne Ferricher. Baptême le 2 août 1763, à Mund. Age: 43 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 10 décembre 1807. Réformé. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue est atteinte depuis quatre mois d'une «épilepsie dont les accès sont si violents que dans l'attaque il est privé de tout sentiment d'existence». N° de matricule: 454.

<sup>581</sup> *Primissarius* signifie que ce prêtre n'est pas le curé de la paroisse mais qu'il dit la messe de l'aurore dans ce lieu. Jacques Alphonse Ryss est né à Sion le 4 décembre 1749; il est le fils de Pierre Jacques et d'Anne Catherine Dubuis. Ordonné prêtre en 1775, il est nommé à Géronde de 1777 à 1778, puis recteur à Ulrichen de 1778-1782, *aurorarius* à Mörel de 1782-1787 et enfin curé de Binn jusqu'en 1791, date de son décès. A ce sujet voir MARTONE, TRUFFER, «Das Weihebuch des Bistums Sitten. 2. Teil», p. 253, ainsi que Jean-Emile TAMINI, Pierre DÉLÈZE, *Nouvel essai de Vallesia Christiana*, Saint-Maurice, 1940, p. 495 et LAUBER, «Verzeichnis von Priestern aus dem deutschen Wallis», in *BWG*, 6 (1924), p. 283, n° 1769.

IMBODEN Jean **Antoine** Barnabé, fils de Jacques Imboden et d'Anne Marie Schallen. Baptême le 11 juin 1759, à Saint-Nicolas. Age: 48 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 9 août 1810. En retraite. N° de matricule: 567. *Remarque*: nous connaissons les états de services de cette recrue. Le 6 décembre 1769, il entre comme fusilier volontaire dans le régiment de Courten au service de France. En 1792, il sert dans la première légion française; capturé à l'affaire de Bâle, en avril 1799, il reste prisonnier jusqu'au 25 avril 1802. Le 15 juin 1807, il entre au Bataillon valaisan où il est nommé caporal des fusiliers le 6 janvier 1809. Il a fait les campagnes de Belle-Ile en mer, en 1781, de Flandre en 1792, de l'armée du Rhin en 1793-99, et celles de Catalogne, de 1808 à 1809. Souffrant d'une mauvaise vue et de rhumatismes chroniques sans espoir de guérison, il se retire à Viège. Voir la source de Vincennes, XG, 62 dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan. Etat des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prats-de-Mollo, 2 avril 1809*. Voir aussi SUMERMATTER, *St Niklaus. Familienstatistik und Chronik*, p. 210, n° 39: les parents de cette recrue sont mentionnés dans cet ouvrage, mais pas la recrue elle-même...

IMBODEN Sylvestre **Hildebrand**, fils de D. Maurice Imboden et de D<sup>a</sup>. Catherine Andenmatten. Baptême le 31 décembre 1781, à Viège. *Parrains*: D. Hildebrand Schiner, docteur en médecine<sup>582</sup>, et la capitaine D<sup>a</sup>. Zimmermann, née Roten. Age: 25 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 569. *Remarque*: selon les registres de décès de la paroisse de Viège, il serait mort en Espagne en 1811. Voir à son sujet: Josef ZURBRIGGEN, «Liste der in fremden Diensten Verstorbenen aus den Pfarreien des Vispertales», in *BWG*, 11, 1951, p. 63.

IMBODEN **Jean Joseph**, fils de Pierre Imboden et de Catherine Treyer, d'Ausserberg. Baptême le 12 septembre 1788, à Rarogne. En marge de l'acte il est indiqué: **en service**. A un frère au service aussi, mais visiblement pas dans le même corps. Age: 18 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 577.

IMHOF Joseph **Antoine** Jacques, fils de Marcel Imhof et de Marie Joséphe Jaggini (et non Schmit comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 6 avril 1783, à Ernen. *Parrain*: D. Jacques Valentin Sigristen, banneret<sup>583</sup>. Age: 24 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 6 ou 26 décembre 1809. Mort à Figueras. N° de matricule: 385.

IMHOF **Benoît**, fils de Martin Imhof et de Christine Erpen. Baptême le 27 janvier 1784, à Mörel. **Frère du n° 97**. Age: 22 ans. Entré le 14 octobre 1806. Sorti le 30 septembre 1808. Mort de sa blessure à Perpignan. N° de matricule: 94.

IMHOF **Pierre** Paul, fils de Martin Imhof et de Christine Erpen. Baptême le 28 janvier 1781, à Mörel. **Frère du n° 94**. Age: 25 ans. Entré le 14 octobre 1806. N° de matricule: 97.

<sup>582</sup> Hildebrand Schiner est né à Ernen en 1754. Diplômé de médecine à l'université de Montpellier en 1778, il s'établit à Sion. En même temps que la médecine, il poursuit une carrière politique: grand châtelain de Bagnes, syndic de Sion en 1784, gouverneur de Monthey de 1789 à 1790, d'où il est expulsé en raison de ses nombreux abus, sous-préfet de Sion le 31 janvier 1802. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé: *Description du département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais*, publié en 1812. Il décède le 26 juillet 1819 à Sion. Voir à son sujet: Michel SALAMIN, «Malades et médecins dans le Valais napoléonien», in *Annales valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 1991, p. 12-13 et FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, S 2, p. 347, entre autres.

<sup>583</sup> Jacques Valentin Sigristen est né le 23 juillet 1733 à Ernen; c'est le troisième enfant du major du dizain Jean Henri Sigristen et de Marie Joséphe Jost, d'Ernen. Il épouse à Loèche, le 27 octobre 1754, Barbara Matter, jeune veuve du capitaine de dizain Jean Julier, qui décède le 6 septembre 1778. Il se remarie alors avec Marie Joséphe Galley, de Saint-Maurice, le 4 juillet 1781. Banneret de Conches à plusieurs reprises entre 1767 et 1798, trésorier général en 1771, gouverneur de Saint-Maurice en 1773 et 1774, il est nommé secrétaire d'Etat en 1785 puis grand bailli en 1790. Il succède au grand bailli Gasner et reste à la tête du pays jusqu'en 1798. Membre de la chambre d'administration en 1799, il est grand châtelain de Conches de 1802 à 1805, puis conseiller d'Etat en 1807. Il meurt à Sion le 9 mars 1808. Voir à son sujet ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis», p. 541-572

IMBERDORF Joseph Antoine **Félix**, fils de Félix Imoberdorf et de Marie Josèphe Walpen. Baptême le 21 juin 1788, à Reckingen. Age: 18 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 405. *Remarque*: selon le registre des décès de la paroisse de Reckingen, il serait mort en Espagne en 1811. Voir à son sujet: Louis CARLEN, «In fremden Diensten verstorbene Reckinger (1696-1855)», in *BWG*, 11, 1951, p. 62.

ITTIG Jean **Joseph**, fils de Jean Martin Ittig et d'Anne Marie Minnig. Baptême le 15 décembre 1754, à Mörel. L'acte de mariage de Joseph Ittig avec Christine Mick, de Sarrelouis en Lorraine, date du 30 mars 1782 et donne des précisions sur le père du marié: il s'agit du **major** Jean Martin, de Ried-Mörel. Age: 51 ans. Entré le 27 septembre 1806. N° de matricule: 34. *Remarque*: il a déjà servi dans un autre régiment selon la source de Vincennes. Sergent, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 31/1, p. 286.

JACQUIER – JAQUET **Germain Adrien**, fils d'Adrien Thomas Jacquier et de Jeanne Jollien. Baptême le 30 juillet 1779, à Savièse. Age: 27 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 152.

JACQUOD – JACOB Joseph Théodule **Frédéric**, fils de Théodule Jacquod, **marchand** à Sion<sup>584</sup> et de Suzanne Maire (et non Suzanne Héritier comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 22 juillet 1788, à Sion. *Parrains*: Frédéric de Courten, anciennement au service de France<sup>585</sup>, et Anne Christine de Torrenté, épouse de Grégoire de Kalbermaten, au service de Sardaigne<sup>586</sup>. Age: 18 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 6 octobre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 48.

JAGGI **Joseph** Antoine, fils de Joseph Jaggi, bourgeois de Loèche, et de Barbe Matter. Baptême le 31 janvier 1783, à Loèche. Age: 24 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 31 octobre 1808. Mort à Nîmes ou, selon le fonds de Bons 68/1/4, à Perpignan. N° de matricule: 427.

JANER – YENNER Jean **Joseph Antoine**, fils d'Antoine Janer, **italien de Curino (Verceil)** et de Marie Josèphe Merisch. Baptême le 6 juin 1790, à Naters. *Parrains*: Jean Joseph Strussteins, boulanger, de Lucerne, et son épouse, également de Lucerne. Age: 16 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 65.

JAQUEMETTAZ – MELLAZ **Cyprien**, fils de Georges Ambroise Jaquemettaz et d'Anne Marguerite Darbellay. Baptême le 29 mai 1783, à Liddes. Age: 23 ans. Entré le 9 janvier 1807.

<sup>584</sup> Théodule Jacquod, de Vernamiège, est baptisé le 27 mai 1753 à Nax. Il épouse en premières noces, le 29 avril 1784 à Sion, Suzanne Maire qui décède le 6 novembre 1795 et, en secondes noces, le 2 août 1796, Anne Marie Biollay, de Massongex. Sept enfants ont été recensés, dont Frédéric Jacquod, notre recrue. Marchand, puis boulanger, Théodule Jacquod a fait de nombreuses transactions immobilières et se fit construire une maison à Diolly où il s'installa après 1791. Son testament témoigne cependant d'un niveau de vie modeste. Voir à ce sujet, FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 242 et 246.

<sup>585</sup> Il s'agit de Joseph Frédéric Florentin de Courten (1722 – 1795). Entré comme cadet au service de Piémont en 1740, il est nommé lieutenant en 1745, dans la compagnie de Quartéry, et passe au service de France, dans le régiment de Courten, en 1748. Capitaine en novembre 1756, il devient chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 25 août 1776 et obtient sa retraite en mai 1777. Le 14 août 1773, il épouse à Massongex Marie-Catherine Devanthery (1734 – 1814), fille de Joseph et Marie Elisabeth Du Fay. Voir à son sujet *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, p. 25 et 162, et FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 436.

<sup>586</sup> François Joseph Grégoire de Kalbermatten, est baptisé le 13 mars 1712 et enseveli le 4 mars 1792. Bourgeois de Sion, capitaine, puis colonel et lieutenant général au service de Piémont, grand croix de l'ordre de SS. Maurice et Lazare en 1782, il épouse le 26 juillet 1742 Marie Christine de Torrenté (4 mai 1723 – 17 avril 1793), veuve d'Antoine Barberini et fille d'Adrien et d'Anne Catherine Udret. Il meurt sans descendance. Voir à son sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 195-196, G. 75, p. 418.

Sorti le 3 août 1807. Réformé, il est resté «estropié» d'un pouce à la suite d'un panaris. N° de matricule: 179.

JEANDET **Jean Pierre**, fils de Claude François Jeandet et de Marie Pétronille Burdevet. Baptême le 26 août 1765, à Collombey. Age: 41 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 592. *Remarque:* selon la source SE 31/1, p. 139, cette recrue a tout d'abord été refusée pour défaut de taille. Or il mesure 1, 679 m, ce qui est un peu plus grand que la taille demandée par la capitulation (5 pieds deux pouces, soit 1, 677 m).

JEIZINER – YEITZINNER Théodule **Christian** Joseph, fils de Joseph Jeiziner et d'Anne Marie Zürcher (et non Thot comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 30 janvier 1784, à Rarogne. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 390.

JENELTEN – YANELTON Jean **Christian**, fils de Jean Antoine Jenelten et d'Anne Marie Schmid. Baptême le 11 février 1771, à Tourtemagne. Age: 35 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 64.

JOLLIEN **Bonaventure** Germain Adrien, fils de Germain Jollien et d'Angélique Niclas. Baptême le 18 mai 1784, à Savièse. Age: 22 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 29 août 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 164.

JORDAN Jean **Michel**, fils de Louis Jordan et d'Anne Marie Mettan, de la Balmaz. Baptême le 20 janvier 1784, à Saint-Maurice. Age: 23 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 246.

JORIS **Simon Nicolas**, fils de Pierre Simon Joris et d'Anne Christine Joris. Baptême le 26 août 1787, à Orsières. Age: 19 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 21 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 210.

JOSSEN François **Joseph** Antoine, fils de François Jossen et de Christine Stupf. Baptême le 11 juin 1786, à Glis. Age: 21 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. N° de matricule: 587. *Remarque:* il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Repris le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

JUILLAND **Jean Laurent**, fils de Jean Claude Juilland et de Jeanne Théodule (et non Julliand comme le dit la source de Vincennes), tous deux de Chamason. Baptême le 17 avril 1785, à Ardon. Age: 22 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 562.

JUILLAND – GILLAND Jean **Joseph**, fils de Joseph Juilland et de Julienne Barman. Baptême le 22 avril 1787, à Saint-Maurice. Entré le 26 mars 1807. Age: 19 ans. N° de matricule: 243.

JULIER **François** Joseph, fils de François Julier et de Marie Catherine Guliaz, tous deux de Varone. Baptême le 5 juillet 1779, à Loèche. Age: 27 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 480.

KÄMPFEN Jean Melchior..., fils de Melchior Kämpfen et de Marguerite Nessier, tous deux de Geschinen. Lors du baptême d'une de ses sœurs, on apprend que leur père est **marchand**. Baptême le 15 juillet 1784, à Münster. Le prénom de la recrue trouvé dans le registre paroissial est incomplet et ne correspond pas à celui donné par la source de Vincennes qui dit Pierre Joseph. Cela peut s'expliquer par le fait que la notice de baptême a été rajoutée ultérieurement dans le registre paroissial et abrégée: les noms des parrain et marraine ne sont pas indiqués. Age: 22 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 399. *Remarque:* voir la source SE 17/1/5: *état des services de campagnes de Monsieur Pierre Joseph Kempfen*. Une fois entré dans le Bataillon valaisan au service de France, il est fait caporal (1<sup>er</sup> août 1807) puis sergent (1<sup>er</sup> mai 1809). Il obtient son congé absolu le

29 février 1812 et il entre en 1814 dans le corps auxiliaire valaisan, sous commandement autrichien, en tant que sous-lieutenant. Le 29 mai 1815 il rejoint le 2<sup>e</sup> bataillon du contingent en qualité de sergent-major, dans la compagnie Lager. Il a fait les campagnes de 1808 et 1809 en Catalogne, puis celle du Simplon en 1814, où il fit vingt-quatre soldats et un chef de bataillon prisonniers de guerre.

**KÄMPFEN Joseph Ignace**, fils de Joseph Ignace Kämpfen<sup>587</sup> et de Marie Catherine Tschieder. Baptême le 19 septembre 1786, à Glis. Age: 20 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 28 mars 1809. Mort à Perpignan du typhus. N° de matricule: 473. *Remarque*: il est le frère du chirurgien-major du Bataillon valaisan, Antoine Kämpfen<sup>588</sup>.

**KNUBEL Joseph Ignace**, fils de Joseph Knubel et de Marie Dirren. Baptême le 6 février 1785, à Unterbäch. Age: 22 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 467.

**KNUBEL François** Joseph Aloys, fils de Valentin Knubel et de Marie Truffer. Baptême le 7 juin 1780, à Saint-Nicolas. *Parrain*: François Imboden, notaire public. Age: 27 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 7 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 603. *Remarque*: voir à ce sujet SUMMER-MATTER, *St Niklaus. Familienstatistik und Chronik*, p. 281, n° 1: cette recrue serait le cadet de cinq enfants.

**KREUZER Jean André** Michel, fils de Michel Kreuzer et de Thérèse Brunner. Baptême le 28 novembre 1782, à Eischoll. **Frère du n° 417**. Age: 24 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 24 février 1810. Mort à l'hôpital. N° de matricule: 416. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

**KREUZER Jean Joseph Jérôme**, fils de Michel Kreuzer et de Thérèse Brunner. Baptême le 30 septembre 1787, à Eischoll. La source de Vincennes donne comme prénom François, mais il semble que cela soit tout de même l'homme concerné: il est né avant deux jumelles et après une fille. **Frère du n° 416**. Age: 19 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 417. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

**KÜCHLER – RUCHLER Jean Christian**, fils de Barthélemy, fils de Joseph Küchler, et d'Anne Marie Catherine Imfeld. Baptême le 9 avril 1786, à Niederwald. Age: 21 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 16 août 1808. Mort à Gérone. N° de matricule: 419.

**KUMMER Jean Joseph Augustin**, fils de Jean Kummer et d'Anne Marie Marguerite Husman (et non Imahorn, comme le dit la source de Vincennes), de Ried-Mörel. Baptême le 26 novembre 1788, à Mörel. Age: 18 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 580.

<sup>587</sup> Dans ses mémoires, le docteur Antoine Kämpfen parle de son père, Joseph Ignace Kämpfen. Ce dernier, cadet au service de France dans le régiment de Courten, espérait être rapidement nommé officier. Ne voyant rien venir, il rentre au pays et se marie à vingt-trois ans avec Marie Catherine Tschieder. Voir: «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 21 et ss.

<sup>588</sup> Antoine Kämpfen est né à Brigue, le 22 avril 1784, et baptisé le même jour à Glis. Nommé chirurgien-major du Bataillon valaisan en 1807, il rejoint son frère, Joseph Ignace, en novembre de la même année, dans la garnison de Gênes. A l'automne 1808, le Bataillon est déplacé à Prats-de-Mollo, petite ville sur les Pyrénées orientales. C'est là que meurt Joseph Ignace: Antoine ne donne pas la date exacte de cette mort, mais précise que sa cause en est le typhus. Après une carrière toute consacrée au service de la France – il participe aux campagnes de Catalogne, de Russie, aux Cent Jours, à la défaite de Waterloo et à la Restauration –, Antoine Kämpfen prend sa retraite le 30 juin 1839, s'installe comme médecin et meurt le 17 janvier 1856, à Paris. Il ne figure pas dans cette liste, car il fait partie du corps des officiers du Bataillon valaisan. Voir «Deux cahiers des *Souvenirs* du Dr. Antoine Kaempfen (1784-1856)», p. 85 et ss.

LAGGER **Joseph Antoine** Hyacinthe, fils de Joseph Ignace Lagger et de Marie Catherine Walpen. Baptême le 26 août 1781, à Reckingen. *Parrain*: Joseph Hyacinthe Walpen, sacristain. Age: 25 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147, le 2 ou 6 avril 1809. Réformé par le général Pille, car il souffre de surdit e incurable. N  de matricule: 415.

LAGGER – HAGGER **Joseph Ignace**, fils de Jean Jacques Lagger et d'Anne Marie Werlen. Bapt me le 18 septembre 1783,   M nster, mais dans le registre il est indiqu e comme  tant de Reckingen. Age: 23 ans. Entr e le 23 avril 1807. N  de matricule: 394.

LAMBIEL **Laurent Antoine**, fils d'Antoine Lambiel et d'Anne Marie Vouillamoz, d'Is rables. Bapt me le 30 d cembre 1782,   Riddes. La source de Vincennes n'indique rien sur ses parents, mais il est le seul portant ce pr nom dans les ann es en question. Age: 24 ans. Entr e le 16 mai 1807. Sorti le 3 juin 1807. R form e pour d faut de «conformation». N  de matricule: 507.

LAMBRIGGER Pierre Antoine **Ferdinand**, fils de Jean Pierre Lambrigger, **ma tre menuisier** (*magister faber lignarius*), et de Marianne Kuchen. Bapt me le 9 juillet 1787,   Fiesch. Age: 19 ans. Entr e le 23 avril 1807. N  de matricule: 397.

LANDRY **Jean Louis**, fils de Claude Landry et d'Anne Marie Mottier. Bapt me le 22 juin 1782,   Salvan. Age: 24 ans. Entr e le 26 mars 1807. N  de matricule: 259.

LANGE **Alexis**, fils jumeau de Joseph Lange et de C cile Granger (l'autre jumeau se pr nomme Ignace). Bapt me le 19 juillet 1778,   Troistorrents. Age: 28 ans. Entr e le 19 octobre 1806. Sorti le 20 d cembre 1806. Mort   l'h pital de G nes. N  de matricule: 126.

LATTION **Hyacinthe**, fils de Michel Maurice Lattion et de Marie Jeanne Meilland. Bapt me le 17 ao t 1781,   Liddes. Age: 25 ans. Entr e le 11 mars 1807. Sorti le 3 juin 1807. R form e. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il est impotent. N  de matricule: 235.

LEHNER Pierre **Joseph**, fils de Pierre Lehner et de Christine Meichtry. Bapt me le 31 mai 1787,   Lo che-les-Bains. Age: 19 ans. Entr e le 23 avril 1807. Sorti le 20 ao t 1808. Tu    G rone. N  de matricule: 424.

LEVRAND **Pierre** Joseph, fils de Pierre Levrand et de Jos phe Goye. Bapt me le 16 octobre 1786,   H r mence. Age: 20 ans. Entr e le 4 d cembre 1806. Sorti le 6 janvier 1808. Mort   G nes. N  de matricule: 166.

LIENARD – LEONARD **Michel** Joseph, **fils posthume** de Gabriel Joseph Lienard, **autrichien**, bourgeois de Saint-Maurice, et de Catherine Pot, fille de Michel Pot, **h telier**. Bapt me le 11 novembre 1791,   Saint-Maurice. Age: 15 ans. Entr e le 18 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 101, le 3 f vrier 1809. D serte   Rosas. N  de matricule: 549.

LOCHER Fran ois Joseph **Aloys**, fils de Joseph Locher, d'Ergisch, et de Marie Ruffiner. Bapt me le 6 f vrier 1786,   Tourtemagne. Age: 20 ans. Entr e le 4 octobre 1806. N  de matricule: 70.

LONFAT **Laurent**, fils de Pierre Fran ois Lonfat, des Mar cottes, et d'Anne Marie Raymondet (et non Crettet comme le dit la source de Vincennes). Bapt me le 18 mars 1788,   Salvan. Age: 19 ans. Entr e le 29 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 69/2/10, le 7 d cembre 1809. Mort   B ziers. N  de matricule: 517.

LORENZ **Christian** Joseph, fils de Michel Lorenz, d'Embd, et de Marie Carlen. Bapt me le 17 octobre 1788,   T rbel. **Fr re du n  422**. Age: 18 ans. Entr e le 23 avril 1807. N  de matricule: 421.

LORENZ **Jean Joseph**, fils de Michel Lorenz et d'Anne Marie Carlen. Baptême le 4 juin 1779, à Embd. **Frère du n° 421**. Age: 27 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 9 août 1810. En retraite. N° de matricule: 422.

LOVEY **Nicolas**, fils de Jean Etienne Lovey et de Marie Josèphe Sarrasin. Baptême le 9 mai 1781, à Orsières. Age: 25 ans. Entré le 8 octobre 1806. N° de matricule: 73.

LUGON François **Hyacinthe**, fils de Jean Pierre Lugon, de la Balmaz, et de Jeanne Marie Veuthey. Baptême le 21 janvier 1783, à Saint-Maurice. Age: 24 ans. Entré le 15 février 1807. N° de matricule: 205.

LUGON – HUGON **Joseph Emmanuel**, fils de Julien Lugon et d'Anne Marie Guex. Baptême le 20 novembre, à Martigny. Age: 19 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 30 septembre 1808. Mort à Prats-de-Mollo. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 108, il est mort à Prats-de-Mollo le 30 novembre 1808. Pour notre étude statistique nous avons choisi la date du 30 septembre 1808. N° de matricule: 186. *Remarque*: selon une lettre de Pierre Benjamin Closuit à ses parents, Emmanuel Lugon serait sergent. Voir fonds Famille Closuit, n° 97: *Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*.

LUISIER – HUISSIER Pierre **Célestin**, fils de Jean Joseph Luisier, de Bruson, et de Madeleine Droz, d'Orsières. Baptême le 26 janvier 1782, à Bagnes. Age: 25 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 499. *Remarque*: selon une source orale, ce dernier aurait participé à la campagne de Russie de 1812 avec la Grande Armée, ce que ne confirme pas la source de Vincennes. Voir à ce sujet: Maurice GABBUD, «Les Bagnards en Russie en 1812», in *Almanach du Valais*, 1925, p. 59.

MABILLARD **Antoine** Joseph, fils de Joseph Mabillard et de Catherine Roux. Baptême le 10 janvier 1785, à Grimisuat. Age: 22 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 29 septembre 1809. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 347.

MABILLARD Simon **Marc**, fils de Marc Mabillard et de Marie Mudry. Baptême le 1<sup>er</sup> juillet 1785, à Lens. Age: 21 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 26 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 280.

MAGNIN Jean **Joseph**, fils de Jean Pierre Magnin et de Marie Pétronille Moren, tous deux de Cotter. Baptême le 13 janvier 1785, à Bagnes. Age: 22 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 8 octobre 1808. Mort à Sète. N° de matricule: 232.

MAGNIN **Joseph Etienne**, fils de Jean Pierre Magnin et de Marie Madeleine Michellod, tous deux de Verbier. Baptême le 6 avril 1784, à Bagnes. Age: 23 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.111, sous le nom d'Etienne Magnien, le 18 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 503.

MANGOLD Jean François **Ignace**, fils de Jean Joseph Mangold et d'Anne Marie Wenger. Baptême le 1<sup>er</sup> août 1777, à Bellwald. **Frère du n° 403**. Age: 29 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 12 novembre 1809. Mort à Toulouse. N° de matricule: 402.

MANGOLD **Jean Joseph**, fils de Jean Joseph Mangold et d'Anne Marie Wenger. Baptême le 9 juin 1788, à Bellwald. **Frère du n° 402**. Age: 18 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 403.

MARET **Jean Joseph** Exupère, fils de Jean Joseph Maret et de Madeleine Bruchez, tous deux du Châble. Baptême le 22 septembre 1788, à Bagnes. Age: 18 ans. Entré le 10 juin 1807. Sorti le 25 septembre 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 530.

MARET **Maurice** Joseph, fils de Jean Nicolas Maret et de Brigitte Filliez, tous deux de Bruson. Baptême le 23 septembre 1779, à Bagnes. Age: 27 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 25 septembre 1808. Blessé et mort à Perpignan. N° de matricule: 502.

MARIÉTAN **Jean Baptiste**, fils de Jean Joseph, fils de feu Jean Joseph Mariétan, de Fellenay, et de Marie Thérèse, fille de Barthélemy Rey-Bellet. Baptême le 11 juillet 1783, à Val d'Illiez. Age: 23 ans. Entré le 3 novembre 1806. Sorti le 29 septembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 143.

MARTENAZ **Jean** Joseph Barthélemy, fils de Jean Joseph Martenaz et de Marie Thérèse Roh. Baptême le 24 août 1786, à Conthey. Age: 20 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 11 décembre 1808. Mort à Sète. N° de matricule: 257.

MARTY Jean Joseph **Etienne**, fils de Joseph Marty et de Marie Lorétan. Baptême le 23 juillet 1773, à Loèche. *Parrains*: Etienne Lorétan, de Loèche-les-Bains et D<sup>a</sup>. Anne Marie Decumbis, veuve de D. Pierre Maurice zum Steinhaus (*de Domolapide*), banneret de Loèche-les-Bains. Age: 33 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 16 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 490.

MASSON **Jacques Etienne**, fils de Jacques Masson et de Catherine May, tous deux de Sarreyer. Baptême le 18 octobre 1786, à Bagnes. Age: 20 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 21 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 498.

MASSON **Jean Pierre**, fils de Jean Pierre Masson et d'Anne Marie Maret, tous deux de Sarreyer. Baptême le 23 février 1786, à Bagnes. Age: 21 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 226.

MASSON **Jean Pierre**, fils de Pierre Masson et de Marie Marguerite Besse, tous deux de Sarreyer. Baptême le 11 février 1765, à Bagnes. Age: 47 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 495.

MATHIEU **Jean** Joseph, fils de Jean Mathieu et de Barbe Mathieu. Baptême le 2 mai 1783, à Albinen. *Parrains*: Joseph Zumoffen, banneret, et Anne Mathieu, épouse de Nicolas Zumoffen. **Sans aucun doute, très proche parent de Nicolas Zumoffen, n° 491, né le même mois que lui.** Age: 24 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 493.

MATHIEU **Laurent** François Joseph, fils de François Mathieu et de Marie Barbe Dalliar. Baptême le 13 juin 1787, à Salquenen. Age: 19 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 22 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 352. *Remarque*: selon les sources valaisannes, cette recrue a pour nom Laurent et pour prénom Mathieu. On peut penser à juste titre qu'il y a eu confusion entre son nom et son prénom.

MAYORAZ **Michel** Théodule, fils de Georges Mayoraz et de Catherine Levrand. Baptême 29 septembre 1782, à Hérémente. Age: 24 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 5 juillet 1808. Mort aux Bains d'Ouyais: il s'agit sans doute d'un lieu situé près du col de l'Ouillat, à la frontière espagnole. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il est mort à Castellazo. N° de matricule: 362.

MAYTAIN – MEITAZ **Jean** François, fils de Jean Maytain, de Haute Nendaz, et d'Anne Marie Délèze. Baptême le 11 mars 1776, à Nendaz. Age: 31 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 346.

MEICHTRY Jean **Etienne** Marc, fils de Joseph Meichtry et de Christine Lorétan. Baptême le 27 avril 1783, à Loèche-les-Bains. *Marraine*: Marie Christine Lehner, épouse de Jean Brunner, sautier. Age: 24 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 520.

MEICHTRY Jean **Simon**, fils de Joseph Meichtry, **juré**, et de Marie Madeleine Rossier. Baptême le 21 février 1780, à Mase. Age: 23 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 23 juillet 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 524.

MEITHYAZ – METTIAZ **Ignace**, fils de Jean Joseph Meithyaz, de Vers Ensier (mort le 6 avril 1805), et de Catherine Meithyaz (et non Daridez comme le dit la source de Vincennes), mariés le 26 juillet 1779. Baptême le 27 août 1785, à Troistorrents. **Mort** le 10 décembre 1808 à l'hôpital de Gênes où il a été malade neuf mois, selon le registre des décès de Troistorrents. **Frère du n° 645**. Age: 22 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 20 novembre 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 191. *Remarque*: il existe une différence d'un mois entre la date de mort que donne le registre paroissial et la source de Vincennes. Les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 108, confirment la date du 20 novembre 1808.

MEITHYAZ – METTIAZ **Jean**, fils de Jean Joseph Meithyaz, de Vers Ensier (mort le 6 avril 1805), et de Catherine Meithyaz, mariés le 26 juillet 1779. Baptême le 10 juin 1782, à Troistorrents. **Frère du n° 191**. Age: 25 ans. Entré le 25 octobre 1807. N° de matricule: 645.

MÉTRAILLER **Jean** Joseph Emmanuel, fils de Jean Métrailler et de Barbe Quinodoz, tous deux de Salins. Baptême le 7 mai 1788, à Sion *extra muros*. *Parrains*: Emmanuel Barberini, banneret et consul<sup>589</sup> et D<sup>a</sup>. Marie Josèphe Barberini, épouse de D. Alphonse de Kalbermatten<sup>590</sup>. Age: 18 ans. Entré le 9 octobre 1806. N° de matricule: 91.

MÉTRAILLER Jean **Joseph** Ignace Thomas, fils de Jean Métrailler et de Marguerite Troillet. Baptême le 22 décembre 1788, à Sion, *extra muros*. *Parrains*: Joseph de Torrenté, consul<sup>591</sup> et Marie Wenger, épouse de Paul Kuntschen, ex-consul<sup>592</sup>. Age: 17 ans. Entré le 9 octobre 1806. N° de matricule: 84.

METTAN **Jean Pierre**, fils de Jacques Joseph Mettan et de Marie Barman, tous deux des Aussays (Vérossaz). Baptême le 12 juin 1785, à Saint-Maurice. En marge est indiqué: **mort** en 1876. Selon le registre de décès de la paroisse de Saint-Maurice: il est décédé le 23 novembre 1876, veuf de Marie Josèphe Borgeat. Age: 21 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 315.

<sup>589</sup> Il s'agit de Joseph Emmanuel Barberini, fils de François Emmanuel et d'Anne Marie Berthod. Bourgeois de Sion, il est nommé syndic en 1761, secrétaire de 1770-1780, châtelain vidomme en 1780, banneret de 1780 à 1798, bourgmestre en 1784 et commissaire du sel de 1788-1791. Il épouse à Glis, le 27 novembre 1765, Anne Marie Josèphe Wegener (10 avril 1741 – 15 juillet 1802), fille de Maurice Antoine, major de Brigue, et de Marie Cécile Burgener. Il décède le 8 avril 1807, à 73 ans. Voir à son sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 356.

<sup>590</sup> Joseph Jacques Alphonse de Kalbermatten, fils de Jean Joseph Alphonse et de Sara Du Fay de Lavallaz, est baptisé le 27 juillet 1762 et enseveli le 17 avril 1795. Bourgeois de Sion, chancelier épiscopal en 1783 et syndic de Sion en 1789, il épouse, le 30 mars 1788, Marie Josèphe Marthe Barberini (30 juillet 1770 – 23 novembre 1818), fille de Joseph Emmanuel et d'Anne Marie Josèphe Wegener. Voir à son sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 114, 206 et ss, et 356.

<sup>591</sup> Parmi les nombreux Joseph de la famille de Torrenté, il est difficile d'arrêter un choix. Peut-être s'agit-il ici de Jean Joseph Antoine de Torrenté (1<sup>er</sup> mai 1735 – 11 décembre 1796), fils de Jean Philippe, grand châtelain, et de Marie Cécile Barberini. Lieutenant au service de France, syndic de Sion en 1763, châtelain vidomme en 1781, grand châtelain en 1786, bougmestre de Sion de 1788 à 1790, saunier de 1794 à 1796, il épouse en premières noces Marie Josèphe Andenmatten, puis Anne Marie Thérèse de Courten et enfin, le 2 août 1789, Marie Elisabeth de Torrenté. Voir à son sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 181 et 440.

<sup>592</sup> Il s'agit de François Xavier Balthasar Paul Kuntschen (6 janvier 1725 – 6 avril 1810), fils de Jean Paul et de Marie Catherine Barberini. Bourgeois de Sion, il est nommé syndic en 1752, châtelain vidomme de 1768 à 1770, bourgmestre une première fois en 1776 et en 1792, saunier de 1783 à 1788. Il épouse en premières noces, le 24 février 1748, Marie Elisabeth Ambüel (2 mai 1722 – 26 mai 1770), fille d'Alphonse et de Barbe de Torrenté, puis en secondes noces, le 23 février 1784, Marie Ignatia Wegener de Conches, qui décède en 1810. Voir à son sujet FAYARD DUCHÈNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 181 et 427.

MICHAUD **Jean François**, fils de Jean Théodule Michaud et de Marie Marguerite Fusay, tous deux de Montagnier. Baptême le 4 juillet 1774, à Bagnes. Age: 32. Entré le 11 mars 1807. Sorti le 19 avril 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 224.

MICHAUD **Pierre Jérémie**, fils de Pierre Joseph Michaud et de Marie Rose Michellod (et non Reuse comme le dit la source de Vincennes), tous deux de Médières. Baptême le 19 septembre 1783, à Bagnes. Age: 23 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 24 juin 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. Le fonds de Bons 68/1/4 dit le 30 juin 1808. N° de matricule: 500.

MICHEL **Joseph** Valentin, fils de Valentin Michel et d'Anne Marie Jeggisch. Baptême le 6 février 1785, à Ernen. Age: 21 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 20 décembre 1808. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 392.

MICHELET **Maurice** Joseph, fils de Maurice Michelet et de Marguerite Bochatay. Baptême le 24 septembre 1780, à Salvan. Age: 26 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 11 avril 1808. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il a été amputé et est mort à Gênes. N° de matricule: 273.

MICHELLOD **Dominique** Grégoire, fils d'André Michellod et d'Anne Catherine Deléglise, tous deux de Médières. Baptême le 12 mars 1783, à Bagnes. Age: 23 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 219.

MICHELLOD Pierre **Eugène**, fils de Jean Pierre Michellod et de Marie Madeleine Pélissier, tous deux de Verbier, mariés le 24 janvier 1780. Après vérification, le père de cette recrue et de celle du n° 497 sont bien deux personnes différentes. Il ne s'agit donc pas de deux demi-frères, mais de cousins. Baptême le 13 février 1782, à Bagnes. Age: 25 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 29 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 501.

MICHELLOD **François** Athanase, fils de Jean Théodule Michellod et de Marie Deléglise, tous deux de Médières. Baptême le 24 novembre 1780, à Bagnes. Age: 26 ans. Entré le 11 mars 1807. N° de matricule: 220.

MICHELLOD **Jean Pierre** Michel, fils de Jean Pierre Michellod et de Cécile Pélissier, tous deux de Verbier, mariés le 1<sup>er</sup> juillet 1783. Baptême le 3 février 1784, à Bagnes. Age: 23 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 497.

MICHELLOD **Mathieu**, fils de Jean Nicolas Michellod et de Geneviève Biset. Baptême le 18 octobre 1782, à Orsières. Age: 24 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti le 10 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est décédé à Béziers. N° de matricule: 228.

MICHELLOUD **Antoine**, fils d'Antoine Michelloud et de Jeanne Rudaz. Baptême le 7 novembre 1784, à Vex. Age: 22 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 278.

MICHELLOUD **Jean** Joseph, fils de Joseph Arnold Michelloud et de Marie Josèphe Mayo-raz. Baptême le 17 novembre 1785, à Hérémenche. Age: 21 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 9 août 1810. Réformé par le général Pille, inspecteur. N° de matricule: 488.

MINNIG **André**, fils de Joseph Minnig et d'Anne Marie Berchtold, de Goppisberg. Baptême le 11 novembre 1769, à Mörel. Age: 36 ans. Entré le 23 septembre 1806. N° de matricule: 6. *Remarque*: sergent de la 3<sup>e</sup> compagnie. Il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source valaisanne SE 14/14/21 et 31/1, p. 286.

MINNIG **Pierre** Antoine Joseph Valentin, fils de D. Pierre Minnig, **lieutenant**, et de Marie Anne Rever. Baptême le 14 février 1784, à Sierre. *Parrains*: D. Pierre Antoine de Preux, capitaine du dizain, et *domicella*<sup>593</sup> Marie Josèphe de Courten. Age: 23 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 481.

<sup>593</sup> Ce terme signifie jeune fille de qualité, et confirme que cette dernière n'est pas mariée.

MOIX – MUE – MUEZ Jean **Antoine**, fils d'Antoine Moix et de Marie Follonier. Baptême le 14 septembre 1767, à Saint-Martin. Age: 39 ans. Entré le 16 juin 1807. Sorti le 3 mai 1808. Mort à Gênes. La source SE 31/1, p. 109, donne le 30 mai 1808 comme date de décès et le fonds de Bons 68/1/4 parle d'un Muez Antoine mort le 3 mai 1809 à Prats-de-Mollo. Nous avons choisi de privilégier ici la date de mai 1808 (sans précision de jour) comme date de décès. N° de matricule: 535.

MOIX – MUEZ Jean **Bernard**, fils de Martin Moix, de La Sage, et de Marie Zermatten. Baptême le 21 septembre 1787, à Saint-Martin. **Frère du n° 40**. Age: 19 ans. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 542.

MOIX – MUEZ Jean **Martin**, fils de Jean Moix et de Catherine Pralong. Baptême le 3 mars 1782, à Saint-Martin. Age: 25 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 12 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 511.

MOIX **Martin**, fils de Martin Moix, de La Sage, et de Marie Zermatten. Baptême le 13 février 1784, à Saint-Martin. **Frère du n° 542**. Age: 22 ans. Entré le 28 septembre 1806. Sorti le 30 mai 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 40.

MONNAY **Hildebrand** Joseph, fils d'Hildebrand Joseph Monnay, de Bassays, et de Marie Gex, de Vérossaz. Baptême le 27 novembre 1777, à Saint-Maurice. Age: 29 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 332.

MOOS Michel **Barthélemy**, fils de Barthélemy Decanali, alias Moos, procureur de l'église de Fortunoz, et de Brigitte Beney. Baptême le 1<sup>er</sup> juin 1778, à Ayent. *Parrain*: Michel Blanc, notaire. Age: 28 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 10 décembre 1808. Réformé. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue a le coude du bras gauche et le genou de la jambe droite «estropiés» par une chute. C'est incurable, selon l'officier de santé. N° de matricule: 515.

MORARD – MORAND **Antoine** Jérôme, fils de Jérôme Morard, de Luc, et de Marie Elisabeth Jean. Baptême le 24 décembre 1779, à Ayent. **Frère du n° 343**. Age: 27 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. N° de matricule: 597.

MORARD – MORAND **Pierre** Gaspard, fils de Jérôme Morard, de Luc, et de Marie Elisabeth Jean. Baptême le 22 octobre 1785, à Ayent. *Parrain*: Pierre Gaspard Aymon, notaire. **Frère du n° 597**. Age: 21 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 343.

MOREND – MORAND **Pierre** Joseph **Anselme**, fils de Pierre Joseph Gabriel Morend et de Victoire Chavroz, tous deux de Villette. Baptême le 21 mars 1790, à Bagnes. Age: 17 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 2 décembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 504.

MOREND **Pierre Maurice** Joseph, fils de Jean Joseph Morend et de Marie Catherine Terretaz. Baptême le 22 mars 1789, à Bagnes. Age: 18 ans. Entré le 10 juin 1807. N° de matricule: 529.

MORET **Jean Maurice**, fils de Maurice Joseph Moret et de François Raymond. Baptême 9 avril 1786, à Salvan. Age: 20 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 23.

MORET Jacques François, fils de Jacques Moret et de Marie Crut, *incolae* de Saint-Maurice. Selon la source de Vincennes, cette recrue se prénomme Jean. Baptême le 2 septembre 1774, à Saint-Maurice. *Parrains*: D. Joseph de Nucé et D<sup>a</sup>. Thérèse de Nucé, épouse de D. Greyloz, colonel au service de France. Age: 33 ans. Entré le 5 septembre 1807. N° de matricule: 635.

MORISOD – MOURISOD – MURISOD **Pierre Louis**, fils de Pierre Morisod et de Thérèse Gex. Baptême le 20 février 1789, à Troistorrents. Age: 18 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 21 octobre 1808. Mort à Nîmes et, selon le fonds de Bons 68/1/4, mort à Montpellier. N° de matricule: 331.

MOTTET Pierre **Maurice**, fils de Jean Maurice Mottet et de Jeanne Jacquemoud, de La Doey (Vérossaz). Baptême le 31 janvier 1770, à Saint-Maurice. Age: 37 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 563.

MUDRY **Pierre** Augustin, fils de François Augustin Mudry et de Marie Lamon. Baptême le 29 octobre 1782, à Lens. Age: 24 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôle pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 282.

MÜLLER Joseph **Félix**, fils de Joseph Antoine Müller et de Marie Catherine Imoberdorf. Baptême le 22 septembre 1782, à Reckingen. Age: 25 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 20 décembre 1809. Mort à Béziers. N° de matricule: 401. *Remarque*: selon les registres de décès de la paroisse de Reckingen, ce dernier serait mort en Espagne en 1810, ce que la source du fonds de Bons ne confirme pas tout à fait. Voir à ce sujet: CARLEN, «In fremden Diensten verstorbene Reckinger», p. 62. Pour notre étude statistique, nous avons privilégié la date du 20 décembre 1809.

MÜLLER **François**, fils de Pierre Müller et de Barbe Bellwald. Baptême le 14 mai 1789, à Venthône. Age: 17 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 8 novembre 1808. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 430.

MUTTER **Jean Joseph**, fils de Joseph Maurice, fils de Maurice Mutter, et de Marie Rose Imhoff. Baptême le 10 juillet 1785, à Niederwald. Age: 21 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 411.

NANÇOZ – NANCE **Jean Joseph**, fils de François Nançoz et de Marguerite Tallagnon. Baptême le 1<sup>er</sup> juillet 1778, à Conthey. Age: 28 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 8 octobre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 53.

NANTERMOD Jean **François**, fils de Jean Nantermod, de la Croix, et de Madeleine Donnet. Baptême le 12 février 1783, à Troistorrents. Age: 23 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 180.

NANZER Jean **Joseph** Maurice, fils de Maurice Nanzer et d'Anne Marie Fercher. Baptême le 17 juin 1790, à Glis. Age: 16 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 24 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Nîmes. N° de matricule: 475.

NATERER Joseph Christian **Ferdinand**, fils de Fabien Naterer et de Barbe Manschet. Baptême le 20 octobre 1785, à Bellwald. *Parrain*: D. Christian Bitet, consul. Age: 21 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 514.

NEFFEN **Gaspard Joseph** Ignace, fils de Joseph Ignace Neffen et de Marie Catherine Imhoff. Baptême le 14 mai 1787, à Glis. Age: 20 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 468.

NELLEN – NELLER **Jean** Joseph, fils de Pierre Nellen et d'Anne Marie Schwery (et non Schölick comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 8 mai 1779, à Mörel. Age: 27 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 8 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 62.

NICOLLIER Joseph **Emmanuel** Frédéric, fils de Joseph Laurent Nicollier et de Pétronille Meinet. Baptême le 25 janvier 1788, à Martigny. Age: 18 ans. Entré le 13 novembre 1806. N° de matricule: 150.

NICOLLIER **Joseph Etienne**, fils de Jean Joseph Nicollier et de Marie Ursule Maret, tous deux de Bruson. Baptême le 7 mai 1782, à Bagnes. Age: 24 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 10 décembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 223.

OGGIER François **Joseph Aloys**, fils de François Michel Oggier et d'Anne Marie Dalliar. Baptême le 21 juin 1777, à Salquenen. Age: 30 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 10 décembre 1808. Réformé. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Il souffre d'une «surdité invétérée qui augmente de jour en jour». Selon l'officier de santé, il n'entend plus les grands cris. N° de matricule: 591.

PACCOLAT **Jean Joseph**, fils de Jean Isidore Paccolat et de Marie Josèphe Rouiller. Baptême le 19 mars 1788, à Outre-Rhône. Age: 18 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 33.

PACCOLAT **Jean Pierre**, fils de Jean Claude Paccolat et de Marie Catherine Lombard. Baptême le 19 août 1782, à Outre-Rhône. Age: 24 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 12 août 1808. Mort à Figueras. N° de matricule: 513.

PANNATIER **Jean Baptiste Jérôme**, fils de Jean Baptiste Pannatier et de Cécile Pannatier. Baptême le 24 mai 1778, à Mase. Age: 28 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 21 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 153.

PARVEX **Amédée**, fils d'Antoine Parvex et de Marie Donnet Garlon (et non Gamenuod comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 18 décembre 1777, à Muraz. Age: 29 ans. Entré le 25 juillet 1807. N° de matricule: 619.

PARVEX **Jean Louis**, fils de Jean Gaspard Parvex et de Catherine Vanay. Baptême le 11 mai 1781, à Muraz. Age: 25 ans. Entré le 19 octobre 1806. N° de matricule: 124.

PARVEX **Jean Michel**, fils de Michel Parvex et de Marie Raboud. Baptême le 10 août 1785, à Muraz. Age: 21 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti le 14 avril 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 622.

PARVEX **Pierre Maurice**, fils de Pierre Maurice Parvex et de Marie Josèphe Raboud, du Grand Collombey. Baptême le 6 novembre 1785, à Collombey. Age: 21 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 196.

PELLAUX – PELLOUX **Sébastien** Noël Anastase, fils de Jean François Pellaux et de Marie Cécile Thomas. Baptême le 4 janvier, à Saxon. Age: 21 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 484.

PERRIN **Pierre Julien**, fils de Dominique Perrin et d'Anne Marie Meilleret. Baptême le 8 décembre 1787, à Val d'Illiez. Age: 19 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 26 juillet 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 328.

PETIT **Nicolas Pierre**, fils de Georges Léandre Petit et de Madeleine Métroz, de Charrat. Baptême le 29 août 1786, à Liddes. Age: 20 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 25.

PEULLET **Jean Pierre**, fils de Pierre Joseph Peullet et de Marie Josèphe Roduit, bourgeois de Saillon. Baptême le 27 août 1782, à Saillon. *Parrain*: le châtelain Pierre Romanond. Age: 24 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 187.

PPAFFEN – PHAFFEN **Pierre Joseph**, fils de D. Joseph Pfaffen, **juré**, et de Marie Barbe Brunner. Baptême le 16 décembre 1789, à Mund. *Parrains*: D. Pierre Owlig, syndic, et Marie Catherine Huober, épouse du banneret. Age: 17 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 11 septembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 457. *Remarque*: il fait partie de

ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

PFAMMATTER – BAMBATTER **François** Joseph Maurice, fils de Christian Pfammatter et de Catherine Jossen (et non Gruner comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 8 juillet 1783, à Naters. Age: 23 ans. Entré le 14 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 4 avril 1809. Mort à Perpignan. N° de matricule: 95.

PFAMMATTER – PHAMMATTER – BAMBATTER Gaspard **Georges**, fils de Gaspard Pfammatter et de Marie Josèphe Wissen. Baptême le 18 janvier 1788, à Naters. *Parrain*: Georges Ruppen, syndic. Age: 18 ans. Entré le 14 octobre 1806. N° de matricule: 101. *Remarque*: fusilier dans la 1<sup>ère</sup> compagnie, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 31/1, p. 286.

PFAMMATTER – FANMATTER – TANMATTER – DAMATTER Jean **Joseph**, fils de Pierre Pfammatter et de Marie Christine Schuler. Baptême le 14 juillet 1782, à Zermatt. Age: 24 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 582. *Remarque*: le véritable nom de cette recrue est peut-être Thamatter. Voir à ce sujet: Stanislaus KRONIG, *Familien-Statistik und Geschichtliches über die Gemeinde Zermatt*, Ingenbohl, 1927, p. 13 et 129.

PFAMMATTER – PHAMMATTER Joseph **Laurent**, fils de Jean Joseph Pfammatter et d'Anne Marie Agnès Schnydrig. Baptême le 5 août 1783, à Mund. Age: 23 ans. Sorti le 15 mai 1808. Mort à Gênes. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, il est décédé le 13 mai 1808. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 452. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir 2, 4 ou 6 ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

PITTELOUD – PETELOUP Pierre **Adrien**, fils de Pierre Pitteloud et de Barbe Fanger. Baptême le 19 février 1778, à Vex. Age: 29 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 31 mars 1807. Réformé pour cause d'infirmité. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il a mal à une jambe. N° de matricule: 207.

PITTIER **Jean**, fils de François Emmanuel Pittier et d'Anne Christine Formaz. Baptême le 23 juillet 1786, à Orsières. Age: 20 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 193.

PLANCHE **Jean Maurice**, fils de Jean Michel Planche et de Marie Cécile Raboud. Baptême le 14 janvier 1786, à Monthey. Age: 21 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 16 octobre 1808. Mort à Béziers. N° de matricule: 217.

PLANCHE **Pierre Louis**, fils de Pierre François Planche et de Marie Josèphe Donnet. Baptême le 6 novembre 1778, à Monthey. Age: 28 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 14 octobre 1810. Prisonnier de guerre. N° de matricule: 334.

POCHON Jean **Joseph**, fils de Marie Jean Pochon, d'Arbignon, et de Marie Darbellay. Baptême le 20 février 1780, à Outre-Rhône. Age: 27 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 244.

PONT Jean **Georges**, fils de François Alexandre Pont, **administrateur des biens ecclésiastiques** (*moderator ecclesiae*), et de Catherine Melin. Baptême le 24 mai 1786, à Vissoie. *Parrain*: Georges Juillet, sautier. Age: 20 ans. Entré le 15 octobre 1806. N° de matricule: 111. *Remarque*: de petite taille, il mesure 1, 60 m, il a été refusé, puis finalement accepté dans le Bataillon valaisan. Voir la source SE 31/1, p. 139.

PRALONG Jean **Antoine**, fils de Jean Antoine Pralong et de Marie Sierro, d'Euseigne. Baptême le 30 mars 1783, à Hérémenche. Age: 24 ans. Entré le 16 juin 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 10 novembre 1809. Mort à Montpellier. N° de matricule: 534.

PRAPLAN Pierre **Antoine**, fils de Pierre Etienne Praplan et de Madeleine Nanchen. Baptême le 24 novembre 1785, à Lens. Age: 21 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 283.

PRIMMAZ **François** Louis, fils de Joseph Primmaz, **savoyard**, et de Marie Catherine Pignat. Baptême le 14 octobre 1786, à Vouvry. Age: 20 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 16 juillet 1808. Tué à Pont-de-Molins. La source SE 31/1, p. 109, confirme cette version, mais le fonds de Bons parle d'un François Primmaz, de Vouvry, qui est congédié le 1<sup>er</sup> juin 1807 pour cause d'abcès à la tête. Nous avons choisi la version de son décès, puisqu'il est confirmé par deux sources. N° de matricule: 445. *Remarque*: fusilier dans la 4<sup>e</sup> compagnie, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, puis démis de cette tâche. Voir la source SE 31/1, p. 286.

PUTALLAZ **Jean Pierre**, fils de Jean Claude Putallaz, d'Aven, et de Marie Udry. Baptême le 25 avril 1783, à Conthey. *Parrain*: D. Jean Pierre Evêquoze, curial et major de Premploz. Age: 23 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 52.

QUARROZ Alphonse **Sébastien** Joseph, fils de Joseph Quarroz et de Marie Barbe Pleisen (ou Gleisen), demeurant à Salins. Baptême le 14 août 1773, à Sion. Age: 33 ans. Entré le 9 octobre 1806. Sorti le 14 octobre 1810. Prisonnier de guerre. N° de matricule: 92.

QUENNOZ – QUINOZ Pierre **Alexis**, fils de Pierre Quennoz et de Marie Thérèse Quen (ou Kein), d'Ardon. Baptême le 17 décembre 1775, à Ardon. Age: 30 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 22.

QUINODOZ – QUINODE **Sébastien**, fils de Joseph Quinodoz et de Madeleine Pitteloud. Baptême le 26 décembre 1783, à Vex. Age: 23 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 298.

RACLOZ **Laurent Joseph**, fils de Georges Racloz, **producteur de châtaignes** (*castaneus*), et de Marguerite Duex. Baptême le 8 novembre 1781, à Fully. Age: 24 ans. Entré le 9 octobre 1806. Sorti le 19 janvier 1808. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 87.

RAMBAN **Jean Marie**, fils de Jean Baptiste Ramban, **originaire de Touraine en France**, et de Françoise Brun, **savoyarde**. Baptême le 27 septembre 1788, à Saxon. Age: 18 ans. Entré le 13 novembre 1806. Sorti, selon le fonds de Bons 68/1/4, le 30 décembre 1808. Mort à Béziers. La source SE 31/1, p. 108, confirme son décès, mais ne donne pas de date. N° de matricule: 149.

RAPPAZ Joseph **Louis**, fils de François Rappaz, bourgeois de Saint-Maurice, et de Marie Françoise Ritter. Baptême le 12 août 1778, à Saint-Maurice. *Parrain*: Nob. Louis de Quartéry. Age: 28 ans. Entré le 23 septembre 1806. Sorti le 31 juillet 1808. Tué à Pont-de-Molins. Le fonds de Bons dit: «tué à La Jonquièr». N° de matricule: 1. *Remarque*: au sujet de cette recrue, nous savons qu'il épouse en 1807, à Saint-Maurice, Marie-Louise Duprez, dont il eut une fille, Marie Virginie, décédée en 1852. Il est le frère de Jacques Claude François (1790-1857), chanoine de Saint-Maurice et de Jean Maurice (1792-1858), avocat à Monthey. Voir «Souvenirs d'un officier valaisan au service de France», note p. 28. Le commandant Charles de Bons relate sa mort glorieuse ainsi: «[...] tenant le drapeau d'une main qu'il alloit remettre à son voisin pour se jeter avec une compagnie [...] au devant de l'ennemi». Quant à Pierre Benjamin Closuit, il affirme que Louis Rappaz «a reçu une balle au creux du nez entre les deux yeux». Voir la source SE 15/5/1/18: *lettre du commandant du Bataillon valaisan Charles de Bons, à son Excellence le Grand Bailli de la République du Valais, du camp de Gérone, en Catalogne, 14 août 1808*, ainsi que le fonds Famille Closuit, n° 97: *Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*.

RARD Joseph **Germain**, fils de Jean Pierre Rard et d'Anne Marie Sist. Baptême le 11 février 1785, à Martigny. Age: 21 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 181.

RAUCH Joseph **Antoine** Joachim, fils de Joseph Rauch, **originaire du Tyrol**, *incola* de Sierre, **menuisier**, et de Catherine Valiman. Baptême le 19 août 1787, à Sierre. *Parrains*: le curé Arnold et noble D<sup>a</sup>. Marguerite Burgener. Age: 19 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 293.

REY **Jean Antoine**, fils de Pierre, fils de feu Jean Rey, **forgeron** (*ferrarius*), et d'Anne Marie, fille de Jean Louis Thomas. Baptême le 16 septembre 1784, à Val d'Illiez. Age: 22 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 1<sup>er</sup> juin 1808. Mort chez lui alors qu'il était en recrutement. Les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107 mentionnent le décès d'un certain Louis Rey, sergent. On peut alors se demander s'il ne s'agit pas de Louis Antoine Rey, n° de matricule 307. Cependant, ce dernier a pour grade fusilier, alors que Jean Antoine Rey est sergent recruteur; donc il s'agit bien de lui, malgré la différence de prénom. N° de matricule: 174. *Remarque*: il est sergent recruteur et il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 31/1, p. 286.

REY **Louis Antoine**, fils de Louis, fils de feu Claude Rey, et de Françoise, fille de feu Joseph Thomas. Baptême le 1<sup>er</sup> novembre 1787, à Val d'Illiez. Age: 19 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 1<sup>er</sup> octobre 1808. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 307. *Remarque*: ces deux sources mentionnent un Emmanuel Rey, fusilier dans la 1<sup>ère</sup> compagnie. Vu qu'il n'y a pas d'autres recrues portant le nom de Rey – le n° 601, qui suit, est enregistré sous le nom de Bellet –, et que le grade correspond à celui qui est donné dans la source SE 31/1, p. 110, on peut penser qu'il s'agit du même homme.

REY-BELLET – BELLET (seul) Jean **Maurice**, fils aîné de Pierre Maurice Rey-Bellet, des Combes, et d'Anne Marie, fille d'Antoine Gex-Collet, **instructeur** (*militum instructor*). Baptême le 22 novembre 1781, à Val d'Illiez. Age: 25 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 29 juillet 1807. Déserte. N° de matricule: 601. *Remarque*: selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il déserte le 9 août 1807. Sans pouvoir l'affirmer, l'administration le croit tranquillement chez lui. Voir la source SE 15/5/3/36: *lettre du capitaine de Nucé au Grand Bailli, Saint-Maurice, le 3<sup>e</sup> 1808*. Le père n'a pas encore trouvé de remplaçant pour son fils et l'administration exige toujours 120 francs, sinon le fils sera arrêté et reconduit au corps.

RICHARD – RICKARD Jean **Joseph**, fils de Michel Richard et de Christine Matter. Baptême le 25 mai 1784, à Loèche. Age: 22 ans. Entré le 12 novembre 1806. N° de matricule: 138.

RION **Jean Baptiste**, fils de Jean Baptiste Rion et de Marie Rever. Baptême le 7 octobre 1784, à Vissoie. Age: 22 ans. Entré le 15 octobre 1806. N° de matricule: 104.

RODUIT **Jacques** Marie, fils de Jean Pierre Roudit, de Chiby, et de Julienne Fontanasse. Baptême le 22 novembre 1776, à Fully. Age: 29 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 20.

ROH – ROHT **Claude**, fils de Joseph Roh et de Marie Antonin. Lors de la naissance du frère de Claude, Jacques Joseph, en avril 1784, le père est dit **soldat** (*miles*). Baptême le 11 avril 1787, à Conthey. Age: 19 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 159.

ROH – ROHT **Jacques** Arnold, fils de Jean Roh et de Marie Madeleine Roh. Baptême le 7 janvier 1785, à Conthey. Age: 22 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 3/1, p. 110, le 15 novembre 1808. Mort à Béziers. N° de matricule: 255.

ROH **Jean Joseph**, fils de Jacques Roh et de Catherine Roh. Baptême le 4 juillet 1788, à Conthey. Age: 18 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti le 24 décembre 1806. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 49.

ROSSET **Emmanuel Nicolas**, fils de François Nicolas Rosset (et non Emmanuel comme le dit la source de Vincennes) et de Marie Marguerite Rausis. Baptême le 14 novembre 1784, à Orsières. Age: 21 ans. Entré le 8 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 20 janvier 1809. Mort à Nîmes. N° de matricule: 76.

ROSSIER François **Bennon**, fils de Jean François Rossier et d'Anne Christine Verachod. Baptême le 3 avril 1773, à Liddes. Age: 34 ans. Entré le 20 avril 1807. N° de matricule: 371.

ROSSIER **Cyrile**, fils de Jean Nicolas Rossier et de Thérèse Rossier. Baptême le 10 juillet 1775, à Orsières. Age: 31 ans. Entré le 28 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons et SE 31/1, p. 111, le 6 mai 1809. Mort à Perpignan. N° de matricule: 305.

ROSSIER François Arnold, fils de Gaspard Rossier, originaire du Val d'Anniviers, *incola* de Sierre, **tailleur**, et d'Anne Marie Hourny. Baptême le 21 octobre 1771, à Sierre. Selon la source de Vincennes, il se prénomme Antoine. C'est pourtant le seul Rossier trouvé dans les registres de baptêmes qui correspond à la description. On peut penser qu'il y a eu confusion entre Arnold, prénom peu usité en France, et Antoine. *Parrains*: D. Arnold et Courten<sup>594</sup> et *domicella* Julienne de Lovina. Age: 31 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 20 août 1808. Mort à Figueras. Dans les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, il a pour prénom Antoine. N° de matricule: 348.

ROSSIER **Jean Baptiste Jérôme Jacques**, fils de Jean Joseph Rossier et de Marie Madeleine Pannatier. Baptême le 19 février 1784, à Mase. Age: 23 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 23 juillet 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 523.

ROSSIER **Jean Jacques** Théodule, fils de Jacques Rossier et de Barbe Glassier. Baptême le 16 août 1785, à Mase. Age: 21 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 156.

ROUILLER **Hyacinthe**, fils d'Antoine Hubert Rouiller et de Marie Catherine Mettyaz. Baptême le 8 septembre 1780, à Monthey. Age: 26 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «décédé à Saria», village près de Gérone. N° de matricule: 330.

ROUILLER **Jean Baptiste**, fils de D. Joseph Rouiller, **notaire**, et de Cécile Chappex. Baptême le 25 juillet 1764, à Troistorrents. Age: 42 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 22 février 1807. Congédié pour inconduite et insubordination. Le fonds de Bons 68/1/4 le dit «ivrogne et insubordonné». N° de matricule: 203.

ROUILLER **Jean Claude**, fils de Jean Claude Rouiller et de Marguerite Turin, du Petit Collobey. Baptême le 12 septembre 1782, à Collombey. Age: 24 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti le 16 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 127.

ROUILLER **Jean Joseph**, fils **illégitime** de Louise Chevalier, **savoyarde**, dont le père est dit être Jean Rouiller. Selon la source de Vincennes, la mère se nomme Louise Perrin. Cette erreur est sans doute voulue. Baptême le 28 mai 1788, à Troistorrents. Age: 18 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 20 décembre 1809. Mort à Céret, ville française à la frontière espagnole. N° de matricule: 249.

<sup>594</sup> Il est bien difficile d'identifier le parrain de cette recrue avec aussi peu d'indications. On peut penser qu'il s'agit ici de Jean Antoine Arnold de Courten (3 février 1736-13 avril 1801), fils de Joseph Maurice Jost Alexis de Courten (15 janvier 1707-22 novembre 1770), banneret du dizain de Sierre et gouverneur de Monthey, et d'Anne Christine Ambüel (décédée en 1791), fille du bourgmestre Alphonse Ambüel et d'Anne Barbe de Torrenté. Jean Antoine Arnold de Courten entre en 1758 au service de France; nommé capitaine en 1770, il est licencié en 1792. En 1782, il est fait chevalier de Saint-Louis. Voir à son sujet: *Famille de Courten. Généalogies et services militaires*, p. 68 et 163-164. On remarque que ce dernier se prénomme aussi Antoine, prénom sous lequel la recrue s'est engagé dans le Bataillon valaisan.

ROUILLER **Pierre Joseph**, fils de Pierre Rouiller-Monay, **hôtelier**, et de Cécile Greyloz. Baptême le 3 janvier 1788, à Troistorrens. Age: 19 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 314.

RUAZ Gaspard **Joseph**, fils de Jean Ruaz et d'Anne Crettaz. Baptême le 7 janvier 1780, à Vissoie. Age: 26 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 11 octobre 1807. Congédié car «poitrinaire», à la condition de se faire remplacer. Cette maladie s'est déclarée après son admission au corps. N° de matricule: 171.

RUFFINER **Jean Joseph**, fils de Pierre Ruffiner et de Marie Oberhauser. Baptême le 23 octobre 1781, à Rarogne. Age: 25 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 7 juin 1807. Noyé et inhumé à l'hôpital civil de Gênes. N° de matricule: 409.

SAILLEN – SALLIEN **Joseph Louis Antoine**, fils de Jean Joseph Saillen, *incola* de Saint-Maurice, et de Christine Bäch, **de Fribourg**. Baptême le 29 décembre 1774, à Saint-Maurice. *Parrain*: D. Jacques Valentin Sigristen, gouverneur de Saint-Maurice<sup>595</sup>. Age: 32 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 4 février 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 269. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, cette recrue est tout d'abord refusée à cause de sa petite taille, puis finalement engagée ayant la taille de 5 pieds exigée par le nouveau décret de l'Empereur. Il mesure 1,65 m.

SAILLEN – SALLIEN **Maurice Sigismond**, fils de Pierre Maurice Saillen et de Marie Josèphe Barman, de Vérossaz. Baptême le 19 mai 1761, à Saint-Maurice. Age: 45 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti le 26 octobre 1809. En retraite. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 6, pièce n° 3: *10<sup>e</sup> division militaire, Bataillon valaisan. Etat des militaires ayant droit à la solde de retraite, Prat-de-Mollo 2 avril 1809*. Agé de 49 ans et sergent des grenadiers, Maurice Saillen a les deux jambes couvertes d'ulcères incurables. N° de matricule: 116. *Remarque*: cette même source, XG 62, dossier n° 6 pièce n° 3, donne ses états de services: fusilier volontaire au service de France dans le régiment de Courten en 1780, il est licencié en 1792 et entre dans le régiment hussard Chamborant, où il reste jusqu'en 1798, année de son congé absolu. Il entre au Bataillon valaisan le 23 septembre 1806 et il est nommé sergent des grenadiers le 1<sup>er</sup> mars 1809. Il a participé aux campagnes de Belle-Ile en mer contre l'Angleterre, à celle de Flandre en 1792, celle de 1793-98 avec le régiment Chamborant et celle de 1808-1809, en Catalogne, avec le Bataillon valaisan. Il a 35 ans de service à son actif et se retire à Genève, département du Léman, où il attend la décision du ministre de la Guerre qui doit fixer sa pension de retraite. A ce sujet, voir aussi la source SE 18/4/1, p. 6.

SALZMANN **François Joseph Désiré**, fils de Pierre Salzmänn et d'Anne Marie Wissen. Baptême le 24 mai 1778, à Naters. Age: 29 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 28 octobre 1807. *Remarque*: il fait partie des déserteurs du 27 septembre 1807. Il est condamné le 28 octobre 1807, par jugement de la Haute Chambre, à trois ans de travaux publics. N° de matricule: 589.

SALZMANN **Mathieu Maurice Joseph François**, fils de Maurice Salzmänn et de Marie Eggel (et non Vissen comme le dit la source de Vincennes. Il y a eu confusion entre le nom de la mère et celui du parrain). Baptême le 16 septembre 1788, à Naters. *Parrain*: D. Christian Maurice Wissen, major de Nendaz. Age: 18 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 71.

SARRASIN **Dieudonné**, fils de Pierre Joseph Sarrasin et de Marie Christine Sarrasin. Baptême le (illisible) juin 1784, à Bovernier. Baptême inscrit sur une feuille volante. Age: 23 ans. Entré le 14 juillet 1807. N° de matricule: 614.

<sup>595</sup> A son sujet, voir la recrue Joseph Antoine Jacques Imhof. N° de matricule: 385.

SARRASIN **Jean** Joseph, fils de Jean Antoine Sarrasin et d'Anne Christine Darbellay. Baptême le 1<sup>er</sup> octobre 1773, à Orsières. Age: 33 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti le 29 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Nîmes. N° de matricule: 225.

SARRASIN Abraham **Nicolas**, fils d'Abraham Sarrasin et d'Anne Marie Rouge. Baptême le 19 août 1787, à Orsières. Age: 19 ans. Entré le 20 avril 1807. Sorti le 20 août 1808. Mort à Figueras. N° de matricule: 374.

SAUDAN **Joseph** Bernard, fils de Philibert Saudan et de Marie Elisabeth Abbé. Baptême le 14 juin 1778, à Martigny. *Parrains*: le lieutenant Barthélemy Voluz et D<sup>a</sup>. Marie Marguerite de Quartéry. Dans la source de Vincennes, cette recrue a pour prénom: Joseph Barthélemy et non Bernard. Confusion avec le prénom du parrain. Age: 29 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles de troupe pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 559.

SAUTHIER **Jean Pierre** Joseph, fils de Jean Joseph Sauthier, **soldat** (miles), et de Marie Fontannaz. Baptême le 25 juin 1786, à Conthey. Age: 20 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 17 octobre 1808. Mort à l'hôpital de Nîmes. N° de matricule: 261.

SAVIOZ **Jean** Michel, fils de Jean Savioz et d'Elisabeth Fardel (et non Salden comme le dit la source de Vincennes), tous deux de Saxonne. Baptême le 24 septembre 1777, à Ayent. Age: 29 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 341.

SAVIOZ **Romain** Laurent Norbert, fils d'Antoine Savioz, de Saxonne, et de Barbe Chabey – Zabey. Baptême le 6 juin 1788, à Ayent. Age: 18 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 6 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 288.

SAVIOZ **Simon** Antoine, fils de Jean Baptiste Savioz et de Catherine Abbé. Baptême le 1<sup>er</sup> novembre 1782, à Vissoie. Age: 24 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles de troupe pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 434.

SCHALLER Jean **Christian**, fils de Pierre Schaller et de Marie Yuon (Juon). Baptême le 25 janvier 1784, à Törbel. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 8 mars 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 408.

SCHMID – SCHMIT Jean **Georges**, fils jumeau de Pierre Schmid et d'Anne Amherd - Herder (l'autre jumeau se prénomme Jean Joseph). Baptême le 28 novembre 1781, à Naters. Age: 24 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 57.

SCHMID – SCHMIT **Joseph** Ignace, fils de Christian Schmid, **sautier** à Gründen, et d'Anne Marie Schaller. Baptême le 22 janvier 1785, à Viège. *Parrain*: D. Lang, châtelain. Age: 22 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 5 septembre 1807 pour «surdité invétérée». N° de matricule: 575. *Remarque*: les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, affirment qu'après sa désertion, ce soldat, originaire de Gründen, a été congédié le 5 septembre 1807, à la suite d'arrangements pris avec ses parents.

SCHNEGELSBERG – SCHBERGUER – SCHEBERGER Jean **Jacques**, fils de Jean Schnegelsberg, **d'origine étrangère** (Hesse), **protestant converti** (*ad fidem conversus*), **serrurier**, *incola* de Loèche, et de Martine Kaiser, de Thurgovie. Baptême le 5 août 1780, à Loèche. Age: 26 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1808. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 16 novembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 585.

SCHNYDER **Jean**, fils de Jean Baptiste Schnyder, de Bratsch, et de Marie Catherine Passeraub. Baptême le 5 juin 1782, à Erschmatt. *Parrain*: D. Pierre Meichtry, sautier. Age: 24 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4, à l'automne 1808. Il est présumé mort: entré dans les hôpitaux externes, il aurait péri en Catalogne, sans avoir été rayé des contrôles. N° de matricule: 425.

SCHNYDER Jean **Etienne**, fils de Christian Schnyder, de Bratsch, et de Marie Bellwald. Baptême le 22 juillet 1773, à Erschmatt. Age: 34 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 426. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

SCHNYDRIG **Jean Joseph** Marie Camille, fils de Jean Schnydrig et de Marie Gruber. Baptême le 4 mai 1779, à Saint-Nicolas. Age: 28 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 147, le 2 avril 1809. Réformé par le général Pille, car «estropié» d'un pied. N° de matricule: 461. *Remarque*: voir à ce sujet SUMMMATTER, *St Niklaus. Familienstatistik und Chronik*, p. 364, n<sup>os</sup> 12 et 13. Il serait l'aîné de quatre enfants et aurait épousé Marie Summermatter.

SCHULER **Jean Joseph**, fils de D. Jean Jacques Schuler, **banneret**, et de Marie Auffdenblaten. Baptême le 8 octobre 1783, à Zermatt. Age: 23 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1809. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.110, le 31 octobre 1808. Mort à Béziers. N° de matricule: 459. *Remarque*: Jean Joseph Schuler n'apparaît pas dans l'ouvrage de KRONIG, *Familien-Statistik und Geschichtliches über die Gemeinde Zermatt*, p. 129. En revanche, selon ce document, il aurait deux sœurs, une née en 1780 et une en 1793.

SCHWERY Jean Joseph **Hildebrand**, fils de Joseph Schwery et de Jeanne Schwery. Baptême le 8 février 1788, à Eischoll. *Parrain*: Hildebrand Roten, banneret et trésorier de Rarogne. Age: 19 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 16 août 1810. Déserte. N° de matricule: 295.

SEILER **François** Xavier Aloys, fils de Félix Seiler, **meunier**<sup>596</sup>, et de Catherine Fracheboud. Baptême le 11 mars 1785, à Sion *extra muros*. Age: 22 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 355.

SEPPEY **Jean** Guillaume, fils de Jean Guillaume Seppey et d'Anne Nendaz. Baptême le (illisible) septembre 1771, à Hérémente. Age: 35 ans. Entré le 16 juin 1807. Sorti le 9 juin 1810. «Mort en chambre» en Catalogne. N° de matricule: 536.

SEPPEY Jean **Nicolas**, fils de Nicolas Seppey et d'Agathe Dayer. Baptême le 7 novembre 1782, à Hérémente. Age: 24 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 3 septembre 1811. Part en congé absolu. N° de matricule: 154.

SERMIER **Jean** Adrien, fils d'Augustin Sermier, syndic, et de Marie Elisabeth Constantin, tous deux d'Arbaz. Baptême le 17 décembre 1771, à Ayent. Age: 35 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 3 août 1807. Congédié pour cause de démence. Maladie survenue après son arrivée au corps. N° de matricule: 599.

SERNIEUX – SERGNIEUX Pierre **Joseph**, fils jumeau d'Antoine Sernieux, des Granges, et de Marguerite Mottier (l'autre jumeau est une fille, Marie Véronique). Baptême le 25 janvier 1785, à Salvan. Age: 22 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.112, le 27 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 286.

SISS – SYSS **Joseph**, fils de Joseph Siess et de Catherine Feller, d'Ausserberg. Baptême le 11 février 1783, à Rarogne. Age: 24 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 17 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. N° de matricule: 576.

<sup>596</sup> Félix Seiler est le fils d'André Seiler, originaire de Schwyz, et d'Anne Satler. Il épouse en premières noces Marie Madeleine Fouliquet, d'Orsières, puis en secondes noces, Catherine Fracheboud, fille de Joseph et de Marie Ursule Jost, d'Obergesteln. Il décède à Sion, *extra muros*, le 7 janvier 1814. Voir à son sujet, FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, Malacuria moulin du chapitre, p. 477.

STEINER **Jean** Joseph, fils du banneret Joseph Ignace Steiner et de Marie Christine Rotzer. Baptême le 29 décembre 1785, à Erschmatt. *Parrain*: le banneret Pierre Prumatt. Age: 21 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 25 juillet 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 479.

SUMMERMATTER Jean **Christian**, fils de Christian Summermatter et d'Anne Andres. Baptême le 20 octobre 1773, à Törbel. Age: 33 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 17 décembre 1808. Mort à Nîmes. N° de matricule: 418. *Remarque*: selon les registres de décès de la paroisse de Törbel, ce dernier serait mort en 1808, avec le grade de caporal. Voir à ce sujet: ZURBRIGGEN, «Liste der in fremden Diensten Verstorbenen aus den Pfarreien des Vispertales», p. 63.

SUMMERMATTER – ZUMMERMATT – ZUMMERMATEN Jean **Christian**, fils de Christian Summermatter et de Barbe Meschler. Baptême le 21 septembre 1783, à Tourtemagne. Age: 23 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4, à l'automne 1808. Entré dans un hôpital externe, il aurait péri en Catalogne. N° de matricule: 623. *Remarque*: voir à ce sujet MEYER, *Familien Chronik, Turtman*, p. 247, n° 23. Selon cet ouvrage, notre recrue serait l'aîné de quatre enfants.

TABIN Georges **Ignace**, fils d'Ignace Tabin et de Marie Rua. Baptême le 2 décembre 1781, à Vissoie. Age: 24 ans. Entré le 15 octobre 1806. N° de matricule: 102. *Remarque*: sergent, puis sous-lieutenant, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 14/14/21 et 31/1, p. 286.

THENEN – THOENEN – THONEN **Barthélemy** Jacques, fils de Barthélemy Thenen et de Cécile Da Fornali (et non Taffornu comme le dit la source de Vincennes). Baptême le 28 décembre 1784, à Mörel. Age: 21 ans. Entré le 14 octobre 1806. Sorti en juillet 1810. Rayé pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 103.

THENEN – THOENEN Jean **François**, fils de François Michel Thenen et d'Aloyse Guntern. Baptême le 28 décembre 1784, à Münster. Age: 22 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 18 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. N° de matricule: 381.

TISSIERRES **Antoine**, fils de Jean Joseph Tissierres et d'Anne Marie Tissierres. Baptême le 26 octobre 1785, à Orsières. Age: 21 ans. Entré le 20 avril 1807. N° de matricule: 377.

TORNEY **Laurent** Emmanuel, fils de Jean Joseph Torney et d'Elisabeth Moux. Baptême le 16 novembre 1787, à Saxon. Age: 19 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 264.

TORNEY **Maurice** Marie, fils de Jean Michel Torney et de Marie Elisabeth Bruchex. Baptême le 21 mars 1784, à Saxon. Age: 22 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 22 octobre 1807. Mort à Gênes. N° de matricule: 194.

TORRENT **Barthélemy**, fils de Maurice Torrent et d'Anne Torrent, tous deux d'Arbaz. Baptême le 26 avril 1780, à Ayent. Age: 26 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 289.

TROILLET **Jean** Joseph Antoine, fils de Joseph Troillet et de Jeanne Favre, demeurant à Salins. Baptême le 2 juin 1788, à Sion *extra muros*. Age: 18 ans. Entré le 15 octobre 1806. Sorti le 24 octobre 1808. Mort à Figueras. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 108, mort le 21 août 1808. N° de matricule: 107.

TROMBERT **Ignace**, fils de Jean Antoine, fils de Jean Louis Trombert, et d'Anne Christine, fille de Jean Rey. Baptême le 22 novembre 1782, à Val d'Illiez. Age: 24 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 1<sup>er</sup> septembre 1810. Tué à l'ennemi. N° de matricule: 208.

UDRISARD – HUDRISARD – HUDRISARD **Jean** Baptiste, fils de Vincent Udrisard et de Marie Catherine Moix. Baptême le 30 janvier 1784, à Vex. Age: 23 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. N° de matricule: 588.

VALLOTON Aimé **Bonaventure**, fils de Pierre Christian Valloton et de Jeanne Décaillet. Baptême le 26 octobre 1779, à Martigny. Age: 27 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le

26 janvier 1808. Mort. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est décédé à Gênes. N° de matricule: 560.

VALLOTON Joseph **Germain**, fils de Jean Joseph Valloton et de Marie Pétronille Pict. Baptême le 27 juillet 1775, à Martigny. *Parrain*: Germain Ganioz, banneret. Age: 31 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 30.

VAUTHIER Jean, fils de Jean Laurent Vauthier et de Marie Claudine Guex. Baptême le 22 janvier 1786, à Martigny. Selon la source de Vincennes, il se prénomme Joseph. Age: 21 ans. Entré le 18 avril 1807. Sorti le 20 novembre 1808. Tué devant Rosas. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.108, il est mort le 30 novembre 1808. N° de matricule: 558. *Remarque*: dans une lettre à ses parents, Pierre Benjamin Closuit mentionne un certain Hyacinthe Vauthier, de Charrat, tué lors du siège de Rosas par des partisans espagnols qui l'on transpercé de douze coups de bayonnette «par le corps et un sur le front et qui a enfoncé dans les serveux». Voir fonds Famille Closuit, n° 97: *Prats-de-Mollo 30 décembre 1808*. Il reste difficile d'affirmer avec certitude qu'il s'agit ici du même homme.

VENETZ – WENETZ **Jean** Antoine, fils de Jean Christian Venetz et de Christine Feliser. Baptême le 16 juillet 1771, à Tourtemagne. Age: 35 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 23 juillet 1808. Tué à Figueras. Selon le fonds de Bons 68/1/4: «tué à Gérone». N° de matricule: 476. *Remarque*: en tant que sergent de la 4<sup>e</sup> compagnie, il est affecté un temps au recrutement, dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, puis démis de cette tâche. Voir la source SE 31/1, p. 286.

VENETZ – WENETZ **Jean** Christian, fils de Pierre Venetz et de Barbe Jeger. Baptême le 25 novembre 1776, à Unterbäch. Age: 30 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti selon le fonds de Bons 68/1/4, le 17 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 572.

VENETZ – WENETZ **Jean Joseph**, fils de Christian Venetz et d'Anne Marie Schwery. Baptême le 18 mai 1784, à Mörel. Age: 22 ans. Entré le 23 janvier 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 200. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon son degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

VERGÈRES **Jean François**, fils d'Antoine Vergères, **meunier**, et d'Anne Marie Christine Quennoz (ils se sont mariés à Conthey, le 27 juillet 1768, selon le registre de mariage). Baptême le 20 janvier 1785, à Conthey. **Frère du n° 284**. Age: 21 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 47.

VERGÈRES **Jean** Hildebrand, fils de Joseph André Vergères et de Marie Josèphe Buthet. Baptême le 14 mars 1780, à Conthey. Selon la source de Vincennes, il se prénomme Jean Pierre; de nombreux cas de dissimulation ont été repérés à Conthey. Age: 26 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 50.

VERGÈRES Jean **Pierre Joseph**, fils d'Antoine Vergères, **meunier**, et d'Anne Marie Christine Quennoz. Baptême le 18 janvier 1777, à Conthey. **Frère du n° 47**. Age: 30 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 284.

VILLETAZ **Jean Baptiste** Pierre, fils de Barthélemy Villetaz et d'Ursule Cordellot. Baptême le 29 août 1789, à Grimisuat. Age: 17 ans. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 543.

VOËFFRAY – VOIFFRAY – VUIFFRAY **Claude**, fils de Pierre Joseph Voëffray, des Aussays (Vérossaz), et de Marie Josèphe Richard. Baptême le 11 juin 1782, à Saint-Maurice. **Frère du n° 312**. Dans cet acte, le curé a fait une erreur en prénommant la recrue Pierre Joseph et son père Claude. Si l'on se reporte à l'acte de mariage des parents, le 25 novembre 1779 à Saint-Maurice, il est bien dit que le père se prénomme Pierre Joseph. Dans ce cas, la source de Vincennes est plus exacte que le registre paroissial. Age: 24 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 316.

VOËFFRAY – VOIFFRAY – VUIFFRAY **Jean Maurice**, fils de Pierre Joseph Voëffray et de Marie Josèphe Richard, tous deux de Vérossaz. Baptême le 31 mars 1784, à Saint-Maurice. **Frère du n° 316**. Age: 23 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 312.

VOIDE **Pierre** Joseph, fils de Joseph Voide et d'Anne Marie Quinodoz. Baptême le 20 février 1774, à Saint-Martin. Age: 33 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 12 novembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 368.

VOLAND Antoine, fils de Barthélemy Voland et de Barbe Métraillet. Baptême le 8 juillet 1784, à Mollens. Age: 22 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 1<sup>er</sup> septembre 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 350.

VOUILLAMOZ – VUILLAMOZ – VULLAMOZ **Jean Laurent**, fils de Jean Antoine Vouillamoaz et de (rien n'est indiqué) Favre, d'Isérables. Baptême le 3 février 1781, à Riddes. La source de Vincennes ne dit rien sur ses parents, mais il est le seul à porter ce prénom dans les années en question. Age: 26 ans. Entré le 16 mai 1807. Sorti le 3 juin 1807. Réformé pour infirmité. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il a mal à une jambe. N° de matricule: 505.

VOUILLAMOZ – VUILLAMOZ – VULLAMOZ **Maurice**, fils de Jean André Vouillamoaz et de Pétronille Vouillamoaz, d'Isérables. Baptême le 20 septembre 1783, à Riddes. La source de Vincennes n'indique rien sur ses parents, mais il est le seul à porter ce prénom dans les années en question. Age: 23 ans. Entré le 16 mai 1807. Sorti le 17 juin 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 506.

VOUILLOZ – VOULLIOUT **Etienne Joseph** Zacharie, fils de Pierre Joseph Vuilloz et de Marguerite Combis. Baptême le 15 avril 1790, à Martigny. Age: 16 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti, selon la source SE 17/11/22, le 10 décembre 1810. Il obtient une retraite de 150 francs. Voir la source SE 18/4/1, p. 7. N° de matricule: 29.

VUADENS – VUADIN **Antoine** Nicolas, fils de Nicolas Vuadens et de Catherine Carraux. Baptême le 25 janvier 1785, à Vouvry. *Parrains*: D. Antoine Burgener, banneret du dizain de Viège, gouverneur de Monthey, et D<sup>a</sup>. Fumex, ancienne châtelaine. **Frère du n° 449**. Age: 22 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 450.

VUADENS – VUADIN **Michel Antoine**, fils de Nicolas Vuadens et de Catherine Carraux. Baptême le 21 août 1780, à Vouvry. **Frère du n° 450**. Age: 26 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 8 octobre 1810. Prisonnier de guerre. N° de matricule: 449.

VUIGNIER – VOUGNIER – VOUNIEZ **Jean** Baptiste, fils de Jean Vuignier et de Catherine Pralong. Baptême le 21 décembre 1782, à Evolène. Age: 24 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 10 décembre 1807. Réformé. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il est réformé le 29 avril 1807, car impotent. N° de matricule: 303.

VUIGNIER – VOUGNIER **Jean** Barthélemy Garin, fils de Jean Baptiste Vuignier et de Madeleine Jacquod. Baptême le 30 août 1785, à Nax. *Parrain*: Barthélemy Jacquod, capitaine et châtelain de Bramois. Age: 21 ans. Entré le 16 juin 1807. Selon la source SE 31/1, p. 113, un Jean Vuignier de Vernamiège est congédié le 19 avril 1808 et remplacé par Jean Pierre Delset. On peut penser alors qu'il s'agit de ce dernier plus que du n° 303. N° de matricule: 547. *Remarque*: fusilier dans la 3<sup>e</sup> compagnie, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, jusqu'au 19 avril, date où il est rayé des contrôles définitivement. Voir la source SE 31/1, p. 286.

VUISSOZ – VUISSEAUX – VUISSEAU **Joseph Antoine**, fils de Balthasar Vuissoz et de Catherine Bez. Baptême le 15 février 1777, à Vex. Age: 30 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4, à l'automne 1808. Il est présumé mort: entré dans les hôpitaux externes, il aurait péri en Catalogne, sans avoir été rayé des contrôles. Une autre source valaisanne affirme qu'il a été fait prisonnier de guerre et qu'il est «présumé avoir

été tué». Voir le fonds Médiation, *Passeports, arrêtés, signalements, sel*, vol. M62, n° 32: *liste des hommes du dizain de Sion décédés au bataillon valaisan le 1<sup>er</sup> juillet 1809, dont les extraits mortuaires sont encore à sortir du bureau de la guerre, s.d.* N° de matricule: 211.

VIUSTINER – VISTENER **Pierre**, fils de Pierre Vuistiner, de Trogne, et de Marguerite Pralong, d'Eison. Baptême le 10 octobre 1787, à Saint-Martin. Age: 19 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 358.

WALKER – VALCHER **Jean Joseph**, fils de Jean Joseph Walker et d'Anne Marie Wellig. Baptême le 17 août 1786, à Mörel. Age: 20 ans. Entré le 14 octobre 1806. N° de matricule: 99.

WALTER **Pierre Ignace** Silvère, fils de Joseph Walter et d'Anne Marie Walter. Baptême le 26 mai 1780, à Grächen. Age: 27 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 462.

WENGER **Jean Joseph**, fils de Jean Joseph Wenger et d'Anne Marie Nager. Baptême le 11 janvier 1780, à Bellwald. Age: 27 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 3 septembre 1807. Déserte. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il a «payé au pays». Selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il est dans ses foyers. N° de matricule: 404.

WERLEN **Etienne**, fils de Joseph Werlen, *incola* de Varone, et d'Anne Marie Meichtry. Baptême le 3 novembre 1785, à Varone. Age: 21 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 30 juin 1809. Mort à Montpellier. N° de matricule: 139.

ZENTRIGEN – TRIEGUER **Jean Joseph**, fils de Joseph Zentrigen et d'Anne Marie Zentriegen. Baptême le 24 janvier 1784, à Unterbäch. Age: 23 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 15 août 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 573.

ZIMMERMANN **Pierre Joseph**, fils de Gaspard Zimmermann et d'Anne Marie Huber, d'Eggerberg. Baptême le 8 mai 1783, à Viège. Age: 23 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti le 9 août 1807. Déserte. N° de matricule: 137. *Remarque*: selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, on pense qu'il se trouve dans sa commune.

ZIMMERMANN **Pierre Joseph**, fils de Joseph Zimmermann et de Marie Gottsponer. Baptême le 11 novembre 1774, à Visperterminen. Age: 32 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.111, le 9 mars 1809. Mort à Rosas. N° de matricule: 464.

ZMILACHER – MULLAKER – MULHAKER **Jean Joseph** Maurice, fils de Jean Joseph Zmilacher et de Jeanne Schmid. Baptême le 23 septembre 1787, à Ernen. Age: 19 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 9 avril 1809. Mort à Perpignan. N° de matricule: 382.

ZOLIO – JOUYE Jacques **Georges**, fils de Georges Zolio et d'Euphémie Clivaz. Baptême le 3 mars 1789, à Vissoie. Age: 17 ans. Entré le 15 octobre 1806. Sorti le 15 août 1810. Rayé pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 110.

ZUFFEREY – ZUFFREY **Jean Symphorien**, fils de Jean Symphorien Zufferey, de Branson, et de Marie Cécile Rey. Baptême le 13 juin 1774, à Fully. Age: 32 ans. Entré le 25 septembre 1806. N° de matricule: 13. *Remarque*: nommé sergent-major le 26 avril 1807, selon la source de Vincennes 23 YC 182, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808. Voir la source SE 31/1, p. 286.

ZUMBERHAUS **Jean Joseph** Ignace, fils de Jean Ignace Zumoberhaus, **vigile**, et d'Anne Marie Mattlis. Baptême le 22 mars 1781, à Unterbäch. Age: 26 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807.

Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 469.

ZUMOFFEN Antoine **Nicolas**, fils de Nicolas Zumoffen et d'Anne Mathieu. Baptême le 31 mai 1783, à Albinen. *Parrain*: D. Antoine Roten, ancien major de Nendaz. Il est sans aucun doute un **très proche parent du n° 493**, Jean Mathieu, né le même mois que lui. Age: 24 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 491.

ZUMOFFEN – ZUMHOFF **François** Xavier Joseph, fils d'Antoine Zumoffen et de Marie Matter. Baptême le 21 janvier 1768, à Salquenen. *Marraine*: Anne Marie Plaschin, châtelaine de Loèche. Age: 39 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 10 décembre 1807. Réformé. Pour plus de détails, voir la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 2, pièce n° 15: *état des hommes susceptibles de réforme, 1<sup>er</sup> et 9 décembre 1807*. Cette recrue est atteinte depuis 8 ans d'un «très fort rhumatisme invétéré qui s'est tellement augmenté depuis quelques temps qu'il est à peine en état de marcher». Cette maladie a été traitée à l'hôpital sans succès, il est donc considéré comme incurable. N° de matricule: 349.

## Les Valaisans non identifiés dans les registres de baptêmes

AMBORD Pierre, fils de Joseph Ambord et de Catherine Bordher (Borter). Lieu: Grengiols. Age: 22 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 30 avril 1810. Mort. N° de matricule: 581. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.* Selon le fonds de Bons 68/1/4, cette recrue a été refusée en raison de sa petite taille et engagée au moment du décret de l'Empereur qui autorise une taille de 5 pieds. Pourtant cette recrue n'est pas si petite, puisqu'elle mesure 1,68 m.

ANTONIN Jacques, fils de Jean Pierre Antonin et d'Anne Marie Grit. Lieu: Conthey. Age: 20 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 565. *Remarque:* dans une lettre à ses parents, Pierre Benjamin Closuit affirme que ce dernier est originaire de Martigny. Or, il demeure introuvable dans les registres de baptêmes de cette paroisse, tout comme dans ceux de la paroisse de Conthey. Voir fonds Famille Closuit, n° 97: *Prats-de-Mollo 30 décembre 1808.*

ANTONIN Jean André, fils de Jean Antoine Antonin et de Marie Catherine Papepilloud (Papilloud). Lieu: Conthey. Age: 21 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 254.

BELLON Joseph, fils de Jean Bellon et de Catherine Mecheler. Lieu: Saint-Maurice-de-Lagues. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/2/4 et SE 31/1, p. 110, le 8 octobre 1808. Blessé et mort à Prats-de-Mollo. Ces deux sources affirment qu'il est originaire de Troistorrents, où il n'a pu être retrouvé. N° de matricule: 351.

BELZINGUE Claude François, fils de Jean Maurice Belzingue et de Jeanne Claude Laman. Lieu: Saint-Maurice. Age: 38 ans. Entré le 11 mars 1807. Sorti le 29 septembre 1807. Congédié à cause de ses infirmités. N° de matricule: 239. *Remarque:* dans le fonds de Bons 68/1/4, il est dit être **étranger**, français plus précisément.

BERCLAZ Etienne, fils de François Berclaz et de Julie Berclaz. Lieu: Mollens. Age: 20 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 6 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «mort à Béziers». N° de matricule: 486.

BIOLLAY Claude Antoine, fils de Jean Maurice Biollay et de Marie Garny. Lieu: Massongex. Age: 22 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 268. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.*

BIOLLAY Jean Claude, fils de Théodule Biollay et d'Anne Marie Borrat. Lieu: Massongex. Age: 21 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 112, le 27 décembre 1808. Tué à Pont-de-Molins. N° de matricule: 176. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.*

BOURCARD Claude, fils de Joseph Bourcard et de Marie Foulard. Lieu: Vouvry. Age: 24 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 6 décembre 1809. Mort à Figueras. N° de matricule: 602.

BOVIER Vincent. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Sion. Age: rien. Entré le 28 septembre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> décembre 1806. Congédié pour inconduite. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «malversations en recrutement». N° de matricule: 37.

BRITSKY Gaspard, fils de Joseph Britsky et de Catherine Britsky. Lieu: Tourtemagne. Age: 20 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti le 8 juin 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. N° de matricule: 141.

BRUCHEX Jean Joseph. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Saxon. Age: rien. Entré le 28 avril 1807. Sorti le 1<sup>er</sup> mai 1807 à cause de son âge avancé et de son peu de capacité. Le fond de Bons 68/1/4 dit: «vieux et sans capacité».

N° de matricule: 441. *Remarque*: il est nommé sergent recruteur le 23 septembre 1806. Voir la source de Vincennes 23 YC 182 et la source SE 14/14/21.

BUMAN Jean Pierre, fils de Christian Buman et d'Anne Marie Laurenty. Lieu: Viège. Age: 22 ans selon 23 YC 182 et 20 ans selon XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1. Les sources de Vincennes se contredisent. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 29 juillet 1807. Déserte. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il déserte le 29 juillet 1807 pour la seconde fois. On le soupçonne d'être tranquillement dans ses foyers. N° de matricule: 398.

BUSSARD Jean Claude Sylvestre, fils de Claude Sylvestre Bussard et de Marie Hurevere. Lieu: Entremont. Age: 28 ans. Entré le 8 octobre 1806. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 79.

CARREAUX Silvain, fils de Louis Carreaux et de Jeanne Carreaux. Lieu: Vouvry. Age: 27 ans. Entré le 14 juillet 1805. Sorti le 23 juillet 1810. Tué à l'ennemi. N° de matricule: 607.

CARROX Pierre Joseph, fils de Théodore Carrox et de Marie Victoire Berne. Lieu: Monthey. Age: 28 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1810. Sorti le 10 février 1810. Mort. N° de matricule: 442.

CART Jean Claude, fils de Jean Cart et de Marie Françoise Venaz. Lieu: Monthey. Age: 19 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.110, le 13 mars 1809. Tué à Rosas. N° de matricule: 125.

CHAPERON François Joseph, fils de Jean François Chaperon et de Marie Claudine Coudrey. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 22 ans. Entré le 12 octobre 1807. Sorti le 9 juillet 1808. Déserte. N° de matricule: 646. *Remarque*: **pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.**

CHAPPEX Maurice, fils de Jean Barthélemy Chappex et de Mouriza (?). Lieu: Choëx. Age: 22 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 443.

CHERIX David, fils de Jean Cherix et de Jeanne Got (ou Pot). Lieu: Saint-Maurice. Age: 19 ans. Entré le 5 septembre 1807. N° de matricule: 641.

CLAUSEN François, fils de François Clausen et de Catherine Clausen. Lieu: Niederernen. Age: 18 ans. Entré le 14 juillet 1808. N° de matricule: 616.

CLEUSIX Jean Joseph, fils de Barthélemy Cleusix et d'Anne Marie Produit. Lieu: Leytron. Age: 19 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4, ce dernier a été tué ou fait prisonnier de guerre, sans aucune indication de date. Dans notre étude statistique nous le comptons comme tué. N° de matricule: 325. *Remarque*: **pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.**

COMBE Jean Maurice, fils de Jean Combe et Marie Rey. Lieu: Massongex. Age: 24 ans. Entré le 5 septembre 1807. N° de matricule: 636. *Remarque*: **pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.**

CONSTANTIN Jean Vincent. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon les fonds de Bons 68/1/4: Sion. Age: aucune information. Entré le 9 octobre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> juin 1807. Congédié. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «ivrogne et sans capacité». N° de matricule: 42. *Remarque*: il est sergent-major. Voir la source SE 14/14/21.

CORDAZ Joseph. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon les fonds de Bons 68/1/4: Sion. Age: aucune information. Entré le 4 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4, le 6 octobre 1806. Il est sourd et goitreux. N° de matricule: 54.

CORNU François Louis, fils de Joseph Cornu et de Thérèse Dufour. Lieu: Vionnaz. **Frère du n° 632.** Age: 16 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, en 1809. Décédé à Céret, ville à la frontière espagnole; le document ne donne pas de date plus précise. N° de matricule: 216. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.*

CORNU Jean Joseph, fils de Joseph Cornu et de Thérèse Dufour. Lieu: Vionnaz. **Frère du n° 216.** Age: 20 ans. Entré le 11 août 1807. N° de matricule: 632. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.* Selon la source SE 31/1, p. 286, il est grenadier et employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808.

COTTET Guérin, fils de Claude François Cottet et de Jeanne Darberoz. Lieu: Monthey. Age: 18 ans. Entré le 5 septembre 1807. N° de matricule: 640.

COTTET Jean, fils de Jean Cottet et de Françoise Cottet. Lieu: Massongex. Age: 17 ans. Entré le 5 septembre 1807. N° de matricule: 637. *Remarque: les registres dans cette paroisse débutent en 1787, mais il doit être plus vieux.*

CRETZAZ Jean Baptiste, fils de Benoît Cretzaz et de Catherine Vieux. Lieu: Ayer. Age: 17 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 173. *Remarque: il est de très petite taille, il mesure 1,325 m. Nommé sergent, il est employé un temps au recrutement, dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, puis se voit démis de cette tâche. Voir la source SE 31/1, p. 286.*

CRETTON Jean Baptiste, fils d'Antoine Cretton et de Marie Germanier. Lieu: Martigny. Age: 20 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 23 juillet 1810. Tué à l'ennemi à l'affaire de La Jonquière. N° de matricule: 285.

CUDREY Jean Pierre, fils de Pierre Joseph Cudrey et de Marie Catherine Putallaz. Lieu: Conthey. Age: 18 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 25 octobre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 265.

DARBEROZ Jean, fils de Guérin Darberoz et de Marie Perroud. Lieu: Monthey. Age: 21 ans. Entré le 18 octobre 1806. N° de matricule: 120.

DE RIVAZ Ferdinand, fils de François De Rivaz et de Françoise Campon. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 30 ans. Entré le 15 octobre 1806. Sorti le 10 novembre 1806. Chassé pour inconduite et soupçonné d'avoir donné un faux domicile. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il a voulu déserteur. N° de matricule: 114. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.* De plus, s'il a donné un faux domicile, cela peut expliquer qu'on ne le trouve pas.

DELLETTE Joseph, fils de Claude Delcette et de Marguerite Vanay. Lieu: Vionnaz. Age: 33 ans. Entré le 19 octobre 1806. N° de matricule: 117. *Remarque: pas de registre paroissial pour les années supposées de naissance.*

DONNET Jean Claude, fils de François Donnet et de Marie Chapex. Lieu: Choëx. Age: 16 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 308.

DORMOND Jean, fils de Pierre Louis Dormond et de Judith Ruchet. Lieu: Vouvry. Age: 20 ans. Entré le 28 septembre 1806. Sorti le 21 mai 1809. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 38. *Remarque: selon le fonds de Bons 68/1/4, il vient d'Ollon en pays de Vaud. Il est étranger.*

DUBOIS Claude, fils de François Joseph Dubois et de Pétronille Barman. Lieu: Evionnaz. Age: 18 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 245.

DUBOIS François, fils d'Antoine Dubois et de Sophie Genevelet. Lieu: Bourg-Saint-Pierre. Age: 18 ans, selon la source de Vincennes, XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1. Selon la source de Vincennes 23 YC 182, il est né le 1<sup>er</sup> octobre 1771: il devrait donc avoir 36 ans au

moment de l'engagement. Entré le 12 septembre 1807. N° de matricule: 644. *Remarque*: il est introuvable, dans le registre de baptême, à cette date à Bourg-Saint-Pierre.

DUBUIS Jean Philippe. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Savièse. Age: aucune information. Entré le 28 septembre 1806. Sorti le 14 octobre 1806. Réformé pour infirmité. Il souffre d'un défaut de «conformation». N° de matricule: 41.

DUC Jean Joseph, fils d'Antoine Duc et Madeleine Germanier. Lieu: Conthey. Age: 24 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 44.

DUCHÊNE Jean Joseph, fils de Jean Joseph Duchêne, **savoyard**, d'Anthy près de Thonon, et de Louise Barman, bourgeoise de Saint-Maurice (mariés le 29 septembre 1785 à Saint-Maurice). Un frère François Barthélemy est né le 6 août 1786 à Monthey. Rien d'autre. Lieu: Saint-Maurice. Age: 16 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti le 24 avril 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 624. *Remarque*: ce soldat est sans doute né à l'étranger, puisqu'il ne figure dans aucun registre paroissial. Il n'est donc pas Valaisan et ne devrait pas être enrôlé. Cependant, certaines exceptions sont tolérées, et à notre avis cette recrue en fait partie<sup>597</sup>. C'est pourquoi nous ne le comptons pas comme étranger.

DUFOUR François, fils de François Dufour et de Jeanne Jeandin. Lieu: Vionnaz. Age: 17 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 1<sup>er</sup> septembre 1808. Déserte. N° de matricule: 598. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, il est **étranger**, du département du Mont Blanc<sup>598</sup>.

ENSEVUE Sébastien, fils de Jean Ensevue (Anzévu) et de Marie Vuisse. Lieu: Grône. Age: 25 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 15 septembre 1810. Mort. N° de matricule: 291.

FAVRE Georges. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Sion. Age: aucune information. Entré le 9 octobre 1806. Sorti le 23 octobre 1806. Réformé pour cause de vieillesse. Le fonds de Bons dit qu'il a été réformé le 7 décembre 1806. N° de matricule: 90.

FEDER Jean, fils de Jean Feder et de Barbe Kamlingen. Lieu: Saint-Léonard. Age: 23 ans. Sorti le 9 août 1807. Déserte. Entré le 16 juin 1807. N° de matricule: 533. *Remarque*: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il est **étranger**.

FILS Frédéric, fils de Jacques Fils et de Madeleine Fils. Lieu: Steinhaus. Age: 21 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti le 21 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Béziers. N° de matricule: 625.

FOULIQUET Joseph, fils de Jacques Foulquet et de Marguerite Sarrazin. Lieu: Orsières. Age: 27 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti le 23 juillet 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 31.

FUCHS – FUX François, fils de Jean Fuchs et de Marie Andenmatten. Lieu: Embd. Age: 35 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. N° de matricule: 472. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**.

<sup>597</sup> Voir à ce sujet la source SE 15/6/24: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 1<sup>er</sup> juin 1807*. Dans cette lettre, Derville-Malécharde affirme que certains fils de Français peuvent être considérés comme Valaisans, notamment si le père est citoyen valaisan et s'il a renoncé à toute propriété en France. Nous ne savons pas si c'est le cas pour le père de Jean Joseph Duchêne, mais à aucun moment ce soldat ne semble avoir été considéré comme un étranger par les autorités du Bataillon.

<sup>598</sup> Le 27 décembre 1792, la Savoie est définitivement incorporée à la France et forme le 84<sup>e</sup> département appelé département du Mont Blanc.

FÜG Jean , fils de Frédéric Füg et de Catherine Kügelin. Lieu: Loèche. Age: 21 ans. Entré le 5 septembre 1807. N° de matricule: 638.

GATTLEN Maurice, fils de Christian Gattlen et de Cécile Clementz. Lieu: Stalden. **Frère de Pierre Joseph Gattlen, n° 568, qui a été identifié.** Age: 28 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 570. *Remarque: pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance.* Il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4. *Remarque: selon les registres de décès de la paroisse de Stalden, il serait mort en Espagne en 1810. Voir à ce sujet: ZURBRIGGEN, «Liste der in fremden Diensten Verstorbenen aus den Pfarreien des Visperiales», p. 63.*

GAUDIN Charles, fils de Charles Gaudin et d' Anne Marie Boudin. Lieu: Le Bouveret. Age: 28 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 151.

GAUTERMAN Joseph, fils de Mathias Gauterman et de Régine Panthoferin. Lieu: Tourtemagne. Age: 19 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 24 octobre 1808. Mort à Nîmes. Les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 108, mentionnent un Gotterman Jean Pierre, de Tourtemagne, mort à Montpellier à cette même date. N° de matricule: 192.

GAY Jean Maurice, fils de Jean Rémy Gay et de Marie Catherine Hugon. Lieu: Martigny. Age: 21 ans. Entré le 10 juin 1807. N° de matricule: 528.

GENOUD Jacques, fils de Jacques Genoud et de Catherine Saidoux. Lieu: Martigny. Age: 21 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti le 10 novembre 1806. Congédié pour inconduite. D'après le fonds de Bons 68/1/4, il a voulu déserté. N° de matricule: 21.

GERMANIER Joseph, fils de Jean Michel Germanier et de Christine Germanier. Lieu: Conthey. Age: 25 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 252.

GERTSCHEN Jean Joseph, fils de Pierre Joseph Gertschen et de Marie Josèphe Gerhen. Lieu: Obergesteln. Age: 18 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 407.

GINDRE Pierre, fils de Jean Gindre et de François Vionnay. Lieu: Les Evouettes. Age: 22 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 552. *Remarque: selon le fonds de Bons 68/1/4, cette recrue serait fribourgeoise et aurait déserté à La Jonquière, sans aucune précision de date. Il est étranger.*

GIRARD François, fils de François Girard et de Catherine Gay. Lieu: Ardon. Age: 26 ans. Entré le 9 octobre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons et SE 31/1, p. 101, le 26 mars 1809. Déserte. N° de matricule: 86. *Remarque: selon le fonds de Bons 68/1/4, ce dernier serait français, ce que ne confirme pas la source SE 31/1, p. 101. Soupçonné d'être étranger.*

GIRARD Pierre, fils de François Girard et de Marie Josèphe Valpen. Lieu: Sion. Age: 35 ans. Entré le 9 octobre 1806. Sorti, selon la source SE 17/8/12, en 1812. Départ à la retraite. N° de matricule: 83. *Remarque: au sujet de cette recrue, voir la source SE 17/8/12. Il s'agit de son mémoire de proposition pour la solde de retraite, daté du 15 avril 1812. Ce mémoire le dit né en 1773 à Sion. Mais, selon la source SE 18/4/1, p. 8, il ne serait pas né à Sion, mais à Abondance en Savoie, ce qui explique que son acte de baptême demeure introuvable dans le registre paroissial de Sion. Toujours est-il que, s'il est vraiment né à cette date, il n'est pas âgé de 35 ans, mais de 33 ans au moment de l'engagement. Voici donc le cas d'une recrue qui se vieillit, sans doute involontairement. Ce soldat est peut-être né à l'étranger, mais nous pensons qu'il a toujours été considéré comme Valaisan, puisqu'il a gradé au sein du Bataillon et obtenu un traitement de retraite. C'est pourquoi, nous ne le comptons pas comme étranger. Les documents cités ci-dessus nous donnent aussi des renseignements sur sa carrière militaire: engagé le 9 octobre 1806 dans le Bataillon valaisan, il passe caporal le 11 janvier 1807 et sergent le 26 décembre 1808. Il est incorporé*

dans le 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère le 16 janvier 1812. Il a participé aux campagnes de 1808, 1809, 1810, 1811 en haute Catalogne. Il souffre de douleurs rhumatismales aux extrémités supérieures et inférieures, causées par les fatigues de la guerre.

GIRAUDET Joseph Marie, fils de Gabriel Giraudet et de Joséphe Manigle. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 22 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 9 août 1807. Déserte. N° de matricule: 553. *Remarque: pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance.* Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il s'agit d'un **étranger**, originaire du département du Mont Blanc, engagé par la commune de Saint-Gingolph.

GOBELET Jean Joseph, fils d'Innocent Gobelet et de Catherine Avocat. Lieu: Granges. Age: 26 ans. Entré le 16 avril 1807. Sorti le 17 novembre 1810. Mort à l'hôpital de Prats-de-Mollo. N° de matricule: 353.

GOBELET Joseph, fils de Joseph Gobelet et d'Anne Monier. Lieu: Miège. Age: 26 ans. Entré le 15 février 1807. N° de matricule: 204.

GRACQ Antoine. Aucun information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Sion. Age: aucune information. Entré le 4 octobre 1806. Sorti le 6 octobre 1806. Réformé: il a mal à une jambe, selon le fonds de Bons, 68/1/4. N° de matricule: 56.

GRATTON Jean Thomas, fils de Jean Thomas Gratton et de Marie Anne Troillet. Lieu: Bagnes. Age: 18 ans. Entré le 9 janvier 1807. N° de matricule: 195.

GRILLET Jean, fils de François Grillet et Mouriza Rouiller. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 19 ans selon 23 YC 182 et 25 ans selon XG 62, dossier n° 5, pièce n° 1. Les sources de Vinnennes se contredisent. Entré le 11 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons et SE 31/1, p. 111, le 15 septembre 1808. Mort à Montpellier. N° de matricule: 329. *Remarque:* selon le fonds de Bons 68/1/4, il serait né à Abondance en Savoie. Il est **étranger**.

GUÉDOZ Grégoire, fils de Pierre Alexis Guédoz et de Jeanne Brun. Lieu: Venthône. Age: 29 ans. Entré le 21 juillet 1807. N° de matricule: 618.

GUÉRIN Emmanuel, fils de Pierre Guérin et de Cécile Raboud. Lieu: Vionnaz. Age: 18 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.111, le 16 mai 1809. Mort à Castellazo. N° de matricule: 554. *Remarque: pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance.* Le fonds de Bons mentionne un Guerrin Jean Pierre, de Vionnaz, qui a été refusé en raison de sa petite taille, puis finalement engagé avec le nouveau décret de l'Empereur sur la taille. Il pourrait bien agir de ce dernier, malgré la différence de prénom, car il mesure 1,60 m seulement.

GUERRIN François, fils de Pierre Antoine Guerrin et de Rose Ruchet. Lieu: Saint-Maurice. Age: 22 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 241.

HAGEN Jean Antoine, fils de Jean Joseph Hagen et de Marie Catherine Biderbost. Lieu: Glurigen. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 391.

HEINZMAN Laurent, fils de Pierre Heinzman et d'Anne Siva. Lieu: Visperterminen. Age: 23 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 14 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Nîmes. N° de matricule: 455.

HELZINER Jean Antoine, fils de Baptiste Helziner et d'Anne Marie Brunner. Lieu: Rarogne. Age: 20 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti le 3 mai 1807. Congédié pour inconduite. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est renvoyé le 29 mai 1807, car «convaincu de vols». N° de matricule: 140.

HOCHE Jean fils de Michel Hoche et de Christine Stuffel. Lieu: Saint-Léonard. Age: 28 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 6 novembre 1807. Mort à Gênes. N° de matricule: 594.

HOFFMAN Joseph, fils d'Ignace Hoffman et d'Anne Marie Schmit. Lieu: Niederwald. Age: 27 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 29 juillet 1807. Déserte. N° de matricule: 393. *Remarque*: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il est **étranger** et a déjà déserté une fois. On le soupçonne d'être rentré chez lui.

HUG Pierre Joseph, fils d'Antoine Hug et de Marie Ignatia Imhoff. Lieu: Binn. Age: 16 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 386.

HUSER Valentin, fils de Valentin Huser et d'Anne Marie Krieg (ou Kreig). Lieu: Fiesch. Age: 18 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 3 novembre 1808. Mort à Céret, ville française à la frontière espagnole. N° de matricule: 396.

IMAHORN Adrien, fils d'Antoine Imahorn et de Marie Barbe Andreachen (Andereggen). Lieu: Ulrichen. Age: 25 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 400.

IMHOFF Joseph Antoine, fils de Joseph Antoine Imhoff et de Jeanne Imhoff. Lieu: Ulrichen. Age: 23 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 420.

ITTIG Joseph, fils de Joseph Ittig et de Claire Crosmere. Lieu: Mörel. Age: 14 ans. Entré le 27 septembre 1806. N° de matricule: 36. *Remarque*: en 1806, il entre en tant qu'enfant de la troupe. Le 1<sup>er</sup> avril 1810, cette même recrue est incorporée au corps comme enrôlé volontaire.

JOLLIEN Georges, fils de Jean Georges Jollien et de Jeanne Marie Lesdlier. Lieu: Savièse. Age: 22 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 4 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 290.

JOURDAN Pierre Joseph, fils de Jean Rémy Jourdan et de Marie Mellay. Lieu: Orsières. Age: 22 ans. Entré le 9 octobre 1806. N° de matricule: 88.

KRETTNER Michel, fils de Michel Kretter et d'Anne Ausserwaldin. Lieu: Ausserbinn. Age: 27 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 627.

LAMON Gaspard, fils de Claude Lamon et de Jeanne Marie Lamon. Lieu: Martigny. Age: 29 ans. Entré le 14 juillet 1807. N° de matricule: 615.

LAUNE Joseph Antoine, fils d'Amé Laune et de Cécile Raboud. Lieu: Vionnaz. Age: 22 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Noyé et inhumé à l'hôpital civil de Gênes. N° de matricule: 121. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**.

LAURENTZ – LORENZ Jean, fils de Joseph Laurentz et d'Adrienne Niclausen. Lieu: Törbel. Age: 21 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons et SE 31/1, p. 111, le 11 janvier 1809. Mort à Montpellier. N° de matricule: 571.

LEISTENBERGER Jean, fils de Jean Leistenberger et de Barbe Coch. Lieu: Baltschieder. Age: 32 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 29 octobre 1807. Déserté. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il déserte le 7 octobre 1807. N° de matricule: 574. *Remarque*: selon les fonds de Bons 68/1/4, il serait **étranger** et viendrait des «Petits Cantons».

LOCHER Joseph, fils d'Etienne Locher et de Christine Amand. Lieu: Eischoll. Age: 23 ans. Entré le 16 juin 1807. Sorti le 24 septembre 1808. Mort à l'hôpital de Montpellier. N° de matricule: 545. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon son degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et les fonds de Bons 68/1/4.

LUGON Nicolas, fils de Sébastien Lugon et de Pétronille Sautier. Lieu: Riddes. Age: 18 ans. Entré le 13 novembre. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 147.

MABILLARD Jean. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Sion. Age: aucune information. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 3 juin 1807. Réformé pour cause d'infirmité. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il souffre du «mal caduc» (épilepsie). N° de matricule: 470.

MANIGLIER François, fils de Jean Baptiste Maniglier et de Marguerite Mouchet. Lieu: Saint-Maurice-de-Laqués. Age: 28 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 29 juillet 1807. N° de matricule: 551. *Remarque*: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il s'agit d'un **étranger** engagé par la commune de Saint-Maurice-de-Laqués.

MANIGLIER Joseph, fils de Gabriel Maniglier et de Marie Desq. Lieu: Sion. Age: 18 ans. Entré le 9 octobre 1806. N° de matricule: 93. *Remarque*: ce soldat est **étranger**, savoyard, ce qui explique qu'il demeure introuvable dans les registres paroissiaux. Cependant, il semble n'avoir jamais été dénoncé comme tel. Il a poursuivi sans encombre sa carrière dans le Bataillon valaisan et, selon la source de Vincennes, il a été incorporé en 1811 au 11<sup>e</sup> léger, régiment d'infanterie français, sous le numéro de matricule 3807. C'est pourquoi, nous ne le comptons pas comme étranger. Voir à son sujet le fonds 3090, *Recensement de la population 1802*, district de Sion, folio 272.

MARTES Pierre Joseph, fils d'Ignace Martes et de Barbe Schroeter. Lieu: Tourtemagne. Age: 18 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 16 août 1808. Tué à Gérone. N° de matricule: 496.

MARTIN Joseph, fils d'Antoine Martin et Christine Zufferey. Lieu: Anniviers. Age: 23 ans. Entré le 16 avril 1807. N° de matricule: 359.

MARTINET Georges, fils de Laurent Martinet et de Marie Charlotte Doutaz. Lieu: Troistorrents. Age: 19 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 620.

MARX Christian, fils de Christian Marx et d'Anne Marie Blecher. Lieu: Loèche. Age: 21 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 29 octobre 1809. Mort à Toulouse. N° de matricule: 61.

MATHEY Germain, fils de Louis Mathey et de Jeanne Marie Riche. Lieu: Saxon. Age: 19 ans. Entré le 9 janvier 1807. Sorti le 3 décembre 1807. Mort à l'hôpital de Gênes. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il se prénomme Jean Pierre et il vient de Martigny. N° de matricule: 177. *Remarque*: son acte de baptême reste introuvable aussi bien dans la paroisse de Saxon que dans celle de Martigny.

MATHIEU Nicolas Joseph, fils de François Mathieu et de Marie Barbe Dubois. Lieu: Le Bouveret. Age: 27 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 3 septembre 1811. Part en congé absolu. N° de matricule: 155.

MESCHLER Jean. Aucune information sur ses parents. Lieu, selon le fonds de Bons 68/1/4: Viège. Age: aucune information. Entré le 23 septembre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> mai 1807. Congédié pour inconduite et incapacité. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est «ivrogne et sans capacité». N° de matricule: 7. *Remarque*: il est sergent recruteur en octobre 1806. Voir la source SE 14/14/21.

MEYER – MAYER Christian, fils de Jacques Meyer et de Marie Valdhuser. Lieu: Sierre. Age: 18 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p.112, le 6 septembre 1808. Blessé et mort à Perpignan. N° de matricule: 294.

MEYER Joseph. Aucune information sur ses parents. Lieu: aucune information. Age: aucune information. Entré le 23 septembre 1806. Sorti le 1<sup>er</sup> mai 1807. Congédié pour incapacité. N° de matricule: 8.

MICHAT Michel, fils d'Etienne Michat et de Catherine Pelloux. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 24 ans. Entré le 14 juillet 1807. N° de matricule: 611. *Remarque: pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance.*

MICHAUD – MICHAUX André, fils d'Amé Michaud et d'Anne Tagan. Lieu: Vionnaz. Age: 22 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 9 août 1807. Il déserte. N° de matricule: 555. *Remarque: pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance.* Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807, il s'agit d'un étranger, originaire du département du Mont Blanc, engagé par la commune de Vionnaz.*

MICHAUD – MICHAUX François. Aucune information sur ses parents. Lieu: aucune information. Selon la source SE 14/12/21 et 14/14/19, il vient du Bouveret. Age: aucune information. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 7 juillet 1807. Il déserte. N° de matricule: 564. *Remarque: cette recrue est mentionnée à plusieurs reprises dans le fonds Service Etranger. Voir la source SE 14/12/21: lettre du président du dizain de Saint-Maurice, Monsieur Barman, au Grand Bailli de Sépibus, le 30 juillet 1807. La commune de Mex (district de Saint-Maurice) doit remplacer un dénommé Michaud qui a déserté au début du mois. Bien qu'il affirme venir du Bouveret, il est en réalité originaire de la Tour-de-Peilz, près de Vevey. La commune refuse de le remplacer, car elle s'estime trop chargée. Voir aussi la source SE 14/14/19: état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807. Ce document confirme que ce soldat est étranger, alors que les sources de Vincennes ne disent rien à ce sujet.*

MONNET – MONET Joseph Etienne, fils de Laurent Monnet et de Catherine Ballefand. Lieu: Isérables. Age: 20 ans. Entré le 17 septembre 1806. Sorti le 14 mai 1807. Mort à l'hôpital militaire de Gênes. Selon les fonds de Bons 68/1/4, cette recrue se prénomme Etienne. N° de matricule: 27.

MONNEY Joseph Antoine, fils de Joseph Antoine Monney et de Françoise Varayoud. Lieu: Massongex. Age: 21 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, le 1<sup>er</sup> septembre 1808. Mort à Figueras. N° de matricule: 242. *Remarque: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, cet homme est originaire de Saint-Maurice. Cependant, il n'a été trouvé dans aucune de ces deux paroisses.*

MOULIN Jean, fils de Laurent Moulin et de Pétronille Regoutez. Lieu: Grône. Age: 19 ans. Entré le 27 mars 1807. Sorti le 29 octobre 1808. N° de matricule: 292. *Remarque: selon la source SE 31/1, p. 101, cet homme viendrait de Sion et serait étranger, valdôtain.*

MÜLLER Frédéric, fils de Jean Müller et de Catherine Müller. Lieu: Ferden. Age: 26 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti en juillet 1810. Rayé des contrôles pour trop longue absence à l'hôpital. N° de matricule: 512. *Remarque: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.*

MÜLLER Georges, fils de Gaspard Müller et de Barbe Nick. Lieu: Tourtemagne. Age: 20 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 7 janvier 1809. Mort à Montpellier. N° de matricule: 134.

MÜLLER Paul, fils d'Ange Müller et de Françoise Tosenberg. Lieu: Sion. Age: 24 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 17 février 1807. Réformé car «estropié» d'une main. N° de matricule: 163.

NEZER – NELZER – NETZER Barthélemy, fils de Joseph Nezer et d'Elisabeth Mangold. Lieu: Tourtemagne. Age: 25 ans. Entré le 12 novembre 1806. Sorti le 29 juillet 1807. Déserte. N° de matricule: 136. *Remarque: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19: état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour,*

le 31 octobre 1807, il a été repris après sa désertion, mais l'administration l'a reconnu si mauvais sujet qu'elle s'est vue forcée de le chasser. Voir le fonds Médiation, *Protocoles des délibérations du Conseil d'Etat*, vol. M20, n° 560, p. 517: *délibération du 12 septembre 1807*. Il aurait dilapidé l'argent de son escouade.

NIBERGALL Antoine. Aucune information sur ses parents. Lieu: aucune information. Age: aucune information. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 20 juillet 1807. Renvoyé, car déserteur du régiment d'Ysembourg et réclamé par ce dernier. Selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, il déserte le 3 septembre 1807. N° de matricule: 605. *Remarque*: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19, il s'agit d'un **étranger**, rendu au régiment d'Ysembourg.

NICQ – NÜQUE Jean Georges, fils d'Antoine Nicq et de Marie Anne Vider. Lieu: Saint-Léonard. Age: 18 ans. Entré le 25 septembre 1806. Sorti le 26 août 1808. Blessé et mort à Figueras. N° de matricule: 32.

PASSY Ignace, fils de Jean Passy et d'Anne Rossier. Lieu: Saint-Luc. Age: 19 ans. Entré le 7 mai 1807. N° de matricule: 485.

PASSY Joseph, fils de Joseph Passy et de Françoise Thosbach. Lieu: Bramois. Age: 26 ans. N° de matricule: 485. Entré le 16 juin 1807. Sorti le 9 août 1807. Déserte. Selon les fonds de Bons 68/1/4, il est repris puis chassé du corps. Selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, on le croit rentré chez lui. N° de matricule: 544.

PELLEIX André, fils de André Pelleix et de Marguerite Frosset. Lieu: Monthey. Age: 16 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 25 septembre 1808. Mort à Narbonne. N° de matricule: 206.

PELLISSIER Jean Pierre, fils de Claude François Pellissier et de Claudine Françoise Favre. Lieu: Saint-Maurice. Age: 33 ans. Entré le 26 mars 1807. Sorti le 19 janvier 1810. Mort à l'hôpital. N° de matricule: 267. *Remarque*: selon le fonds de Bons 69/2/10, il est fait état d'un Pellissier Jean Pierre, de Saint-Maurice, fusilier de la 3<sup>e</sup> compagnie, qui serait décédé en 1809 (la date est incomplète) à Figueras. Cela semble correspondre à notre recrue, sauf les noms de ses parents. En effet, toujours d'après le même document, il serait le fils de Jean Maurice et Marie Garny. On pourrait penser alors qu'il s'agit d'un autre Pellissier, mais il est la seule recrue de ce nom. Il est difficile de trancher sans l'acte de baptême, qui demeure introuvable. C'est pourquoi nous avons choisi le 19 janvier 1810 comme date de son décès.

PERRIN Pierre Joseph, fils de Jérôme Perrin et de Catherine Aubelovet. Lieu: Troistorrents. Age: 18 ans. Entré le 15 février 1807. Sorti le 26 août 1807. Congédié car il s'est fait remplacer. Voir la source SE 13/10/1: *lettre du lieutenant de recrutement May à son Excellence le Grand Bailli, Sion 8 janvier 1807*. Ce dernier expose qu'il a engagé quelques hommes en décembre 1806 pour le Bataillon valaisan et certains d'entre eux voudraient être libérés. C'est le cas de Pierre Joseph Perrin, fils unique dont le père est très âgé. N° de matricule: 214.

PERRIN Louis, fils de Jean Pierre Perrin et de Jeanne Louise Rossier. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 24 ans. Entré le 8 octobre 1806. N° de matricule: 72. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**.

PHALATYHOLZER – HOLZER Joseph, fils de Joseph Mathieu Phalatyholzer et d'Anne Marie Holzer. Lieu: Bellwald. Age: 22 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 167.

PHEFFER Joseph Antoine, fils de Joseph Antoine Pheffer et d'Anne Marie Andenmatten. Lieu: Mörel. Age: 22 ans. Entré le 14 octobre 1806. N° de matricule: 100.

PLANCHE Rodolphe, fils d'Abraham Planche et de Suzanne Chaultens. Lieu: Monthey. Age: 20 ans. Entré le 4 octobre 1806. N° de matricule: 51.

POURCHET Alexis, fils de Louis Pourchet et de Marie Agathe Fauconet. Lieu: Chamoson. Age: 18 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 2 octobre 1808. Mort à Prats-de-Mollo. N° de matricule: 556.

REG Jean. Aucune information sur ses parents. Selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation, jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807*, son vrai nom est Kleiber. Lieu: aucune information. Age: aucune information. Entré le 16 juin 1807. Sorti le 20 juillet 1807. Chassé pour avoir donné un faux nom de domicile. Selon la source SE 14/14/19, il déserte le 3 septembre 1807. N° de matricule: 532. *Remarque*: selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 14/14/19, il s'agit d'un **étranger**, déserteur du régiment d'Ysembourg. Il est rendu à ce régiment.

RELLA – KELLA Jean Gaspard, fils de Jean Rella et de Barbe Huser. Lieu: Niedergesteln. Age: 19 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 28 octobre 1807. Il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à dix ans de boulet pour avoir poussé ses camarades à la désertion. N° de matricule: 521.

RENARD Jean Baptiste, fils de Jean Renard et de Marie Lucie Debons. Lieu: Savièse. Age: 26 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 26 août 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 613.

REUSE Jean Joseph, fils de Jean Nicolas Reuse et d'Anne Marie Reuse. Lieu: Orsières. Age: 30 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 23 juillet 1808. Tué à Figueras. N° de matricule: 608.

RITACHER Frédéric, fils de Frédéric Ritacher et d'Anne Hollingerinen. Lieu: Châtillon. Age: 29 ans. Entré le 18 juin 1807. Sorti le 29 novembre 1807. Fusillé. Il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à être exécuté comme étant le chef des vingt et un déserteurs. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4. N° de matricule: 566. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, il serait **étranger**, originaire de Bâle.

RITTER Etienne, fils de Joseph Ritter et d'Anne Keitzer. Lieu: Oberwald. Age: 18 ans. Entré le 7 mai 1807. Sorti le 16 mai 1808. Mort à Gênes. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 107, il est décédé le 14 mai 1808. N° de matricule: 492.

ROCHAT Jacques, fils de Jacques Rochat et de Catherine Peters. Lieu: Vionnaz. Age: 34 ans. Entré le 29 mai 1807. N° de matricule: 527. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**.

ROQUEBRE Jean, fils d'Armand Roquebre et d'Henriette Bérenger. Lieu: Nyon, canton de Vaud. Age: 29 ans. Entré le 3 septembre 1807. Sorti le 23 octobre 1807. Renvoyé, car étranger et déserteur. N° de matricule: 633. *Remarque*: selon la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4, il s'agit d'un déserteur du 1<sup>er</sup> régiment Suisse, entré dans le Bataillon uniquement pour profiter de la dernière amnistie accordée aux déserteurs. Il est **étranger**.

ROSSIER Emmanuel, fils d'Augustin Rossier et d'Anne Marie Walcher. Lieu: Mase. Age: 20 ans. Entré le 4 décembre 1806. Sorti le 19 avril 1808. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il rachète son congé et selon la source SE 31/1, p. 113, il est remplacé par Jean Joseph Passakey, n° 684. N° de matricule: 161. *Remarque*: fusilier dans la 1<sup>ère</sup> compagnie, il est employé au recrutement dès le 1<sup>er</sup> avril 1808, jusqu'au 19 avril, date de son remplacement. Voir la source SE 31/1, p. 286.

ROUX Maurice Joseph, fils de Pierre Roux et de Marie Suzanne Lonfat. Lieu: Martigny. Age: 19 ans. Entré le 11 avril 1807. N° de matricule: 321.

SARBACH Pierre Joseph, fils de Jean Sarbach et d'Anne Marie Hoffenblatten (ou Aufdenblatten). Lieu: Saint-Nicolas. Age: 26 ans. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti, selon le fonds de Bons 68/1/4, à l'automne 1808. Il est présumé mort: entré dans les hôpitaux externes, il aurait péri en Catalogne, sans avoir été rayé des contrôles. N° de matricule: 460.

SCHALBETH Joseph. Aucune information sur ses parents. Lieu: aucune information. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il vient de Viège. Age: aucune information. Entré le 1<sup>er</sup> mai 1807. Sorti le 10 mai 1807. Réformé. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est réformé pour surdité invétérée. N° de matricule: 463.

SCHALLER André, fils de Joseph Schaller et de Christine Steiner. Lieu: Embd. Age: 19 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 18 octobre 1810. Tué à l'affaire de La Jonquière. N° de matricule: 388.

SCHMALZTRIT Georges, fils de Joseph Schmalzritt et d'Ursule Siegel. Lieu: Chamoson. Age: 19 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti le 25 février 1809. Renvoyé pour vol et inconduite. N° de matricule: 508.

SCHMID – SCHMIT Joseph Antoine, fils d'Antoine Schmid et de Catherine Amacher. Lieu: Embd. Age: 48 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147, le 2 ou 6 avril 1809. Réformé par le général Pille, car il souffre de rhumatismes. N° de matricule: 617. *Remarque: pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance.* Il a servi douze ans dans le régiment de Courten au service de France. Selon le fonds de Bons il se prénomme Pierre Joseph.

SCHURMAN Xavier, fils de Joseph Schurman et d'Elisabeth Fellingner. Lieu: Sierre. Age: 36 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. N° de matricule: 583. *Remarque:* dans ce cas précis, l'acte de baptême d'une des sœurs de la recrue a été retrouvé: la mère se prénomme en réalité Placida Steinz et le père est **tonnelier**. On peut supposer que Xavier Schurman n'est pas né en Valais, puisque son acte de baptême demeure introuvable, bien qu'aucune source ne le dise. Il fait sans doute partie de ces étrangers considérés comme Valaisans et acceptés au Bataillon. C'est pourquoi nous ne le comptons pas comme étranger.

SCHWERY Pierre, fils de Pierre Schwery et de Marie Follonier. Lieu: Hérémente. Age: 26 ans. Entré le 27 mars 1807. N° de matricule: 296.

SCHWESTERMAN Ignace, fils de Jean Ignace Schwesterman et d'Anne Marie Schiner. Lieu: Fiesch. Age: 18 ans. N° de matricule: 387. Sorti le 3 août 1807. Réformé à la revue d'inspection du général de division Montchoisy, car «estropié» d'un pouce qu'il s'est coupé «en faisant du bois». Entré le 23 avril 1807.

SIMON Jean Louis, fils de Jean Louis Simon et de Marie Bossonet. Lieu: Chamoson. Age: 27 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti le 12 décembre 1806. Mort à l'hôpital de Gênes. N° de matricule: 122.

SPREITSCHOFFER Michel, fils de Michel Spreitschoffer, **viennois et cordonnier**<sup>599</sup>, et de Barbe Rieder. Lieu: Sion. Age: 33 ans. Entré le 4 décembre 1806. N° de matricule: 162. *Remarque:* il est maître cordonnier dans le Bataillon valaisan. Selon l'article 1<sup>er</sup> de la capitulation du 8 octobre 1805, le maître cordonnier fait partie de l'Etat major (voir annexe II). Ce soldat est sans doute né à l'étranger, mais nous pensons qu'il a été toléré au sein du Bataillon, puisqu'il a pu y exercer une profession. C'est pourquoi, nous ne le comptons pas comme étranger.

<sup>599</sup> Voir AEV, fonds 3090, *Recensement de la population 1802*, district de Sion, folio 267 v°. Il arrive à Sion vraisemblablement après le 1<sup>er</sup> décembre 1797, parce qu'il n'est pas cité dans la dernière visite des maisons faite par la Bourgeoisie. Voir à ce sujet, FAYARD DUCHÊNE, *Les origines de la population de Sion*, p. 105.

STALDER Jacques, fils de Jean Stalder et de Barbe Glantzman. Lieu: Obergesteln. Age: 23 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 5 septembre 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 626.

STERNEN – STERREN Joseph, fils de Théodule Sternen et de Thérèse de Preux. Lieu: Eischoll. Selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, il vient de la vallée de Conches. Age: 18 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 110, le 3 décembre 1808. Mort à Nîmes. N° de matricule: 526.

STERREN Joseph. Aucune information sur ses parents. Lieu: aucune information. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il vient de Brigue. Age: aucune information. Entré le: aucune information. Sorti le 23 octobre 1806. Réformé pour cause de «mal caduc» (épilepsie). N° de matricule: 69.

STOFFEL Pierre Joseph, fils de Jean Stoffel et de Catherine Stoffel. Lieu: Viège. Age: 18 ans. Entré le 23 janvier 1807. Sorti le 25 mars 1808. Mort à Gênes. N° de matricule: 201. *Remarque*: il fait partie de ceux qui ont déserté le 27 septembre 1807. Jugé le 28 octobre 1807, il est condamné à servir deux, quatre ou six ans selon le degré de culpabilité. Voir la source de Vincennes et le fonds de Bons 68/1/4.

TANIOTTE Félix, fils de Fidèle Taniotte et de Régine Taniotte. Ce dernier serait le **domestique** de M. Blanc, officier dans ce corps. Voir le fonds Médiation, *Comptes, signalements, abscheid, instructions*, vol. M61, n° 36: *liste des soldats fournis par la ville et commune de Sion pour le bataillon valaisan au service de France, s.d.* Lieu: Bellwald. Age: 24 ans. Entré le 31 octobre 1806. Sorti le 30 avril 1808. Congédié. Le fonds de Bons 68/1/4 dit: «indiscipliné et mauvais». N° de matricule: 132.

TISSOT Joseph, fils de Pierre Tissot et de Françoise Couponet. Lieu: Saint-Gingolph. Age: 19 ans. Entré le 13 novembre 1806. N° de matricule: 145. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est **étranger**, d'Abondance en Savoie, et réclamé comme conscrit.

TORNEY Jean, fils de Jean Pierre Torney et d'Anne Marie Fontaine. Lieu: Martigny. Age: 22 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 253.

TORRENT Augustin, fils de Jacques Torrent et de Catherine Naterer. Lieu: Grône. Age: 22 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti le 12 août 1808. «Mort en chambre» à Perpignan. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il est décédé à Saria, en Catalogne. N° de matricule: 431.

TREYER Jean, fils de Pierre Treyer et de Marianne Mulhaker. Lieu: Ausserberg. Age: 18 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 578.

TROSSET Joseph, fils de Joseph Trosset et de Françoise Choupot. Lieu: Val d'Illiez. Age: 18 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 271. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, il serait **étranger**, d'Abondance en Savoie, et réclamé comme conscrit.

UDRY Jean Claude, fils de Joseph Marie Udry et de Marie Elisabeth Coudrey. Lieu: Conthey. Age: 20 ans. Entré le 26 mars 1807. N° de matricule: 262.

VANAY Jean Joseph, fils de Joseph Antoine Vanay et de Marguerite (illisible). Lieu: Vionnaz. Age: 25 ans. Entré le 11 avril 1807. Sorti le 25 juillet 1808. Mort à Castellazo. N° de matricule: 333. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**.

VANAY Michel, fils de Michel Joseph Vanay et de Marie Parvex. Lieu: Vionnaz. Age: 30 ans. Entré le 19 octobre 1806. Sorti en octobre 1806. Chassé pour inconduite. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il a voulu désertier. N° de matricule: 129. *Remarque*: **pas de registres paroissial pour les années supposées de naissance**. Selon la source SE 14/14/19: *état nominatif des hommes qui ont déserté dudit bataillon depuis sa formation*,

*jusqu'à ce jour, le 31 octobre 1807, il déserte le 3 septembre 1806 et il est renvoyé dans ses foyers moyennant 240 francs, qu'il n'a pas encore payé le 30 octobre 1807. Selon l'arrêté du Conseil d'Etat, ce dernier ne peut rester chez lui sans s'être acquitté de cette somme. Voir le fonds Médiation, Protocoles des délibérations du conseil d'Etat, vol. M. 21, n° 127, p. 113: délibération du 16 décembre 1807.*

VERGÈRES Jean Joseph, fils de Jean Pierre Vergères et d'Elisabeth Putallaz. Lieu: Conthey. Age: 17 ans. Entré le 23 avril 1807. N° de matricule: 439.

VESPY Jean, fils de Joseph Vespy et de Barbe Schörer. Lieu: Emd. **Frère du n° 609.** Age: 18 ans. Entré le 14 juillet 1807. Sorti le 11 octobre 1810. Mort à l'hôpital de Perpignan. N° de matricule: 612.

VESPY Nicolas, fils de Joseph Vespy et de Barbe Schörer. Lieu: Törbel. **Frère du n° 612.** Age: 27 ans. Entré le 14 juillet 1807. N° de matricule: 609.

VEUDY Martin, fils de Martin Veudy et de Madeleine Charvet. Lieu: Saint-Martin. Age: 31 ans. Entré le 29 mai 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147, le 2 ou le 6 avril 1809. Réformé par le général Pille, car il est «ecrouëux» (il est atteint de la maladie des écrouelles ou adénite tuberculeuse). N° de matricule: 510. *Remarque:* le nom de cette recrue est orthographié dans les sources susmentionnées une fois Voide et une autre fois Vuedy. Un autre recrue porte le nom de Voide: il s'agit de Pierre Voide, n° de matricule 368, mais on le dit mort le 12 novembre 1808 à Montpellier. Donc, on peut penser que, dans ce cas précis, il s'agit bien de Martin Veudy.

VOCAT Christian, fils de Maurice Vocat et de Marie Fleuret. Lieu: Mollens. Age: 25 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 20 mars 1809. Mort à Nîmes. N° de matricule: 590.

VOIFFRAY – VUIFFREY André, fils de Maurice Voiffray et de Catherine Genève. Lieu: Saint-Maurice. Age: 20 ans. Entré le 18 juin 1807. N° de matricule: 548. *Remarque:* la mère de la recrue est originaire de Genève. Les parents se sont mariés à Saint-Maurice en 1778, mais pas de trace de l'acte de baptême de leur fils.

VOISIN Pierre Maurice, fils de Jean Maurice Voisin, **qui a servi dans le régiment des Gardes Suisses en France**<sup>600</sup>, et de Madeleine Gondel. Lieu: Muraz. Age: 24 ans. Entré le 25 juillet 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 113 et 147 et 17/13/5, en avril 1809. Réformé par le général Pille, car blessé à la poitrine à l'affaire de Gérone en Catalogne, le 16 août 1808. N° de matricule: 621. *Remarque:* en réalité, cette recrue est née en France. En effet, la source SE 17/13/6 affirme que Pierre Maurice Voisin est né «à Bruleverd, près de Clermont» – il s'agit sans doute de Breuil-le-vert, près de Clermont-de-l'Oise –, le 28 juin 1783, de Jean Maurice Voisin, de Muraz, et de Madeleine Gondel, elle aussi née près de Clermont. Mais une autre source, SE 18/4/1, p. 15, dit qu'il est né le 23 juin 1783 à Muraz. Comme son acte de baptême demeure introuvable, on peut supposer qu'il est effectivement né à l'étranger. C'est d'ailleurs ce qu'il confirme dans une lettre au capitaine de Nucé, commissaire des guerres du canton du Valais, datée du 10 juin 1818 (SE 17/13/7). Il constate que le fait d'être né sur le territoire français lui occasionne de grandes difficultés pour percevoir sa pension et il certifie que sa famille a été immatriculée au nombre des citoyens francs-patriotes naturalisés valaisans déjà en l'an 1764. Bien que ce soldat soit né à l'étranger, il semble faire partie des exceptions tolérées au sein du Bataillon<sup>601</sup>. En fait, Pierre Maurice Voisin n'a jamais été considéré comme étranger et il

<sup>600</sup> Voir AEV, SE 17/13/7: *lettre au capitaine de Nucé, commissaire des guerres du canton du Valais, Muraz 10 juin 1818.* Jean Maurice Voisin est congédié le 2 août 1792 de ce régiment.

<sup>601</sup> Voir à ce sujet AEV, SE 15/6/24: *lettre de Derville-Malécharde au Grand Bailli, Sion 1<sup>er</sup> juin 1807.*

obtient même, en 1818, une pension pour ses services. C'est pourquoi, nous ne le comptons pas comme tel.

WEBER Joseph, fils de Martin Weber et d'Anne Marie Senger. Lieu: Saint-Léonard. Age: 24 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 20 juillet 1807. Congédié pour inconduite et pour avoir donné un faux domicile. Selon le fonds de Bons 68/1/4, il a manqué gravement à un officier. N° de matricule: 600. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, il serait **étranger**.

WIDEN Jean Joseph, fils de Jean Joseph Widen et de Marie Françoise Lambriger. Lieu: Bellwald. Age: 25 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 11 mai 1808. Mort à Perpignan. N° de matricule: 414.

YOUNG François, fils de Jean Young et de Barbe Young. Lieu: Seneko (dizain de Viège). Le fonds de Bons dit: Zeneggen. Age: 22 ans. Entré le 4 octobre 1806. Sorti, selon le fonds de Bons 69/2/10, le 4 décembre 1809. Mort à Toulouse. N° de matricule: 59.

ZUFFEREY – ZUFFRAY Simon, fils de Mathis Zufferey et de Marianne Duley. Lieu: Chalais. Age: 17 ans. Entré le 23 avril 1807. Sorti, selon les fonds de Bons 68/1/4 et SE 31/1, p. 111, le 25 juin 1809. Mort à La Jonquière. N° de matricule: 432.

ZURFLUE Jean, fils d'Antoine Zurflue et de Rose Dubacher. Lieu: Loèche. Age: 24 ans. Entré le 1<sup>er</sup> juillet 1807. Sorti le 29 octobre 1808. Déserte. N° de matricule: 584. *Remarque*: selon le fonds de Bons 68/1/4, il déserte le 7 octobre 1808 et il serait **étranger**, originaire des «Petits Cantons».

## Annexe 2

### **Capitulation entre Napoléon I<sup>er</sup> Empereur des Français et la République du Valais pour un Bataillon en 1805<sup>602</sup>**

Sa Majesté Napoléon premier, Empereur des français et Roy d'Italie, et la République du Valais, désirant resserrer les liens d'amitié, et bonne Intelligence, qui existent entre les deux états et renouveler les anciennes capitulations relatives au regiment valaisan que la France entretenait à son service, Sa Majesté a nommé pour son Plenipotentiaire à cet effet Son Excellence, Monsieur Eschasseriaux Son chargé d'affaires ordinaire près la République du Valais, et le Conseil d'Etat de cette République Son Excellence Monsieur Augustini Grand Baillif de la République chargé par la Constitution des relations extérieures et affaires militaires de la République, qui en vertu de leurs pleins pouvoirs ont arrêté et conclu les articles suivans.

#### **Art. 1.**

Sa Majesté l'Empereur des français entretiendra à son service un Bataillon des valaisans, qui ne pourront jamais être enrolés que librement et volontairement.

Ce Bataillon sera composé d'un Etat major et de cinq compagnies, dont une de grenadiers, et quatre de fusilliers, ainsi qu'il suit:

Etat Major

- 1 Chef de Bataillon
- 1 Adjudant major lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Quartier-maître idem
- 1 Chirurgien major de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Porte-drapeau
- 1 Adjudant sous-officier
- 1 Caporal tambour
- 4 musiciens, dont un chef
- 1 Prévot
- 1 maître tailleur
- 1 maître guetrier
- 1 maître cordonnier
- 1 maître armurier

Total: 16

<sup>602</sup> AEV, SE 47. Il est à remarquer que dans le titre, la date est 1804, mais que le 4 a été barré et remplacé par un 5. Nous avons respecté l'orthographe et la ponctuation du document original.

Compagnie de grenadiers, ou de fusiliers

Capitaine	1
Lieutenant	1
Sous lieutenant	1
Sergent-major	1
Sergens	4
fourier	1
Caporaux	8
grenadiers ou fusiliers	110
Tambours	2

Total: 129

Ainsi la force de ce Bataillon sera de 661 hommes, officiers compris.

### **Art. 2.**

La solde, les appointemens et les masse de ce Bataillon seront payés sur le même pied, que dans l'infanterie de ligne française. Il aura un conseil d'administration qui sera composé ainsi qu'il suit:

Le Chef de Bataillon Président

trois Capitaines

un sous-officier

Deux lieutenans et un sous officier suppléant

Un capitaine chargé de la tenue des controles et ayant un sous lieutenant pour suppléant. Un autre sous lieutenant suppléant du Quartier-maître

Ce conseil se conformera aux reglemens français pour l'établissement et la tenue de sa comptabilité

### **Art. 3.**

Ce bataillon aura pour uniforme l'habit de draps rouge foncé, collet, revers, et paremens blancs, doublure, veste et culottes blanches, boutons jaunes, ayant autour les mots: Empire français, au milieu ceux-ci: Bataillon valaisan.

L'équipement et l'armement seront les mêmes que ceux de l'infanterie de ligne française.

### **Art. 4.**

Ce Bataillon devra être uniquement composé de valaisans. Les hommes, qui y seront admis, devront être de l'âge de 18. à 40 ans de la taille de 5. pieds et 2. pouces ou un mètre 677 milimètres, et n'avoir aucune infirmité.

Ils contracteront l'engagement de servir fidelement l'Empereur pendant 4. ans, à l'expiration de cet engagement ils seront libres d'en contracter un nouveau et ils recevront leur congé absolu, s'ils le demandent.

Il sera accordé au Conseil d'administration pour chaque homme de recrue admis au corps une somme de 180. francs, mais sur cette somme, ce Conseil devra former, ou compléter les sacs de chacun de ces hommes, et les pourvoir de tous les effets de petit équipement necessaire à un soldat.

Il sera de même alloué au Conseil d'administration pour chaque homme, qui à l'expiration de son engagement se rengagera une somme de 50. francs par an de

son rengagement, mais au moyen de cette somme les valaisans n'auront pas droit à la haute paye accordée aux soldats français en pareil cas. Néanmoins à l'expiration du premier rengagement, il sera créé 8. appointés par chaque compagnie soit de grenadiers soit de fusilliers. Ces appointés jouiront de la haute paye accordée à l'ancienneté.

#### **Art. 5.**

Le Bataillon devant être composé de 641. sous officiers et soldats, et le prix d'engagement étant de 180. francs par homme, il sera fait un fond de 115,380. francs pour la première levée de ce Bataillon. Ce fond sera payé par tiers, savoir le premier en donnant les ordres pour la formation du Bataillon, le second lorsqu'il sera justifié par la revue de l'Inspecteur, que le quart des hommes qui doivent le composer est présent sous les armes et le troisième, lorsqu'il sera justifié de la même manière, qu'il y en a la moitié.

#### **Art. 6.**

Le Bataillon sera formé à Genes, le ministre de la guerre désignera un officier général pour procéder à son organisation, et pour recevoir les recrues qui seront envoyées du Valais. Ces recrues ne commenceront à toucher la solde, qu'à dater du jour de leur admission au Bataillon. Jusqu'à cette époque ils seront au Compte du Conseil d'administration, qui restera responsable de ces hommes, jusqu'à la fin de leur engagement à moins de décès ou qu'ils ne soient réformés pour cause d'infirmité contractée et des blessures reçues au service.

Pour faciliter le recrutement il sera accordé chaque année trois Congés de semestre d'officiers et 15. de sous officiers et soldats. Sa Majesté se réserve cependant la faculté d'en accorder un plus grand nombre, lorsque les circonstances le permettront.

#### **Art. 7.**

Le ministre de la guerre sur la présentation du gouvernement de la République du Valais pour la première formation proposera à la nomination de Sa Majesté les officiers de ce Bataillon. Il choisira les sous officiers parmi les candidats qui lui seront présentés par le même gouvernement pour la première formation et par le Chef du Bataillon par la suite. Après cette première nomination les emplois des capitaines et des lieutenans se donneront à l'ancienneté excepté le cas où il plairait à Sa Majesté de récompenser par un avancement extraordinaire le mérite d'un officier distingué ou qu'il aurait fait une action d'Eclat – au reste l'avancement aura lieu comme dans les troupes de l'infanterie française.

#### **Art. 8.**

Il y aura dans le Bataillon  
1 Capitaine de première classe  
2 idem de seconde  
2 idem de troisième  
3 lieutenans de première classe  
2 idem de seconde

Il pourra y être admis deux Enfants de troupe par compagnie, mais ils ne feront pas partie de l'effectif.

**Art. 9.**

Les officiers, sous officiers et soldats du bataillon valaisan seront assimilés pour le rang, le service à faire, et la discipline, aux troupes françaises, dont ils suivront les réglemens, excepté ce qui est stipulé article 11. Ils auront le même droit à la pension de retraite, lorsqu'ils auront le même tems de service déterminé par la loi ou lorsqu'ils auront reçu des blessures à la guerre. Les officiers et soldats valaisans, qui auront servi soit en France, soit en Piémont, après avoir dûment justifié de leur service antérieur à la présente capitulation en jouiront pour obtenir la pension de retraite, et ils pourront jouir de cette pension dans leur pays, ou dans tel lieu de la France, qu'ils choisiront pour leur domicile. Ils pourront également parvenir à toutes les charges et dignités militaires, qui subsistent en France.

**Art. 10.**

Ce corps ne sera jamais employé dans les Colonies orientales, ou occidentales.

**Art. 11.**

Ce Bataillon conservera le libre exercice de sa religion et de sa justice et les hommes, qui en font partie ne seront justiciables dans aucun cas pour les délits, et pour les faits de discipline que des tribunaux militaires valaisans; en conséquence il y aura un aumônier, et le plus ancien lieutenant en état d'administrer la justice fera en même tems les fonctions de Juge.

**Art. 12.**

Il pourra être admis deux jeunes gens du Valais à l'École polytechnique de France sur le même pied que ceux de la Confédération Suisse. Ils seront présentés par le gouvernement du Valais.

**Art. 13.**

Si des circonstances imprévues nécessitaient le licenciement de ce bataillon avant l'expiration de la présente capitulation et si à cette époque le gouvernement français refusait à la renouveler, les officiers, sous officiers et soldats qui le composent, recevront un traitement de réforme proportionné aux années de service et respectivement aux grades, qu'ils auront occupés.

**Art. 14.**

La présente capitulation militaire durera 25. ans, et les États contractans pourront ensuite la renouveler, ou y renoncer.

**Art. 15.**

Le Chef de ce Bataillon correspondra directement avec le ministère de la guerre.

**Art. 16.**

Le Bataillon valaisan formé sur les mêmes bases que la capitulation suisse du 4 vendémiaire An 12, soit 27. septembre 1803, participera aux mêmes grâces et avantages, qu'il plairait à Sa Majesté d'accorder à l'avenir aux troupes suisses.

En foi de quoi nous Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur des Français et Roy de l'Italie, et nous Grand Baillif de la République du Valais avons signé la

présente Capitulation sous la réserve des ratifications respectives. Fait à double entre nous à Sion le 16 vendémiaire An 14, /8 d'octobre 1805./

Echasseriaux  
Augustini

La Diète de la République  
Sur la Proposition préalable et Constitutionnelle du Conseil d'Etat

Ordonne:

La Capitulation conclue pour la levée d'un Bataillon Valaisan au service de Sa Majesté l'Empereur des français Roi d'Italie, et signée aujourd'hui 8. d'octobre 1805 par son Excellence Monsieur Echasseriaux en ceci Plénipotentiaire de Sa Majesté Imperiale et Royale, et par Son Excellence Monsieur Augustini Grand Baillif de la République est ratifiée comme sus. Donné à Sion ce 8. d'octobre 1805.

Le président de la Diète: Stockalper  
Par la Diète  
les Secrétaires de la Diète: Dufour, de Sepibus

Le Conseil d'Etat de la république du Valais

Arrête

Que le présent Decret sera muni du sceau de la République et signé de son arme et promulgué selon sa forme et teneur. Sion le 8<sup>e</sup>. octobre 1805.

Le grand Baillif de la république: Augustini  
Par le Conseil d'Etat  
le Secrétaire d'Etat: Preux

8  
Majesté l'Empereur des Français et Roy  
d'Italie, A nous grand Duc de la  
République du Valais assés signé la présente  
Capitulation sous la réserve des ratifica-  
tions respectives. fait à double entre nous  
à Sion le 16. Vendémiaire An 14  
/ 8. 28<sup>o</sup> 1805. /

*eschasseraux.*  
*Augustine*

*La Date de la République.*

Sceau original de la capitulation. Référence: AEV, fonds SE 47: capitulation militaire entre Napoléon I<sup>er</sup> et la République du Valais, Sion 8 octobre 1805.

## Table des illustrations

Tableau n° 1: récapitulatif des officiers du Bataillon valaisan	44
Tableau n° 2: la répartition géographique des recrues du Bataillon valaisan	91
Tableau n° 3: lieux d'origine et années de naissance des soldats valaisans	94
Tableau n° 4: récapitulatif des hommes nés entre 1782 et 1786 et enrôlés au Bataillon valaisan, pour les dizains d'Entremont et de Monthey	98
Schéma n° 1: le recrutement du Bataillon valaisan	63
Schéma n° 2: la couleur des yeux des soldats du Bataillon valaisan	100
Schéma n° 3: la couleur des cheveux des soldats du Bataillon valaisan	100
Schéma n° 4: la taille des hommes du Bataillon valaisan	103
Schéma n° 5: l'âge <i>réel</i> des hommes du Bataillon valaisan	107
Schéma n° 6: l'âge <i>déclaré</i> des hommes du Bataillon valaisan	107
Schéma n° 7: comparaison des deux courbes d'âge	108
Schéma n° 8: écart entre l'âge <i>réel</i> et l'âge <i>déclaré</i> des recrues du Bataillon valaisan	108
Schéma n° 9: le devenir des soldats au sein du Bataillon valaisan	110
Schéma n° 10: le temps passé au Bataillon valaisan	110
Schéma n° 11: courbe de mortalité au sein du Bataillon valaisan de 1806 à 1810	122
Schéma n° 12: la mortalité du Bataillon valaisan et les pays traversés	123
Carte: Le Bataillon valaisan au moment de la campagne de Catalogne 1808-1811: le théâtre des opérations et les villes où sont décédés les soldats	68
Dessin d'un voltigeur et d'un grenadier du Bataillon valaisan (dessin de Jacques Calpini)	17
Sceau original de la capitulation	195